

M

MABRUT (ADRIEN, FRANÇOIS), né le 4 février 1901 à Montgibaud (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1936 à 1942.

Adrien Mabrut grandit à Orcines où son père était instituteur. Après ses études secondaires, il prépara son droit tout en travaillant pour gagner sa vie. Devenu avocat, il s'inscrivit au barreau de Clermont-Ferrand. Défenseur des petites gens, c'est par hasard qu'il devait entrer dans la vie politique en 1936. Il fut en effet présenté à la députation par le parti socialiste S.F.I.O. à la place du docteur Moreau qui ne pouvait maintenir sa candidature pour des raisons de santé. Il fut élu dans la 3^e circonscription de Clermont-Ferrand, au second tour de scrutin, par 8.015 voix contre 6.866 à Thomas, son adversaire, cependant nettement en tête du ballottage au premier tour.

Il s'inscrivit à la Chambre au groupe socialiste S.F.I.O. et fut membre des commissions de l'aéronautique et de la législation civile et criminelle.

Au cours de ce premier mandat parlementaire il intervint peu en séance, comme c'était alors la tradition. Il rapporta en deuxième lecture une proposition de loi sur un sujet qu'il connaissait bien par ses antécédents familiaux : la responsabilité civile des instituteurs et la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public.

Il a été porté comme n'ayant pas pris part au vote du 10 juillet 1940.

MAC ADARAS (JAMES, DYER), né le 21 juin 1838 à Ruthmines (Irlande), mort le 8 novembre 1919 à Paris (1^{er}).

Député des Basses-Alpes de 1889 à 1893.

Rien ne paraissait prédisposer James, Dyer Mac Adaras à devenir député, et à plus forte raison député français. Né dans une vieille famille irlandaise il

possédait alors la nationalité anglaise. Il s'orienta très tôt vers la carrière militaire et partit aux Indes où on le retrouve comme capitaine d'artillerie lors de l'insurrection des Cipayes. Peu désireux de servir plus longtemps la Grande-Bretagne, il revint en Irlande.

Ami de la France et homme d'action, la guerre franco-allemande de 1870 devait être le tournant de son existence. Il organisa tout d'abord, avec l'appui de M. Sullivan, une ambulance irlandaise. Après les premières défaites de nos armées, l'idée lui vint de lever un corps irlandais pour effectuer une diversion sur les côtes de la mer du Nord et il discuta avec le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, ministre de la Guerre, des conditions de mise sur pied de cette formation.

L'opposition de la Grande-Bretagne et des difficultés de toutes sortes l'obligèrent à renoncer à son projet. Il transporta alors en France, à ses frais, un certain nombre de volontaires irlandais pour combattre les Prussiens. Attaché à l'état-major de l'armée de Chanzy, il prit part aux combats de Vendôme, du Mans, et se distingua tout particulièrement à Fretlevall où il fut blessé. Promu général de brigade, il prépara la défense du Havre.

Ayant obtenu ses lettres de naturalisation sur les champs de bataille, il reçut officiellement la nationalité française en 1871 et se fixa à Paris. Ardent républicain, il se tourna vers la politique et devint, en 1888, conseiller général des Basses-Alpes.

Il fut élu député aux élections générales de 1889 dans l'arrondissement de Sisteron, au premier tour de scrutin, par 3.116 voix contre 1.302 à Sucquet, député sortant révisionniste. Il siégea à la Chambre parmi les républicains progressistes indépendants et appartint à diverses commissions ; toutefois, il ne semble pas avoir déployé une activité parlementaire importante au cours de son mandat.

Il connut un premier échec au renouvellement de l'assemblée en 1893 et fut battu au second tour de scrutin avec 2.425 voix contre 2.710 au comte d'Hugues, conservateur. L'élection du

comte d'Hugues ayant été invalidée le 19 décembre 1893, Mac Adaras essaya de retrouver son siège lors de l'élection complémentaire du 18 février 1894. Il échoua avec 2.000 voix contre 2.580 au comte d'Hugues.

Il tenta à nouveau sa chance lors des élections générales de 1898 et se présenta cette fois dans la Sarthe, dans la 1^{re} circonscription du Mans. Il n'obtint que 2.267 voix sur 20.498 votants.

Il abandonna alors la politique active et se consacra à l'étude des questions économiques, politiques et militaires. Il est l'auteur d'un ouvrage *Le salut de la France*, dans lequel il expose ses idées réformatrices.

Il est mort à Paris, le 8 novembre 1919, à l'âge de 81 ans.

MACAREZ (ERNEST, CHARLES, EDOUARD), né le 29 février 1872 à Haulchin (Nord), mort le 5 octobre 1926 à Haulchin.

Député du Nord de 1919 à 1926

Fils d'exploitant agricole de l'arrondissement de Valenciennes, Ernest Macarez a exercé lui-même la profession d'agriculteur. Passionné par son métier, il était membre de la Société des agriculteurs du Nord et devait en devenir le président.

Après avoir débuté dans la vie publique comme conseiller d'arrondissement, il entra dès 1908 au Conseil général de son département. Il servit courageusement pendant les hostilités comme officier d'artillerie et fut décoré de la croix de guerre.

Il était maire de sa commune natale lorsqu'il fut élu député, le 16 novembre 1919, avec 133.361 voix sur la liste de la fédération républicaine du Nord, où figuraient les noms de l'abbé Lemire et de Loucheur.

Il fut réélu le 11 mai 1924 sur cette même liste avec 120.909 voix.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Il appartint, au cours de ses deux mandats, aux commissions de l'agriculture, du travail, des régions libérées et de l'Alsace-Lorraine, mais il a consacré l'essentiel de ses activités parlementaires aux questions agricoles.

D'une compétence reconnue de tous, il fut nommé vice-président de la commission de l'agriculture. Il est l'auteur de nombreux rapports sur les blés, les sucres, les alcools, l'élevage des chevaux ; il est intervenu fréquemment à la Chambre sur les sujets qui lui étaient familiers, les baux d'immeubles dans les régions libérées, la culture betteravière, les écoles d'agriculture, les marchés à terme sur les sucres, etc.

Il est mort dans son pays natal, à Haulchin, le 5 octobre 1926, en cours de mandat, à l'âge de 54 ans.

MACÉ (JEAN, FRANÇOIS), né le 22 avril 1815 à Paris, mort le 13 décembre 1894 à Monthiers (Aisne).

Sénateur inamovible de 1883 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 211.)

Il a siégé à gauche et activement participé à l'élaboration des lois qui ont réformé l'enseignement public à tous les degrés. Il a, à maintes reprises, réclamé pour les femmes une extension de leurs droits ; c'est ainsi qu'il a fait voter une disposition les autorisant à prendre part au vote pour l'élection des tribunaux de commerce.

Jean Macé est décédé le 13 décembre 1894 à Monthiers, dans le département de l'Aisne, à l'âge de 79 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

MACHEREZ (ALFRED), né le 11 décembre 1841 à Metz (Moselle), mort le 1^{er} juillet 1904 à Soissons (Aisne).

Député de l'Aisne de 1889 à 1893

Sénateur de l'Aisne de 1894 à 1904.

Fils d'un instituteur de Meurthe-et-Moselle, ancien élève de l'Ecole des arts et métiers, ingénieur civil, propriétaire agricole d'un domaine important, il exploitait, pour son compte, dans les départements de l'Aisne, de la Marne, de la Somme et de l'Eure, nombre de sucreries.

Il fut, à l'époque, désigné par les groupes républicains et accepta de poser sa candidature comme un devoir au moment où une coalition de réactionnaires de toutes nuances osa mettre en jeu l'existence de la République et préparer l'anarchie.

Il fut élu député de l'arrondissement de Soissons, le 6 octobre 1889, par 6.014 voix sur 14.617, alors que 5.707 voix se portèrent sur Forzy, conservateur, et 2.880 sur Riquin, révisionniste. Macherez était alors membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Ennemi de toute dictature, il n'admettait, en fait de révisions, que des améliorations assurant le fonctionnement possible et régulier du gouvernement sous le contrôle parlementaire. Il vota toutes les lois relatives à la protection du travail national, la dénonciation des traités de commerce, la protection douanière, l'organisation du crédit agricole, le développement de l'instruction professionnelle, l'extension de la compétence des juges de paix.

Aux élections législatives de 1893 il fut battu, au scrutin de ballottage, par Firino.

Un grand nombre de députés sénatoriaux du département de l'Aisne voulurent tenir compte à Macherez de ses

efforts en faveur de l'agriculture et de l'industrie sucrière pendant la législature en l'envoyant siéger au Sénat. En effet, le 7 janvier 1894, il fut élu sénateur au deuxième tour, par 780 voix sur 1 357 contre 530 à Waddington, l'un des sénateurs sortants, ancien président du Conseil, ancien ambassadeur à Londres. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Il fut réélu sénateur le 4 janvier 1903 par 815 voix sur 1 390, en même temps que Sibline, Malézieux et Gentiliez.

En 1895 il fut nommé secrétaire de la deuxième commission d'initiative parlementaire et en 1896, secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi déposé par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser la caisse des assurances, en cas de décès, à faire des assurances mixtes. Il s'intéressa toujours aux problèmes agricoles et économiques et en 1906 il fut élu membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels. Il était aussi vice-président de la chambre syndicale des sucres de France, vice-président du syndicat de la bourse de commerce de Paris et vice-président du syndicat du commerce des sucres de Paris.

Il mourut le 1^{er} juillet 1904.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

MACHET (GEORGES, EMILE), né le 21 avril 1867 à Bozel (Savoie), décédé le 18 février 1931 à Paris.

Sénateur de la Savoie de 1920 à 1931.

Emile Machet, huissier à Bozel, propriétaire agricole, est âgé de 40 ans quand il est appelé pour la première fois à occuper une fonction publique, celle de conseiller d'arrondissement pour le canton de Bozel. Un an après, en 1908, il est élu maire de sa commune et conseiller général du canton. La fidélité de ses électeurs le maintiendra à ces postes jusqu'à sa mort.

Il se présente aux élections sénatoriales de 1920 et est élu le 11 janvier, au troisième tour, par 317 voix sur 635 votants.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, dont il est le secrétaire.

Dès son arrivée, il témoigne de son intérêt pour les affaires publiques. Membre de la commission de l'agriculture, il est fréquemment rapporteur de projets. Parmi ceux-ci, il faut retenir le projet de loi relatif à l'électrification des campagnes. Les questions qu'il traite à la tribune concernent principalement le travail agricole, la condition des cultivateurs, l'administration des communes rurales, leurs besoins et leurs insuffisantes ressources, la réfection et le développement des réseaux routiers.

En 1924, il dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à rétablir d'urgence les permissions agricoles aux périodes des grands travaux de la terre.

Aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927, il passe au premier tour avec 337 voix sur 643 votants.

Il est l'auteur, avec Henri Chéron et Fernand David, d'une proposition de loi relative aux mesures à prendre contre la pollution en vue de la conservation des eaux.

Secrétaire du Sénat pendant trois années consécutives, de 1925 à 1927, il est nommé questeur en 1931.

Il est également membre de la commission des colonies et de la commission des douanes et conventions commerciales.

Il meurt en cours de mandat, le 18 février 1931, à Paris.

MACKAU (ANNE, FRÉDÉRIC, Armand, baron de), né le 29 novembre 1832 à Paris, mort le 6 mai 1918 à Vimoutiers (Orne).

Député de l'Orne au Corps législatif de 1866 à 1870.

Député de l'Orne de 1876 à 1918.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 213).

L'échec du boulangisme dont il avait été un des soutiens actifs devait affaiblir considérablement l'autorité du baron de Mackau au sein de la droite conservatrice, qui refusait désormais de le reconnaître comme son chef. Sensible à l'évolution des esprits, il se rapprocha du mouvement de la droite républicaine, dont le représentant le plus marquant sur le plan parlementaire était un ancien monarchiste, Jacques Piou, député de la Haute-Garonne. Dans un discours prononcé le 9 octobre 1892 à Carrouges Mackau reconnut que la grande majorité du pays voulait la république. Il lança un appel à l'apaisement et consumma alors sa rupture avec ses anciens amis politiques.

Plus heureux que Jacques Piou, il fut réélu sans difficultés aux élections générales du 20 août 1893. Dès le premier tour il recueillit 13 026 voix contre 6 930 à Paul Boschet, conseiller général républicain.

Il devait conserver son siège lors des cinq législatures suivantes. Le 8 mai 1898, il fut élu sans concurrent avec 13 753 voix. Le 27 avril 1902, il fut élu toujours au premier tour avec 13 745 voix contre 43. Le 6 mai 1906, il recueillait 13 626 voix contre 724 ; le 24 avril 1910, un peu moins favorisé, il obtenait 11 284 voix contre 5 787 au docteur Amourel et enfin, le 26 avril 1914, il fut élu sans concurrent avec 11 450 voix.

Après son ralliement à la République, il siégea au groupe de l'action libérale. Au cours des années, son activité parlementaire se ralentit, bien qu'il ne cessât jamais de prendre part aux travaux de la Chambre, notamment pour les questions agricoles.

En 1914, il était doyen de la Chambre et, en cette qualité, il prononça des discours patriotiques appelant à l'union tous les députés et tous les Français.

Il est décédé le 6 mai 1918 dans sa propriété de Vimer, près de Vimoutiers, dans sa quatre-vingt-sixième année. Il avait représenté sans interruption pendant quarante-deux ans la même circonscription, donnant un rare exemple de la longévité politique. Il était le dernier représentant du Corps législatif au Parlement.

MAC-MAHON (MARIE, EDME, *Patrice*, MAURICE, comte de, duc de **MAGENTA**), né le 13 mai 1808 à Sully (Saône-et-Loire), mort le 5 octobre 1893 à Montcresson (Loiret).

Sénateur de 1856 à 1870

*Président de la République
de 1873 à 1879.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 207).

Depuis qu'il avait donné, le 30 janvier 1879, sa démission de Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, rentré dans la vie privée, s'était volontairement éloigné des affaires publiques.

Partageant son temps entre son hôtel du 70 de la rue de Bellechasse et son château de La Forest à Montcresson dans le Loiret, séjour d'ailleurs qu'il préférait, il consacra sa retraite à rédiger cinq gros volumes de *Mémoires* terminés en 1890, destinés à ses enfants et restés, sauf quelques extraits, manuscrits.

Le 5 octobre 1893, après une courte maladie, mourait à l'âge de 85 ans, au château de La Forest, cet homme d'honneur et de devoir soucieux de la grandeur de l'armée française, chrétien convaincu, au désintéressement et à la loyauté exemplaires, mais qui reconnaissait volontiers lui-même qu'il n'était pas un homme politique.

Ses obsèques religieuses, privées, eurent lieu dans la petite église de Montcresson où, avant les honneurs officiels, le curé, l'abbé Auvray, prononça le premier éloge funèbre du maréchal. Les funérailles nationales se déroulèrent aux Invalides et les fêtes qui marquaient à Paris la visite des marins russes furent interrompues pour la circonstance. Ceux-ci d'ailleurs, à la suite de leur chef, l'amiral Avellan, participèrent au cortège; la pompe funèbre fut célébrée en l'église Saint-Louis avant l'inhumation dans la crypte des maréchaux.

MACQUIN (CLOVIS, HENRI, DOMINIQUE), né le 25 juillet 1888 à Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

Député des Deux-Sèvres de 1928 à 1942

Clovis Macquin, fils de paysan, était fier de ses origines. Il exerça d'abord la profession de secrétaire de mairie. Il participa plus que brillamment à la guerre de 1914-1918 comme lieutenant d'infanterie et en revint avec trois blessures dont une amputation du bras, quatre citations, la croix de guerre, la croix de Saint-Georges de Russie et la Légion d'honneur.

D'un naturel modeste, mais ami de l'ordre et surtout désireux de rendre service à ses concitoyens dont il connaissait les besoins et les aspirations, il fut amené à s'engager dans la lutte politique. Maire de Moncoutant, puis conseiller général de son département, il se présenta à la députation aux élections générales de 1928, dans la circonscription de Parthenay. Il fut élu au premier tour par 11.020 voix contre 7.790 à son principal adversaire, Demellier. Il fut réélu en 1932, toujours au premier tour, par 10.858 voix contre 9.659 à Bigot. Il devait triompher encore de celui-ci en 1936, mais au second tour, par 10.626 voix contre 10.151.

Clovis Macquin s'inscrivit en 1928 au groupe de l'Union républicaine démocratique et à partir de 1932, à la fédération républicaine. Il fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de celle des pensions civiles et militaires où ses compétences furent appréciées et siégea aussi un temps dans une commission dite des comptes définitifs et des économies.

Il se mit rarement en avant au cours de sa carrière parlementaire, mais s'attacha toujours à la défense des causes qui lui étaient chères, celles des victimes de guerre et des anciens combattants, ou encore les intérêts de sa petite patrie, les Deux-Sèvres.

Le 10 juillet 1940, lors du congrès de Vichy, il vota les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

MADELIN (EMILE, MARIE, *Louis*), né le 8 mai 1871 à Neufchâteau (Vosges).

Député des Vosges de 1924 à 1928

Louis Madelin naquit dans les Vosges, d'une mère de souche purement lorraine. Quant à son père, procureur de la République, il comptait parmi ses ancêtres des marchands drapiers d'origine savoyarde qui s'étaient installés à Nancy au XVIII^e siècle. Son enfance et sa jeunesse se déroulèrent à Neufchâteau, sa ville natale, dont il fréquenta la petite école religieuse, puis à Bar-le-Duc et enfin à Nancy, où il était jeune étudiant. Elève brillant, il était reçu premier en 1891 au concours d'agrégation d'histoire et de géographie. Dès lors, sa carrière

était tracée. Après l'Ecole des Chartes et un passage à l'Ecole française de Rome de 1895 à 1899, il soutint sa thèse de doctorat avec un ouvrage devenu un « classique » sur Fouché. Des missions l'envoyèrent en Italie, en Angleterre, en Pologne et aux Etats-Unis. Chargé de cours à la Sorbonne de 1904 à 1910, il publie pendant cette période un certain nombre d'ouvrages : *La Révolution*, prix Gobert 1911 ; *Histoire politique de 1516 à 1804* dans l'histoire de la nation française, dirigée par Gabriel Hanotaux.

Mais la guerre éclate en 1914. Il est d'abord à Verdun simple sergent au 44^e territorial. Il est ensuite attaché au quartier général de Chantilly. De ces quatre années, il retire la matière de plusieurs ouvrages : *La Bataille de la Marne*, *La Mée des Flandres*, *La Bataille de France*, mais aussi une compréhension plus grande des problèmes militaires qui devait favoriser son travail lorsqu'il entreprendra ses grandes études napoléoniennes. Par ailleurs, sa conduite devait lui valoir la croix de guerre.

1919 : la paix. C'est dans les années qui suivirent que se place l'intermède politique de la vie de Louis Madelin, bien qu'il ait fait une tentative aux élections de 1910 dans la 1^{re} circonscription de Saint-Dié où les électeurs lui préférèrent son concurrent, Verlot.

En 1924, il se présente dans le département des Vosges sur une liste d'union républicaine et nationale et fut élu avec 33.071 voix. Député modéré, inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il fut membre de la commission des affaires étrangères ; il intervint dans les discussions budgétaires ou à propos de problèmes de politique étrangère, comme la ratification des accords de Locarno.

En 1928, il se présente dans la circonscription de Mirecourt et fut battu au second tour par Porterat, président du Conseil général, qui l'emporta par 9.289 voix contre 8.264 à son adversaire.

Cet échec politique était largement compensé par la célébrité que lui valurent ses travaux d'historien. Commandeur de la Légion d'honneur Louis Madelin avait succédé en 1927 à Robert de Flers à l'Académie française où il avait été reçu par Henry Bordeaux.

En 1936, il commença de publier la grande œuvre de sa vie : *L'Histoire du Consulat et de l'Empire* et ne reparut pas sur la scène politique.

MADIER de MONTJAU (NOËL, FRANÇOIS, ALFRED), né le 1^{er} août 1814 à Nîmes (Gard) mort le 26 mai 1892 à Chatou (Seine-et-Oise).

Représentant de Saône-et-Loire
à l'Assemblée législative en 1850.

Représentant de la Drôme de 1874 à 1876.
Député de la Drôme de 1876 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. IV p 216).

Aux élections générales de 1889, qui se déroulent le 22 septembre au scrutin uninominal, Noël Madier de Montjau est réélu triomphalement, dès le premier tour, député de Montélimar, avec 10.055 voix contre Guynet son suivant le plus proche qui n'obtient que 6.466 suffrages.

Son passé constitue à lui seul la meilleure affiche électorale : fils d'un conseiller à la Cour de cassation et lui-même avocat et conseiller général, il était depuis sa jeunesse un fervent défenseur de la démocratie. Républicain sous la Monarchie de juillet, révolutionnaire en 1848, proscrit sous l'Empire, questeur sous la III^e République, antiboulangiste dès la première heure, cet orateur généreux mais au verbe court — qui se proclamait dans sa profession de foi le chaleureux propagateur de l'enseignement du peuple et le défenseur résolu de la prépondérance, de l'affranchissement et de l'indépendance du pouvoir civil — s'inscrivit, dès son retour à la Chambre, à plusieurs commissions et prit part à de nombreux débats.

Mais une maladie impitoyable devait l'enlever en quelques jours. Il mourait à Chatou le 26 mai 1892, âgé de 77 ans.

MADIGNIER (PIERRE), né le 2 juillet 1831 à Saint-Etienne (Loire), mort le 10 décembre 1894 à Paris (6^e).

Sénateur de la Loire de 1887 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 217.)

Pierre Madignier, qui ne se sentait pas à l'aise à la tribune de la Haute Assemblée, prit en commission une part importante à la rédaction du tarif des douanes, dit tarif Méline.

Ayant débuté comme « commis de barres », c'est-à-dire ouvrier en rubans, il devint fondé de pouvoirs de la plus grande fabrique de rubans de Saint-Etienne. Il fit ses premières armes politiques à la mairie de Saint-Genest-Lerpt avant d'être brillamment élu, en 1884, sur la liste républicaine, au conseil municipal de Saint-Etienne. Devenu le premier magistrat de la ville, il consacra son administration à améliorer la cité par ses nombreux travaux de voirie et d'assainissement.

Pierre Madignier mourut après une courte maladie, le 10 décembre 1894, en son domicile parisien ; il avait 63 ans.

MAËS (ALFRED, JACQUES), né le 15 juillet 1875 à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1941.

Orphelin de bonne heure, Alfred Maës dut travailler aux champs dès l'âge de 10 ans pour aider à vivre sa nombreuse

famille. Quelques années plus tard, il vint habiter Lens et travailler à la mine qu'il ne quitta que pour partir au régiment. Dès son retour, il redescend « au fond » et devient en 1904 le délégué à la sécurité des ouvriers mineurs du puits n° 1. Il fut ensuite élu conseiller municipal sur la liste d'Emile Basly la même année. Syndicaliste dans le mouvement minier dès sa jeunesse, il fut chargé du service du contentieux du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais en 1911 puis il réorganisa ce syndicat et en devint le secrétaire général en 1915, après sa démobilisation.

Le 16 novembre 1919, les électeurs du canton de Lens-Ouest (1^{re} circonscription du Pas-de-Calais) le choisissent comme député. Inscrit sur la liste du parti socialiste unifié, il recueille 63.305 suffrages sur 125.137 votants. Il fut constamment réélu ensuite jusqu'à sa mort : le 11 mai 1924, à la majorité absolue, sur la liste socialiste, avec 70.278 suffrages sur 149.106 votants ; le 22 avril 1928, dans la 3^e circonscription de Béthune, avec 11.054 suffrages contre 2.413 à son suivant immédiat, Gourlet, dès le premier tour ; le 8 mai 1932, dans la même circonscription, au second tour cette fois, avec 7.029 voix contre 4.115 à Wacrenier, son suivant immédiat après retrait du candidat communiste ; le 3 mai 1936, encore au second tour, avec 10.533 voix sur 15.113 votants, toujours après retrait du candidat communiste et avec pour principal concurrent Wacrenier qui ne réunissait que 4.193 suffrages.

Il était très connu dans les milieux parlementaires, administratifs, syndicalistes et était considéré comme le meilleur représentant des travailleurs de la mine. La question des sociétés de secours des mineurs attirait une grande partie de son attention. Il créa l'hôpital-hospice, la pharmacie mutualiste et le dispensaire de Lens.

Elu maire de Lens le 1^{er} avril 1928 en remplacement de Basly, député-maire décédé, il fut appelé à la même époque à la présidence de la société de secours des ouvriers et employés des mines de Lens. Il sera alors à l'origine de la réunion de toutes les caisses de secours minières de la région du Nord et une union régionale à la tête de laquelle il sera naturellement porté.

Au Parlement, où il adhéra après chacune de ses élections au groupe socialiste, il avait autorité dans les questions économiques, particulièrement en ce qui concernait les mines. Il fut sans discontinuer membre de la commission des mines et de la force motrice, dont il assura même un certain temps le secrétariat ; mais il fut membre également de la commission des régions libérées dont les problèmes miniers retinrent tout son intérêt.

Les ouvriers mineurs savent que c'est grâce à ses efforts incessants qu'ont été acquises ou conservées les réformes dont ils ont bénéficié. Et il intervint inlassablement en faveur de la solution

des crises minières et des retraites et pensions des ouvriers et employés des mines ainsi que pour une majoration des subventions allouées à leurs caisses de secours. Il réclamera un régime d'assurances sociales amélioré et demandera dans une proposition de loi la création d'un office national du charbon. Et c'est à juste titre qu'il sera élu président de la Fédération des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Il ne prit pas part au vote des pouvoirs constituants au maréchal Pétain, à Vichy, au Congrès du 10 juillet 1940.

MAFFRAY (Marius), né le 22 mars 1894 à Hommes (Indre-et-Loire).

Député d'Indre-et-Loire de 1936 à 1942.

Né en milieu rural, il fit de bonnes études, d'abord à l'école primaire supérieure d'Amboise, puis à l'école supérieure de commerce de Nantes. Il obtint ainsi le brevet élémentaire et le certificat d'études supérieures de commerce. Il s'engagea en 1913 dans l'infanterie et fit dans cette arme toute la guerre de 1914. Sa conduite et sa valeur lui valurent la croix de guerre. Démobilisé en 1919, il mit en pratique ses connaissances en s'installant dans le négoce : il faisait le commerce en gros des vins et spiritueux.

Dès son retour, l'estime de ses concitoyens lui valut un poste de conseiller municipal et de maire de Hommes puis, en 1922, un mandat de conseiller général du canton de Château-Laval-lère.

Encouragé par ces premiers succès, il se présenta aux élections législatives en 1928 dans la 1^{re} circonscription de Tours : il fut battu par le radical, L. Proust, député sortant, et ne réunît que 3.234 suffrages sur 14.206 votants.

Il fut battu à nouveau aux élections de 1932 par le même concurrent, mais au second tour, avec 6.133 voix contre 7.102.

Candidat socialiste, il devait être élu le 3 mai 1936, au second tour, avec 6.815 voix sur 14.730 votants : le front populaire qu'il appelait de ses vœux lui avait permis de bénéficier du soutien communiste ; son principal concurrent, que présentait l'union républicaine démocratique, ne réunissant que 6.395 suffrages.

A la Chambre, il s'inscrivit tout naturellement au groupe socialiste et fut membre de la commission des boissons ; il participa également aux travaux de la commission de l'aéronautique et de celle des douanes.

D'un naturel modeste et réservé, il intervint peu à la tribune, se bornant par exemple à souligner les difficultés de résorption des excédents céréaliers.

Au congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

MAGALLON d'AGENS (XAVIER, JOSEPH, FRÉDÉRIC, GUILLAUME de), né le 2 avril 1866 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de l'Hérault de 1919 à 1924.

Xavier de Magallon d'Agens, né à la même époque et dans le même département, est très vite le condisciple de Maurras. Publiciste, il ne s'engage néanmoins pleinement dans l'action politique qu'à son retour de la guerre de 1914-1918 où, engagé volontaire, son courage et sa vaillance lui ont valu d'être décoré de la croix de guerre.

Le 16 novembre 1919, lors de sa première candidature où il se bornait à se présenter comme « propriétaire », il fut élu avec 29.296 voix sur la liste d'union nationale de travail et de progrès. Les grands titres de son programme étaient : « un gouvernement qui gouverne, plus de guerre extérieure, plus de guerre intérieure ; sauvegarde des entreprises privées ; entente du capital et du travail ».

A la Chambre, il adhéra au groupe des indépendants ; la diversité de ses centres d'intérêt l'amèneront à s'inscrire à la fois à la commission de la législation et à la commission des affaires étrangères. Mais il intervenait de préférence sur les questions de politique générale et de politique financière. Il eut ainsi l'occasion de s'exclamer : « Je ne puis pas donner ma confiance à une politique qui ne rende pas la guerre impossible. » C'est ce qui l'amena à demander l'occupation immédiate de la Ruhr.

A la tribune, il aimait citer l'histoire et les classiques qu'il connaissait à merveille. Ses goûts politiques et littéraires le conduisirent d'ailleurs à siéger aux côtés de Léon Daudet.

D'ambition modérée, il borna là sa carrière politique et ne se représenta pas aux élections suivantes.

MAGINOT (ANDRÉ), né le 17 février 1877 à Paris, mort le 6 janvier 1932 à Paris.

Député de la Meuse de 1910 à 1932.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.

Ministre des Colonies du 20 mars au 12 septembre 1917.

Ministre des Pensions du 20 janvier 1920 au 15 janvier 1922.

Ministre de la Guerre et des Pensions du 15 janvier 1922 au 14 juin 1924.

Ministre des Colonies du 11 novembre 1928 au 3 novembre 1929.

Ministre de la Guerre du 3 novembre 1929 au 6 janvier 1932.

Issu d'une famille meusienne de vieille souche lorraine, André Maginot, bien

que né à Paris où s'était installée sa famille, est toujours demeuré profondément attaché à sa petite patrie. Il fait de bonnes études au lycée Condorcet à Paris, où il fréquente André Tardieu et André Citroën, puis à l'Ecole de droit et à l'Ecole des sciences politiques dont il sort premier. Il est ensuite brillamment reçu auditeur au Conseil d'Etat à 23 ans. Il est alors recommandé auprès de Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Maginot devient son chef de cabinet, puis directeur de l'Intérieur en Algérie et, dès cette époque, manifeste ses qualités d'administrateur et d'homme d'action.

Elu conseiller général en 1910, il se présente la même année à la députation dans le département de la Meuse, à l'instigation des républicains de gauche, contre Féréte, candidat de la droite, qui jouissait jusqu'alors d'une forte position électorale. La bataille est rude. Maginot est néanmoins élu le 24 avril 1910 par 9.157 voix contre 8.577 à son adversaire. Cette élection marque le début d'une carrière politique brillante.

Il est réélu par la suite régulièrement jusqu'à sa mort : le 26 avril 1914, par 10.071 voix contre 6.701 à Féréte ; le 16 novembre 1919, sur la même liste que ce dernier — la liste républicaine d'union meusienne — avec 19.789 voix ; le 11 mai 1924, sur la liste d'union républicaine et nationale — avec 31.720 voix et enfin le 22 avril 1928 avec 11.605 voix contre 3.614 à Wagner.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il est élu en 1912 et 1913 secrétaire de la Chambre. Il forme le groupe de l'entente démocratique et sociale. Il s'intéresse très tôt aux problèmes de la défense nationale et défend avec acharnement la loi de trois ans. A ce titre, Gaston Doumergue le choisit en 1913 pour occuper le poste de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

En 1914, Maginot est mobilisé comme simple soldat. Il se bat avec courage et témérité ; nommé sergent, cité à plusieurs reprises, il reçoit la médaille militaire en novembre 1914, puis la Légion d'honneur le 12 mars 1918.

Blessé cependant très grièvement, il revient siéger à la Chambre en 1915. Il reprend sa place à la commission de l'administration générale et à la commission de l'armée dont il devient le président en 1917.

Du 19 mars au 9 septembre 1917, Maginot entre comme ministre des Colonies dans le cabinet Ribot qui succède à Briand. Rue Oudinot, il tente de faire participer l'Empire à l'effort de guerre par le ravitaillement et le recrutement indigènes. Au lendemain de la guerre, lors de la discussion à la Chambre du traité de paix, il s'élève avec vigueur contre les insuffisances du traité du point de vue de la reconstruction des régions dévastées et la protection des provinces frontalières.

Président de la fédération nationale des mutilés, il devient, le 20 janvier

1920, ministre des Pensions, Primes et Allocations de guerre dans le cabinet Millerand et organise son ministère avec efficacité et dévouement. Il poursuit sa tâche jusqu'en 1922 dans le cabinet Leygues, puis dans un 6^e cabinet Briand.

C'est alors qu'il réalise l'une de ses plus chères ambitions, accéder au ministère de la Guerre, dont Poincaré lui confie la direction le 15 janvier 1922. Il sera donc ministre de la Guerre et des Pensions jusqu'au 13 juin 1924, sous un 2^e et 3^e cabinet Poincaré, puis un cabinet François Marsal. Son œuvre rue Saint-Dominique est considérable : il réorganise l'armée, fait voter par le Parlement la loi sur le service de dix-huit mois, puis en 1924 la loi sur les pensions civiles et militaires, dirige l'occupation de la Ruhr et décide du transfert à l'Arc de triomphe du Soldat inconnu.

Réélu en 1924, Maginot devient à la Chambre le chef de la majorité poincariste et, en 1928, il est élu président de la commission de l'armée. Le 11 novembre 1928, Poincaré l'appelle au ministère des Colonies dont il assure la direction jusqu'en octobre 1929, s'efforçant de mettre sur pied un plan d'équipement et de mise en valeur de l'Empire, d'y développer l'hygiène et l'instruction publique.

Il revient ensuite au ministère de la Guerre d'octobre 1929 jusqu'en janvier 1932, sous un 1^{er} et 2^e cabinet Tardieu, puis sous un cabinet Laval.

A nouveau ministre de la Guerre, il fait passer au premier plan ses préoccupations de défense des frontières. S'il consent au service d'un an, il augmente l'armée de métier ; il se montre par ailleurs adversaire résolu de l'abandon de la Rhénanie.

Dès 1927, Maginot s'était montré favorable au plan établi par la commission de défense des frontières. En novembre 1929, grâce à une action énergique, il parvient à obtenir d'un parlement réticent un crédit de trois milliards destiné au financement de travaux de défense et de fortifications des frontières de l'Est, « la ligne Maginot », crédits qui seront reconduits en 1930 et 1931.

Son souci de sécurité le conduit par ailleurs, en juillet 1931, à adresser à la Société des nations un memorandum où il exposait la position de la France sur la limitation des armements, position qu'il devait défendre à la conférence de Genève de janvier 1932, lorsque, brusquement, la mort le surprend. Dans les derniers jours de 1931, une affection thyroïdienne l'atteint subitement et met fin à ses jours, le 6 janvier 1932, interrompant ainsi avant son terme une brillante destinée. Il avait 55 ans.

La figure de Maginot a dominé la vie politique et parlementaire entre 1920 et 1930. Sa prestance physique autant que son caractère, son patriotisme autant que ses sentiments profondément républicains, son autorité et son efficacité à la

tête des différents ministères qu'il a dirigés, en même temps que ses succès dans la vie parisienne ont fait de lui un personnage aimé et estimé, même de ses adversaires politiques.

MAGNAN (ANDRÉ, MARIE, JEAN), né le 16 mai 1903 à Saint-Etienne (Loire).

Député de la Loire de 1936 à 1942.

Avocat, docteur en droit, André Magnan se présente à la députation en 1936, dans la 2^e circonscription de Saint-Etienne. Il est élu le 3 mai, au second tour, par 9.592 voix contre 8.666 à son adversaire Ramier, sous l'étiquette alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants. Il fait campagne contre le front populaire et particulièrement pour la protection économique et fiscale des petits commerçants.

A la Chambre, Magnan est membre de la commission des mines et de la force motrice et de la commission du travail.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote du projet de loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

MAGNAUD (JEAN-MARIE, BERNARD, PAUL), né le 20 mai 1848 à Bergerac (Dordogne), mort le 27 juillet 1926 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

Député de la Seine de 1906 à 1910.

Magistrat, Jean-Marie Magnaud est le fils d'un directeur de l'Enregistrement à Limoges. Il sert dans l'armée de la Loire en 1870 et est nommé commandant d'état-major de réserve. Inscrit au barreau de Paris, il entre en 1880 dans la magistrature. D'abord substitut du procureur de la République à Doullens, il devient ensuite juge d'instruction à Montdidier, puis à Senlis et Amiens, enfin président du tribunal de Château-Thierry de 1887 à 1906. Jean-Marie Magnaud est apprécié pour ses jugements plus fondés sur l'équité que sur le droit strict, et qui constituent souvent une attaque contre le régime social de l'époque. Les jugements du président Magnaud, réunis et commentés, sont publiés en 1900.

Il se présente aux élections législatives en 1906, dans la 2^e circonscription du IV^e arrondissement de Paris, sous l'étiquette gauche radicale-socialiste et, sans avoir été candidat au premier tour, est élu au scrutin de ballottage par 5.744 voix contre 5.451 à Galli, candidat nationaliste.

Au cours de son mandat, il est membre de diverses commissions, notamment de la commission de la réforme judiciaire et se manifeste par l'intérêt qu'il porte aux questions judiciaires. Il dépose de nombreuses propositions de loi dans ce domaine.

Il ne se représente pas en 1910 et, en 1911, devient juge au tribunal de la Seine.

Président honoraire du tribunal de Château-Thierry, conseiller honoraire à la cour de Paris, il meurt le 27 juillet 1926 à Saint-Yrieix, à l'âge de 78 ans.

Il était commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de 1870-1871.

MAGNE (EUGÈNE), né le 13 novembre 1873 à Avignon (Vaucluse).

Député du Gard de 1919 à 1924.

Ancien publiciste et ancien administrateur de *L'Eclair de Montpellier*, Eugène Magne fut, avant d'être député, conseiller municipal de Nîmes et conseiller général du Gard.

Au lendemain de la Grande guerre, en 1919, il se présenta à la députation sur la liste d'union nationale. Élu, il fit partie de la Chambre « bleu horizon » et s'inscrivit au groupe des indépendants. Il participa aux travaux de diverses commissions, notamment assurance et prévoyance sociale et des douanes et conventions commerciales. Il se fit remarquer par de nombreuses interventions et interpellations sur la politique étrangère du gouvernement, l'attitude de la France vis-à-vis de l'Allemagne, les problèmes budgétaires et fiscaux.

Il se présenta à nouveau en 1924 mais ne fut pas élu. Il cessa dès lors toute activité politique.

Il était à la fois l'ami et le collaborateur de Léon Daudet.

MAGNE (ALFRED, PIERRE, EUGÈNE, LOUIS, Napoléon), né le 7 juin 1865 à Reims (Marne), mort le 7 mars 1933 à Paris (7°).

Député de la Dordogne de 1898 à 1902.

Petit-fils de Pierre Magne, avocat, député de la Dordogne, ministre des Finances de Napoléon III et membre du conseil privé de l'empereur, fils d'Alfred Magne, conseiller général de la Dordogne. Napoléon Magne choisit néanmoins la carrière des armes. Il est admis à l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr en 1884, puis à l'Ecole spéciale de cavalerie de Saumur. Il quitte cependant l'armée en 1897 avec le grade de capitaine et s'adonne alors à la politique : conseiller général de la Dordogne à partir de 1898, il se présente à la députation, la même année, dans la 2^e circonscription de Périgueux, sous l'étiquette défense nationale. Conservateur et bonapartiste, il se pose en défenseur de l'école libre. Au second tour, il bat Chavoix, député sortant républicain, par 7.212 voix contre 6.762.

A la Chambre, il est membre de la commission de l'armée.

Ses activités parlementaires seront brèves puisqu'il est battu le 27 avril 1902, au premier tour, par Chavoix qui retrouve son siège.

Après cet échec législatif, Napoléon Magne se consacre à la gestion de ses biens, notamment d'immenses domaines au Mexique. Il accomplit de grands voyages d'études et effectue une mission en Extrême-Orient.

Pendant la Grande guerre, son état de santé ne lui permettant pas de servir sous les drapeaux, il se voue au soulagement des blessés. La fin de sa vie est assombrie par la maladie qui devait l'emporter le 7 mars 1933, à Paris, dans son hôtel de l'avenue Frédéric-Le Play. Il était âgé de 67 ans. Ses contemporains gardent le souvenir d'un homme généreux et désintéressé, profondément attaché à son terroir familial, le Périgord, comme à sa famille.

MAGNIAUDÉ (EMILE, FRANÇOIS), né le 21 février 1851 à Paris (Passy), mort le 2 mai 1924 à Paris (9°).

Député de l'Aisne de 1898 à 1919.

Sa famille ayant essuyé des revers de fortune, Emile Magniaudé se créa lui-même une situation industrielle importante dans la fabrication des tissus. Maire de Condé-sur-Aisne, il s'occupa particulièrement de questions agricoles et de viticulture et devint conseiller général de l'Aisne.

Il se présenta pour la première fois à la députation aux élections législatives de mai 1898, comme candidat des comités républicains démocrates. Dans son programme, il demandait notamment la révision de la Constitution dans un sens plus démocrate, l'impôt progressif sur le revenu, sans déclaration, pour tous les revenus au-dessous de 10.000 francs. L'augmentation des droits sur les grosses successions avec distraction du passif ; la suppression des impôts de consommation sur les boissons et les aliments de première nécessité ; le dégrèvement de l'agriculture ; la protection du travail national ; les retraites ouvrières pour la vieillesse, etc.

Il fut élu député de l'arrondissement de Soissons au second tour de scrutin, par 8.374 voix contre 7.998 à Firino, député sortant, sur 16.561 votants. Il fut réélu en avril 1902, également au second tour, avec 8.898 voix contre 7.653 à son adversaire Théry, sur 16.825 votants, au premier tour, en 1906, avec 8.891 voix sur 17.378 votants, contre 8.113 à Firino, son adversaire lors de sa première élection en 1898 ; au second tour, avec 8.998 voix contre 7.653 suffrages contre 1.744 à son concurrent Chenebois sur 12.837 votants seulement et, enfin, au premier tour aux élections de 1914 où il obtint 8.942 voix sur 17.350 votants, contre 8.153 à Cagniard, son principal adversaire.

Au cours des cinq mandats qu'il exerça au sein du Parlement, il appartint à diverses commissions, dont : impôt sur le revenu ; agriculture ; législation fiscale et douanes ; il déploya une importante activité en faveur du programme qu'il avait défendu. Il déposa plusieurs propositions de loi, tendant notamment à la création d'un impôt général et progressif sur les revenus, à la protection du travail national et à la franchise postale en faveur des soldats des armées de terre et de mer.

Il faut citer également des propositions tendant à la création d'une caisse d'assurances agricoles obligatoires contre les intempéries et au dégrèvement de la petite exploitation rurale et un projet de résolution relatif à la discussion par la Chambre des interpellations.

Au cours de son dernier mandat, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à établir des contributions destinées à gager les dépenses militaires ou les retraites aux veuves et victimes de la guerre. Il intervint dans de nombreuses discussions budgétaires et fiscales et prit une part active à la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu, notamment en 1906, en défendant le contreprojet qu'il avait établi.

Il ne se représenta pas aux élections de novembre 1919 et mourut à Paris le 2 mai 1924, à l'âge de 73 ans.

MAGNIEN (GABRIEL, ADOLPHE), né le 5 janvier 1836 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 8 septembre 1914 à Plottes (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1885 à 1898.

Sénateur de Saône-et-Loire de 1898 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 220.)

Aux élections législatives du 6 octobre 1889, Magnien bat par 7.295 voix, au scrutin de ballottage, le marquis de Mac-Mahon, monarchiste, qui en obtient 6.213. Il est à nouveau élu en 1893, au premier tour cette fois, par 8.714 voix contre 6.993 à Bufnoir, républicain libéral, et 1.176 à Montcharmont, républicain.

Il fait partie de plusieurs commissions importantes, dont celle de l'intérieur, où sont étudiées toutes les questions qui concernent les ouvriers mineurs. Il est président de la commission relative à la réorganisation du Conseil d'Etat.

Buffet, sénateur inamovible, étant décédé, Magnien présente sa candidature et est élu le 9 octobre 1898, au second tour, par 756 voix sur 1.302 votants.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique. En 1899, il dépose une proposition de loi portant modification

de la loi du 27 décembre 1892 édictant l'assistance obligatoire à la tentative de conciliation pour les différents collectifs entre patrons et ouvriers mineurs.

Il est réélu le 28 janvier 1900, au premier tour, par 907 voix sur 1.293 votants.

Son activité est grande au sein des commissions d'initiatives, commission des pétitions — dont il est nommé président en 1900 — et de plusieurs commissions spécialement constituées pour l'examen de projets et propositions de loi. En 1900, il est chargé de rapporter une proposition de loi d'amnistie.

Défenseur résolu de l'union avec l'Italie, il dépose en 1907 une motion au sujet du centenaire de la naissance du général Garibaldi.

Ses électeurs lui renouvellent leur confiance le 3 janvier 1909 et il passe au premier tour avec 877 voix sur 1.267 votants.

Jusqu'en 1914 — année de sa mort — il participe surtout au travail des commissions.

Conseiller général du canton d'Autun à deux reprises, il fut président de la commission de l'instruction publique du Conseil général de Saône-et-Loire et il s'attacha à défendre les intérêts des instituteurs. Président de la Société de secours mutuel, l'Union autunoise, il fut le fondateur et le président de la société de tir d'Autun.

Il mourut le 8 septembre 1914 des suites d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 78 ans dans son domaine de Tremont, à Plottes.

MAGNIEN (EMILE), né le 22 avril 1864 à Château-Chinon (Nièvre), mort le 5 septembre 1937 à Metz-le-Comte (Nièvre).

Sénateur de la Nièvre de 1924 à 1933.

Emile Magnien est le fils du précédent. Avant d'entrer dans la vie publique, il avait fait une longue carrière dans la magistrature et dans l'administration. C'est ainsi qu'il avait été substitut à Lons-le-Saulnier en 1889, à Belfort en 1890, à Besançon en 1891 ; procureur à Pontarlier en 1893, à Montbrison en 1895 ; sous-chef du cabinet du ministre de l'Intérieur en 1896 ; procureur à Cambrai en 1896 ; chef du cabinet du ministre de la Justice en 1899 ; substitut à Paris en 1900 ; juge d'instruction au tribunal de la Seine en 1906 ; conseiller à la cour d'appel de Paris en 1917. Cette même année, il fut nommé vice-président du tribunal de la Seine.

Il se présenta pour la première fois aux élections sénatoriales le 6 janvier 1924 et fut élu au troisième tour par 342 voix sur 665 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Membre de la commission de législation civile et criminelle, il déposa en 1931 un avis sur la proposition de loi ayant pour objet d'étendre à l'agriculture les dispositions de la loi du 27 mars 1907 concernant les conseils de prud'hommes, puis, en 1932, sur deux propositions de loi, l'une modifiant les conditions d'avancement des juges de paix par l'organisation d'un avancement spécial par ancienneté, l'autre instituant l'honorariat pour les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement qui ont bien mérité de leurs fonctions.

Il appartient également aux commissions de la marine et des dépenses administratives du Sénat et fut membre suppléant de la commission d'instruction de la Cour de justice.

Aux élections de 1933, il ne fut pas réélu et abandonna toute activité politique ; il continua à administrer le petit village morvandiau de Metz-le-Comte, dont il avait été élu maire en 1929, jusqu'en 1933, et où il devait mourir peu après, le 5 septembre 1937, à l'âge de 73 ans.

Emile Magnien était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

MAGNIER (PIERRE, JOSEPH, Edmond), né le 20 avril 1841 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), mort le 30 mars 1906 à Paris (7^e).

Sénateur du Var de 1891 à 1895.

Magnier débute de bonne heure dans la presse départementale, collabore au *Figaro* quelque temps avant la guerre de 1870 et dirige à Amiens le journal *La Somme*.

Il collabore avec Jules Barin au *Bulletin de l'instruction républicaine* tandis que Gambetta l'appelle à son cabinet de chef du gouvernement à Toulouse et à Bordeaux.

Le 6 avril 1872, à Paris, il crée *l'Événement* qu'il n'a cessé de diriger depuis cette époque.

En 1873, il soutient la candidature radicale de Barodet contre celle de Rémusat. ministre et ami de M. Thiers.

Aux élections générales du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, Edmond Magnier se présente comme candidat républicain dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Saint-Denis, mais n'est pas élu. Il se porte, après la dissolution de la Chambre des députés, le 14 octobre 1877, candidat dans la 2^e circonscription de Nice où il obtient 4.000 voix et est battu par Roissart de Bollet, député monarchiste sortant, qui obtient 6.205 voix.

Il se présente aussi : aux élections législatives du 21 août 1881 dans l'arrondissement de Draguignan, mais se retire devant la candidature de Jules Roche ; à celles du 22 octobre 1889, dans la 2^e circonscription de Toulon, où il

recueille au premier tour 3.009 voix sur 12.348 votants et se désiste au scrutin de ballottage.

Plus heureux lors du renouvellement partiel du Sénat de 1891, il se présente dans le Var et il est élu le 4 janvier au second tour de scrutin, obtenant 256 voix, contre 214 au sénateur sortant, Ferrouillat.

Inscrit aux groupes du centre gauche et de la gauche républicaine, il travaille au sein des commissions : d'abord secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux caisses de retraite, de secours et de prévoyance des ouvriers, il est ensuite nommé secrétaire de la 6^e commission d'intérêt local. Il est aussi membre des commissions de la marine et des colonies.

En séance, il intervient notamment dans la discussion de la proposition de loi tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins et dans celle du projet de loi portant modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Puis il demande à interpeller le gouvernement sur la grâce accordée à Turpin, inventeur de la mélinite, accusé d'espionnage, et sur les mesures qu'il compte prendre pour rechercher et établir la vérité des faits et les responsabilités encourues dans l'affaire de la mélinite.

Conseiller général du canton de Saint-tropez, il est également président du Conseil général du Var.

Cependant, en 1895, il est compromis dans l'affaire des chemins de fer du sud de la Beauce et, le 26 novembre de la même année, le président du Sénat donne communication d'une lettre que lui a transmise le garde des sceaux, faisant état d'un arrêt de la cour d'assises de la Seine, rendu le 19 octobre contre Magnier et d'un arrêt de la Cour de cassation du 8 novembre, rejetant le pourvoi formé par lui contre l'arrêt de la cour d'assises.

Le Sénat prononce sa déchéance le 10 décembre 1895.

Il mourra à Paris le 30 mars 1906, à l'âge de 65 ans.

Magnier avait publié deux études d'ordre très différent : *Dante et le Moyen Âge* (1860), *Histoire d'une commune de la France : Boulogne-sur-Mer au XVIII^e siècle* (1875).

MAGNIEZ (EMILE, JOSEPH, LOUIS, VICTOR), né le 14 avril 1876 à Ytres (Somme), mort le 19 octobre 1919 à Paris (6^e).

Député de la Somme de 1910 à 1919.

Avocat, propriétaire, docteur en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques, Emile Magniez était le fils de Victor Henri, Emile Magniez, représentant, député et sénateur, petit-fils d'Emile Magniez, représentant du peu-

ple en 1848 et arrière-petit-fils du conventionnel Antoine Magniez.

Il devint conseiller municipal d'Ytres et secrétaire du Conseil général de la Somme. Il fut élu député en 1910, au second tour, dans la circonscription de Péronne, avec 13.536 voix sur 24.882 votants contre 10.895 à Parsy et réélu, au second tour également, en 1914, avec 12.730 suffrages sur 23.739 votants contre 10.438 à son concurrent, Pifre.

Au cours de ses deux mandats, il appartint à de nombreuses commissions : travail, douanes, commerce, dommages de guerre ; dans chacun de ces domaines, il prit part activement au travail parlementaire, tant par le dépôt de propositions de loi que par des interventions dans la discussion des textes ou des budgets.

Il mourut au terme de son second mandat, le 19 octobre 1919, dernier jour de séance de la législature, à Paris, à l'âge de 43 ans.

MAGNIN (PIERRE, Joseph), né le 1^{er} janvier 1824 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 22 novembre 1910 à Paris (16^e).

Sénateur inamovible de 1875 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 221).

Joseph Magnin avait, entre-temps, été nommé gouverneur de la Banque de France. Il donna de la sécurité au commerce en faisant maintenir autant que possible un taux fixe d'escompte, portant l'encaisse-or de la banque de 600 millions à 2.100 millions. Il sut prévenir par son intervention lors du krach des cuivres, en 1882, et de celui de l'ancien Comptoir d'escompte (1889) la plus grande catastrophe en sauvant le crédit commercial. Il prêta 75 millions d'or à la Banque d'Angleterre atteinte par plusieurs faillites retentissantes et obtint le renouvellement du privilège de la Banque de France en donnant au pays les ressources nécessaires en cas de guerre, en 1897.

A ce moment, ses fonctions de gouverneur étant devenues incompatibles avec le mandat législatif, Magnin opta pour celui-ci.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine — qu'il devait présider pendant de nombreuses années — constamment, depuis 1884, réélu à la vice-présidence de la Haute Assemblée, en 1891 il renonça à poser sa candidature. Il n'accepta de reprendre sa place au bureau qu'à la session de 1894 et il ne la quitta plus jusqu'en 1900.

Après l'assassinat du président Sadi Carnot, le 25 juin 1894, Magnin contribua à l'élection de Casimir Périer à la Présidence de la République et avec la grande majorité du Sénat il vota le projet de loi réprimant les menées anarchistes.

En 1899, il fut nommé président de la commission de l'armée. L'année suivante, il remplaça à la présidence de la commission des finances Barbey, décédé.

Cette même année, il eut la joie d'obtenir pour la ville de Dijon le droit de porter dans ses armes la croix de la Légion d'honneur commémorant la défense du 30 octobre 1870.

En 1900, le gouvernement le nomma membre de la commission supérieure de l'Exposition de 1900.

Sa santé s'altéra au début de 1907 et durant de longs mois il dut garder la chambre.

A la rentrée du Sénat, il reprit la direction des travaux de la commission des finances que ses collègues lui maintinrent à l'unanimité.

Le 10 novembre 1910 son état s'aggrava subitement et douze jours plus tard il mourut. A ce moment, il était le plus ancien parlementaire et l'un des quatre derniers sénateurs inamovibles.

A diverses reprises, Joseph Magnin avait pu, en qualité de gouverneur de la Banque de France, rendre aux finances européennes des services signalés qui lui avaient valu maintes distinctions honorifiques. Il avait été fait grand-croix des ordres russes de l'Aigle blanc et de Sainte-Anne ; de l'ordre serbe de Takovo, de l'ordre portugais du Christ, etc.

MAGNY (PAUL, VICTOR, MODESTE), né le 12 septembre 1854 à Paris, mort le 12 février 1925 à Paris.

Sénateur de la Seine de 1914 à 1925.

Paul Magny est le fils du célèbre restaurateur Magny, bien connu sous le second Empire, chez qui se tenaient les fameux dîners Sainte-Beuve cités dans le *Journal des Goncourt*.

Après des études au collège Sainte-Barbe et au lycée Louis-le-Grand, il se destina tout d'abord au barreau. Avocat à la cour d'appel de Paris en 1876, Magny entra dans l'administration en 1880 comme chef de cabinet du préfet de la Creuse. Il est successivement conseiller de préfecture, vice-président du conseil de préfecture de la Creuse, sous-chef, puis chef de bureau et sous-directeur à l'administration générale des cultes, préfet de la Meuse et directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine en 1906.

Il se présente aux élections sénatoriales le 21 juin 1914, en remplacement de Maujan, décédé, et est élu au deuxième tour par 664 voix sur 995 votants. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Les hautes fonctions administratives qu'il a remplies lui valent d'occuper des postes importants dans les grandes commissions qui existent auprès des ministères. Au travail et à l'hygiène sociale,

il est président de la commission des prêts aux habitations à bon marché et de la commission d'attribution des médailles de l'Assistance publique. A l'intérieur, il est vice-président de la commission supérieure du plan d'extension et d'embellissement. Aux finances, il est membre de la commission des économies et réformes profondes. A la préfecture de la Seine, président de la commission de surveillance des asiles d'aliénés et de l'office départemental des habitations à bon marché.

Spécialisé dans les questions administratives il rapporte, notamment : la loi de 1916 sur les œuvres de guerre, faisant appel à la générosité publique ; la loi du 1^{er} mars 1919 sur les plans d'extension et d'embellissement des villes ; la loi du 1^{er} avril 1920 portant organisation des bureaux des préfectures et sous-préfectures et attribution d'un statut au personnel de ces services.

Il est également l'auteur de nombreux rapports et propositions de loi d'intérêt général ou local. C'est ainsi qu'il dépose, notamment, un rapport tendant à éteindre l'action publique contre les auteurs de délits qui se sont distingués aux armées par leurs actions d'éclat.

Il sollicite le renouvellement de son mandat en 1920 et est élu, le 11 janvier au premier tour, par 592 voix sur 1.017 votants.

Président de la commission départementale et communale, il dépose un avis sur le projet de loi relatif au statut des fonctionnaires d'Alsace-Lorraine.

En 1923, à propos de la réforme du régime des pensions, il demande que les fonctionnaires mobilisés ne soient pas lésés dans leur avancement par rapport à ceux qui ne l'ont pas été.

En 1924, sa santé est gravement atteinte et il décède brutalement le 12 février 1925.

Durant ses deux mandats il fit notamment partie de la commission des finances, de la commission des régions libérées d'Alsace-Lorraine et de la commission du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Il collabora à plusieurs publications de droit administratif et fut l'auteur de nombreux articles du répertoire général du droit français.

Il était officier de la Légion d'honneur.

MAHAGNE (HENRI, LÉOPOLD, EUGÈNE), né le 20 octobre 1879 à Cahuzac (Gers).

Député du Gers de 1932 à 1936.

Négociant, maire de Nogaro, il fut désigné comme candidat à la députation lors des élections générales législatives de mai 1932 par le congrès du parti radical-socialiste. Etant arrivé largement en tête au premier tour avec 6.340 voix sur 19.820 votants, il fut élu au

second tour dans la circonscription de Condom-Lectoure, après désistement de son concurrent de Monties, candidat S.F.I.O. par 13.261 suffrages sur 19.047 votants et 4.755 à Rambaud.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste. Membre de diverses commissions dont : mines et force motrice, commerce et industrie, boissons, enfin commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine de l'affaire Stavisky, il intervint à de nombreuses reprises dans les problèmes relatifs à l'économie, et notamment à l'agriculture.

Aux élections de 1936, il ne fut pas réélu, le candidat du parti socialiste S.F.I.O., Dubosc, l'emportant au second tour après avoir obtenu 6.705 voix au premier tour contre 4.573 à Mahagne.

MAHIEU (ALBERT), né le 2 février 1864 à Capelle (Nord).

Sénateur du Nord de 1924 à 1941.

Ministre de l'Intérieur du 20 février au 4 juin 1932.

Albert Mahieu est de vieille souche namande. Né dans une famille d'industriels de Capelle-la-Grande, dans l'arrondissement de Dunkerque, il fait ses études au collège Jean-Bart de cette ville et au lycée Faidherbe de Lille. Sorti de l'Ecole polytechnique comme ingénieur des Ponts-et-Chaussées, il est chargé successivement, dans divers centres de la France et à Paris, des grands travaux de chemins de fer, de routes, de navigation et de chutes d'eau. Il est ingénieur en chef de la navigation de la Seine pendant les inondations de 1910, puis directeur de l'office national du tourisme.

Administrateur et technicien hors pair, il est appelé par la confiance du gouvernement, en 1911, à la direction du personnel et de la comptabilité du ministère des Travaux publics. En 1914, il est nommé directeur général des routes, des usines hydrauliques et de l'électricité au même ministère.

Pendant la guerre, il est mobilisé du 2 août 1914 au 1^{er} mars 1919 et c'est comme colonel du génie qu'il organise le service des routes militaires aux armées.

En janvier 1920, devenu secrétaire général du ministère des Travaux publics, Albert Mahieu commence à réaliser le grand programme qu'il avait élaboré pour reconstituer notre outillage national et donner une nouvelle et vigoureuse impulsion aux travaux des ports et de la navigation, en particulier à Dunkerque, dont il veut faire une métropole maritime, et sur les canaux du Nord. Il prend également une part active à la reconstruction et à la rénovation des régions sinistrées de cette région.

Son action est prépondérante dans l'organisation technique de notre gage de la Ruhr. C'est sous son énergique impulsion qu'ont été organisés successivement : le déstockage des charbons et des coques, la réorganisation des transports sur le Rhin et de la régie des chemins de fer franco-belges.

Il défend également les cultivateurs contre l'apreté de la concurrence étrangère : politique des engrais à bon marché, application rationnelle des procédés électro-chimiques, électrification des communes, tel est son programme.

Président du conseil supérieur des chemins de fer depuis la création de cet organisme autonome, il en dirige les travaux vers une accommodation toujours plus précise des tarifs de transport aux nécessités de l'économie nationale.

Puis il quitte l'administration et se consacre à la vie politique. En 1922, il est élu conseiller général de Dunkerque. Il accédera en 1928 à la présidence de l'assemblée départementale, fonction qu'il remplira avec une réelle autorité et un sens précis des réalités jusqu'en 1932, puis de 1934 à 1936.

C'est le 6 janvier 1924 qu'il se présente aux élections sénatoriales. Il est élu au troisième tour par 1.225 voix sur 2.503 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il prend tout de suite dans la Haute Assemblée une part active à tout ce qui touche à la technique, à l'économie et aux finances. Il intervient notamment en faveur du projet d'extension du port de Strasbourg et de la création de l'office national de l'azote.

Il est membre des commissions des finances, de la marine, des travaux publics, et comme tel participe à l'élaboration et à la discussion de toutes les lois relatives aux départements libérés de l'invasion, aux chemins de fer, aux transports et à l'outillage national.

Il dépose en 1923, avec François Marsal et Fernand Rabier, une proposition de loi ayant pour objet la protection de l'épargne et la production nationale puis, en 1927, une proposition de loi relative à l'aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne.

Le 20 février 1932, André Tardieu, président du Conseil, fait appel à son concours et lui confie le portefeuille de l'Intérieur qu'il conserve jusqu'au 4 juin de la même année.

Entre-temps, il avait été élu maire de la petite ville de Rosendaël en 1929, fonction qu'il devait conserver jusqu'en 1935.

De nouveau candidat aux élections sénatoriales du 10 janvier 1933, il est élu au troisième tour, avec 1.250 voix sur 2.609 votants.

Vice-président de la commission des finances de 1933 à 1939, il intervient notamment dans la discussion des interpellations sur les déficits des chemins de fer et l'organisation des transports

et aussi lors de l'examen des budgets de l'Agriculture, des Travaux hydrauliques et électriques dans les campagnes, du Travail et de la Prévoyance sociale.

Elu vice-président du Sénat, il occupera ce poste de 1936 à 1939.

Il dépose avec plusieurs de ses collègues une proposition de résolution relative à la reconduction de la loterie des régions libérées. En 1940, il intervient dans la discussion de la proposition de loi Mourier assurant une utilisation rationnelle et équitable des mobilisés.

A Vichy, le 10 juillet 1940, il vote pour la révision des lois constitutionnelles.

Albert Mahieu est grand officier de la Légion d'honneur.

MAHIEU (MARIE, CHARLES, Albert), né le 16 janvier 1860 à Cherbourg (Manche), mort le 25 mai 1926 à Cherbourg.

Député de la Manche de 1906 à 1919

Négociant, fils de négociant, il devint maire de Cherbourg en 1903 et le resta pendant vingt et un ans avec une courte interruption de 1910 à 1912. Il devait consacrer à cette tâche la plus grande part de son activité. Il sut s'attirer la sympathie de la population, et notamment des citoyens les plus modestes dont il s'employa à défendre les intérêts. Le développement de l'enseignement public et des œuvres scolaires et post-scolaires fut l'une de ses grandes préoccupations, mais il chercha également à faire de Cherbourg une ville accueillante, point de rencontre des amitiés internationales, et y parvint dans une large mesure.

Il fut élu député aux élections générales de 1906, dans la circonscription de Cherbourg, dès le premier tour, par 10.598 voix sur 19.410 votants contre 8.673 au député sortant Le Moigne ; réélu également au premier tour en 1910, avec 10.689 suffrages contre 6.818 à son principal concurrent, Besson sur 18.418 votants et en 1914 avec 9.081 voix sur 13.821 votants et 1.697 à son concurrent, Laurent-Dupont.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain socialiste.

Au cours de ses quinze années de mandat, il appartenait aux commissions des postes et télégraphes, de la marine et des pensions civiles et militaires et, par ses interventions et propositions de loi, concentra son activité parlementaire sur les problèmes de la marine et la défense des intérêts des petits retraités et des personnes disposant des revenus les plus modestes.

Il ne se représenta pas aux élections de 1919 et se consacra entièrement à sa tâche de maire, qu'il n'abandonna qu'à sa mort, le 25 mai 1926. Il avait alors 66 ans.

MAHY (FRANÇOIS, CÉSARE de), né le 22 juillet 1830 à Saint-Pierre-de-La Réunion, mort le 19 novembre 1906 à Paris (7^e).

Député de la Martinique de 1876 à 1906.

Ministre de l'Agriculture

du 30 janvier 1882 au 21 février 1883.

Ministre de la Marine et des Colonies
du 12 décembre 1887 au 5 janvier 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*. t. IV, p. 223.)

François de Mahy fut réélu au premier tour de scrutin aux élections d'octobre 1889 où il obtint 7.809 suffrages contre 5.293 à son concurrent, Vigoureux, sur 13.096 votants; également au premier tour au renouvellement de 1898, avec 6.888 voix sur 13.169 votants et 6.283 à son adversaire, Choppy; enfin aux élections de 1902, avec 7.121 voix contre 2.683 à Hermann, sur 9.956 suffrages exprimés.

De 1889 à 1895, il fut constamment réélu vice-président de la Chambre et, en cette qualité, présida de nombreuses réunions.

Il déploya également une intense activité au sein des commissions dont il fit partie, notamment de la commission de la marine dont il devint président, de la commission chargée d'examiner les projets relatifs aux colonies et de la commission du suffrage universel.

Ses principales interventions portèrent sur les problèmes de la marine et sur la situation des colonies de Madagascar et de La Réunion.

S'étant représenté aux élections de 1906, il fut réélu avec 8.058 suffrages contre 2.512 à son adversaire, Brunet, sur 10.838 votants.

Il mourut six mois plus tard, le 19 novembre 1906, à l'âge de 76 ans, après avoir siégé sans interruption depuis la convocation de l'Assemblée nationale en 1871, c'est-à-dire pendant trente-cinq ans.

François de Mahy était l'auteur de plusieurs ouvrages dont : *Le régime politique aux colonies, réponse aux adversaires des institutions libérales et d'autour de l'île Bourbon et de Madagascar*.

MAIGNE (JULIEN, LOUIS, dit Jules), né le 25 août 1816 à Brioude (Haute-Loire), mort le 17 janvier 1893 à Paris.

Député de la Haute-Loire
de 1876 à 1885 et de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 224.)

Après une interruption de quatre ans de la durée de son mandat, Jules Maigne brigua à nouveau les suffrages des

électeurs de la circonscription de Brioude aux élections générales de 1889; il fut élu sans concurrent, par 12.591 voix sur 14.380 votants et 24.336 électeurs inscrits.

Il prit part à la discussion d'une proposition de résolution de Joseph Reinach et plusieurs de ses collègues, portant modification du Règlement de la Chambre et d'un projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Atteint par la maladie, il fut obligé de s'absenter à plusieurs reprises et d'obtenir des congés. Il devait mourir le 17 janvier 1893, à l'âge de 76 ans.

MAILLARD (AUGUSTIN), né le 6 avril 1828 au Croisic (Loire-Inférieure), mort le 21 décembre 1926 à Paris (11^e).

Sénateur de la Loire-Inférieure
de 1897 à 1920

Augustin Maillard, propriétaire, conseiller général de la Loire-Inférieure depuis 1864 et maire du Croisic depuis 1873, après avoir été battu trois fois aux élections sénatoriales de 1877 et 1881 (Ancenis) et de 1889 (Saint-Nazaire) se présente le 3 janvier 1897, en remplacement du général comte Espivent de La Villeboisnet qui appartenait au Sénat depuis 1876 et qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat. Candidat de la droite, il est élu par 622 voix sur 998 votants, battant le républicain Simon.

En 1898, il est président de la 2^e commission de pétitions.

Nommé président de la 1^{re} commission d'intérêt local, il dépose en 1899 et en 1900 plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à autoriser des chefs-lieux métropolitains et algériens à emprunter et à s'imposer extraordinairement.

Il est également président de la 6^e commission d'initiative parlementaire.

Le 7 janvier 1906, il est réélu au premier tour des élections sénatoriales par 727 voix sur 998 votants.

Jusqu'en 1920, année où il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat — il a alors 92 ans — il se consacre surtout au travail des commissions.

Il décède à Paris, le 21 décembre 1926, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

MAILLARD (JEAN), né le 15 avril 1879 à Paris (1^{er}), mort le 19 mai 1927 à Pavilly (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure
de 1919 à 1924

Né à Paris, industriel dans la Seine-Inférieure, membre de plusieurs sociétés

tés savantes, Jean Maillard s'intéressa de fort près aux affaires locales puisqu'il était maire de Pavilly, conseiller d'arrondissement et conseiller général. Au Conseil général, il était membre de la commission départementale. Parmi ses autres titres on peut relever celui de président de la commission administrative de l'hospice et du bureau de bienfaisance de Pavilly et de juge suppléant du juge de paix du canton de Pavilly.

Il se présenta aux élections législatives de novembre 1919 — qui avaient lieu au scrutin de liste — sur la liste de l'union nationale républicaine. Il obtint 95.633 voix, arrivant ainsi en cinquième position sur sa liste et fut élu à la majorité absolue, celle-ci étant de 71.457 voix.

Jean Maillard s'inscrivit au groupe des républicains de gauche à la Chambre des députés et fut membre de plusieurs commissions, telles que la commission des finances, la commission des comptes définitifs et celle des travaux publics et des moyens de communication.

Il déploya à la Chambre des députés la même intense activité que celle qu'il exerçait sur le plan local. C'est ainsi qu'il déposa plusieurs propositions de loi, tendant notamment à ouvrir un crédit pour la part contributive de l'Etat et des départements dans l'exécution de projets de constructions scolaires ajournés par suite de la guerre, tendant à instituer une caisse nationale de retraites pour les employés des communes, concernant l'équilibre budgétaire ou tendant à autoriser le commerce à risque limité avec association du capital et du travail. Il déposa également des textes sur le recrutement de l'armée et sur l'autonomie financière et l'industrialisation réelles du service des P.T.T.

Les affaires internationales ne lui furent pas étrangères puisqu'il développa une interpellation sur le renvoi au Conseil de la Société des Nations du problème de la Haute-Silésie.

Il prit part à la discussion du budget de l'Instruction publique en 1922 et 1923 et du budget des P.T.T. en 1923.

Second candidat de la liste républicaine de gauche aux élections générales de 1924, il ne fut cependant pas élu, le seul candidat élu de cette liste étant M. Thoumyre, député sortant comme lui, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui obtint 29.976 voix; Jean Maillard obtint cependant 28.326 voix.

Il devait mourir prématurément à Pavilly le 19 mai 1927, à l'âge de 48 ans.

MAILLARD (PIERRE, MARIE, Guillaume), né le 22 août 1823 à Brive (Corrèze), mort le 19 janvier 1906 à Paris (16^e).

Député de la Seine de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 227.)

Bien qu'opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement, Maillard se représenta dans la 1^{re} circonscription du XV^e arrondissement de Paris mais ne recueillit que 3.971 voix sur 11.786 votants contre 6.569 à Eugène Farey, élu.

Cet échec électoral l'éloigna définitivement de la vie politique.

Il mourut à Paris le 19 janvier 1906 à l'âge de 83 ans.

MAILLÉ (ALEXIS), né le 13 août 1815 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 7 décembre 1897 à Angers.

Représentant de Maine-et-Loire de 1874 à 1876.

Député de Maine-et-Loire de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 228.)

Son échec à la tête de la liste républicaine en 1885 l'éloigna de la compétition électorale sur le plan national. Il se consacra alors à la mairie d'Angers qu'il occupa, pour la seconde fois, de 1884 à 1888 et au Conseil général qu'il quitta en 1886.

Juge au tribunal de commerce d'Angers depuis 1870, il y siégea jusqu'en 1892.

Il mourut à Angers le 7 décembre 1897, à l'âge de 82 ans.

En reconnaissance des services rendus son nom fut donné à une rue d'Angers dès 1898.

MAILLÉ (FRANÇOIS, Isidore), né le 3 janvier 1841 au Bosc-Roger (Eure), mort le 10 janvier 1917 à Saint-Aubin-les-Elbeuf (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1906 à 1910.

Propriétaire agriculteur, conseiller général du canton d'Elbeuf, maire de Saint-Aubin-Jouxhe-Boulleng, Isidore Maillé, qui s'était dévoué pendant quarante ans à la cause républicaine pour la défense des humbles et des déshérités de la fortune, fut désigné par le congrès des comités radicaux et radicaux-socialistes démocratiques du canton d'Elbeuf et la concentration des comités républicains radicaux du canton de Grand-Couronne, pour se présenter aux élections générales de mai 1906 dans la 3^e circonscription de Rouen. Il fut élu au second tour de scrutin par 6.976 voix contre 6.754 voix à Julien Goujon, député sortant, bien que celui-ci arrivât en tête au premier tour.

Membre des commissions de l'hygiène publique et des prestations, Isidore Maillé déposa des propositions de loi relatives aux centimes départementaux et communaux, tendant à modifier la loi du 21 mai 1836 et à supprimer la prestation personnelle.

A la suite des orages survenus le 30 juin 1908 dans la région d'Elbeuf, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire destiné à venir en aide aux victimes de cette calamité.

Il prit part à la discussion du budget du Commerce et de l'Industrie en 1907, 1908 et 1909, du budget des Travaux publics en 1909, de celui des Chemins de fer de l'Etat en 1910.

Isidore Maillé ne recueillit, au premier tour des élections du 24 avril 1910, que 1 845 voix contre 4 275 à Mouchel, professeur, maire d'Elbeuf, qui fut élu le 8 mai par 7 169 voix contre 5 510 à Delpench.

Isidore Maillé, qui s'était maintenu au second tour, n'obtint alors que 54 voix.

Il faillit perdre la vie, quelques années plus tard, dans un acte de sauvetage dont les suites lui valurent une longue et douloureuse maladie.

Il devait mourir le 10 janvier 1917 à Saint-Aubin-les-Elbeuf, alors qu'il était le doyen des maires de son département. Il était âgé de 76 ans.

MAILLÉ (ARMAND, URBAIN, LOUIS de, comte de **LA JUMELLIÈRE**), né le 1^{er} juillet 1816 à Paris, mort le 9 juin 1903 à Paris.

Député de Maine-et-Loire de 1876 à 1896
Sénateur de Maine-et-Loire de 1896 à 1903

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 229)

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, faites de nouveau au scrutin uninominal, Maillé retrouve son siège dans son ancienne circonscription de Cholet avec 10 055 voix. C'est un royaliste irréductible, défenseur des libertés locales et des droits de la famille. C'est ainsi qu'en 1889 il déclare dans une circulaire : « La loi de l'enseignement doit être modifiée dans le sens de la liberté. Il faut que chaque commune puisse voter pour le choix de l'éducation à donner à ses enfants ».

Il est réélu en 1893 avec 9 400 voix, sans concurrent.

Membre de la commission du tarif général des douanes depuis sa création, il en devient le vice-président en 1891 et en défend les tendances protectionnistes contre les principes échangistes.

Il est président d'âge de la Chambre des députés lors de l'ouverture de la session de 1896.

Le département de Maine-et-Loire ayant été appelé à pourvoir au remplacement de Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur inamovible décédé, le comte de Maillé se présente et est élu le 23 février 1896, par 619 voix sur 950 votants. Réélu le 3 janvier 1897 par 650 voix sur 965 votants, il est aussitôt nommé président de la commission chargée de l'examen d'un projet de résolution de Leydet tendant à la nomination d'une commission annuelle du travail et de la prévoyance.

Il est président du groupe de la droite.

En 1900, il demande à connaître les noms des membres de la commission de la Haute Cour avant l'élection de son vice-président.

Il appartient également à la commission de l'armée.

Il meurt à Paris le 9 juin 1903, âgé de 87 ans.

Avant de se consacrer à la vie publique, le comte de Maillé avait appartenu à l'armée et commandé pendant la guerre franco-allemande un bataillon de mobilisés de Maine-et-Loire qui fut sérieusement engagé au combat victorieux de Monai le 20 décembre 1870, ce qui lui avait valu d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

MAILLÉ (LOUIS, ARMAND, JOSEPH, JULES de, duc de **PLAISANCE**), né le 27 juin 1860 à Paris, mort le 8 février 1907 à Paris.

Député de Maine-et-Loire de 1903 à 1907

Louis, Armand, Joseph, Jules de Maillé de La Tour Landry, duc de Plaisance, était le fils du comte de Maillé, député puis sénateur de la 1^{re} circonscription de Cholet de 1871 à 1903. Il fut autorisé à relever les titres de son arrière-grand-oncle maternel, Charles-François Lebrun, 3^e consul de France, prince trésorier de l'Empire en 1804, duc de Plaisance en 1806, pair de France en 1814. Il épousa en 1886 Mlle de La Rochefoucauld, fille du duc d'Estissac, dont il devait avoir trois enfants.

Il s'intéressa aux questions agricoles et fut président de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers et vice-président du syndicat agricole d'Anjou.

C'est à la mort de son père, avec lequel il habitait le château de la Jumellière, et alors qu'il était déjà conseiller général et maire de la Jumellière, qu'il se présenta à la députation.

Il fut élu le 27 décembre 1903 dans la 1^{re} circonscription de Cholet, en remplacement de Baron, démissionnaire, par 10 545 voix sur 12 233 votants et 17 991 inscrits, aucun concurrent ne s'étant présenté contre lui. Il fut réélu au premier tour des élections générales de 1906, par 11 768 voix contre 2 970 à Biton et 375 à Reveillard, sur 15 529 votants et 18 587 inscrits.

A la Chambre, il fit partie du groupe de l'action libérale. Membre de diverses commissions, il déposa en 1905 une proposition de loi tendant à venir en aide aux victimes d'orages survenus dans les communes de Maulévrier et Yvernay, par l'ouverture au ministère de l'Agriculture d'un crédit extraordinaire de 50 000 francs. Il prit part à la discussion des lois concernant la suppression de l'enseignement congréganiste et le recrutement de l'armée. Il vota contre la politique générale du gouvernement en 1904 et 1906.

Atteint par la maladie dès 1906, son mandat prit fin prématurément le 7 février 1907. Il mourut à Paris le 8 février, âgé de 46 ans.

MAILLIET (MAXIMILIEN, JOSEPH), né le 30 octobre 1812 à Avesnes (Nord), date et lieu de décès non connus

Député du Nord de 1873 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 229.)

Maillet ayant abandonné la vie publique se consacra à ses affaires bancaires et à ses propriétés

MAIRAT (ADRIEN, PAUL), né le 13 juin 1865 à Benest (Charente), mort le 22 avril 1924 à Angoulême (Charente).

Député de la Charente de 1906 à 1914 et de 1919 à 1924.

Paul Mairat, publiciste, directeur du journal *La Charente*, était conseiller général du canton de Champagne, président de la commission départementale et conseiller municipal d'Alloue lorsqu'il fut désigné par le congrès républicain de la 1^{re} circonscription d'Angoulême pour se présenter aux élections législatives de 1902. Il n'obtint cependant alors que 7 427 voix contre 8 537 à Laroche-Joubert qui fut élu.

Désigné une seconde fois à l'unanimité pour être le candidat du congrès aux élections de 1906, Paul Mairat triompha de son rival au deuxième tour, le 20 mai, par 8 859 voix contre 8 229 à Laroche-Joubert, qui l'avait cependant distancé au premier tour.

Il fut réélu aux élections de 1910, où il obtint 8 605 voix au second tour contre 7 698 à Guy Cassagnac, sur 16 625 votants et 20 793 inscrits. Battu aux élections de 1914 par Lazare Weiller qui l'emportait au second tour avec 8 313 voix contre 7 481, Paul Mairat prit à nouveau sa revanche aux élections de novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin

de liste. Inscrit sur une liste d'union républicaine et agricole, il obtint 26 327 voix et fut élu à la plus forte moyenne avec trois autres députés sortants de la même liste, les suffrages exprimés étant de 71 033 pour 74 305 votants et 105 241 inscrits.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Il fonda avec le député Durand, de l'Aude, le groupe de la défense paysanne et fut, au cours de ses mandats successifs, membre de plusieurs commissions : travaux publics, chemins de fer, usines hydrauliques, usages industriels de l'alcool, pensions civiles et militaires et, à partir de 1919, assurance et prévoyance sociale, travail, enfin des comptes définitifs.

Il déposa des propositions de loi tendant notamment à modifier le tableau des emplois réservés annexé à la loi de 1905 sur le recrutement de l'armée et tendant à réduire le nombre des députés.

Il fut rapporteur de plusieurs projets de loi relatifs aux réseaux de chemins de fer d'intérêt local, notamment dans le département de la Charente, et demanda la déclaration d'urgence de ces projets de loi. Son rôle comme rapporteur d'un projet de loi modifiant la loi sur les retraites ouvrières et paysannes fut notable. Une de ses propositions de loi ouvrant de nouveaux débouchés à l'alcool industriel fut adoptée par le Parlement. Il prit encore part à la discussion d'un projet de loi relatif à la création d'un corps d'ingénieurs militaires des poudres et de corps d'agents militaires techniques et comptables du Service des poudres et d'un projet de loi concernant la réforme des pensions civiles et militaires.

La carrière parlementaire de Paul Mairat fut interrompue par sa mort qui survint à Angoulême à la veille du renouvellement général de la Chambre des députés, le 22 avril 1924. Il était âgé de 58 ans.

MAIRE (LOUIS, ANTOINE, ALFRED), né le 27 septembre 1863 à Labergement-Sainte-Marie (Doubs)

Député du Doubs de 1919 à 1924

André Maire, agriculteur et négociant à Labergement-Sainte-Marie, fut attiré très jeune par la politique. A 25 ans, en 1888, il fut élu conseiller municipal de sa commune dont il devint maire en 1900. Ce n'est que bien des années plus tard, lors des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 qu'il sollicita le mandat de député. Candidat dans la circonscription de Pontarlier, il recueillit 5 542 voix sur 12 511 votants, mais fut battu par le député sortant, le colonel Girod qui, avec 6 520 suffrages, obtint la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.

Lors des élections générales du 16 novembre 1919, il se présenta sur la liste

de l'entente républicaine démocratique et libérale conduite par le marquis de Moustier et fut élu à la plus forte moyenne avec 25.738 voix sur 59.782 votants. Il fit partie de ce groupe à la Chambre et fut membre de la commission du travail.

Sa participation aux débats se limita à deux interventions portant sur des questions d'intérêt local et à la défense d'un amendement par lequel, à l'occasion de la discussion du budget de l'exercice 1923, il voulait inciter le ministre des Finances à réduire le nombre des agents des douanes qu'il jugeait excessif.

Il sollicita le 11 mai 1924 le renouvellement de son mandat. Avec 29.682 voix sur 65.641 votants, il arriva en seconde position de sa liste qui n'obtint qu'un siège, les trois autres allant à la liste du cartel des gauches conduite par le colonel Girod.

Après cet échec, il ne devait plus faire acte de candidature aux élections législatives. Il se consacra à l'exercice de ses mandats locaux : il conservera jusqu'en 1940 ses fonctions de maire auxquelles il ajouta, en 1934, celles de conseiller général du canton de Mouthé.

MAISON (ETIENNE, HENRI), né le 30 octobre 1847 au Quartier (Puy-de-Dôme), mort le 20 juin 1937 à Saint-Gervais-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme
de 1910 à 1914.*

Pharmacien, maire de Saint-Gervais-d'Auvergne et conseiller général du Puy-de-Dôme, Etienne Maison ne briguait que très tard son siège de député : il allait atteindre sa soixante-troisième année lorsqu'il fut candidat aux élections générales législatives, le 24 avril 1910, dans la 2^e circonscription de Riom. Face au député sortant socialiste, Alexandre Varenne, il se présenta en qualité de radical-socialiste « adversaire hardi du monopole de l'enseignement qui serait une atteinte à la liberté de conscience et à l'ennemi irréductible du collectivisme ». L'emporta dès le premier tour de scrutin par 9.926 voix, contre 8.182, sur 18.906 votants.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des radicaux-socialistes ; il prit part aux travaux de la commission d'assurance et de prévoyance sociale mais on ne l'entendit jamais dans un débat public.

Lors des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il sollicita le renouvellement de son mandat. Il se heurta à nouveau, entre autres adversaires, à Alexandre Varenne qui, en tête au premier tour de scrutin, devait l'emporter au second. Quant à lui, il recueillit successivement 1.847 suffrages sur 18.932 votants au premier tour et 19 sur 19.128 au second tour.

Après ce cuisant échec il ne devait plus faire acte de candidature.

Il passa le reste de sa vie à Saint-Gervais-d'Auvergne, où il mourut le 20 juin 1937 à l'âge de 90 ans.

MAITRE (CLAUDE, HENRI), né le 26 novembre 1883 à Louhans (Saône-et-Loire)

*Député de Saône-et-Loire de 1910 à 1928
Sous-secrétaire d'Etat aux Finances
chargé des Régions libérées
du 19 au 23 juillet 1926.*

Né à Louhans, où toute sa famille a habité, Henri Maître fait des études de droit et sort diplômé de l'Ecole des sciences politiques dans la section économique et financière. Il collabore à de nombreux journaux et revues et notamment à un grand journal de finances, ce qui lui donne en la matière une grande compétence.

Elu pour la première fois le 24 avril 1910 à Louhans, au second tour par 10.658 voix sur 25.624 votants, il se présente dans un long programme électoral, comme un ardent défenseur de la démocratie républicaine et du parti radical-socialiste dans les rangs duquel il milita. Ce programme éminemment social qui comporte des réformes agricoles, commerciales, fiscales, ouvrières n'est pas exempt d'une certaine démagogie puisqu'un long paragraphe y est consacré à la réduction de l'indemnité parlementaire.

Néanmoins Henri Maître sera réélu trois fois : le 26 avril 1914 au second tour avec 8.876 voix sur 25.186 votants ; le 16 novembre 1919 sur la liste de concentration républicaine, par 63.108 voix sur 120.825 votants (la liste emporte les 9 sièges du département) ; le 11 mai 1924 sur la même liste avec 45.180 voix sur 142.530 votants. Le 22 avril 1928 il est battu avec 8.992 voix sur 18.857 votants contre 9.539 voix au socialiste René Burlin.

Entrant à la Chambre en 1910 il s'inscrit au groupe des radicaux-socialistes et est nommé à la commission du travail. Conformément à ses engagements il dépose une proposition de loi tendant à l'abaissement de l'indemnité parlementaire. Il défend également à la tribune les intérêts des débitants de boissons, ceux des contribuables, la liberté du suffrage universel, la suppression de la licence et le dégrèvement de la terre.

En 1914, il est inscrit au groupe des républicains socialistes. Membre de la commission de l'hygiène publique, il dépose une proposition de loi tendant à accorder une allocation aux familles de mobilisés.

Mais la guerre interrompt son activité parlementaire : bien que dégagé de toutes obligations militaires, il s'engage et malgré une mise en réforme d'office à la suite d'une écentration, il se réengage aussitôt guéri. On le voit servir sur le front, à Dunkerque et au

secteur de Nieuport dans le premier groupe d'auto-mitrailleuses.

Sa femme, infirmière militaire principale de 1^{re} classe, reçoit la croix de guerre, la médaille d'or des épidémies et la Légion d'honneur en 1917. Engagée en 1914, elle a dirigé une ambulance sur le Front Nord puis en Alsace, Blessée de nombreuses fois, titulaire de deux citations, elle est nommée ensuite infirmière en chef du Val-de-Grâce.

Réélu en 1919 sur la liste de concentration républicaine, il semble que l'élan qui l'avait animé lors de sa première législature ait considérablement diminué. En effet il ne prend plus la parole et ne dépose plus ni propositions de loi ni rapports.

En 1924 réélu sur la même liste, il ne s'inscrit à aucun groupe, et est nommé à la commission du suffrage universel, et à la commission des colonies. Il dépose une proposition de loi concernant les pensions des petits retraités de la Caisse nationale des retraites, une autre concernant l'abrogation d'une loi réglementant l'exportation des capitaux, une autre sur la suppression des octrois. Il prend part à la discussion d'un projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales et dépose un amendement; il demande à interpeller sur les mesures que M. le ministre des Finances a prises ou compte prendre pour défendre le franc et assainir la situation financière.

Le 20 juillet 1926 il est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, chargé des Régions libérées, dans un gouvernement Herriot; mais le gouvernement tombe trois jours plus tard.

Il ne prend plus la parole jusqu'aux élections suivantes; mais accusé par son adversaire socialiste de faire le jeu de la droite, il est battu de peu et perd son siège.

Dès lors il abandonne la vie parlementaire.

MAJUREL (Moise), né le 9 février 1889 à Castelnau-le-Lez (Hérault).

Député de l'Hérault de 1936 à 1942

Moise Majurel, employé de commerce, était maire de Castelnau-le-Lez, commune voisine de Montpellier, lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 26 avril 1936, dans la 2^e circonscription de Montpellier, contre le député sortant Jean Alès, radical. Au premier tour, Alès l'emporta avec 6 278 voix contre 5 695 à Majurel mais au second tour, le 3 mai 1936, ce fut Majurel qui fut élu avec 9 941 voix contre 8 180 à Alès, sur 18 408 votants.

A la Chambre, Majurel s'inscrivit au groupe socialiste. Il fit partie de plusieurs commissions : assurance et pré-

voyance sociales, suffrage universel, commerce et industrie. C'est à ces divers titres qu'on le vit s'intéresser plus particulièrement aux problèmes sociaux. Il déposa et discuta un amendement tendant à remédier à l'aggravation des charges de l'assistance médicale gratuite, un autre sur l'application aux ouvriers agricoles de la loi sur les allocations familiales, un troisième sur l'extension aux travailleurs agricoles des avantages sociaux dont bénéficiaient les travailleurs des professions industrielles et commerciales. Sur le plan local, il s'intéressa à l'hospice et à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier et interpella sur les modifications à apporter au statut viticole en vue de faciliter la production nationale et le commerce des vins.

Il fut rapporteur des opérations électorales de plusieurs circonscriptions et prit part à la discussion de la proposition de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés. Il fut mandaté par son groupe pour exposer les raisons du vote favorable que le groupe socialiste allait émettre le 27 juin 1939. Il vota la confiance au ministère Blum et au ministère Chautemps.

Présent à Vichy le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il abandonna ensuite la politique.

MALARTRE (PIERRE, MARIE, FRANÇOIS, FLORENTIN), né le 29 novembre 1834 à Dunières (Haute-Loire), mort le 12 novembre 1911 à Dunières.

Représentant de la Haute-Loire de 1871 à 1875

Député de la Haute-Loire de 1876 à 1878, de 1881 à 1885 et de 1889 à 1893

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 235.)

Il se représenta le 22 septembre 1889, toujours dans le canton d'Yssingeaux, mais fut plus heureux puisqu'il fut élu au premier tour avec 10 438 voix sur 19 350 votants. Son programme comportait, parmi des généralités à dominante conservatrice, la révision du service de trois ans, la révision de la Constitution, le respect des convictions religieuses.

Inscrit à l'union des droites, il prit très souvent la parole, essentiellement dans les discussions d'ordre social : sur les livrets d'ouvriers, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, à propos des grèves et des conseils de prud'hommes; il s'intéressait aussi à l'agriculture et prit part à la discussion du projet de loi relatif à la sériciculture et à celle du budget de l'agriculture.

Il se représenta le 20 avril 1893 mais fut battu par Néron-Bancel, socialiste, qui l'emporta avec 10.314 voix contre 7.521 à Malartre, sur 18.987 votants.

Dès lors, il abandonna la politique et ne se représenta plus aux élections législatives. Pierre Malartre mourut le 12 novembre 1911, à Dunières, à l'âge de 77 ans.

MALASPINA (JEAN. FOUSSAINT), né le 9 novembre 1853 à Belgodère (Corse), mort le 28 février 1904 à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Député de la Corse de 1898 à 1904.

Propriétaire et publiciste, Malaspina était vice-président du Conseil général de la Corse depuis 1895 lorsqu'il se présenta aux élections législatives. Pendant la période boulangiste il avait été membre du comité directeur des Droits de l'homme à Paris. Il collaborait également à la *Revue politique et littéraire*.

Il fut élu député le 8 mai 1898, par 3.179 voix contre 2.479 à Sébastien Garini, député sortant, républicain. Son programme d'action était essentiellement local : communications rapides et bon marché avec le continent et assainissement des plaines corses.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et vota pour l'investiture du gouvernement Waldeck-Rousseau le 22 juin 1899. Il fit partie de diverses commissions mais son activité resta modérée. Il prit la parole lors de la discussion du projet de loi réorganisant les services postaux entre la Corse et le continent, pour souhaiter que le projet débouche rapidement sur un service quotidien.

Réélu le 27 avril 1902 par 3.749 voix contre 1.180 à Buonaccorsi, il promettait à ses électeurs de chercher à développer les moyens de parvenir à une véritable expansion de la Corse.

Membre de la commission relative au régime du Gaz de Paris, de la commission de l'armée, de celle de l'hygiène, de la commission d'étude pour la reconstruction de la salle des séances de la Chambre, il n'en poursuivit pas moins son action en faveur de son département d'origine : il déposa une proposition de loi tendant à indemniser les victimes des gelées des mois de mars et avril 1903 dans le département de la Corse.

Il mourut subitement le 28 février 1904, alors âgé de 50 ans, dans sa maison de Saint-Cloud, près de Paris.

MALAUSSÉNA (ARTHUR), né le 26 octobre 1846 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 26 juin 1899 à Paris (16^e).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1892 à 1893 et de 1894 à 1898.*

Fils de François Malausséna, maire de Nice, député des Alpes-Maritimes sous le Second Empire et président du Conseil général, Arthur Malausséna, avocat, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nice, conseiller général, entra dans la vie parlementaire à la fin de la V^e législature, à la faveur d'une élection partielle due au décès d'un député de la circonscription de Puget-Théniers. Son élection fut très brillante. Il obtint 4.561 voix contre 34 à son concurrent, avec un nombre très restreint d'abstentions. Mais, à Puget-Théniers, une campagne destinée à évincer en lui « le personnage de Nice et de la maison de jeux de Monte-Carlo » l'empêcha de conserver son mandat lors des élections suivantes. Il fut battu en 1893 avec 2.394 voix contre 5.336 à son concurrent Bischoffsheim, celui-là même qui dénonçait l'influence de Nice.

Nullement découragé par cet échec, il profita de la vacance de la 2^e circonscription de Nice — dont le titulaire avait été élu sénateur — pour se représenter six mois plus tard. Le 18 février 1894, il fut élu député de Nice avec 7.175 voix contre 3.336 à son concurrent.

Son action en tant que parlementaire fut des plus réduites. Il ne prit jamais la parole.

Il ne se représenta pas en 1898 et mourut peu après, à Paris dans son hôtel de la rue de Lubeck. Il était âgé de 52 ans.

MALAVIALLE (HENRI, Léon, NARCISSE, CONSTANTIN), né le 29 juillet 1860 à Tuchan (Aude), mort le 17 juillet 1924 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de l'Aude de 1910 à 1919.

Léon Malavialle était le fils du notaire de Tuchan. De 1871 à 1878 il fit de brillantes études au lycée de Carcassonne au terme desquelles il obtint le baccalauréat ès lettres et ès sciences. Il partit alors à Paris pour suivre les cours de rhétorique supérieure au lycée Louis-le-Grand et entra en 1879 à l'Ecole normale supérieure. Dès 1880 il obtenait sa licence de lettres et en 1882 passait avec succès l'agrégation d'histoire et de géographie.

Il commençait alors sa carrière de professeur dans divers lycées : Pau de 1882 à 1883, Carcassonne en 1883, Rouen de 1883 à 1885, puis Montpellier de 1886 à 1897. Puis, tout en devenant propriétaire viticulteur, il poursuivait sa carrière d'enseignant. Dès 1889, il était chargé des conférences de géographie à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, puis passait maître de conférence à la même faculté en 1898. Il devait le rester jusqu'en 1920. Il obtenait également un poste de professeur de géographie économique à l'Ecole supérieure de commerce de Montpellier.

Il fut à cette époque de plus en plus sollicité pour des postes honorifiques : il devint membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, fut choisi comme secrétaire général de la Société languedocienne de géographie de Montpellier et fut nommé officier de l'Instruction publique ; il devenait également membre du conseil de la Caisse de crédit agricole mutuel du Midi.

Il publiait, par ailleurs, dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie* et d'autres revues locales, de nombreux articles d'histoire et de géographie. Il collaborait à la rédaction des *Annales de géographie* pour la bibliographie de l'Espagne et de la *Revue historique* pour divers comptes rendus.

Il entra dans la vie politique en 1893, en devenant membre du Conseil général de l'Aude, où il devait rester vingt-cinq ans et où il fut rapporteur de la commission des chemins vicinaux et des tramways.

Puis, le 24 avril 1910, il présenta sa candidature à la députation dans la 2^e circonscription de Carcassonne. Il avait été désigné par le parti radical-socialiste lors du congrès tenu à Capendu le 13 mars 1910. Malavialle fut élu au premier tour de scrutin, avec 7.444 voix sur 13.304 votants, en remplacement de Théron qui se retirait. Ses concurrents, Paul Arnaud, républicain progressiste et Léon Hudelle, candidat du parti socialiste unifié, recueillirent 2.936 voix et 2.642 voix.

Libre penseur, démocrate, Malavialle était partisan d'une République parlementaire, laïque et sociale. Il approuvait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, souhaitait le développement de l'enseignement gratuit et obligatoire, la décentralisation de l'administration et l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Le 26 avril 1914, il renouvela sa candidature dans l'arrondissement de Carcassonne. Sur 19.593 votants, il obtint 13.583 voix et fut réélu au premier tour, battant Coulouma, Gibert et Basset, ses adversaires.

Il fut membre de la commission de l'Instruction publique et rapporteur principalement d'un projet de loi sur les modifications d'horaire connues sous le nom « d'heure d'été » et d'un projet de modification du scrutin d'arrondissement.

Il ne se représenta pas aux élections législatives du 16 novembre 1919. Il termina sa vie dans sa propriété de Montpellier, où il mourut le 17 juillet 1924, à l'âge de 64 ans.

MALET (HENRI), né le 15 juillet 1888 à Deviat (Charente).

Député de la Charente de 1932 à 1936.

Après de bonnes études secondaires, Henri Malet entra à l'Ecole polytech-

nique, puis à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Il obtenait en même temps une licence de lettres et une licence de droit.

Il se distinguait au front durant la guerre de 1914-1918 et recevait la croix de guerre et la Légion d'honneur. Après les hostilités, il poursuivit une carrière d'ingénieur des ponts et chaussées dans sa ville natale. Il était rapidement nommé ingénieur en chef et devenait une autorité sur le plan local pour tous les problèmes d'aménagement du territoire. Il était ainsi désigné comme membre du comité consultatif des chemins de fer, président du syndicat d'électrification de Deviat, et de celui de Barbezieux. Il entra en même temps dans la vie politique en devenant conseiller municipal de Deviat.

Il se présenta aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 sous la bannière des républicains de gauche. Dans son programme, il se prononçait, en matière de politique extérieure, en faveur de l'autorité de la Société des Nations et du respect du traité de Versailles ; sur le plan intérieur, pour la défense des intérêts des assurés sociaux, des contribuables et des agriculteurs, et de façon générale de tous les administrés face à l'Etat.

Il fut élu au second tour de scrutin, par 6.148 voix sur 17.244 inscrits et 14.945 votants, battant le député sortant, Jean Hennessy, républicain socialiste, qui ne comptait que 4.429 voix.

Il déploya une certaine activité dans des domaines divers comme la fiscalité des agriculteurs, l'élection des députés, l'encouragement à la natalité, des problèmes de transports, économiques ou sociaux.

Il se représenta aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 mais il fut battu par Réthoré, républicain socialiste, avec 5.822 voix contre 8.710 à ce dernier.

Il quitta désormais la scène politique et retourna vivre à Deviat, sa ville natale.

MALÉZIEUX (FRANÇOIS, ADRIEN, FERDINAND), né le 3 janvier 1821 à Gricourt (Aisne), mort le 3 novembre 1903 à Gricourt.

Député de l'Aisne au Corps législatif de 1863 à 1870.

Représentant de l'Aisne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député de l'Aisne de 1876 à 1885

Sénateur de l'Aisne de 1885 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 239)

En 1889, François Malézieux était vice-président du Conseil général de l'Aisne, dont bientôt il assumera la présidence.

Elu une première fois sénateur le 25 janvier 1885 il fut réélu le 7 jan-

viet 1894 par 1.025 voix sur 1.363, 833 voix se portèrent sur son adversaire Leroux.

Le 4 janvier 1903 il conserva son mandat de sénateur avec 742 voix sur 1.330. Il fut élu en même temps que Seblin, Macherez et Gentilliez qui obtinrent respectivement 866 voix, 815 voix et 703 voix.

Après avoir pris une part assez importante aux travaux du Sénat, au début de son mandat, à l'élaboration des lois relatives aux travaux publics, à l'agriculture, aux réformes économiques et sociales et aux questions douanières; après avoir fait partie de nombreuses commissions, dont la commission des douanes, son activité parlementaire se ralentit à partir de 1889.

A cette période, il fut nommé président de la 4^e commission des pétitions et, en 1901, la confiance de ses collègues le porta à la présidence de la 5^e commission d'initiative parlementaire.

Il ne cessa d'appartenir au groupe de la gauche républicaine.

Il mourut au hameau de Petit-Fresnoy dans la commune de Gricourt, le 3 novembre 1903, à près de 83 ans.

MALHERBE (RAYMOND, comte de), né le 31 décembre 1826 à Marçon (Sarthe), mort le 16 février 1891 à Beauvais (Oise).

Sénateur de l'Oise de 1876 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 241).

Ayant renoncé à poser sa candidature dès 1879, le comte de Malherbe se consacra dès lors au Conseil général de l'Oise auquel il appartint jusqu'à sa mort, le 16 février 1891 à Beauvais; il avait 64 ans.

Président du conseil d'administration de l'Hospice Condé, il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

MALINGRE (PAUL, MARIE, ELIE), né le 1^{er} juin 1882 à Paris (5^e).

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Né à Paris, c'est dans la capitale qu'il passa toute son enfance et sa jeunesse. En 1927, devenu industriel, il s'intéressa à la politique.

Aux élections législatives du 22 avril 1928 il décidait de se présenter, dans la 3^e circonscription du XI^e arrondissement de Paris, comme radical indépendant afin de soutenir le ministère de Raymond Poincaré dans son œuvre de redressement financier et de défense du franc. Il fut élu au second tour de

scrutin par 9.792 voix sur 20.890 inscrits et 17.108 votants contre 6.936 à Poulain, son principal adversaire.

De 1928 à 1932, il fit partie de trois commissions, présenta trois propositions de loi, treize rapports et avis, prit la parole et adressa plusieurs demandes d'interpellation au gouvernement. Il se préoccupa spécialement des problèmes économiques, soutint le projet d'outillage national comme le programme d'habitations à bon marché, proposa le vote d'un fonds de 400 millions de francs pour le chômage. Sur le plan extérieur, il vota pour la reconnaissance des dettes de guerre et contre le plan Young.

Il se représenta aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932 et fut élu par 9.074 voix sur 20.627 inscrits et 16.838 votants, contre 6.558 au député communiste Morel.

Pendant cette 15^e législature, il déploya la même activité et prit part à de nombreuses discussions sur des sujets divers, s'occupant tout spécialement des problèmes de la marine marchande.

Aux élections de 1936, il se représenta mais fut battu par le candidat communiste Cogniot, avec 6.982 voix contre 8.269 à ce dernier sur 20.820 inscrits et 18.138 votants.

Il reprit sa vie d'industriel mais garda cependant un pied dans la vie politique en devenant conseiller général de la Haute-Marne.

MALIZARD (JEAN-FRANÇOIS), né le 11 septembre 1848 à Lyon (Rhône), mort le 15 octobre 1933 à Marsanne (Drôme).

Député de la Drôme de 1903 à 1906.

D'origine lyonnaise, Jean-François Malizard est affecté comme engagé volontaire en 1870 à un corps de pontonniers du génie. Fixé à Valence, il y fonde un commerce de bijouterie, en même temps qu'il acquiert et qu'il gère en Ardèche un certain nombre de propriétés.

Très jeune, il s'intéresse à la politique et fait partie de plusieurs groupements. Dès la chute de l'Empire, en 1870, il s'était distingué par ses convictions républicaines. Par la suite, membre du comité qui patronne la candidature du républicain Madier de Montjau, il se fait l'ardent défenseur de la fondation du sou des écoles. En 1879, il prend part à la fondation de la Chambre syndicale des travailleurs réunis de Valence et de Bourg-les-Valence. En mai 1882, il est élu conseiller municipal et devient maire de cette même ville de 1894 à 1896. Par la suite il en demeurera conseiller municipal.

En 1903, le député sortant, Maurice Faure, ayant été élu sénateur, des élections partielles furent organisées à Valence. Jean-François Malizard se présente, soutenu par le comité central d'action républicaine démocrate et sociale, partisan en particulier de la séparation de

l'Eglise et de l'Etat. Il enlève le siège au second tour de scrutin par 9.678 voix contre 7.712 à Paul Faure, ancien député, sur 24.718 inscrits et 17.659 votants.

Durant ses trois années de vie parlementaire, il fut secrétaire du bureau et membre de diverses commissions. Il déposa une proposition de loi sur l'avancement des instituteurs et prit la parole essentiellement à propos des discussions budgétaires.

Aux élections de 1906, il n'obtint que 2.244 voix contre 5.333 à Dumont, élu au second tour avec 11.340 voix sur 25.802 inscrits et 19.632 votants.

Il termina ses jours à Valence, où il continua d'exercer sa profession de bijoutier et de gérer ses terres ardéchoises, tout en assumant un certain nombre de responsabilités sur le plan local : il fut président de l'association républicaine de Valence, président de la société de secours mutuels La Maternité et contribua à la fondation de la section des vétérans de Valence dont il devint président.

Il mourut le 19 octobre 1933 à Marianne, à l'âge de 85 ans.

MALLARMÉ (ANDRÉ, VICTOR), né le 6 août 1877 à Bouzaréa (Alger).

Député d'Alger de 1924 à 1939.

Sénateur d'Alger de 1939 à 1945.

*Sous-secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
du 19 au 23 juillet 1926.*

*Sous-secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
du 3 novembre 1929 au 21 février 1930.*

*Ministre
des Postes, Télégraphes et Téléphones
du 2 mars au 13 décembre 1930
et du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Ministre de l'Education nationale
du 8 novembre 1934 au 1^{er} juin 1935.*

Né dans une famille strasbourgeoise venue s'installer en Algérie après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il a été professeur à la faculté de droit d'Alger et avocat à la cour d'appel de cette ville. Il fut aussi chargé de conférence de droit international à Paris puis chargé de cours à Lille.

Conseiller général, il fut élu député d'Alger sur la liste d'union des républicains de gauche le 25 mai 1924, au second tour de scrutin, par 23.561 voix sur 41.585 votants. Il fut réélu dans la 2^e circonscription d'Alger : en 1928, au second tour de scrutin, par 6.404 voix 7.481 votants; en 1932, au premier tour, par 5.435 voix sur 10.418 votants et en 1936, au premier tour, par 5.968 voix sur 11.725 votants.

Il se fit inscrire d'abord au groupe républicain socialiste et socialiste français et ensuite à celui de la gauche radicale, dont il devint président.

Président de la commission d'Alsace-Lorraine, il fit partie de diverses autres commissions et notamment de celles de la législation civile et criminelle; de l'enseignement et des beaux-arts; des affaires étrangères; de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Il déposa de multiples rapports, principalement un rapport sur le projet de loi portant ratification du décret du 30 mai 1924 déclarant applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, diverses dispositions législatives de droit français relatives à l'enseignement supérieur public et un rapport sur le projet de loi ayant trait à la nationalité.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi du 11 avril 1924 relative au contingent annuel de croix de chevalier de la Légion d'honneur destinées à récompenser les services rendus par les maires des communes de France et d'Algérie en fonctions et par ceux restés en fonctions après le 1^{er} août 1914.

Il devint sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics (ports, marine marchande et pêche) dans le 2^e cabinet Herriot, du 19 au 23 juillet 1926.

Il prit part, en qualité de député, à la discussion sur les services d'Alsace et de Lorraine lors de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1927.

Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 dans le 1^{er} cabinet Tardieu, il fut ensuite ministre des P.T.T. du 2 mars au 13 décembre 1930 dans le 2^e cabinet Tardieu et, du 9 février au 8 novembre 1934, dans le cabinet Doumergue.

Il devint ministre de l'Education nationale dans le cabinet Flandin, du 8 novembre 1934 au 1^{er} juin 1935.

Au cours de la discussion du budget général de l'exercice 1935, ses interventions se rapportèrent à l'aide aux étudiants étrangers, aux bourses nationales et à diverses questions intéressant l'éducation nationale.

En qualité de député, il demanda à interpellier sur la situation agricole, notamment au sujet des entraves rigoureuses et arbitraires pesant sur le labeur des cultivateurs d'Algérie européens et indigènes et se fit entendre dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'amortissement différé des prêts consentis par les caisses de crédit agricole.

Elu sénateur d'Alger le 8 juin 1939, au premier tour de scrutin, par 201 voix contre 188 à Duroux, sur 404 votants, il ne s'inscrivit à aucun groupe.

Il fut membre de diverses commissions et, principalement, de celles de l'Algérie; de l'enseignement; de la législation civile et criminelle.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

André Mallarmé a publié plusieurs études de droit international, notamment

sur les questions d'arbitrage, ainsi que de nombreux ouvrages tels que : *Les conseils locaux algériens et l'organisation gouvernementale de l'Algérie*.

Il était officier de l'instruction publique et commandeur du Mérite maritime.

MALLEVIALLE (JEAN, BAPTISTE, VINCENT. HENRI), né le 4 avril 1836 à Coupiac (Aveyron), mort le 13 février 1892 à Saint-Affrique (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 243).

Le docteur Mallevialle avait abandonné la politique en 1885.

Il mourut à l'âge de 55 ans, le 13 février 1892, à Saint-Affrique.

MALLEZ (Nord). — Voy. **SIROT-MALLEZ**.

MALLEZ (Nord). — Voy. **WEIL-MALLEZ**.

MALON (EMILE, CHARLES, HYACINTHE), né le 16 août 1888 au Teilleul (Manche), mort le 28 septembre 1940 au Teilleul.

Député de la Manche de 1937 à 1940.

Emile Malon est issu d'une famille où la médecine comme les charges électives sont de tradition puisque son père est docteur en médecine, maire de Teilleul pendant quarante ans, conseiller d'arrondissement et conseiller général et que ses deux grands-pères avaient été, Pascal Malon, maire de Saint-Georges-de-Rovellé, et Louis Ravy, maire de Biards.

Après des études de médecine, Emile Malon prend part à la guerre de 1914-1918 comme médecin auxiliaire affecté au 284^e régiment d'infanterie. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur et reçoit la croix de guerre.

Après les hostilités, il exerce la médecine dans sa commune natale du Teilleul où il est nommé adjoint au maire. En avril 1937, Guérin, député de la circonscription de Mortain, élu sénateur, ayant donné sa démission, Emile Malon décide de se présenter à l'élection partielle destinée à pourvoir à son siège, sous l'étiquette de républicain antifrévolutionnaire. Il est élu le 18 avril 1937, au second tour, par 5.784 voix contre 5.718 au docteur Gautier du parti social français.

Le 2 octobre 1938, il est élu maire de Teilleul et le restera jusqu'à sa mort.

A la Chambre des députés, il ne s'inscrit à aucun groupe. Il fait partie

de la commission de l'hygiène, de la santé publique et de la commission de l'administration générale, départementale et communale. Il intervient lors des discussions budgétaires de 1939 et 1940, se préoccupant notamment des problèmes de l'agriculture ainsi que de ceux des transports et communications. Il prend part également aux débats sur la politique agricole du gouvernement qui se déroulent en mars 1940.

Le dernier acte politique d'Emile Malon sera, le 10 juillet 1940, à Vichy, de voter les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

Il s'éteignit quelques mois plus tard, le 28 septembre 1940, dans sa commune natale, à l'âge de 52 ans.

MALRIC (ERNEST), né le 23 décembre 1883 à Rabastens (Tarn).

Député du Tarn de 1932 à 1942.

Fils d'un ouvrier viticulteur de Rabastens, c'est toutefois vers l'industrie qu'il orienta tout d'abord son activité. En effet, après de bonnes études primaires, il dirigea, avec son frère, une fabrique de meubles. En même temps, il participait très tôt aux affaires publiques sur le plan local. Dès 1919, il devenait conseiller municipal et adjoint au maire de Rabastens. En 1925, ses concitoyens le portaient à la mairie de cette localité, poste qu'il occupa jusqu'en 1944. Cette année-là, il devenait en outre conseiller général du canton de Rabastens. Il fut d'ailleurs secrétaire général de l'assemblée départementale en 1929, 1930 et 1931.

L'année 1932 le voit franchir un nouvel échelon : la fédération radicale, radicale-socialiste et républicaine socialiste du Tarn lui demandait en effet d'être « son porte-drapeau » pour les élections législatives dans la circonscription de Gaillac. Le 8 mai 1932, au second tour, Ernest Malric était élu député du Tarn avec 7.415 voix sur 15.404 inscrits et 13.057 votants. Dans sa profession de foi il s'était présenté ainsi : « Fils d'ouvrier, ouvrier moi-même, mon passé vous est un garant de mon avenir. Je suis disposé à ne ménager aucun effort pour assurer utilement la défense des intérêts de notre cher arrondissement dont je connais par expérience les besoins et les aspirations ». Il mettait au premier rang de son programme la défense des intérêts des agriculteurs.

Au cours de son mandat, Ernest Malric devait rester fidèle à cette préoccupation. S'il fut nommé membre de commissions assez diverses (commission du règlement, commission du travail, commission des boissons), la dominante de ses interventions fut essentiellement agricole. On le voit, en effet, déposer une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à venir en aide aux propriétaires du département du Tarn victimes des gelées des 23, 24 et 25 avril 1933. L'année suivante, il de-

mande également au gouvernement d'appliquer, selon la volonté du législateur, la loi du 24 décembre 1934 sur les vins en ce qui concerne la distillation obligatoire et l'abattement à la base de 200 hectolitres par viticulteur.

Les calamités agricoles ne le laissent pas non plus insensible. C'est ainsi qu'il dépose un amendement à la loi de finances pour 1936 tendant à la création d'une caisse d'assurance nationale et de compensation pour venir en aide aux propriétaires exploitants victimes des calamités agricoles.

Aux élections législatives de 1936, Ernest Malric fut de nouveau candidat. Il fut réélu le 3 mai 1936, au second tour, avec 6.194 voix sur 13.218 votants. Il allait siéger jusqu'en 1940 parmi les députés membres du parti radical-socialiste. Au cours de son mandat ses préoccupations ne l'éloignèrent pas de la défense des intérêts de l'arrondissement de Gaillac. Cette fois, il est membre de la commission du travail, puis des pensions.

Dès l'année 1936, il dépose une proposition de loi tendant à assurer aux producteurs de blé la vente de leur récolte à un prix normal.

L'année suivante, c'est vers les métayers et petits propriétaires victimes des intempéries que se tourne sa sollicitude. En 1938, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à étendre à toute la France le bénéfice du transport gratuit des vins, cidres et poirés nécessaires à la consommation de la famille des récoltants. Il n'oublie pas pour autant les agriculteurs du Tarn victimes des calamités agricoles puisqu'il dépose un amendement à la loi de finances pour 1938 pour venir en aide à ceux d'entre eux qui ont été victimes des calamités des 10 avril et 17 mai 1937.

Un des derniers actes de la vie parlementaire d'Ernest Malric fut, en 1939, après la déclaration de guerre, son avis supplémentaire sur la proposition de résolution d'Edouard Barthe et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le gouvernement à organiser des distributions réglementaires de vin chaud aux hommes de troupe pendant les périodes de grand froid.

Le 10 juillet 1940, Ernest Malric figura parmi les parlementaires qui votèrent la délégation de pouvoirs demandée par le maréchal Pétain. Sa vie politique sur le plan national était terminée.

Ernest Malric était titulaire de la croix de guerre 1914-1918 et de la médaille d'honneur départementale et communale.

MALRIC (JOSEPH), né le 19 août 1852 à Sigeac (Aude), mort le 28 février 1909 à Sigeac

Député de l'Aude de 1881 à 1883.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 245.)

Rentré dans la vie privée après avoir donné sa démission de député le 26 avril 1883, Joseph Malric mourut à Sigeac le 28 février 1909, dans sa cinquante-septième année.

MALROUX (AUGUSTIN, PHILIPPE, EM-MANUEL), né le 5 avril 1900 à Blaye-les-Mines (Tarn).

Député du Tarn de 1936 à 1942.

Né à Blaye-les-Mines (Tarn), d'un père mineur, Augustin Malroux fut élève à l'école primaire de cette petite ville, puis à l'école primaire supérieure d'Albi et ensuite à l'école normale de Toulouse de 1917 à 1920.

En 1922, il commence une carrière d'instituteur à Saint-Pierre-de-Cadix, puis en 1923 à Cadix. De 1928 à 1936, il enseigne à Lafenasse par Réalmont (Tarn). Parallèlement, il est un militant actif du parti socialiste S.F.I.O.; secrétaire de la section socialiste de Lafenasse; il devient en 1934 secrétaire fédéral.

En 1936, les militants socialistes le désignent comme candidat aux élections législatives de la 1^{re} circonscription d'Albi. Il est élu député du Tarn au second tour, le 3 mai 1936, par 7.853 voix sur 15.856 votants et 18.735 inscrits. Dans son programme, il avait déclaré faire sien intégralement « le programme du parti socialiste du parti de Jaurès et de Guesde, dont je suis fier ». Il se dépeint lui-même comme « un homme qui ne pactisera jamais avec une réaction cléricale et nationaliste ».

À la Chambre des députés, Augustin Malroux appartient à plusieurs commissions; il est membre de la commission de l'administration départementale et communale, de la commission des mines et de la force motrice, de la commission du suffrage universel; en 1937, il entre à la commission aéronautique.

De 1936 à 1940, ses interventions furent relativement rares. Il prit cependant part à la discussion de plusieurs budgets, notamment le budget de l'Éducation nationale en décembre 1938 où il incite le gouvernement à accorder un congé de six mois aux instituteurs publics présentant des signes de tuberculose. À la même époque, il demande également que les blés à destination de l'Espagne républicaine soient exonérés de taxes: « il est inadmissible, dit-il en défendant son amendement, qu'un pays comme la France, qui a tant de blé en excédent, n'en livre pas à l'Espagne de façon à sauver un peuple dont les intérêts coïncident exactement avec les nôtres ».

La dernière intervention d'Augustin Malroux à la Chambre des députés eut lieu le 27 février 1940: ce fut son premier grand discours. Avec courage et autorité, il critique les excès de la censure qui, sous prétexte d'union nationale, adopte la plus grande rigueur pour les thèses et les opinions de gauche ou

d'extrême-gauche, en particulier en matière de laïcité, alors qu'elle omet d'exercer son contrôle sur la presse d'extrême-droite. Augustin Malroux est pris à partie au cours de cette séance par un certain nombre de députés de droite, notamment Philippe Henriot, qui lui déclare : « il vous restera la triste mérite d'avoir le premier pris la parole pendant cette guerre contre l'union nationale ».

A Vichy, le 10 juillet 1940, Augustin Malroux figura parmi les 80 parlementaires qui votèrent contre la délégation des pouvoirs au maréchal Pétain.

MALSANG (PAUL, MARIE, ANTOINE, AUGUSTE), né le 12 juin 1875 à Champeix (Puy-de-Dôme), mort le 29 mai 1937 à Champeix.

*Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1933 à 1937.*

Fils d'un médecin de Champeix, Paul Malsang, après de brillantes études médicales à Paris, vint s'installer au côté de son père. En 1907, élu au conseil municipal de sa commune puis à la mairie que son père avait occupée lui-même, Malsang entra à la même année au conseil d'arrondissement et en 1910 au Conseil général ; il devait y siéger pendant trente ans, élu et réélu par sa commune et son canton à des majorités écrasantes.

Attiré par la politique et par des tâches plus importantes que celles communales et cantonales, il se présenta aux élections sénatoriales de 1933 et fut élu, le 8 janvier, en remplacement de Darteigne, décédé, par 659 voix sur 1.106, son adversaire Varenne n'obtenant que 369 voix.

Le 20 octobre 1935, il fut réélu seulement au troisième tour, par 553 voix sur 1.121, en même temps que Chassaing et Roy. Au premier tour de cette élection, Pierre Laval avait été élu sénateur du Puy-de-Dôme par 708 voix sur 1.118 votants.

Au cours de son mandat, Malsang s'intéressa surtout aux questions agricoles, à l'enseignement et aux travaux publics. Il intervint peu dans les discussions publiques mais ses avis furent toujours écoutés dans les commissions dont il fit partie.

Il mourut le 29 mai 1937 à Champeix à l'âge de 52 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire pour sa glorieuse conduite durant la guerre de 1914-1918.

MALVY (LOUIS-JEAN), né le 1^{er} décembre 1875 à Figeac (Lot).

*Député du Lot de 1906 à 1919
et de 1924 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Justice
du 2 mars au 23 juin 1911.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
et aux Cultes
du 27 juin 1911 au 14 janvier 1912.
Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des P.T.T.
du 9 décembre 1913 au 16 mars 1914.*

*Ministre de l'Intérieur
du 17 mars 1914 au 31 août 1917.*

*Ministre de l'Intérieur
du 9 mars au 15 juin 1926.*

Louis-Jean Malvy est issu d'une famille implantée depuis plusieurs générations dans le Lot. Son doctorat en droit obtenu, à 22 ans, il est attaché au cabinet de Léon Bourgeois, à 26 ans, en 1901, il est élu conseiller général de Vayrac. L'année suivante, il se présente aux élections législatives, sous l'étiquette radicale-socialiste, mais il échoue de justesse. Après ce premier essai encourageant, Malvy entre au cabinet d'un radical de gauche, Camille Pelletan, ministre de la Marine dans le cabinet Combes qui succède à Waldeck-Rousseau.

Aux élections législatives de 1906, il retrouve dans le Lot son adversaire de 1902, mais cette fois l'emporte dès le premier tour, le 6 mai, avec 10.008 voix contre 8.774 à Lachize.

Il est nommé membre de la commission de législation fiscale. Dès le début de sa carrière politique, il se spécialise dans les questions économiques et financières et se consacre, au cours de cette première législature, à la défense de l'impôt sur le revenu. Le projet n'aboutira qu'en 1917, alors que son principal artisan, Joseph Caillaux, qui a dominé la politique financière française de 1898 à 1914, est sur le point d'être abattu par Clemenceau. C'est l'occasion de signaler l'étonnant parallélisme des destins politiques de Caillaux et de Malvy.

A partir de 1910, Malvy avait appartenu à l'équipe Caillaux. Pendant la guerre, aux yeux des nationalistes, Malvy est considéré, dans les ministères successifs où il occupe l'Intérieur, pour le représentant de Caillaux, écarté du pouvoir. Ses liens avec lui ne seront pas étrangers à sa chute. Les deux hommes politiques seront l'un et l'autre poursuivis par la haine de Clemenceau et lourdement condamnés. Leur retour sur la scène politique, en 1924, à la suite d'une loi d'amnistie votée par la Chambre issue du cartel des gauches, apparaîtra comme un désaveu du « clemencisme ».

Les destins jumelés de Caillaux et Malvy se poursuivent lorsqu'ils redeviennent ministres, l'un et l'autre, en 1925 et 1926. Pour peu de temps : Caillaux ne réoccupe le ministère des Finances — bien de famille — que d'avril à octobre 1925 ; il y revient en juin 1926, vice-président d'un ministère Briand, mais c'est pour moins d'un mois ! Quand à Malvy, sa revanche est de plus courte durée encore : il redeviendra ministre de l'Intérieur mais devra quitter la place Beauvau à la suite d'incident de séance dramatiques

presque aussitôt après y être revenu. La fin de carrière de Joseph Caillaux et celle de Louis Malvy seront, elles aussi, étrangement semblables : ils seront tous deux, pendant de nombreuses années, présidents de la commission des finances, l'un de la Chambre, l'autre du Sénat.

Aux élections législatives du 24 avril 1910, Malvy est réélu dès le premier tour, avec 10 561 voix contre 6 392 à Delso. Il entre comme sous-secrétaire d'Etat à la Justice le 2 mars 1911 dans le cabinet Monis. Le 21 mai, lors d'une manifestation aéronautique à Issy-les-Moulineaux, le ministre de la Défense nationale, Bertheaux est tué par l'appareil d'un des concurrents et Monis est sérieusement blessé ; son cabinet sera renversé le 23 juin 1911.

C'est un ministère Caillaux qui succède au ministère Monis. Malvy y figure comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et y restera jusqu'à la chute du ministère, provoquée par Poincaré et Clemenceau, le 15 janvier 1912.

Malvy revient à la Chambre et, à la fin de l'année suivante, il est ministre du Commerce, de l'Industrie et des P.T.F. dans un cabinet Doumergue : la promotion a été rapide puisque son bénéficiaire n'a pas encore 38 ans ! Le 17 mars 1914, le ministère Doumergue est remanié à la suite de l'assassinat de Calmette qui a provoqué la démission du ministre des Finances, Caillaux. Renoult lui succède et Malvy remplace Renoult à l'Intérieur. Il va rester à ce poste jusqu'au 31 août 1917, c'est-à-dire pendant quarante-deux mois.

Le 24 avril 1914, sa réélection dans la circonscription de Gourdon n'a été qu'une formalité.

Le cabinet Doumergue ayant démissionné le 3 juin 1914, à pour successeur un cabinet Viviani qui se succédera à lui-même en juillet. Malvy conservera son portefeuille dans les deux cabinets Viviani, les 5^e et 6^e cabinets Briand et le 5^e cabinet Ribot.

Lors de la déclaration de guerre, il prend deux mesures dont la première lui sera vivement reprochée par la suite. Il décide d'abord de ne pas mettre en application les mesures — arrestation et détention préventive — prévues de longue date contre 3 000 personnes (secrétaires ou militants d'organisations syndicales) dont les noms figuraient sur un document de la préfecture de police : le carnet B. (Le futur président du Conseil, Pierre Laval, était l'un d'eux). Malvy reçoit les principaux chefs syndicalistes, obtient leur neutralité — d'ailleurs acquise en raison du climat hyper-patriotique de l'époque — et décide de les laisser en liberté.

Ce refus de pratiquer une politique de répression à l'égard de la gauche syndicaliste et socialiste allait pourtant être à la base de l'accusation de complicité à l'égard des menées défaitistes portée contre Malvy Radical de gauche, il est certain qu'il s'est toujours refusé avec énergie, tant qu'il a été ministre de l'Intérieur, à mettre

hors la loi les chefs de la classe ouvrière. A la répression, il a préféré la négociation.

L'affaire du *Bonnet rouge* a cristallisé l'opposition contre le comportement du ministre de l'Intérieur. Il n'est pas contestable que Malvy, d'ailleurs avec l'accord du conseil des ministres, a subventionné jusqu'en 1914 cette feuille qui tirait à 40 000 exemplaires et dont l'influence était grande sur une clientèle socialiste et libertaire. Jusqu'en 1916, le *Bonnet rouge* soutient sans réticence « l'union sacrée ». Mais quand Almereyda, à partir de fin 1916, vire de bord et soutient la cause défaitiste, les subventions du ministère de l'Intérieur sont supprimées.

L'échec de l'offensive Nivelle en avril 1917, la lassitude générale, la révolution russe d'avril-mai, donnent à beaucoup le sentiment que la guerre est à un tournant. C'est l'heure des soupçons, des anathèmes, il faut trouver des responsables : le ministre de l'Intérieur va être une victime toute désignée.

Le 29 juillet 1917, en comité secret du Sénat, Clemenceau se livre contre Malvy à une charge féroce. Son discours dura deux heures : le Sénat n'en devait pas moins voter un ordre du jour de confiance au cabinet Malgré ce vote — obtenu à l'unanimité y compris la voix de Clemenceau — Malvy démissionna le 31 août mais son geste ne fit pas tomber les passions.

Un fait capital intervint bientôt après. A la suite de la démission de Painlevé, Clemenceau devint, le 16 novembre 1917, président du Conseil. Dans sa déclaration d'investiture, il flétrit les « campagnes pacifistes » et les « démissionnaires ». Malvy se sentit menacé. Pour devancer ses adversaires et avoir le choix de la juridiction devant laquelle il entendait se justifier, dès le lendemain il demanda à la Chambre d'examiner s'il y avait lieu qu'il soit déféré devant la Haute Cour.

Deux jours après l'investiture du ministère Clemenceau, Malvy proposa la constitution d'une commission de 33 membres chargée d'examiner s'il y avait lieu de le mettre en accusation pour crimes commis dans l'exercice de ses fonctions. La commission estima qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur le fond et vota — par 13 voix contre 4 et 9 abstentions — une motion invitant la Chambre à ordonner la mise en accusation de l'ancien ministre de l'Intérieur. Le 28 janvier 1918, le Sénat réuni en Haute Cour décida d'instruire l'affaire et ordonna qu'il soit procédé, sur les faits visés, à un supplément d'information par la commission d'instruction de la Cour de justice. Celle-ci jouait, dans la loi constitutionnelle, le rôle de juge d'instruction. La Cour de justice se réunit le 16 juillet au Palais du Luxembourg. Les débats du procès Malvy durèrent jusqu'au 4 août.

La Haute Cour rendit un verdict où elle déclarait Malvy non coupable.

«...du crime d'intelligence avec l'ennemi» mais le déclarait coupable «...d'avoir dans ses fonctions de ministre de l'intérieur, de 1914 à 1917, méconnu, violé et trahi les devoirs de sa charge dans des conditions le constituant en état de forfaiture, et encouru les responsabilités criminelles prévues par l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875». L'arrêt de la Cour de justice condamnait Malvy à cinq ans de bannissement. Elle le dispensait de la dégradation civique.

Malvy avait décidé de résider désormais à Saint-Sébastien. Il demanda à être conduit vers la frontière espagnole. Il passera plus de cinq ans en Espagne. Rentré en France, la peine de la dégradation civique n'ayant pas été prononcée contre lui il peut se présenter aux élections législatives de 1924. Il est élu à la majorité absolue, la liste à laquelle il appartient battant la liste républicaine de défense agricole et économique conduite par le prince Murat (respectivement 22.382, 21.948 et 19.456 suffrages pour les trois têtes de liste) et une liste communiste dite du bloc ouvrier et paysan.

Cette victoire est une belle revanche pour le condamné de 1918, bien que les électeurs ne l'aient placé qu'en troisième position (27.229 voix pour Malvy et respectivement 28.797 et 28.141 pour ses colistiers : Bouat et Calmon, élus). Ce succès sera renouvelé de manière plus brillante encore et avec un mode de scrutin différent : le 22 avril 1928 où il obtient 8.517 suffrages sur 14.032 votants, contre 4.618 à Vaissié, droite modérée et 423 à Bourriane, communiste, et, le 1^{er} mai 1932, 9.708 sur 12.329 votants, Auricoste et Touzé n'obtenant respectivement que 2.308 et 313 voix.

Dans cette seconde partie de la carrière de Malvy, la séance publique ne mérite que rarement le gros plan : deux séances, deux discours — en 1926 et en 1928 — retiennent l'attention mais l'activité en commission est plus intéressante. Elu en 1925 à la présidence de la commission des finances de la Chambre, il y restera sans interruption jusqu'en 1936.

Avec la victoire du cartel des gauches, il semble que les passions s'apaisent. Briand croit donc pouvoir nommer Malvy au ministère de l'intérieur en mars 1926. Le jeudi 18 mars, le gouvernement se présente devant la Chambre : on oublie la gravité de la situation financière, les problèmes de politique extérieure ; toute la séance — une des plus dramatiques de l'après-guerre — va être dominée par la présence de Malvy au gouvernement. Le 9 avril suivant, il adresse sa démission au Président de la République. Il ne sera plus jamais ministre. Le parallélisme de sa destinée avec celle de Caillaux se poursuit : 1926 est aussi l'année où Caillaux est pour la dernière fois ministre des Finances.

Malvy, cependant, préside personnellement la plupart des séances de la commission des finances et intervient

fréquemment en séance publique pour rendre compte de ses décisions. Il n'a pas laissé de mémoires... L'influence a-t-elle vraiment compensé à ses yeux le pouvoir ? Il semble en tout cas que celui-ci lui a été offert à plusieurs reprises et qu'il l'ait refusé.

Le 27 avril 1936, il est réélu au premier tour des élections législatives dans la circonscription de Gourdon, par 6.971 suffrages sur 13.007 votants, contre quatre adversaires dont le plus favorisé, Chassaing, n'obtint que 2.668 voix.

Mais la Chambre de front populaire ne le nomma pas à la présidence de la commission des finances. Pratiquement, la vie politique de Malvy est terminée. Au cours de cette dernière législature de la III^e République il n'intervient plus guère et pas avant 1939. Le 7 décembre, il prend la parole pour la dernière fois et présente quelques observations sur le budget de la Santé publique. Son nom est encore cité parfois dans les débats mais le nouveau conflit mondial repousse dans le passé la guerre de 1914, ses héros et ses victimes. En juin 1940, pour la seconde fois en vingt-six ans, Malvy, avec le gouvernement et le Parlement, reprend le chemin de Bordeaux. Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

MALZAC (LOUIS, ANTOINE, ULYSSE, *Miranda*), né le 13 août 1850 à Vezzenobres (Gard), mort le 5 avril 1925 à Paris (8^e).

Député du Gard de 1894 à 1898.

Ancien notaire, Miranda Malzac était juge suppléant au tribunal civil d'Alais lorsqu'il fut élu député du Gard, en 1894. Ce succès intervenait après une série de trois échecs.

Devenu maire d'Alais en 1878, à l'âge de 28 ans, il s'était porté candidat à l'occasion d'une élection législative partielle organisée dans la 2^e circonscription de cette ville en 1881. Il fut battu par Desmons, pasteur de l'église réformée. Ayant fait, dans la même circonscription, deux autres tentatives malheureuses lors des élections générales de 1881 et 1885, il s'abstint en 1889 et 1893. Il conquit son siège à l'occasion de l'élection partielle organisée les 18 février et 4 mars 1894 en vue de pourvoir au remplacement de Desmons qui, élu sénateur le 7 janvier 1894, avait démissionné de son mandat de député. Il l'emporta au scrutin de ballottage avec 4.917 voix sur 13.471 votants, ses deux adversaires, Gausorgues, radical-socialiste, et Devèze, socialiste, recueillant respectivement 4.890 et 3.598 suffrages.

Il s'était présenté en qualité de démocrate radical, partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat et de l'impôt sur le revenu ; il souhaitait que « dans les relations du capital et du travail, la participation des ouvriers et des employés aux bénéfices soit posée comme une règle absolue ».

Il s'inscrit au groupe républicain radical. Auteur de plusieurs propositions de loi tendant à favoriser le développement de l'enseignement public et à transformer certains impôts directs, il prit part à la discussion des projets de loi concernant la réforme de l'impôt sur les boissons et les encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

Lors des élections générales de 1898, il sollicita le renouvellement de son mandat : ayant recueilli au premier tour de scrutin 2.804 voix sur 14.392 votants, il n'arriva qu'en troisième position, après Gausorgues et Devèze et il se retira avant le second tour.

Il ne devait plus faire acte de candidature.

Il mourut le 5 avril 1925, à Paris, à l'âge de 75 ans.

MANAUT (FRÉDÉRIC), né le 8 mai 1868 à Reus (Espagne), mort le 26 avril 1932 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

*Député des Pyrénées-Orientales
de 1910 à 1914.*

Né à Reus (Espagne), de parents français, Frédéric Manaut était ingénieur des arts et manufactures, conseiller du commerce extérieur et président du Conseil général des Pyrénées-Orientales lorsqu'il se présenta à la députation dans la 1^{re} circonscription de ce département (Perpignan) aux élections législatives du 24 avril 1910. Dans sa profession de foi, il expose en ces termes les motifs de sa candidature : s'il se présente c'est qu'il lui semble possible de « faire un peu de bien à la viticulture et au pays ». Il annonce qu'il votera en toutes circonstances « avec le parti radical-socialiste auquel j'appartiens ». Il se déclare favorable aux grandes réformes préconisées par ce parti, notamment l'impôt progressif sur le revenu et l'impôt progressif sur les successions, mais en les faisant précéder d'une profonde réflexion, « afin de ne porter atteinte ni à la liberté du commerce ou du travail, ni aux sources fécondes de la richesse nationale ».

Au premier tour, Frédéric Manaut obtint 4.106 voix sur 12.649 votants. Il fut élu au second tour, avec 5.772 suffrages, contre 5.234 à son principal adversaire Deslinières. A la Chambre, F. Manaut s'inscrit au groupe républicain radical-socialiste fort à l'époque de 149 membres. Il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie. Le groupe des expositions et manifestations extérieures du commerce et de l'industrie (350 membres) en fit son secrétaire général. Pendant la législature, l'activité de F. Manaut fut orientée surtout vers les problèmes de l'industrie et du commerce, auxquels il consacra de nombreux rapports : rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention franco-japo-

naise, signée à Tokio, pour la protection réciproque en Chine, des marques de fabrique, brevets, dessins et droits d'auteur ; sur le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion des expositions de Bruxelles, Buenos Aires, Quito, Copenhague, Francfort et Nancy ; sur la proposition de loi, relative aux récompenses industrielles. Il prit part également à plusieurs reprises à la discussion sur le budget du ministre de l'Industrie. Lors de la discussion du projet de loi tendant à réduire à dix heures la durée du travail dans les établissements industriels, il déposa un amendement tendant à permettre, par dérogation, de prolonger le travail des ouvriers jusqu'à douze heures par jour pendant cent jours par an. Cet amendement avait pour but de ne pas mettre les industriels français en situation d'infériorité par rapport à leurs concurrents étrangers.

F. Manaut ne se représenta pas aux élections du 26 avril 1914. Son successeur fut Léon Nérel, ancien maire de Perpignan, membre de la gauche démocratique.

Il mourut le 26 avril 1932, à Perpignan.

Son fils, René Manaut, fut lui aussi député des Pyrénées-Orientales et ministre.

MANAUT (RENÉ, VICTOR), né le 23 septembre 1891 à Paris

*Député des Pyrénées-Orientales
de 1919 à 1924
et de 1928 à 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 3 novembre 1929 au 21 février 1930
et du 2 mars 1930 au 13 décembre 1930.*

Fils du précédent, René Manaut fait ses études secondaires au collège Rollin à Paris puis obtient le diplôme de l'Ecole des hautes études commerciales. Mobilisé en 1914, blessé, sa conduite lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre.

Les hostilités terminées, il devient chef de cabinet de Louis Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle dans le 2^e cabinet Clemenceau.

Il se présente aux élections législatives le 16 novembre 1919, dans les Pyrénées-Orientales. Candidat sur la liste d'union républicaine nationale pour l'ordre et la prospérité du pays, conduite par Emmanuel Brousse et composée de « républicains de sagesse partisans d'ordre et de paix sociale », il est élu à la plus forte moyenne, avec 18.074 voix sur 36.814 votants.

Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission des mines et de la force motrice, il apparaît immédiatement comme un parlementaire très actif. Il prend part à la discussion de nombreux projets et propositions de

loi concernant notamment : le nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général, de distribution d'électricité dans les campagnes, des baux à loyer d'immeubles à usage commercial et industriel, la réalisation d'économie et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse des pensions de guerre.

En 1924, il sollicite le renouvellement de son mandat sur la liste d'union républicaine démocratique et sociale mais il n'obtient que 15 877 voix sur 48 151 votants : la liste du cartel des gauches remporte dans les Pyrénées-Orientales un succès total, tous ses membres dépassant la majorité absolue.

Ecarté de la Chambre, René Manaut renforce pourtant sa position dans son département en se faisant élire, en 1925, conseiller général du canton de Sournia.

Lors des élections générales de 1928, qui sont marquées par le retour au scrutin uninominal, il se présente dans la circonscription de Prades en qualité de candidat radical de concentration républicaine. Il se réclame de Poincaré et lance un appel à tous les républicains de gouvernement ; il propose à ses électeurs un programme basé sur la défense de la propriété individuelle et la lutte contre les théories communistes et collectivistes, la réforme de l'enseignement en vue d'assurer l'accès de tous à ses divers degrés, la défense de la viticulture.

En tête après le premier tour de scrutin, il est élu au second avec 9 072 voix sur 18 109 votants. son principal adversaire, Batllo, en recueillant 7 644

Il reprend place à la commission du commerce et de l'industrie et devient membre des commissions de la marine militaire et des affaires étrangères. Il participe à nouveau activement aux débats, notamment à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1929.

Il parvient au sommet de sa carrière politique en devenant, du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 et du 2 mars au 13 décembre 1930, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans les 1^{er} et 2^e cabinets Tardieu. En cette qualité, il prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1930.

Il est pourtant battu lors des élections générales de 1932 par Joseph Rous qui l'emporte au scrutin de ballottage par 9 348 voix à 8 740. Face au même adversaire et dans les mêmes conditions, il subit un nouvel échec en 1936.

Dès lors, il renonce à la vie politique pour poursuivre dans le monde des affaires la brillante carrière qu'il a commencée en 1926 en qualité de directeur des publications du *Petit Journal*. Administrateur de nombreuses sociétés, il est, depuis 1933, président de la Confédération nationale des industries de la conserve.

René Manaut est grand officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite maritime, chevalier du Mérite agricole, chevalier de l'ordre de Stanislas de Russie.

MANCEAU (ANATOLE), né le 11 juin 1875 à Cholet (Maine-et-Loire).

*Député de Maine-et-Loire
de 1919 à 1924.*

*Sénateur de Maine-et-Loire
de 1935 à 1940.*

Issu d'une vieille famille choletaise, titulaire d'une licence en droit, ancien élève de l'Ecole des hautes études commerciales, Anatole Manceau entre dans la vie publique en 1904, quand ses concitoyens l'envoient au conseil municipal où il siègera jusqu'en 1908 et de 1919 à 1925 ; puis, par un enchaînement naturel, il est successivement élu conseiller d'arrondissement de 1912 à 1919 — canton de Cholet — et bientôt porté à la vice-présidence de l'assemblée départementale.

Il se présente aux élections législatives, de 1919 et est élu député, le 16 novembre, de la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, par 23 007 voix sur 54 480 suffrages exprimés, sur la liste républicaine d'action nationale.

Au cours de son mandat, il est membre de nombreuses commissions, notamment de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des marchés de guerre et de celle des douanes. Il s'intéresse particulièrement aux sociétés et, en 1920, il dépose une proposition de loi concernant la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.

A la Chambre comme dans le *Petit courrier* d'Angers, quotidien dont il est copropriétaire et directeur, il défend le petit commerce et la petite industrie et il prend part aux nombreuses discussions dans ce domaine. Les finances de la France retiennent son attention et il donne régulièrement son avis lors des discussions budgétaires.

Aux élections législatives de 1924, il s'inscrit sur la liste républicaine de concorde nationale et de défense des intérêts du pays, mais aucun candidat de cette liste n'est élu ; ce sont ceux de l'union nationale qui remportent les suffrages des électeurs. La 2^e circonscription ne comprend plus que trois députés au lieu de quatre.

Le 28 juin 1925, il se présente aux élections sénatoriales à la suite du décès de Jules Delabaye. Il est élu au deuxième tour par 494 voix sur 935, contre 357 à Léon Daudet arrivé en tête au premier tour. Anatole Manceau est réélu le 16 octobre 1932 par 546 voix sur 943 suffrages exprimés.

Au Sénat, il participe activement aux travaux parlementaires. Il fait partie de la commission des pétitions, du commerce, de l'industrie, du travail et des postes.

En 1933, il est membre de la commission des finances, tout en conservant son poste au sein des autres commissions, continuant de défendre avec acharnement le commerce et l'industrie. Il est notamment l'auteur de propositions de loi relatives aux sociétés à responsabilité limitée. Il propose de nouvelles ressources fiscales et prend part à toutes les discussions budgétaires. Les lois de finance retiennent toute son attention.

Il est également attiré par les questions sociales. En 1930, il dépose diverses propositions de loi relatives aux assurances sociales et, en 1931, il rapporte un projet de loi concernant des modifications à apporter au code du travail. En 1934, il fait partie de la commission des comptes définitifs.

Au cours de la séance du 10 janvier 1935, sa compétence dans de nombreux domaines et son inlassable activité le font choisir comme questeur du Sénat, honneur qui lui fut renouvelé chaque année, jusqu'en 1939.

A partir de 1935, son activité législative est moins importante, mais il fait toujours partie des mêmes commissions et il rapporte quelques textes relatifs à l'industrie et au commerce. Au cours de son mandat sénatorial il adressa un grand nombre de questions écrites aux différents ministres, notamment à ceux de la Justice et des Finances. Il fut aussi président du syndicat des commerçants et industriels de Cholet, censeur de la Banque de France, secrétaire de l'Assemblée des présidents des chambres de commerce.

A Vichy, le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

MANDEL (Louis **ROTHSCHILD** dit Georges), né le 5 juin 1885 à Chatou (Seine-et-Oise).

Député de la Gironde de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

Ministre des Postes, Télégraphes, Téléphones

du 8 novembre 1934 au 4 juin 1936

Ministre des Colonies du 10 avril 1938 au 16 juin 1940.

Louis Rothschild, qui allait illustrer en politique le pseudonyme de Georges Mandel, est né à Chatou, dans la maison où son père, Edmond Rothschild et sa mère, Hermine Mandel, passaient leurs vacances. Georges Mandel — il devait prendre ce nom à 17 ans, à son entrée dans le journalisme — n'avait aucun lien de parenté avec les Rothschild de Francfort, bien que ses adversaires, antisémites ou non, n'aient cessé d'entretenir cette légende. Son père tenait boutique de tailleur rue de Trévise, dans le Sentier. La famille Rothschild était originaire d'Alsace-

Lorraine, qu'elle avait quittée en 1871 pour demeurer française. Cette circonstance explique pour une part chez Georges Mandel « son amour forcené pour la France ».

Il fut d'abord l'élève d'un établissement scolaire privé puis du lycée Condorcet : excellent élève, élève sérieux et déjà passionné de politique.

Toutefois, il ne pousse pas au-delà du baccalauréat, obtenu à 17 ans. On ignore pourquoi : c'est une des énigmes de cette vie qui n'en est pas avare. Mandel par la suite aura l'imprudence de faire état de diplômes imaginaires : licence de lettres, Ecole normale supérieure... Ses adversaires n'eurent pas de peine à le convaincre de mensonge.

Sans doute l'attrait irrésistible du journalisme, préface naturelle, surtout au début du siècle, à une carrière politique, le détourna-t-il de l'Université. En tout cas, son premier article paraît le 18 juin 1902 dans *Le Siècle*, article dont la pointe polémique est dirigée contre les congrégations. L'année suivante, Clemenceau, directeur de *l'Aurore*, quotidien radical, accepte ce débutant dans son équipe, sans lui cacher « qu'il ne saura jamais écrire ». C'est le début d'une collaboration difficile, orageuse, qui ne devint jamais une amitié, mais qui n'en est pas moins, un demi-siècle après, un exemple illustre de compagnonnage politique.

Le personnage de Georges Mandel, à 18 ans, est déjà fixé tel que vingt années de caricature nous l'ont transmis ; l'âge se bornera à alourdir la silhouette filiforme : « visage blême en lame de couteau, des lèvres plissées dans une moue dédaigneuse, qui écarte de lui des familiarités, le regard minéral, glacial, les cheveux plaqués des deux côtés du front, séparés par une impeccable raie médiane, une large cravate noire entourant un faux-col à la Royer-Collard, le dos légèrement voûté, tirant des manchettes impeccables de fines mains onctueuses de chanoine ».

Moralement aussi, Mandel ne changera pas : distant, insoucieux de la caricature, du sarcasme ou de l'injure.

A *l'Aurore* déjà, Clemenceau compte pour lui plus que le journalisme. Déjà au niveau subalterne où se tient Mandel, la division du travail est claire : au chef la grande politique et l'action publique, à Mandel, les préparatifs, les manœuvres, la recherche des renseignements, la surveillance.

Quand Clemenceau, à 65 ans, accède enfin au pouvoir, ministre de l'Intérieur d'un cabinet Sarrien, sa protection réticente permet à Georges Mandel, qui abandonne *l'Aurore*, de devenir, par arrêté du 16 mars 1906, chef adjoint du cabinet d'Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. A ce titre, il commence à fréquenter les couloirs du Palais Bourbon ; il fournit « des comptes rendus de séance d'une précision admirable ». En octobre 1906

Clemenceau devient lui-même président du Conseil après la démission de Sarrien ; Mandel est rattaché directement à son cabinet. Il y reste jusqu'à la chute du ministère, survenue trente-trois mois après, le 20 juillet 1909 : ce fut un des plus longs cabinets de la III^e République.

Il tente alors d'entrer au Parlement, bien qu'il ne soit pas encore éligible, en se présentant aux élections législatives du 26 avril 1910. Sous l'étiquette de « radical indépendant », il affronte dans la 4^e circonscription de Saint-Denis, à Levallois, l'avocat socialiste Albert Willm, député sortant, le lieutenant-colonel Rousset, représentant la droite, et un certain Brack, radical-socialiste. Willm fut réélu au premier tour avec 10 567 suffrages, Rousset obtint 4 282 voix, Brack 2 511. Mandel arriva bon dernier avec 1 912 suffrages, à peine 10 % des voix.

Cet échec l'oblige à revenir au journalisme. Fidèle à Clemenceau, il obtient d'être nommé président du conseil d'administration d'un journal lancé par l'ancien président du Conseil dans sa circonscription, le *Journal du Var*. Il s'y réserve la rubrique de politique extérieure, sans se priver de porter des jugements sur la politique intérieure, ce qui lui attire de nombreuses rebuffades de Clemenceau. Peu à peu cependant, il devient, quoique encombrant, un collaborateur toujours disponible, donc indispensable. Quand Clemenceau fonde *l'Homme libre*, en mai 1913, Mandel fait tout naturellement partie de la nouvelle rédaction. Ses deux sujets favoris pendant cette période sont la représentation proportionnelle qu'il critique vivement, et la défense nationale.

En 1914, nouvelle tentative pour devenir député : Mandel se présente dans les Basses-Alpes à Castellane (Clemenceau lui avait auparavant interdit de se présenter dans le Var), la plus petite circonscription de France. Il joue la carte clemenciste, qui s'avère insuffisante face aux puissants moyens financiers mis en œuvre par un candidat de dernière heure, Jacques Stern, président du conseil d'administration des chemins de fer du Sud. Mandel échoue pour la deuxième fois, n'obtenant que 729 voix. Il abandonne la compétition. Stern, seul candidat, est élu au second tour avec 2 393 suffrages. Clemenceau s'amusa fort de l'aventure.

Pendant la guerre, Georges Mandel, réformé, n'est pas mobilisé. Il prépare le retour de Clemenceau au pouvoir, critiquant la faiblesse des gouvernements, les erreurs du commandement, le manque d'organisation des services. Il fournit à Clemenceau la matière de ses interventions à la tribune du Sénat, ou à la commission des armées de la Haute Assemblée.

Le 17 novembre 1917, Raymond Poincaré, Président de la République, appelle Clemenceau à la présidence du Conseil. Clemenceau fait de Mandel son chef de cabinet. « Ancien chef de ca-

binié de M. Georges Clemenceau » c'est le titre qui figurera dans l'annuaire de la Chambre des députés sous le nom de Georges Mandel de 1928 à 1940, celui qu'il fera sonner dans les campagnes électorales, et dont il affectera jusqu'au bout d'être le plus fier.

Pendant cette dernière année de la grande guerre, Mandel, par délégation officielle du président du Conseil, va détenir tous les leviers de la politique intérieure :

il contrôle le Parlement, maître et centre d'un réseau de propagande composé d'Edouard Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire, Henry Simon, ministre des Colonies, Jules Pams, ministre de l'Intérieur ;

il coordonne l'activité gouvernementale, en transmettant aux ministres les directives du « Tigre » ;

il veille au renouvellement massif de l'administration préfectorale, corollaire de l'éviction de Malvy ;

enfin et surtout, il est chargé de la censure. En même temps, son chef de cabinet était pour Clemenceau un bouc émissaire, à qui il était commode de faire endosser la responsabilité de mesures impopulaires, voire de faux-pas.

Cependant Mandel ne pouvait se satisfaire trop longtemps du rôle d'émiette grise. Désirant faire appel de ses échecs électoraux de 1910 et 1914, il avait de longue date, et particulièrement depuis novembre 1917, préparé sa candidature dans l'arrondissement de Lesparre en Gironde.

Mandel prit la tête d'une liste de douze membres dite d'« union républicaine clemenciste », qui fut élue intégralement en novembre 1919. Georges Mandel obtenait 83 042 suffrages. Son « triomphe girondin » ne faisait que commencer. Le 1^{er} décembre 1919, il est élu conseiller municipal de Soulac, puis le 10 décembre élu à l'unanimité maire de cette petite station balnéaire du Médoc. Le 14 décembre, il devient conseiller général du canton de Lesparre, avec 2 535 voix. Enfin, le 5 janvier 1920, il est porté à la présidence du Conseil général de la Gironde succédant à Ernest Monis, ancien président du Conseil.

Mais le reflux ne va pas tarder. Le 16 janvier 1920, au cours d'une réunion préparatoire pour la désignation des candidats à la Présidence de la République, Deschanel devance Clemenceau, qui se retire, et abandonne définitivement la carrière politique.

A peine élu, Mandel va être rejeté dans l'isolement par le départ de Clemenceau qui libère des rancunes longtemps comprimées.

Membre de la commission des affaires étrangères, Mandel ne s'inscrit à aucun groupe. Il attend jusqu'au 16 novembre 1920, pendant presque un an, pour intervenir. Il choisit la discussion du projet de loi tendant au rétablissement de l'ambassade de France

auprès du Saint-Siège, qui avait été supprimée en 1904. Rarement, débuts à la tribune parlementaire furent plus malheureux. Mandel fut mieux écouté quand, le 16 mars 1921, il intervint pour prêcher une politique de fermeté et demander la stricte application du Traité de Versailles. Peu à peu, de discours en discours et à travers des séances tumultueuses, il s'imposera comme un des meilleurs « débatteurs » de la Chambre. Sa manière sera toujours incisive, souvent cynique.

Georges Mandel est un isolé, à la Chambre comme d'ailleurs au Conseil général de la Gironde qui, après de violents et multiples incidents, l'oblige à quitter sa présidence le 5 septembre 1921. Au renouvellement de 1922, Mandel, réélu, perd beaucoup de voix.

À la veille des élections législatives de mai 1924, Mandel a peine à composer une liste de onze membres.

La liste du bloc des gauches, conduite par Adrien Marquet, futur maire de Bordeaux, obtint quatre sièges, la liste poincariste de concentration républicaine trois; la loi du quotient n'attribuait qu'un siège à la liste clemenciste. L'élu n'était pas Georges Mandel, mais l'abbé Bergey, curé de Saint-Emilion, qui avait 3 000 voix d'avance.

Les élections de 1928 étaient pour Georges Mandel les élections de la dernière chance. Favorisé par le retour au scrutin d'arrondissement à deux tours, il l'emporte, mais d'extrême justesse : en tête des six candidats au premier tour (6 370 voix le 22 avril sur 15 840 votants), il ne bat au second tour le radical Teyssier que par 38 voix (7 765 voix contre 7 727).

À la Chambre, il entre à la commission de l'administration générale et à la commission des affaires étrangères. Il est élu président de la commission du suffrage universel. Mais cette législature ne le verra pas encore devenir ministre, malgré la présence à la présidence du Conseil d'André Tardieu, ancien membre de l'équipe Clemenceau.

Clemenceau meurt le 24 novembre 1929. Georges Mandel est parmi les dix amis que son ancien chef avait désignés pour accompagner son corps jusqu'au tombeau.

Un veto implicite du « milieu politique » l'empêche d'entrer dans un cabinet Laval, il doit se contenter de jouer un rôle d'inquisiteur dans la commission d'enquête sur les compromissions parlementaires dans les scandales financiers. À la tête de la commission du suffrage universel, il prépare un projet de réforme électorale qui se heurte à l'hostilité de la gauche radicale et socialiste; soutenu mollement par la droite, il ne fut pas adopté.

Aux élections de 1932, Mandel fut vainqueur, mais avec une majorité encore une fois très faible. En tête au premier tour avec 7 695 voix sur 15 651 votants, il est élu au second tour, le 8 mai, avec 8 325 voix, devançant de 148 voix l'avocat radical-socialiste René Thorp.

Cette législature va être pour lui celle de l'accès au pouvoir. Auparavant, il prononce le 9 novembre 1933 un grand discours de politique étrangère qui va faire de lui l'incarnation de la résistance au nazisme. Dénonçant la politique de liquidation de la victoire menée par tous les ministres des Affaires étrangères depuis 1919, il démontre chiffres en mains le réarmement de l'Allemagne et recommande un redressement. Cet appel à l'énergie ne sera pas entendu.

Pendant le ministère Doumergue, Mandel se rapproche des radicaux en combattant la tentative révisionniste du ministère d'union nationale. Son esprit républicain, très attaché aux lois constitutionnelles de 1875, prit le pas en l'occurrence sur son tempérament réformateur.

Le 8 novembre 1934, après le départ de Doumergue, Georges Mandel devient ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones dans le ministère formé par Pierre-Etienne Flandin. On s'étonna de ce choix : « Machiavel est devenu facteur ». Mais trente-cinq ans après, le souvenir des dix-huit mois passés par Georges Mandel rue de Grenelle n'est pas éteint. Il donne l'exemple de ce que doit être, selon lui, un ministre, non pas un technicien, mais un homme d'autorité sachant imposer l'ordre dans son administration, avec ou contre les hauts fonctionnaires et les syndicats, et la mettre au service des usagers. Il parvient vite à améliorer très nettement le rendement dans tous les secteurs de cette vaste administration.

Mandel restera aux P.T.T. à travers quatre ministères successifs : ministère Flandin, ministère Buisson, ministère Laval, ministère Sarraut. Mais la victoire du Front populaire l'oblige à céder la place au socialiste Jarudier. Le 4 juin 1936, Mandel quitte la rue de Grenelle, sous les huées du personnel.

Les élections du 26 avril 1936 avaient été pour lui un grand succès. Dès le premier tour, cette fois il est réélu, avec 53,9 % de votants (8 514 suffrages sur 16 100 votants) contre 6 217 au radical Garby.

Dans la nouvelle Chambre, il intervient peu; mais il ne cache pas son inquiétude devant la passivité de la France face au danger allemand. Le 10 avril 1938, après l'échec de l'expérience du Front populaire, il entre dans le cabinet Daladier comme ministre des Colonies. Il fait preuve rue Oudinot de la même autorité et du même sens de l'Etat que rue de Grenelle, il multiplie les innovations, développe l'équipement de l'Indochine, accélère la conscription d'une armée coloniale. Il se proposait en outre de réformer comme inadéquat et injuste pour les autochtones le système de colonisation de la France. Mais le temps de mener à bien ces réformes ne lui sera pas laissé. Tout se passe comme s'il avait senti que la France aurait besoin un

jour proche de se replier sur son « Commonwealth ».

La guerre éclate. Le 10 mai 1940, les troupes allemandes envahissent la Belgique et rompant toutes les lignes déferlent sur la France. Remaniant son cabinet, Paul Reynaud appelle l'ancien chef de cabinet de Clemenceau au ministère de l'intérieur pour provoquer un choc psychologique sur l'opinion. Sa carrière politique va donc se terminer là où elle a commencé : place Beauvau.

Georges Mandel qui refuse la capitulation fait partie du groupe parlementaire qui s'embarque à Bordeaux à bord du *Massilia* pour le Maroc. Il sera arrêté à Casablanca. A cette date commence pour lui une vie de prisonnier...

MANDEVILLE (JEAN-PIERRE, Lucien), né le 1^{er} juillet 1838 à Campsas (Tarn-et-Garonne), mort le 26 mai 1914 à Fronton (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne
de 1889 à 1898.*

Ayant terminé en 1863 ses études à la Faculté de médecine de Toulouse, Lucien Mandeville vint s'installer à Fronton, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse, où il allait mener de pair des activités de médecin de campagne et de propriétaire exploitant.

Il devint en 1880 conseiller général de la Haute-Garonne ; il fut membre de la commission départementale et vice-président du Conseil général.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1889 dans la 3^e circonscription de Toulouse, en qualité de candidat républicain radical « indépendant de toute coterie politique ». Il déclarait dans sa profession de foi : « j'estime que si nous faisons de bonnes affaires, nous aurons fait de la bonne politique » et souhaiterait, en conséquence, que les questions purement politiques cèdent le pas aux questions économiques. Considérant que l'agriculture, base de la fortune publique, devait bénéficier d'une protection efficace, il réclamait l'abolition des traités libre-échangistes de 1860. Il demandait la diminution de l'impôt foncier, la suppression des octrois et de l'impôt sur les boissons.

Il fut élu dès le premier tour de scrutin, avec 9.630 voix sur 17.462 votants, son principal adversaire, Duboul, conservateur, recueillant 6.310 suffrages.

Il renouvela son succès lors des élections générales de 1893 en devançant, avec 7.645 voix contre 7.286 sur 15.645 votants, Montané, ancien député.

Pendant toute la durée de son mandat il ne prit part à aucun débat public et ne déposa aucun texte. Cette discrétion excessive semble avoir été l'une des causes de l'échec qu'il subit en 1898,

face à Jean Cruppi, candidat de nuance gauche radicale : celui-ci l'emporta au premier tour de scrutin par 10.137 voix contre 6.224 sur 16.654 votants.

Après ce résultat malheureux, Lucien Mandeville qui cessa d'exercer, la même année, ses fonctions de conseiller général, mit un terme à sa vie politique.

Il mourut le 26 mai 1914 à Fronton, à l'âge de 76 ans.

MANDO (EUGÈNE, GERMAIN, MARIE), né le 23 août 1855 à Langast (Côtes-du-Nord), mort le 18 mars 1939 à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1898 à 1921.

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1921 à 1939.*

Mando était déjà conseiller général lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1898, poussé par la confiance de ses concitoyens. Il fut élu le 8 mai 1898, par 11.402 voix sur 19.663, contre 8.280 à Limon, conservateur. Il remplaça Le Cerf, député sortant, qui ne s'est pas représenté.

Il fut constamment réélu : le 27 avril 1902, au premier tour, par 14.972 voix sur 15.160, contre 152 voix à Boinel ; le 6 mai 1906 par 14.067 voix sur 16.034, contre 1.887 à Mallet, au premier tour ; le 24 avril 1910, par 9.611 voix sur 13.152, contre 3.446 à Le Moigne ; le 26 avril 1914 par 11.059 sur 12.256, contre 1.193 à Tremel. Enfin, le 16 novembre 1919, sur une liste d'union républicaine, au scrutin départemental avec représentation proportionnelle, il obtint 57.098 voix sur 104.198 suffrages exprimés.

Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Malgré les longues années au cours desquelles il exerça son mandat de député, son activité parlementaire, à la Chambre, fut assez réduite. Il s'intéressa surtout aux questions relatives au commerce et à l'industrie il fit partie des commissions correspondantes. En 1914, il fut nommé membre de la commission de l'agriculture. En 1910, il avait proposé l'ouverture d'une chaire d'agriculture dans l'arrondissement de Loudéac.

Vers la fin de la guerre 1914-1918, il soutint l'impression et la distribution gratuite par l'administration des bulletins de vote et des circulaires aux élections.

En 1921, il se présenta aux élections sénatoriales et est élu par 878 voix sur 1.235, en même temps que Le Troadec, Servain, Baudet et de Kerguezec. Il donna alors sa démission de député.

En 1929, le 20 octobre, il fut réélu sénateur, au troisième tour, par 692 voix sur 1.236, alors que 666 voix se portèrent sur Le Trocquer, de Kerguezec, Servain et Even étant élus au premier tour.

Au Sénat, Eugène Mando s'intéressa, comme il le fit toujours, aux questions agricoles, au commerce et à l'industrie. Il fit partie des commissions qui traitent plus particulièrement de ces problèmes et participe à leurs travaux.

Il parla très rarement en séance publique ; ses quelques interventions ont porté sur les questions agricoles : bouilleurs de cru, marché de la viande, produits résineux, organisation de l'office du blé.

En raison de son grand âge, il ne se représenta pas aux élections de 1938.

Il devait mourir peu après, le 18 mars 1939 à Plestin-les-Grèves, à l'âge de 84 ans.

MANDRILLON (JEAN, EMILE), né le 10 juillet 1881 aux Rousses (Jura).

Député de la Loire de 1924 à 1928.

Ancien élève de l'école normale de Lons-le-Saulnier, engagé volontaire au 44^e régiment d'infanterie il fut tout d'abord, de 1904 à 1907, percepteur surnuméraire, puis percepteur de Boën-sur-Lignon, dans la Loire, de 1907 à 1912. C'est alors qu'il quitta l'administration pour entrer dans l'industrie de la fécule et des bois.

Il fut maire et conseiller général de Boën à partir de 1914.

Candidat aux élections législatives sur une liste du bloc ouvrier et paysan, il fut élu le 11 mai 1924 avec 86.040 voix sur 188.598 inscrits.

Il se spécialisa dans les questions relatives au commerce, à l'industrie et aux travaux publics. Il intervint à différentes reprises en séance publique sur différents problèmes le concernant. Durant son mandat, il fut membre de la commission des mines et de la force motrice et de la commission des régions libérées.

Le retour au scrutin d'arrondissement en 1928 ne lui est pas favorable : il est en effet battu dans la 2^e circonscription de Montbrison par le républicain de gauche, Etienne Fougère, 9.126 voix sur 17.228, alors qu'il n'obtenait que 6.689 suffrages.

Il abandonne désormais la politique sur le plan national.

MANENT (JEAN-MARIE, GASTON), né le 24 avril 1884 à Mauléon (Hautes-Pyrénées).

Député des Hautes-Pyrénées de 1935 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat au Commerce du 13 mars au 10 avril 1938.

Professeur d'école primaire supérieure, il est mobilisé dès le début de la guerre 1914-1918 et sa conduite héroïque

lui vaut d'être gravement blessé et de recevoir la croix de guerre.

A l'armistice, tout en poursuivant son activité professionnelle, Gaston Manent s'intéresse à la situation des victimes de guerre : il participe à la fondation de la semaine du combattant, préside la fédération départementale des mutilés et des anciens combattants des Hautes-Pyrénées.

Attiré par la politique, il adhère au parti radical et radical-socialiste.

Il devient président de la fédération départementale du parti républicain radical et radical-socialiste des Hautes-Pyrénées et conseiller général.

En 1935, par suite de la démission de M. Nogaro, une élection partielle se produit à Bagnères-de-Bigorre. Gaston Manent fait acte de candidature.

Au premier tour, le 17 février 1935, sur 18.414 inscrits et 13.818 votants, il obtient 5.426 voix, Noilhan 4.685, et est élu au second tour avec 7.337 voix contre 6.848 à Noilhan.

En 1936, au premier tour, sur 18.510 inscrits et 15.117 votants, il obtient 6.060 voix, Noilhan, républicain agraire, 5.893 et au second tour, se retrouve seul en lice ; il recueille 9.898 des 10.427 suffrages exprimés par les 13.531 votants.

A la Chambre, il fait partie des commissions de la réforme de l'Etat (1935), des pensions civiles et militaires (1935 et 1938), des finances (1938), il fait également partie des commissions des assurances et de la prévoyance sociale, de l'enseignement et des Beaux-arts (1936).

Son action est liée principalement à sa profession d'enseignant.

Il dépose des propositions de loi sur le recrutement de jeunes, sur les bonifications à accorder aux institutrices mises à la retraite en juillet 1914.

Il est l'auteur de rapports sur la réparation des injustices commises envers les membres de l'enseignement, sur les statuts de différents corps de fonctionnaire et, enfin, sur le budget général de 1938. Ses interventions portent notamment sur les emplois réservés, mais il s'intéresse également à la création d'un conseil économique et social.

Au mois de mars 1938, il est appelé dans le cabinet présidé par Blum au poste de sous-secrétaire au Commerce. La durée de ce ministère sera brève, puisqu'il tombe le 10 avril 1938, mais néanmoins Gaston Manent aura l'occasion de soutenir le projet de loi sur la liberté commerciale des débitants de boissons soumis aux conditions léonines des brasseurs.

Enfin Gaston Manent a attaché son nom aux derniers moments de la III^e République puisqu'il est l'un des 80 parlementaires qui refusèrent les pleins pouvoirs constituants à Pétain en votant contre la loi du 10 juillet 1940.

MANGINI (LOUIS, LUCIEN), né le 18 octobre 1833 à Lyon (Rhône), mort le 27 août 1900 aux Halles (Rhône).

Député du Rhône au Corps législatif en 1870.

Représentant du Rhône de 1871 à 1876.

Sénateur du Rhône de 1876 à 1882.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 246),

Ayant abandonné la politique en 1882, Mangini retourna au monde des affaires et mourut le 27 août 1900 aux Halles, à l'âge de 67 ans.

MANUS (PIERRE), né le 11 août 1867 à Ville-sur-Jarnioux (Rhône).

Député du Rhône de 1910 à 1919.

Né de parents viticulteurs, il était cafetier de son état. Conseiller d'arrondissement en 1901, conseiller municipal en 1904, il fut président du conseil d'arrondissement de 1905 à 1907.

Il se présenta à la députation en 1910, dans la 5^e circonscription de Lyon et fut élu le 8 mai, au second tour, par 2.825 voix contre 2.363 à Victor Fort, député sortant, sur 5.285 votants. Réélu en 1914, également au second tour, il obtint 2.747 voix contre 2.425 à Gorjus, sur 5.430 votants.

Inscrit au parti socialiste, il fut membre de plusieurs commissions, notamment de la commission des douanes, mais se révéla un parlementaire discret puisqu'il ne prit jamais la parole et ne présenta que quelques rapports, l'un sur l'élection de Lacour dans le Vaucluse, les autres concernant des pétitions.

MAQUENNEHEN (ALFRED, FERNAND), né le 21 février 1844 à Fontaine-sur-Somme (Somme), mort le 5 février 1915 à Amiens (Somme).

Sénateur de la Somme de 1899 à 1900 et de 1909 à 1915.

Propriétaire agriculteur, Maquennehen était déjà conseiller général du canton de Nouvion où le porta la confiance de ses concitoyens en 1878 et vice-président du Conseil général depuis 1895 lorsqu'il se présenta aux élections partielles, le 29 janvier 1899, briguant le siège de Dauphin, sénateur décédé. Il fut élu au deuxième tour par 714 voix sur 1.325, alors que 593 allèrent à Lecoustellier.

Au cours de son année de mandat, il déposa un rapport sur la proposition de loi de Béranger, relative à la translation de l'administration pénitentiaire au mi-

nistère de la marine et à la réorganisation de l'inspection générale et du conseil supérieur des prisons

Il ne fut pas réélu aux élections de janvier 1900, ne recueillant que 489 voix sur 1.333, alors que Bernot obtint 918 voix, Tellier 770 et Froment 712, tous trois élus sénateurs de la Somme.

Aux élections sénatoriales de 1909, il fut élu le 3 janvier au deuxième tour, par 733 voix sur 1.380, en même temps que Fiquet qui obtint 664 voix.

Son activité parlementaire fut assez réduite; il était membre de plusieurs commissions, mais ne déposa ni ne rapporta aucun projet ou proposition de loi. Il s'intéressa néanmoins au régime des retraites ouvrières et vota pour tous les textes améliorant les conditions de vie des petites gens

Il mourut à Amiens le 5 février 1915, à l'âge de 71 ans et était alors membre de la commission administrative des hospices d'Amiens et chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus en temps d'épidémie et pour services rendus au département.

MARANGET (ARTHUR, JULES, MOISE, VINCENT), né le 22 septembre 1867 à Langres (Haute-Marne).

Sénateur de la Haute-Marne de 1920 à 1924.

Issu d'une vieille famille langroise ayant donné plusieurs membres au barreau, il fit ses études à la Faculté de droit à Paris et s'inscrivit au barreau de Langres en 1891. En 1926, il était nommé juge au tribunal de première instance de la Seine, puis, conseiller à la cour d'appel.

Sa carrière politique débuta par son élection au conseil municipal de Langres en 1908. Il exerça les fonctions de maire de cette ville du 10 novembre 1919 au 12 juin 1924.

Maranget se présenta aux élections sénatoriales et fut élu au deuxième tour le 11 janvier 1920, par 370 voix sur 740 votants, sur une liste d'union républicaine où figuraient également Humblot et Quilliard.

Son activité parlementaire fut assez réduite. Il s'intéressa plus particulièrement aux questions agricoles et judiciaires et les rares fois où il prit la parole au cours de son bref mandat, ce fut sur ces sujets.

Il fit partie de commissions d'initiatives parlementaires et de la commission de législation civile et criminelle et en 1922, au nom de cette dernière commission, il déposa un rapport tendant à compléter un article du code civil relatif aux droits de l'enfant légitimé par le mariage.

Il n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat aux élections sénatoriales de janvier 1924.

MARÇAIS (FERNAND), né le 7 mars 1882 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

*Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1919 à 1924.*

Cet industriel rennais, ingénieur agronome, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, eut une très brève carrière politique. Tenté une seule fois par l'élection législative, il se présenta, en 1919, dans son département, comme huitième et dernier de la liste républicaine emmenée par cinq députés sortants. Obtenant un beau succès personnel, Fernand Marçais fut élu à la plus forte moyenne, avec 46 786 voix pour 109 860 suffrages exprimés. La liste républicaine conduite par René Brice, Louis Deschamps et Charles Guernier, enlevait ainsi quatre sièges contre trois à celle du comité d'union nationale et un à la liste socialiste.

A la Chambre, Fernand Marçais s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et fit partie de la commission du commerce et de l'industrie. Il s'intéressa notamment à la question des réductions familiales sur les tarifs des chemins de fer.

MARCEL-HABERT (Seine-et-Oise, Seine). — Voy **HABERT**

MARCELLOT (JACQUES), né le 25 avril 1861 à Paris.

*Député de la Haute-Marne
de 1919 à 1924.*

Au cours de ses études juridiques, sanctionnées par la licence, Jacques MarcelLOT suivit à Paris les cours de Le Play.

Son père ayant acheté la forêt du Val, proche de Saint-Dizier et étant entré ainsi dans la société des forges d'Eurville, Jacques MarcelLOT en devint le gérant à 24 ans. Plus tard, maître de forges, il fut membre du comité des forges de Champagne.

Conseiller municipal d'Eurville le 6 mai 1888, puis maire, il est constamment réélu à ce poste jusqu'à la Libération où il se retire en raison de son âge. En 1940, il est élu président de l'association départementale des maires.

C'est un catholique militant aux idées sociales généreuses.

Bien que très absorbé par sa profession de maître de forges, il est séduit par les idées de l'économiste Léon Harmel et très logiquement se présente aux élections de 1906 comme candidat républicain modéré. Il n'est pas élu, n'ayant obtenu que 6 257 voix contre 9 074 à Albin Rozet son adversaire plus heureux, 1 789 à Croix et 323 voix à Ribard.

Il se présente à nouveau en 1910, mais le millier de voix qu'il gagne par

rapport aux élections précédentes — ce qui porte son score à 7 731 voix, demeure insuffisant pour lui permettre de rattraper son principal adversaire qui est réélu avec 9 809 voix.

Le même phénomène se reproduit en 1914 et il le talonne de très près cette fois, puisque moins de 300 voix les séparent. Cependant ses 8 271 voix le laissent au second rang derrière Rozet réélu avec 8 558 voix et devant Fuzelier 581 voix et Gelly 470 voix.

Le 16 novembre 1919 enfin, c'est la victoire.

Le mode de scrutin a été modifié et Rozet ne se représente pas.

MarcelLOT rejoint deux républicains de gauche pour créer une liste d'union républicaine et d'action sociale, qui obtient 24 081 voix et distance ainsi de très loin les candidats de la liste de relèvement économique et d'action sociale et républicaine dont le résultat atteint 15 000 voix et la liste du parti socialiste S.F.I.O. qui dépasse de peu 6 000 voix.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine et se préoccupe essentiellement des questions sociales. Il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la commission du travail.

Il est également l'auteur de propositions relatives aux retraites ouvrières, à la journée de 8 heures, à la réduction des impôts frappant les retraités et les ouvriers, à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et il assume la charge de nombreux rapports traitant de ces questions.

Il intervient également pour défendre la construction de maisons à bon marché, mais ses électeurs ne lui en savent pas gré et aux élections du 11 mai 1924, il n'est pas réélu, faute de quelques voix. Le mode de scrutin favorise d'ailleurs l'un de ses adversaires ayant obtenu cependant moins de voix que lui-même : candidat sur la liste d'union républicaine, c'est ainsi qu'avec 22 739 voix, il doit s'incliner devant Lévy-Alphandery, 20 146 voix, tête de la liste de concentration républicaine.

A la suite de cette déception, MarcelLOT ne se représentera plus lors des élections législatives suivantes, mais aux élections sénatoriales d'octobre 1932 où il est devancé par Cassez et Ulmo.

Il se consacrera à sa mairie d'Eurville.

Sous l'influence notamment de Léon Harmel, J. MarcelLOT avait entrepris dès 1881, une véritable action sociale, créant une caisse de secours mutuels, une société de prévoyance, une caisse de retraite, des logements ouvriers. C'est en partie sous son impulsion que fut créée la caisse mutuelle familiale de Chaumont en 1928 ; il avait fait décider par le comité métallurgique de Champagne la création dès 1918 d'une caisse d'allocations familiales. Il contribua à la fondation du centre de formation des

monitrices d'enseignement ménager à Paris en 1923, aida à la création de cours professionnels à Saint-Dizier.

Marcelot était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

MARCEL-PLAISANT (Cher). — Voy **PLAISANT**

MARCÈRE (LOUIS, EMILE, GUSTAVE, **DESHAYES DE**), né le 16 mars 1828 à Domfront (Orne), mort le 26 avril 1918 à Messei (Orne).

Député du Nord de 1876 à 1884.

Sénateur inamovible du Nord de 1884 à 1918.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 256).

Après s'être intéressé, au début de sa carrière, aux divers régimes politiques qui se sont succédé et avoir participé d'une façon active à la vie nationale, il ne prend plus qu'une part secondaire aux discussions agricoles et budgétaires. Les affaires judiciaires retiennent un peu son attention.

Le 16 mars 1899, il dépose 765 pétitions portant 32 360 signatures de membres du syndicat économique agricole de France, au moment du dépôt du projet relatif aux banques régionales de crédit agricole mutuel.

En 1900, il s'occupe de la réorganisation de l'inspection générale et du conseil supérieur des prisons et prend la parole dans la discussion générale de la proposition de loi relative à l'amnistie. En 1901, il refuse de voter l'adoption du budget par suite de l'introduction dans la loi de finances de dispositions fiscales concernant les droits de succession. En 1905, il rapporte le projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat le 18 novembre, après s'être élevé véhémentement contre le gouvernement, qui avait déposé ce texte, il vote contre.

A partir de cette période, en raison de son grand âge, son activité parlementaire est des plus réduites. Il prend quelquefois la parole au moment des discussions budgétaires et siège au sein de plusieurs commissions.

Il meurt le 26 avril 1918 à Messei âgé de 90 ans.

Marcère est l'auteur d'études historiques : *Le cardinal de Bonnechose et la société contemporaine*, *Entretiens et souvenirs politiques*, etc... Il collabora à plusieurs revues littéraires, dont : *La nouvelle revue*, *La revue bleue*.

MARCHAIS (MAURICE), né le 3 mai 1878 à Vannes (Morbihan).

Député du Morbihan de 1919 à 1928.

Maurice Marchais, docteur en droit, exerçait la profession d'avocat. Il devient conseiller municipal de Vannes en 1908 et conseiller général du Morbihan la même année.

Tête de liste d'union républicaine aux élections législatives de 1919, il est élu député du Morbihan par 50.573 voix, l'emportant sur la liste d'union nationale des républicains indépendants et des conservateurs (45.912 voix) et la liste socialiste (7.961 voix). Réélu en 1924, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Secrétaire de la commission d'administration générale, Maurice Marchais s'intéressa surtout aux réformes administratives et judiciaires. Les problèmes de la natalité retiennent également son attention. Il fut l'auteur d'un rapport favorable à la création obligatoire de maisons maternelles. Membre de la commission des travaux publics, il studia essentiellement les progrès réalisables dans l'utilisation des forces hydrauliques.

En 1928, le scrutin d'arrondissement est rétabli et Maurice Marchais est battu dès le premier tour dans la 1^{re} circonscription de Vannes par l'abbé Desgranges, élu avec 7.238 voix sur 13.498 votants contre 5.254. La personnalité du nouveau député est telle que Marchais abandonne désormais la compétition électorale.

MARCHAL (CHARLES, FRANÇOIS), né le 13 novembre 1849 à Coléah (Algérie), date et lieu de décès non connus.

Député d'Alger de 1898 à 1902.

Issu d'une famille d'origine lorraine, Charles Marchal est né à Coléah en Algérie. Après des études classiques au Lycée d'Alger, il part à la Faculté de droit d'Aix. Licencié en droit, il revient aussitôt en Algérie pour s'engager comme volontaire dans l'artillerie.

Après avoir fait la campagne de Kabylie en 1871, il commence une carrière de publiciste en fondant un journal *La Jeune République*. Puis, en 1878 il lance le premier quotidien d'Algérie *Le Petit Colon*, dont il restera directeur pendant vingt ans, tout en collaborant à divers autres journaux tels *l'Egalité* de Marseille et le *National* d'Aix.

Elu en 1879 conseiller général du canton d'Affreville et délégué au Conseil supérieur d'Algérie, il joue en cette double qualité un rôle politique important qui le rend populaire.

Il se présente alors pour la première fois aux élections législatives du 8 mai 1898 comme candidat antijuif de la 2^e circonscription d'Alger et connaît au premier tour le succès avec 6.690 voix contre 4.351 à Mauguin, ancien député

républicain et 1 341 à Gueirouard, radical.

A la Chambre des députés, politiquement rattaché aux indépendants, membre de la commission des chemins de fer et inscrit au groupe parlementaire de la défense nationale, il défend avec véhémence les colons d'Algérie contre ce qu'il pense être le seul péril qui menace à la fois la « France des Français » et « la Colonie des colons », à savoir les israélites.

A la suite d'une interpellation qui donna lieu à une succession de séances passionnées à la Chambre dans le courant du mois de mai 1899, il trace une fresque apocalyptique de l'Algérie en proie aux juifs qui sont de mauvais citoyens, de mauvais soldats, et qui introduisent la corruption tant dans la vie politique que dans la vie des affaires.

A l'origine du mal, la naturalisation collective en 1870 de 38 000 juifs algériens, spoliateurs, usuriers, banqueroutiers et autres trafiquants, indignes d'être citoyens français.

Ainsi, se heurte-t-il violemment en séance au député socialiste Gustave Rouanel, qui se pose en défenseur du décret Crémieux.

Patriote sincère, il est assuré de défendre l'esprit français contre l'esprit israélite qui rend impossible l'application des lois. Tout naturellement, il réclame donc la non-assimilation des juifs algériens, des mesures à la fois autoritaires et protectrices pour les indigènes musulmans et enfin des libertés spéciales pour les colons.

« La lutte antijuive ne peut être pour les républicains et libres penseurs, ni une guerre de religion, ni une guerre de race. C'est surtout une question de liberté, d'égalité, de patriotisme... et de moralité. »

Lorsqu'il se représente aux élections de 1902, il est largement battu au second tour avec 3 826 voix, par Begey, conseiller général et conseiller municipal d'Alger, également défenseur des intérêts des colons mais profondément hostile à la politique de haine antijuive, qui emporte le siège avec 7 561 voix.

MARCHAND (SAMUEL, MAURICE), né le 21 août 1842 à Montendre (Charente-Inférieure), mort le 11 février 1923 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Charente-Inférieure en 1902.

M. Marchand a peut-être été de tous les parlementaires français celui qui a connu le plus bref des mandats, puisqu'il n'a pu se prévaloir du titre de député que pendant six jours.

Il se présente dans l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure) contre M. Pommeray, député sortant de tendance radicale et gouvernementale, au premier tour, le 4 mai 1902, les voix de 19 294 votants se répartissent de la

façon suivante : 7 856 à M. Marchand, 7 224 à M. Pommeray, 3 126 à M. Grange, 767 à M. Chauvin et 83 à Tournier. Au second tour restent seuls en présence les deux premiers candidats, et M. Marchand obtient 10 179 voix contre 10 172 à M. Pommeray, tandis que 26 électeurs se prononcent pour Grange.

Cet écart de 7 voix est d'autant plus fragile que les émargements sur la liste des votants sont inférieurs de 8 voix au nombre de bulletins trouvés dans l'urne. La commission de recensement de la Charente-Inférieure placée devant cette situation décide de ne pas proclamer d'élu, en dépit de la règle qui voulait que, dans ce cas, la commission proclamât élu celui qui avait obtenu le plus grand nombre de voix. Ainsi pendant plus d'un mois, la 1^{re} circonscription de la Charente-Inférieure ne sera pas représentée au Parlement. Aussi, par décision du 24 juin, Marchand est autorisé à siéger provisoirement. Cependant, la Chambre par 317 voix contre 191 prononce son invalidation. La majorité radicale de l'assemblée l'emportait sur le conservateur clérical.

Le 7 septembre, les 24 596 électeurs de la circonscription de Jonzac votent à nouveau. Sur 19 830 voix, Marchand en obtient 9 288, son adversaire, Larquier, ancien magistrat, 10 407.

A la suite de cette défaite, M. Marchand se consacre à sa commune natale — Montendre — dont il est maire depuis le 10 mars 1878. Il le restera jusqu'au 26 août 1909.

Il décède à Bordeaux le 11 février 1923.

MARCHANDEAU (PAUL), né le 10 août 1882 à Gaillac (Tarn).

Député de la Marne de 1926 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 23 au 25 février 1930.

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931 et du 3 juin au 14 décembre 1932.

Ministre du Budget du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934.

Ministre des Finances du 30 janvier au 7 février 1934.

Ministre de l'Intérieur du 13 octobre 1934 au 8 novembre 1934.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 8 novembre 1934 au 31 mai 1935.

Ministre des Finances du 18 janvier au 10 mars 1938 et du 10 avril au 1^{er} novembre 1938.

Ministre de la Justice du 1^{er} novembre 1938 au 13 septembre 1939.

Docteur en droit et avocat, bâtonnier de l'ordre des avocats à Reims, et plai-

dant pour le syndicat général des vignerons, il contribua à obtenir la délimitation de la Champagne viticole. Parallèlement, il faisait carrière dans la presse : rédacteur à *La Lanterne*, puis rédacteur en chef et directeur de *L'Eclair* de l'Est, il contribua à faire de ce petit journal d'arrondissement un quotidien régional rayonnant sur cinq départements. Il fut élu président d'honneur du syndicat de la presse républicaine départementale.

Conseiller municipal en 1919 puis maire de Reims en 1925, il se consacra à la reconstruction de cette ville entièrement détruite pendant la grande guerre. Il fut également conseiller général et président de l'assemblée départementale puis fut élu, en 1934, président de l'Association des maires de France.

Il se présenta à la députation lors de l'élection partielle du 28 février 1926, dans la 2^e circonscription de Reims, sur la liste du cartel des gauches, en même temps que Déat, en remplacement de Lobet, décédé. Il fut élu avec personnellement 40.268 voix sur 77.939 votants. Il fut réélu en 1928, au second tour, par 10.478 voix contre 5.460 à Bergé, sur 20.148 votants à nouveau en 1932, par 13.091 voix contre 4.620 à Renard sur 21.380 votants; en 1936 par 11.618 voix contre 7.575 à Burgod sur 21.701 votants.

Il siégea sur les bancs du groupe radical-socialiste.

Membre successivement de plusieurs commissions, notamment de la commission des finances et de la commission des régions libérées, il s'est consacré particulièrement à l'étude des finances locales, aux pensions civiles et militaires, aux opérations électorales, aux militaires, anciens combattants, aux dommages de guerre, au chômage, à la crise de l'habitation et à l'aménagement des villes.

C'est seulement après à peine quatre années de mandat que Paul Marchandea va être appelé aux affaires. Modestement et brièvement d'abord, dans l'éphémère 1^{er} cabinet Chautemps qui ne vécut que quatre jours : Marchandea n'aura même que quarante-huit heures, du 23 au 25 février 1930, pour goûter les joies du pouvoir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Le 13 décembre suivant, Théodore Steeg confie à Marchandea le sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil. Un peu plus d'un mois plus tard, le 22 janvier 1931, Steeg cède la place à Pierre Laval et Marchandea devra attendre le 3 juin 1932 le retour d'Herriot au pouvoir pour retrouver le sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil; il s'y maintiendra un peu plus de six mois, jusqu'au 14 décembre de la même année.

Paul Marchandea a fini son apprentissage ministériel et le retour de Chautemps au pouvoir le 26 novembre 1933 va faire de lui un ministre du Budget jusqu'au 27 janvier 1934; mission

de durée médiocre, peut-être, mais amplement remplie par la défense du rétablissement difficile de l'équilibre budgétaire. Daladier remplace Chautemps pour une période très courte mais dramatique, celle du 6 février 1934; Marchandea s'installe aux Finances pour neuf jours, du 30 janvier au 7 février.

La mort tragique de Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, assassiné le 9 octobre 1934 à Marseille en même temps que le roi Alexandre de Yougoslavie, amène Gaston Doumergue à remanier son ministère. Cette tragédie coûte à Sarraut, ministre de l'Intérieur, son portefeuille : le 13 octobre, Marchandea le remplace et reste à peine cinq semaines place Beauvau; Doumergue estimant sa tâche d'apaisement terminée se retire le 8 novembre 1934. Pierre-Etienne Flandin qui lui succède confie le Commerce et l'Industrie à Marchandea : la défense de son budget, celle du petit commerce, de l'artisanat, la législation commerciale sont ses principales tâches.

Le cabinet Flandin tombe le 31 mai 1935, soit sept mois plus tard. Paul Marchandea connaît alors, en tant que ministre, une éclipse de près de deux ans et demi : le 18 janvier 1938, Chautemps se succédant à lui-même rappelle Marchandea aux Finances; il s'y maintiendra, sauf pendant le très court 2^e cabinet Blum du 13 mars au 8 avril 1938, jusqu'au 1^{er} novembre 1938. Alors au lendemain des accords de Munich, Daladier décide de donner un coup de fouet à sa politique pour accélérer l'armement et restaurer les finances; pour cela il fait appel à Paul Reynaud qui, s'installant rue de Rivoli, laisse les Secaux à Marchandea.

Le 13 septembre 1939, dix jours après la déclaration de guerre, Daladier ramène encore une fois son gouvernement : enlevant les Affaires étrangères, qu'il cumule ainsi avec la présidence du Conseil, la Défense nationale et la Guerre, à Georges Bonnet, celui-ci passe à la Justice que Marchandea abandonne. Sa carrière ministérielle est désormais terminée.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, Marchandea se rallie à la demande des pouvoirs constituants déposée par le maréchal Pétain.

Chevalier de la Légion d'honneur, Marchandea avait reçu la croix de guerre 1914-1918.

MARCHEGAY (RENÉ, Louis), né le 5 octobre 1869 à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), mort le 15 septembre 1933 à Saint-Germain-de-Pringay (Vendée).

Député de la Vendée de 1895 à 1898.

Louis Marchegay, licencié en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politi-

ques, eut une très courte carrière parlementaire. A la suite du décès d'Aristide Batiot, député républicain de la 1^{re} circonscription de La Roche-sur-Yon, Louis Marchegay se présenta à l'élection partielle du 28 avril 1895. Obtenant au premier tour 9 357 suffrages sur 17 145 votants, il triompha de son adversaire, Verger, qui ne recueillait que 7 429 voix.

A la Chambre, le nouvel élu fit partie de diverses commissions; mis à part les problèmes d'intérêt local, il manifesta un vif intérêt pour les chemins de fer, intervenant sous diverses formes pour doter le réseau d'Etat d'un statut législatif.

Aux élections générales du 8 mai 1898, le marquis de Lospinay, conseiller général, maire de Chantonay, l'emporta sur lui au premier tour avec 9 347 voix sur 18 449 votants, Marchegay n'obtenant que 8 688 suffrages.

La vie publique était terminée pour Louis Marchegay qui, propriétaire terrien et président de la Société des ciments Portland d'Indochine, mourut le 15 septembre 1933, à l'âge de 64 ans.

MARCILLAT (MARIE, Paul, MICHEL), né le 21 novembre 1849 à Plainfaing (Vosges), mort le 12 octobre 1911 à Plainfaing.

Député des Vosges de 1893 à 1898.

Marcillat est né à Plainfaing, dans les Vosges, le 21 novembre 1849, d'une famille de propriétaires fonciers.

Après avoir réussi dans l'industrie de la brasserie, il se présente avec succès aux élections municipales de la commune où il est né puis aux élections cantonales et enfin, le 20 août 1893 à l'élection législative consécutive à la démission de M. Albert Ferry, nommé sénateur des Vosges, en remplacement de Jules Ferry, décédé. Il est élu au premier tour par 5 045 voix contre 3 065 à M. Keisch, industriel, républicain, maire de Gérardmer, sur un programme républicain progressiste portant notamment sur l'organisation du crédit agricole, la création de caisses de retraite, et la réforme de l'impôt sur les boissons avec maintien des privilèges des bouilleurs de cru.

C'est moins à la Chambre, où il agit en fidèle républicain de gouvernement, que dans sa circonscription et dans ses activités littéraires qui le feront élever à la dignité d'officier d'Académie qu'il a l'occasion de montrer sa personnalité.

Ses électeurs ne lui en sauront cependant pas gré puisqu'ils lui préférèrent le maire de Gérardmer aux élections du 8 mai 1898 par 5 598 voix contre 4 595.

Il ne briguera plus désormais leurs suffrages jusqu'à sa mort le 12 octobre 1911.

MARCILLÉ (RENÉ, FRANÇOIS, MARIE), né le 25 juillet 1873 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1924 à 1928.

René Marcillé est né à Rennes, dans une famille originaire de cette région de Bretagne à laquelle il demeura fidèle toute sa vie. Après de brillantes études couronnées par un doctorat de droit, il prête serment en 1895 et s'inscrit au barreau de Rennes. Son cabinet d'avocat prend très vite une grande importance et, devenu l'avocat des congrégations, il est chargé de les défendre dans les nombreux procès entraînés par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ces activités allaient se poursuivre près d'un demi-siècle et connaître une seule interruption totale, causée par la première guerre mondiale qu'il fait tout entière comme sergent au 276^e régiment d'infanterie territoriale.

Par contre, il continue de plaider pendant son mandat parlementaire. Ce mandat — qu'il doit aux électeurs d'Ille-et-Vilaine — il avait failli l'obtenir dès 1919, sur la liste du comité d'union nationale.

En effet, aucune des listes n'ayant obtenu la majorité absolue, les sièges sont répartis selon le système du quotient et il ne manque à René Marcillé qu'une quinzaine de voix pour être élu.

En 1924, toujours en Ille-et-Vilaine, où 150 528 électeurs sont inscrits, la liste d'union républicaine et de concordie républicaine dont fait partie René Marcillé obtient la majorité absolue des 121 903 suffrages exprimés. Pour sa part, il recueille 64 819 voix.

A la Chambre, il siège sur les bancs de l'union républicaine démocrate et ses interventions portent certes sur des problèmes juridiques : réserve légale des sociétés, droits de succession, rapports entre bailleurs et locataires, révision des prix des baux à longue durée, paiement d'avances aux greffiers dont les offices ont été supprimés, mais il ne néglige pas pour autant la situation économique et les difficultés du redressement financier; enfin, il interpelle le gouvernement sur les aspects politiques de son action : réparations à recevoir de l'Allemagne, formation d'une majorité gouvernementale avec le soutien socialiste (1925), politique générale (1926).

En 1928, il ne se représente pas, en raison, semble-t-il, de la modification de la loi électorale et du retour au scrutin majoritaire à deux tours qui lui paraît mieux convenir à des hommes ayant des mandats locaux, ce qui n'est pas son cas.

MARCOMBES (MARIE, JEAN, *Philippe*), né le 5 décembre 1877 à Murat (Cantal), mort le 13 juin 1935 à Paris (8°).

Député du Puy-de-Dôme de 1928 à 1935.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique
au Ministère de l'Education nationale
du 3 juin 1932 au 28 janvier 1933.

Sous-secrétaire d'Etat
à l'Enseignement technique
au Ministère de l'Education nationale
du 26 octobre au 23 novembre 1933.

Sous-secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934.

Ministre de l'Education nationale
du 7 au 13 juin 1935.

Docteur en médecine, il fit la guerre comme médecin-major. Il était entré jeune — dès l'âge de 31 ans — au conseil municipal de Clermont-Ferrand. Maire de cette ville après la guerre, il se dévoua aux œuvres d'hygiène sociale, d'assistance et de secours mutuel et mena de grands travaux de construction. Il était entré en 1910 au Conseil général du Puy-de-Dôme dont il devait devenir vice-président en 1928.

Il fut élu député la même année, au second tour des élections législatives, dans la 1^{re} circonscription de Clermont-Ferrand, par 9 862 voix contre 4 742 à Lasbax sur 15 654 votants; il fut réélu en 1932 par 9 534 voix contre 4 136 à Gènesier sur 14 819 votants.

Membre du parti républicain radical et radical-socialiste, il appartint successivement à plusieurs commissions : administration générale, départementale et communale, assurance et prévoyance sociale, hygiène, affaires étrangères, finances. Il avait, dès le début de son mandat, été élu secrétaire de la Chambre.

Donné d'une grande clarté et d'une grande concision de la parole et de la pensée, il se préoccupa essentiellement des problèmes de la santé publique (maisons maternelles, assurances sociales, outillage sanitaire), de l'instruction publique et des postes et télécommunications.

Il fut appelé le 2 juin 1932 au cabinet Herriot comme sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, fonction qu'il assura également dans le cabinet Paul-Boncour jusqu'en janvier 1933. Sous-secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique dans le cabinet Sarraut (octobre-novembre 1933) puis sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil avec Chaulemps (novembre 1933-janvier 1934, il devint enfin ministre de l'Education nationale dans le cabinet Laval constitué le 7 juin 1935.

Une de ses premières actions dans ce poste fut de proposer au chef du gouvernement un certain nombre de mesures destinées à atténuer le chômage intellectuel.

Il mourut en Conseil des ministres le 13 juin 1935. Il était âgé de 55 ans, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre.

MARCOU (JACQUES, BLAISE, *Théophile*), né le 18 mai 1813 à Carcassonne (Aude), mort le 7 juillet 1893 à Paris (6°).

Député de l'Aude de 1876 à 1885.

Sénateur de l'Aude de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 261.)

Au cours des dernières années pendant lesquelles il exerça son mandat de sénateur, Marcou eut une activité des plus réduites.

Il fit partie de plusieurs commissions et, en 1891, ses collègues le portèrent à la présidence de la 9^e commission des pétitions. En 1893, il fut élu président de la commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet de rectifier et de compléter la loi du 19 février 1889, sur l'attribution des indemnités dues par suite d'assurances.

Au cours de la même année, il prit encore part à des discussions tendant à modifier certains articles du code civil et sur les élections municipales. Il était très attaché à la réparation des erreurs judiciaires et à la révision des procès criminels et correctionnels.

Il mourut le 7 juillet 1893 à Paris, âgé de 80 ans.

MARCO-SANGNIER (Seine) — Voy. SANGNIER.

MARCO-SAUZET (Ardèche). — Voy. SAUZET.

MARÉCHAL (ALEXIS, MARIE, *RAOUL*), né le 13 août 1837 à Allainville (Eure-et-Loir), mort le 29 mai 1914 à Saint-Astier (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1877 à 1881 et de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 263.)

Ce député de droite, monarchiste orléaniste, maire de Saint-Astier et conseiller général de la Dordogne pour ce canton, avait été élu en 1877 et réélu en mai 1878, après son invalidation. Battu en 1881 par Theulier, il ne s'était pas présenté en 1885.

Aux élections générales du 22 septembre 1889, candidat conservateur-révissionniste dans la 1^{re} circonscription de Périgueux, il enleva le siège au premier tour de scrutin par 8.124 voix sur 14.837 votants, contre 6.518 à Gadaud, républicain ministériel, député sortant.

Ce succès électoral devait être le dernier : il fut en effet battu aux élections de 1893 dès le premier tour de scrutin par Georges Saumande, républicain, ancien avoué, maire de Périgueux. Celui-ci obtint 6.802 suffrages pour 13.905 votants contre 6.699 à Maréchal.

Absent aux élections législatives en 1898, Maréchal fut à nouveau battu en 1902 par Georges Saumande qui avait été réélu en 1898 et était inscrit au groupe de la gauche démocratique. Obtenant au premier tour 6.472 voix contre 7.333 à Saumande et 1.118 à Dion, socialiste, Maréchal s'inclina au second tour avec 6.651 voix, son adversaire en obtenant 8.178.

Cet échec marqua la fin de la carrière politique de Maréchal qui s'éteignit en 1914, dans son château de Puyferrat, en Dordogne, il avait 77 ans.

MARESCAUX (LÉON, FLEURISSE, Désiré), né le 27 février 1874 à Tourcoing (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Léon Marescaux accède bien vite aux responsabilités publiques. Après avoir été élu conseiller municipal de Tourcoing, et adjoint au maire, puis vice-président de la chambre de commerce de sa région, il est désigné pour sa grande compétence comme conseiller au commerce extérieur de la France.

A Tourcoing, il s'occupe essentiellement des problèmes sociaux, ce qui le conduit à assumer la charge de vice-président de la commission des hospices.

Le 3 mai 1936, il se présente aux élections législatives, comme candidat de la gauche démocratique et radicale indépendante, dans la 9^e circonscription de Lille. Il combat avec acharnement contre les candidats de l'avenir socialo-communiste qui présignent le Front populaire.

En ballottage au premier tour, il n'obtient que 9.131 voix contre 6.079 à Paris, 3.554 à Surmont, 5.017 à Casier, 796 à Benoît, 379 à Damagues et 107 à Goeseels. Il est élu au second tour par 13.584 voix contre 12.784 à Paris et 507 à Musin.

A la Chambre, conformément au programme développé devant ses électeurs, il s'intéresse particulièrement au travail, au commerce et à l'industrie. Il participe aux travaux des principales commissions intéressées dont il est membre et propose divers textes tendant à améliorer le droit commercial, tels que le renouvellement du bail des locataires

atteints de forclusion, la protection de la dénomination « laine », la loyauté des transactions commerciales dans le commerce des fruits et légumes et la protection du commerce en détail de la chaussure.

Sa sollicitude l'amène à se pencher sur le sort des moins favorisés. C'est ainsi qu'il propose de laisser à la disposition des vieillards, des infirmes ou des incurables assistés ou hospitalisés, une part plus grande de leurs ressources, et de faire bénéficier les blessés de guerre de certaines dispositions de la législation sur les accidents du travail.

Ce dévouement lui vaut d'être chargé de nombreux rapports relatifs à des projets et propositions de loi de caractère social, industriel et commercial, puis d'être désigné comme vice-président de la commission du commerce et de l'industrie.

Prudemment, il se tient en dehors des grandes discussions politiques et suit à ce propos les grandes tendances de son parti.

C'est ainsi que le 10 juillet 1940, il votera la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il est resté depuis à l'écart de la vie politique, se consacrant exclusivement à ses activités professionnelles.

Il fut élevé à la dignité d'officier de la Légion d'honneur, après avoir reçu la croix de guerre.

MARET (ACHILLE, Henry), né le 4 mars 1837 à Sancerre (Cher), mort le 5 janvier 1917 à Paris (7^e).

Député de la Seine de 1881 à 1885.

Député du Cher de 1885 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV. p. 265.)

Henry Maret sera réélu sans interruption de 1889 à 1902 : le 22 septembre 1889 au premier tour par 11.282 voix contre 10.162 obtenues par le marquis de Vogüe, révissionniste ; le 20 août 1893 par 12.249 voix contre 9.133 à Georges Picot de l'Institut républicain libéral et 364 à Oroy, socialiste ; le 8 mai 1898, 13.164 voix contre 8.812 à Picot.

En 1902, la partie est un peu plus difficile. Il est en ballottage au premier tour, le 27 avril ayant obtenu 9.452 voix contre 6.237 à M. Cantin, 4.530 à M. Ravier, 675 à M. Rouquier-Ricard et 588 à M. Lacoudre.

Le 11 mai, il est élu au second tour par 12.814 voix contre 8.083 à M. Cantin : il ne se représentera pas en 1906.

Son activité législative est importante.

C'est ainsi qu'en 1889 il dépose une proposition de résolution ayant pour

objet de modifier le règlement de la Chambre des députés et de créer de grandes commissions. Il prend une part active aux travaux de la commission chargée de l'examen des projets concernant la liberté d'association. En 1894, il est membre de la commission ayant pour objet la réforme générale de l'impôt et participe cette même année avec fougue à la discussion du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

En 1898, il est membre de la commission des colonies. En 1899, il propose une réorganisation des services de la trésorerie nationale et une modification des règles relatives au cautionnement exigé des comptables des deniers publics et des officiers ministériels.

A partir de 1902, il est membre de la commission de la presse, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission des économies, de la commission du budget. Il est rapporteur du budget des Beaux-arts et il combat pour la suppression de la censure et défend avec ardeur l'idée qu'il est indispensable de dresser un inventaire des richesses artistiques de la France. Il refusa de voter le projet de loi portant suppression de l'enseignement congrégationniste qu'il estime contraire à cette liberté qu'il a tant défendue, « inutile, dangereuse et détestable » alors que la seule solution possible est pour lui la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression du budget des cultes.

En marge de sa longue carrière d'écrivain politique, il a publié de nombreux ouvrages tels *Promenades à travers bois*, *Compagnons de la Marjolaine*, une comédie en vers *Le baiser de la reine*, *Carnet d'un sauvage*, *Le tour du monde politique*, *Pensées et opinions*, et *La liberté de l'enseignement*.

Retiré de la vie politique, il quittera ce monde le 3 janvier 1917 à Paris où il s'était installé pour finir ses jours.

MARET (JEAN-BAPTISTE. Paul, ANASTASE), né le 19 novembre 1832 à Paris, mort le 2 décembre 1906 à Paris.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1891 à 1906.

Une longue pratique des affaires jointe à une vive intelligence permirent à Paul Maret de s'intéresser d'une manière active et extrêmement efficace tant à l'administration communale qu'aux problèmes nationaux. Tout d'abord conseiller municipal, puis maire de Breuil-en-Vexin, il fut élu en 1871 conseiller général du département de Seine-et-Oise pour le canton de Limay. Très vite remarqué au sein de cette assemblée, il en devint ensuite le président.

Il se présenta aux élections sénatoriales de 1891 et fut élu au premier tour en remplacement de Feray, par 711 voix sur 1 323 votants.

Républicain libéral, il siégea au centre gauche et fit partie de plusieurs commissions, dont la commission chargée de l'étude de l'électorat des femmes. Une de ses plus brillantes interventions eut lieu lors de la discussion de l'interpellation adressée au cabinet Dupuy le 29 juin 1893, au sujet du remplacement du préfet de Seine-et-Oise à l'occasion du banquet à la mémoire de Hoche à Versailles.

Réelu sénateur en 1900, également au premier tour, par 787 voix sur 1 328 votants, il s'intéressa lors de son second mandat, comme il s'y était d'ailleurs attaché durant le premier, aux questions de travaux publics où sa compétence était éclatante et aux institutions de mutualité.

Modeste, ennemi du faste, il entretenait avec tous ses collègues, quelles que soient leurs opinions et leurs tendances, des rapports empreints de la plus extrême courtoisie.

Il mourut à Paris le 2 décembre 1906 à l'âge de 74 ans.

Paul Maret était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

MARFAN (ANTOINE), né le 24 juin 1827 à Castelnaudary (Aude), mort le 22 juillet 1898 à Castelnaudary.

Député de l'Aude de 1894 à 1898.

Après des études de médecine à Toulouse puis à Montpellier, Antoine Marfan s'installa à Castelnaudary où ses qualités de chirurgien et de médecin le firent vite apprécier.

Il entra au conseil municipal en 1870 et en 1888 devient maire de Castelnaudary. Il le demeura jusqu'en 1896, deux ans avant sa mort. Elu conseiller général de l'Aude en 1871, il se présente en 1894 à des élections partielles pour le remplacement d'Eugène Mir devenu sénateur. Il fut élu sous l'étiquette républicain progressiste par 6 767 voix contre 64 à Massip, socialiste.

Au cours de son mandat, il déposa notamment une proposition de loi concernant les calamités agricoles.

Contraint par la maladie de demander de nombreux congés, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1898 et mourut à Castelnaudary le 22 juillet suivant, à l'âge de 71 ans.

MARGAINE (ALFRED), né le 18 janvier 1870 à Sainte-Menehould (Marne).

Député de la Marne de 1910 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 10 au 13 juin 1914.

Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 3 juin au 14 décembre 1932.

Alfred Margaine — fils d'un homme politique qui fut représentant à l'Assemblée nationale en 1871, député de Sainte-Menehould de 1876 à 1888, puis sénateur de la Marne — est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives dans la circonscription qu'avait autrefois représentée son père.

Il y est élu dès le premier tour, en remplacement de P. Bertrand qui ne s'est pas représenté, par 3 861 voix contre 2 930 à son principal adversaire sur un total de 7 874 électeurs inscrits.

Membre du groupe radical-socialiste, auquel il restera fidèle durant toute sa longue carrière politique, il siège au cours de la législature 1910-1914 aux commissions des travaux publics et des chemins de fer.

C'est d'ailleurs aux problèmes des chemins de fer, notamment à celui des voies d'intérêt local, qu'il consacre une grande partie de son activité législative, mais il interpelle également le gouvernement sur l'affaire de l'Ouenza en 1913.

Aux élections d'avril-mai 1914, il ne retrouve son siège qu'au second tour de scrutin : 3 320 électeurs lui accordent leur confiance (3 149 à son concurrent) sur 7 751 inscrits et 6 528 votants, alors qu'il n'avait recueilli que 2 418 voix au premier tour. Désormais, et jusqu'à la fin de sa carrière de parlementaire, il devra attendre le second tour de scrutin pour être élu.

Il fait partie, comme précédemment, de la commission des chemins de fer, mais il siège également à celle des affaires extérieures. Dans cette nouvelle législature, les problèmes concernant les réseaux de transport d'énergie électrique, les concessions pétrolières en Algérie sont, avec ceux relatifs aux chemins de fer et à la situation des cheminots, au premier plan de ses préoccupations. Cette législature le vit faire un très bref passage au gouvernement : il est pendant trois jours sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, dans le 4^e cabinet Ribot, qui tombe quelques jours après sa formation.

En 1919, le mode de scrutin ayant été modifié, c'est comme membre de la liste d'union républicaine de la fédération des groupes de gauche de la Marne qu'il sollicite les suffrages des électeurs de la Marne. Sa formation obtient 4 sièges, contre 2 à la liste d'entente républicaine qui soutient les thèses de la majorité « bleu-horizon ». Sur 112 334 électeurs inscrits et 69 475 votants, 27 631 lui ont accordé leur suffrage.

Siégeant toujours sur les bancs du groupe radical, il appartient aux commissions des affaires étrangères et d'Alsace-Lorraine. Les problèmes de politique étrangère absorbent l'essentiel de son activité parlementaire. Il est notamment le rapporteur des projets de loi autorisant la ratification du traité de Saint-Germain et de plusieurs accords conclus avec les états danubiens, successeurs de l'Autriche-Hongrie, ainsi que de la convention internationale relative au sta-

tut du Danube. Il réclame également, en 1924, la reconnaissance rapide du gouvernement des Soviets.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste d'union des gauches de la Marne, qui obtient, avec une moyenne de 36 583 suffrages sur 103 103 inscrits et 87 763 votants, 4 sièges contre 2 seulement à la liste de l'alliance républicaine, il siège à la commission des affaires étrangères et à celles des régions libérées.

Au cours de cette législature, il traite principalement des questions pétrolières : c'est ainsi qu'il réclame l'institution d'un monopole des importations et souhaite que soit encouragé le raffinage en métropole. Il est aussi, en 1927, le rapporteur du projet de loi portant régime pétrolier. Dans le domaine économique et financier, il dénonce la constitution d'un trust de la fonte et de l'acier et il interpelle le gouvernement sur l'application du plan Dawes.

Il n'en oublie pas pour autant les problèmes agricoles et, à plusieurs reprises, appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'organiser le marché des céréales.

Enfin, il est le rapporteur de plusieurs projets de ratification de conventions élaborées par la conférence internationale du travail.

En 1928, avec le retour au scrutin d'arrondissement, il se présente dans la circonscription de Châlons-sur-Marne. Il y est élu le 29 avril avec 10 096 voix, contre 7 516 à son concurrent, sur 21 104 inscrits et 18 212 votants, après avoir obtenu 7 819 suffrages au premier tour.

Il siège de nouveau à la commission des affaires étrangères mais également à celle de l'aéronautique.

Au cours de cette législature, les questions agricoles tiennent une grande place dans son activité de député.

En politique étrangère, il dénonce la constitution d'une coalition financière et industrielle germano-américaine.

Dans le domaine de la politique pétrolière, il participe à la discussion du projet approuvant la convention passée entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles.

Aux élections générales de 1932, il conserve son siège au second tour, le 8 mai, en obtenant 11 247 suffrages contre 6 049 à son principal adversaire, sur 21 158 inscrits et 17 741 votants, après avoir recueilli 8 633 suffrages au tour précédent.

Membre des commissions des affaires étrangères, de l'armée et de la marine militaire, il intervient dans des débats concernant certains projets économiques. Mais c'est surtout vers l'extérieur que sont tournés ses regards. Il interpelle le gouvernement sur la situation diplomatique de la France et les problèmes agricoles continuent à retenir son intérêt.

Mais c'est surtout la législature 1932-1936 qui fut pour lui l'occasion d'appartenir au gouvernement : il fut, en effet,

sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 3 juin au 14 décembre 1932, dans le 4^e cabinet Herriot, constitué avec la victoire du cartel des gauches.

Il est réélu une dernière fois aux élections générales de 1936, toujours au second tour, par 9515 voix contre 8.462 à son adversaire, 21.631 électeurs étant inscrits et 18.330 ayant participé au scrutin (il n'avait obtenu que 6.022 suffrages au premier tour).

Il appartient de nouveau aux commissions des affaires étrangères et de la marine militaire Mais, aussi, à celle du règlement, au nom de laquelle il soumet plusieurs rapports qui tendent, notamment, à améliorer la qualité du travail parlementaire.

Ses autres interventions à la tribune du Palais Bourbon concernent essentiellement la politique extérieure. C'est notamment à la recherche des causes de la seconde guerre mondiale qu'il consacra son dernier discours, lors du Comité secret du 19 mars 1940.

Mais, ce qui marque sans doute la plus sa dernière législature, c'est la courageuse position qu'il prit en 1940 à Vichy, lors de la réunion de l'Assemblée nationale : il fut en effet l'un des 80 parlementaires qui refusèrent d'accorder au maréchal Pétain les pleins pouvoirs.

Alfred Margainc, qui était conseiller général de la Marne, fut décoré de la Légion d'honneur à titre militaire le 28 avril 1915.

MARGAINE (HENRI, CAMILLE), né le 4 septembre 1829 à Sainte-Menehould (Marne), mort le 13 octobre 1893 à Paris.

Représentant de la Marne à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.

Député de la Marne de 1876 à 1888.

Sénateur de la Marne de 1888 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 268).

Au Sénat, où il était entré en 1888, il déposa un rapport sur le projet de loi modifiant l'article 3 du code de justice militaire pour l'armée de terre en ce qui concerne la composition des conseils de guerre permanents (1892) et intervint la même année dans la discussion du projet de loi portant organisation de l'armée coloniale. Nommé questeur le 11 janvier 1893, il déposa une proposition de loi cette même année tendant à modifier la loi relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée ainsi que celle de 1889 sur le recrutement de l'armée.

Il mourut à Paris le 13 octobre 1893, âgé de 64 ans.

MARGUERIE (HENRY, JEAN, marquis de), né le 25 novembre 1868 à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Sénateur de la Moselle de 1920 à 1933.

Issu d'une famille de la haute noblesse, le marquis de Marguerie ne vint que fort tard à la politique.

Fixé dans le département de la Moselle, après s'être distingué pendant la guerre de 1914-1918, il fut élu sénateur de ce département le 11 janvier 1920, au troisième tour de scrutin par 501 voix sur 1410 votants.

Siégeant dans l'assemblée avec le groupe de la gauche républicaine, son élection fut validée à la séance du 13 janvier.

Il prit rarement la parole dans cette enceinte. C'est surtout aux questions militaires et aux problèmes des relations de la France avec l'Allemagne, qu'il s'intéressa.

Toutefois, son rôle fut assez discret.

Le marquis de Marguerie ne se représenta pas aux élections sénatoriales de 1933, abandonnant la vie politique.

MARIETTON (JOANNÈS, JULES), né le 27 août 1860 à Lyon (Rhône), mort le 27 mai 1914 à Lyon (5^e).

Député du Rhône de 1906 à 1914.

Docteur en droit, avocat, Joannès Marietton fut conseiller municipal de Lyon et adjoint au maire à partir de 1900, vice-président du Conseil général du Rhône l'année suivante.

Les élections auxquelles il se présenta firent toujours l'objet d'âpres combats.

Candidat aux élections législatives de 1902, il obtint 5 199 voix contre 5 729 à Fleury-Ravarin, député sortant réélu. A nouveau candidat en 1906 dans la 6^e circonscription de Lyon, il emporta cette fois la victoire, sur le même adversaire qu'il battit au second tour par 5 858 voix contre 5 543, sur 11 463 votants. Il fut réélu en 1910, au second tour, par 5 270 voix contre 5 079 à Valaisieu, sur 10 426 votants.

Inscrit au parti socialiste S.F.I.O., il fut membre de plusieurs commissions dont : commission d'assurance et de prévoyance sociales, commission de réforme judiciaire. Il s'intéressa aux problèmes d'instruction publique et plus particulièrement aux écoles vétérinaires de Lyon ; au recrutement de l'armée et aux conseils de guerre ; aux agents des compagnies de chemins de fer ; il prit part aux diverses discussions budgétaires et fut l'auteur d'une proposition de loi sur la municipalisation des services publics.

Il est décédé le 27 mai 1914, à Lyon, alors qu'il venait d'être réélu député.

pour la troisième fois. Il avait obtenu, au second tour, 5 488 voix contre 4 794 à Augros sur 10 330 votants.

Joannès Marietton était âgé de 53 ans. Il devait être remplacé à la Chambre le 9 août 1914 par Marius Moutet.

MARIE (ANDRÉ, DÉSIRÉ, PAUL), né le 3 décembre 1897 à Honfleur (Calvados).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1928 à 1942*

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil du 26 octobre
au 26 novembre 1933.*

*Sous-secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères du 30 janvier
au 9 février 1934.*

André Marie est né à Honfleur le 3 décembre 1897.

Son grand-père dirigeait une école primaire où le jeune André Marie devait passer son enfance et faire ses études primaires, poursuivies au collège de Honfleur. En 1908, ses parents viennent s'installer à Rouen et inscrivent leur fils au lycée Corneille de cette ville. André Marie y préparait Normale Lettres lorsqu'il est mobilisé à la fin de l'année 1916, à l'appel de sa classe. Parti au front comme simple artilleur, il revient six mois plus tard pour suivre à Fontainebleau les cours d'aspirant, regagne la zone des combats avec le grade de sous-lieutenant et est nommé, peu après, lieutenant à titre temporaire. A la fin de la guerre, il est commandant d'une batterie de 75. Sa conduite héroïque lui vaut deux blessures légères, de nombreuses citations. Il est décoré de la croix de guerre avec palmes.

A sa démobilisation, il s'inscrit à l'Ecole de droit de Rouen. Il obtient sa licence en 1920 et s'inscrit au barreau en 1921.

En 1922, il prête serment et travaille comme avocat stagiaire auprès du bâtonnier Georges Métayer, futur député-maire de Rouen, qui a peut-être contribué à sa vocation politique. Il s'inscrit alors au parti radical et radical-socialiste. A 25 ans, il est élu conseiller d'arrondissement de deux cantons de Rouen; deux ans plus tard, il devient conseiller municipal et, en 1928, conseiller général de Pavilly. Il sera constamment réélu dans ce canton.

En 1928, dans une circonscription suburbaine de Rouen, André Marie obtient au premier tour 7 918 voix sur 17 184 votants. Au second tour, il est élu avec 8 457 suffrages.

Aux élections de 1932 et 1936, André Marie obtient la majorité absolue dès le premier tour.

En 1932, sur 20 361 électeurs inscrits, et 18 225 votants, André Marie, avec

10 039 voix, distance largement ses adversaires.

Aux élections de 1936, sur 21 048 inscrits et 18 127 votants, André Marie obtient 9 824 suffrages, Liétard 6 973, Depriester 966, Falcou 99, 265 voix allant à divers noms.

A la Chambre, dont il est un des plus jeunes membres, André Marie siège, pendant de nombreuses années, à la commission de la législation civile et criminelle et à la commission spéciale de réorganisation judiciaire en 1928.

Son activité est exemplaire : elle va du domaine fiscal aux préoccupations agricoles, commerciales, sociales, judiciaires.

André Marie ne manque pas d'intervenir dans les débats, dès que le problème évoqué répond à certaines de ses préoccupations. Il dépose de nombreux amendements, notamment aux projets portant réforme des justices de paix, au projet relatif aux baux à terme et au projet sur les rentes de mutilés du travail.

Cette ardeur au travail jointe à une intelligence brillante et à de grands talents d'orateur le font très vite remarquer et le président Edouard Herriot lui manifeste le plus bienveillant des intérêts.

En octobre 1933, Albert Sarraut l'appelle au gouvernement comme sous-secrétaire à la présidence du Conseil chargé des Affaires d'Alsace-Lorraine. Moins d'un mois après sa constitution, le gouvernement est renversé par un vote de défiance.

Daladier qui constitue son cabinet le 30 janvier 1934 lui confie le sous-secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, mais, moins d'une semaine plus tard, le 6 février le conduit à la démission.

Cette trop brève initiation à la politique étrangère sera parachevée à la Société des Nations; André Marie y sera, en effet, le délégué de la France à la 45^e assemblée, et interviendra à plusieurs reprises au nom de la France.

Les débats de la Société des Nations devaient bientôt cesser, pour laisser parler les armes. Dès la déclaration de guerre, André Marie est volontaire pour reprendre sa place au front comme capitaine d'artillerie : il y gagne une nouvelle croix de guerre. Il est fait prisonnier et emmené à l'offlag de Sarrebouilly. De ce fait, il ne peut pas prendre part au vote le 10 juillet 1940.

En dépit de son action politique, André Marie n'a pas cessé de plaider aux assises, notamment les affaires Boutet-Fallou et Poulain. Il a trouvé, en outre, le temps d'écrire un livre de pastiche : *Les Ecrivains normands* et plusieurs œuvres : *l'Ecole des Maris*, *Gentil Bernard*, *Hommage*.

André Marie est commandeur de la Légion d'honneur, titulaire des croix de guerre 14-18 et 39-45 et de nombreuses décorations étrangères.

MARIN (Louis), né le 7 février 1871 à Faulx (Meurthe).

Député de Meurthe-et-Moselle de 1905 à 1942.

Ministre des Régions libérées du 29 mars au 14 juin 1924

Ministre des Pensions du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928

Ministre de la Santé publique et de l'Education physique du 9 février au 8 novembre 1934.

Ministre d'Etat du 8 novembre 1934 au 24 janvier 1936 et du 10 mai au 16 juin 1940.

Louis Marin est né dans un petit village lorrain situé dans cette partie de la Meurthe restée française après le traité de Francfort et devenue zone frontalière. Son père, qui était notaire et originaire de Bruyères-en-Vosges, respecta la tradition lorraine du prénom paternel et du prénom unique donné au fils premier né. Privé de l'affection de sa mère morte à sa naissance, l'enfant grandit dans le climat pesant de la défaite, animé d'un sentiment national ardent et du désir d'effacer l'humiliation subie. Ses premières années furent celles des enfants du village dont il partageait les travaux et les jeux. Au contact de cette humble population paysanne, il contracta d'indéfectibles amitiés et fit pour toujours le choix de la simplicité et de la démocratie. Sa vie exemplaire fut placée sous le double signe de la pensée et de l'action.

Louis Marin révéla de bonne heure des aptitudes intellectuelles à la fois solides et originales. Après son certificat d'études, le jeune homme se retrouva, en 1891, au collège de la Malgrange, près de Nancy, vieux établissement renommé qui avait cependant laissé à Maurice Barrès un souvenir exécrable. Marin, lui, s'en accomoda fort bien. Il y fut un excellent élève.

Bachelier à 17 ans, il s'inscrivit d'abord à la Faculté de droit de Nancy avant de se rendre à Paris et de s'installer au quartier Latin. Hormis les mathématiques, il n'est pas de domaines du savoir qui l'aient alors laissé indifférent. Infatigable lecteur, il voulait tout étudier. Sa demeure nous apprend Louis Madelin, n'était plus qu'une bibliothèque.

Mais le livre n'était pas son seul instrument de culture. Passionné des sciences humaines, il sentit rapidement la nécessité de prendre un contact direct avec le monde. En 1891, il visita l'Allemagne; l'année suivante la Roumanie et la Serbie, puis l'Algérie; en 1899, la Grèce, la Pologne, la Russie, la Scandinavie, l'Arménie, le Turkestan, l'Asie centrale, la Chine occidentale; deux ans plus tard la Sibérie, la Mandchourie, la Corée, la Chine du nord, où il se trouvait lors de l'incendie et du pillage du Palais d'été à Pékin; en 1902, l'Espagne et le Portugal;

en 1903, l'Asie mineure. Il s'agissait, non de voyages d'agrément, mais d'expéditions méthodiques conçues pour l'étude des civilisations et des rapports sociaux. Louis Marin, fortement marqué par les recherches de Le Play et de l'Ecole d'économie sociale, voulait apporter sa pierre à la construction de la science des faits sociaux.

Le sens du social, qui est sans doute le trait le plus caractéristique de la personnalité de Louis Marin, déterminait non seulement sa pensée mais aussi son comportement et faisait, bien vite, de cet étudiant un maître. Il avait commencé par organiser des cours de perfectionnement pour les instituteurs et institutrices du département de la Seine, et jamais par la suite il ne renouça à cet enseignement bénévole. Prenant rapidement une part active aux travaux de l'Ecole d'anthropologie qui avait été créée par Broca en 1876 et qui se tenait dans un coin de l'ancien local du club des Cordeliers, il en devint le directeur à partir de 1923. Mais c'est à l'ethnographie, branche maîtresse de l'anthropologie, que son apport fut le plus précieux. En 1893, il avait adhéré à la société d'ethnographie créée par Claude Bernard; il en devint membre perpétuel en 1900 et président en 1920. Son cours qu'il professait pendant plus de quatre décennies n'avait alors pas d'équivalent. Comme l'a écrit André François-Poncet dans une notice à l'Académie des sciences morales et politiques, son mérite est d'avoir « sinon découvert une nouvelle discipline, du moins de l'avoir considérablement enrichie et marquée d'une empreinte personnelle et durable ». Au milieu d'une foule d'articles, d'études, de commentaires et de relations de voyages, c'est surtout un ouvrage demeuré classique, le *Questionnaire d'anthropologie*, qui retient l'attention. Il s'agit d'un guide méthodique permettant à l'enquêteur d'analyser jusqu'au dernier degré de la minutie les petits faits sociaux caractéristiques de chaque civilisation.

Homme de réflexion, Louis Marin fut aussi un homme d'action qui choisit de bonne heure un engagement politique vers lequel le conduisaient son sentiment national et sa haute idée du devoir social. En 1903, il s'était inscrit à la fédération républicaine dès la fondation de cette association. Devenu député, il devait rester jusqu'au bout fidèle à ce choix initial, s'affiliant au groupe parlementaire de la fédération qui, désigné sous le vocable de groupe progressiste en 1905, prit le nom d'entente démocratique en 1914 et, en 1924, d'union républicaine démocratique. Il fut d'ailleurs choisi en 1924 comme président du groupe et, en 1925, comme président du parti.

En 1898, il avait écarté l'idée d'une candidature à la députation, s'estimant insuffisamment préparé. Et voilà qu'en octobre 1905, le décès du député de la 1^{re} circonscription de Nancy, Jules Brice, provoqua une élection partielle à laquelle Louis Marin décida brusquement

de se présenter sans solliciter l'investiture de la fédération, qui la lui aurait d'ailleurs refusée. Privé de ce soutien, il accomplit avec l'aide de quelques amis une tournée électorale à bicyclette et l'emporta sans coup férir sur ses six ou sept adversaires, obtenant 8 738 suffrages pour 15 222 votants.

Constamment réélu dans cette même circonscription et quel que fût le mode de scrutin, Louis Marin put ainsi poursuivre une carrière politique continue. Ce qui frappe dans les batailles électorales qu'il eut à soutenir, ce n'est pas tant la réussite que l'aisance de cette réussite. En 1906, il obtenait dès le premier tour de scrutin 10 056 voix sur 17 941 votants; 10 380 sur 18 043 en 1910; 10 608 sur 18 309 en 1914; 11 345 sur 18 653 en 1928; 10 263 sur 19 834 en 1932; 9 655 sur 18 937 en 1936. Au scrutin de liste, les chiffres sont tout aussi éloquentes : en 1919, il était second sur la liste emmenée par Albert Lebrun, lequel d'ailleurs avait refusé de céder à la pression de Clemenceau lui demandant de se séparer de son colistier; la liste fut tout entière élue, Louis Marin obtenant pour sa part 60 449 voix pour 87 614 votants. En 1924, Albert Lebrun devenu sénateur, c'est Louis Marin qui conduisait au succès les sept candidats de la liste d'union républicaine et nationale en portant ses suffrages personnels à 71 508 pour 104 318 votants.

Sur le plan local, il exerça, à partir de 1910, le mandat de conseiller général du canton de Nomény et présida pendant dix-huit ans le Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Lorrain par toutes les racines de son être, il attachait la plus grande importance à ses mandats locaux, et sa profonde conscience de la vocation spécifique de sa région le poussa à organiser une union des Conseils généraux des départements de l'Est.

Au Palais Bourbon, Louis Marin ne cessa jamais de jouer un rôle de premier plan. Elu secrétaire de l'assemblée en 1907 et 1908, il devint premier vice-président en 1923 et 1924. Bien qu'appartenant à la minorité, il fut désigné comme rapporteur général du budget de 1917 à 1919. Il fit partie de toutes les commissions importantes : budget, finances, comptes définitifs, réorganisation économique, affaires étrangères, enseignement, traités de paix, Alsace-Lorraine, suffrage universel, programmes électoraux et règlement. Il assura la présidence de la commission des marchés et des spéculations, de la commission extra-parlementaire des réformes, de la commission d'enquête, en 1931, sur l'affaire Oustric, présidences qui constituent un hommage rendu par la Chambre à son désintéressement et à sa probité.

Parlementaire modèle, il se jeta dans le travail politique comme il s'était jeté dans le travail professoral et scientifique. Il fut le député le plus assidu, le plus attentif, acceptant toutes les cor-

vées et les missions les plus délicates. Les archives de la Chambre enregistrent qu'il a déposé, entre 1905 et 1940, près de 250 propositions de loi ou de résolution et autant de rapports. Présent à toutes les séances, il se tenait assis sur les bancs du centre droit, reconnaissable à ses moustaches gauloises d'un blond tirant sur le roux, à son veston uniformément bleu, serré comme un dolman, à sa lavallière à pois blancs, à ses bottines comportant toujours trois œillets très espacés et six crochets. Ses interventions ne peuvent se compter; il les faisait d'une voix un peu sèche, avec un débit d'une extrême rapidité qui désespérait les sténographes. Sans être particulièrement éloquent, il parvenait à ébranler son auditoire par la cohérence de son argumentation, la précision de ses références et la répétition de ses idées. Cette bouillonnante activité parlementaire ne l'empêchait pas d'assurer, outre ses tâches d'enseignant et de chercheur, ses fonctions de dirigeant de la fédération républicaine. Il fonda en 1925 un organe hebdomadaire *La Nation*, dont il rédigeait régulièrement l'éditorial.

Sur le plan politique, sa place était dans les rangs de la droite. En fait, nulle position — mieux que la sienne — ne montre la relativité de ces notions de droite et de gauche dans la vie politique française. Louis Marin était, si l'on veut, de droite par son libéralisme économique, par son nationalisme aussi, et surtout par son adhésion farouche au principe de la liberté de l'enseignement. Mais ce républicain fervent, fermement acquis au régime parlementaire, se prononçait pour le suffrage des femmes, pour les congés de maternité, pour le libre salaire de la femme mariée, pour l'égalité de condition entre les hommes et les femmes fonctionnaires, pour le repos hebdomadaire, les congés payés, la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, l'assistance aux familles nombreuses et la construction d'habitations à bon marché. En réalité, comme l'a très bien dit François-Poncet qui en a dressé un excellent portrait politique, c'était un modéré, un homme de centre, un libéral capable. A l'occasion, de grandes hardiesses de pensée.

Ses premières interventions témoignent de la lucidité d'un homme politique en avance sur l'événement. Il réclamait dès 1906 le droit à réparation pour les victimes de dommages de guerre et il put ainsi être désigné par Gaston Jéze comme le père de la loi de 1919 sur les réparations. L'appréhension de la guerre dominait alors son comportement. Il demanda instamment — et finit par obtenir — que les hauteurs du Grand-Couronné, en avant de Nancy, soient mises en état de défense; les fortifications, d'ailleurs inachevées lorsque survint la guerre, contribuèrent à favoriser la résistance de nos troupes pendant que se livrait la bataille de la Marne.

Engagé volontaire en août 1914 au 24^e bataillon de chasseurs, il continua

d'exercer son mandat législatif, apportant son soutien au gouvernement et manifestant sa confiance en la victoire. En novembre 1918, cependant, il n'approuva pas la signature de l'armistice car il estimait préférable de livrer la bataille de Lorraine, dont les préparatifs étaient achevés et qui aurait acculé l'ennemi à la capitulation. Quelques mois plus tard, le 19 et le 23 septembre 1919, il dressa contre le traité de Versailles, dans un discours fleuve étendu sur deux séances de la Chambre, un réquisitoire retentissant, que Clemenceau ressentit comme un insulte. Le député de Nancy reprochait au traité de laisser subsister le militarisme prussien, de ne pas nous donner la frontière militaire du Rhin et de ne contenir aucune garantie sérieuse quant au paiement des réparations. Il insistait sur le caractère réel des concessions faites par la France et le caractère simplement hypothétique des avantages obtenus en contrepartie — et l'on ne peut dire que sur ce point, dans la querelle qui l'opposa alors à André Lardieu, l'histoire lui ait donné tort. Ce discours lucide et courageux n'emporta pas la conviction et Louis Marin, avec son ami Franklin-Bouillon, fut le seul des députés modérés à voter contre le projet de ratification.

La succession des événements ne tarda pas à confirmer ses craintes. Il dénonça sans relâche les manquements de l'Allemagne aux clauses de désarmement et de réparations, approuvant avec vigueur les sanctions décidées par Raymond Poincaré. Il combattit les accords de Locarno parce qu'ils ne garantissaient pas les frontières des pays alliés, Tchecoslovaquie et Pologne, et parce qu'ils mettaient désormais l'Allemagne à l'abri des sanctions militaires. Adversaire de la politique de réconciliation d'Aristide Briand et de l'évacuation anticipée de la Rhénanie, il n'obtint que peu d'écho à la Chambre qui jugeait son opinion respectable mais trop systématiquement pessimiste. En revanche, il fut suivi par l'assemblée lorsqu'il défendit, en 1932, contre Edouard Herriot, la thèse selon laquelle la France n'avait pas à payer les sommes qu'elle devait aux Etats-Unis. Après l'avènement du régime hitlérien, Louis Marin multiplia ses efforts pour faire partager à ses collègues la conscience du danger. Convincre que la guerre était inévitable, il aurait voulu que la France s'y préparât, non seulement par un renforcement de ses moyens militaires mais aussi par un effort de renouvellement de ses institutions. Lors de la discussion, en 1933, de la loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, il fut sans cesse sur la brèche, essayant sans grand succès d'obtenir une meilleure coordination des instances politiques et militaires.

Depuis 1924-1925, le président national de la fédération républicaine était devenu une personnalité politique de premier rang. Ministre des Régions libérées en 1924 dans le 3^e cabinet Poincaré et dans l'éphémère cabinet François-Marsal,

il se vit confier le ministère des Pensions lors du retour de Poincaré en 1926. Leader de l'opposition contre Briand, contre Tardieu et contre Herriot, il obtint de Gaston Doumergue en 1934 le portefeuille de la Santé publique. Il fut ensuite ministre d'Etat dans les cabinets Flandin en 1934, Bouisson en 1935, Laval en 1935-1936 et Paul Reynaud en 1940. Sans doute ne tint-il jamais de grands portefeuilles mais, par un privilège singulièrement honorable, il suffisait de sa présence au sein d'un gouvernement pour que celui-ci put se réclamer de l'union nationale.

Louis Marin représenta le gouvernement français aux obsèques de la reine Astrid ; à la réception du cardinal Pacelli comme légat pontifical ; au sacre du pape Pie XII ; à l'exhumation à Nancy des cendres du maréchal Liautay et à leur transfert à Rabat.

En 1940, à l'heure de l'épreuve, ministre d'Etat dans le cabinet Paul Reynaud, il fut l'un des adversaires les plus résolus de l'armistice. Plus tard, dans une étude publiée sous le titre *Contribution à l'étude des prodromes de l'armistice*, il a montré que cette solution, tenue pour nécessaire par le commandant en chef, n'avait trouvé au sein du Conseil, le 16 juin, que neuf partisans contre quinze et qu'ainsi le président du Conseil n'avait pas été abandonné par ses collègues du cabinet. Quant à lui, fidèle à sa ligne d'action, il ne voulut participer ni au débat, ni au vote qui, le 10 juillet 1940, conférèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

MARIN-QUILLARD (CHARLES, EMILE, FÉLIX, EUGÈNE, MARIN dit), né le 19 mai 1881 à Rechainviller (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1924 à 1928.

Emile Marin est né le 19 mai 1881 à Rechainviller, dans la Haute-Marne.

Cultivateur, il épouse Mlle Quillard, cinquième des neuf enfants de l'ancien sénateur de la Haute-Marne.

Il se fait remarquer par sa grande bravoure pendant la première guerre mondiale, ce qui lui vaut d'être médaillé militaire, plusieurs fois cité, et chevalier de la Légion d'honneur.

Le 11 mai 1924, il se présente aux élections législatives dans son département de la Haute-Marne, sur la liste d'union républicaine conduite par M. Edouard Desein.

Il est élu selon le calcul de la plus forte moyenne avec 22 780 voix.

Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine et est membre de la commission des comptes définitifs et de la commission des douanes. Il se passionne pour la reconstruction de l'économie française, les questions agricoles et les problèmes touchant à la réglementation du travail. C'est ainsi qu'il est notam-

ment l'auteur de propositions de loi tendant à réprimer le débauchage de la main-d'œuvre agricole étrangère, à rendre facultative l'application de la loi de « 8 heures » afin de favoriser l'accroissement de notre production et réduire le coût de la vie; à la révision des baux ruraux, la réparation des dégâts causés par les sangliers; à la protection du marché du travail national; il intervient par ailleurs dans divers débats intéressant ces matières

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, il obtient 6.716 voix au premier tour contre 8.012 voix à Lévy-Alphandéry et 835 voix à Chef

Il est battu au second tour par Georges Lévy-Alphandéry qui obtient 9.154 voix, tandis que lui-même n'en obtient que 6.608

Il n'est pas réélu non plus aux élections du 1^{er} mai 1932, où il n'obtient que 3.533 voix contre 7.967 à Georges Lévy-Alphandéry, qui est réélu au premier tour, 2.509 à Mainoury, 982 à Lamarque, 552 à Chef et 390 à Aubriot.

Il ne se représente pas en 1936

MARLAUD (LÉONCE. MARIE, HONORÉ), né le 16 mai 1866 à Chénérailles (Creuse), mort le 7 septembre 1935.

Député de la Creuse de 1912 à 1914.

Léonce Marlaud était le fils d'un tailleur de pierre. Sa mère était institutrice. Propriétaire agriculteur, il s'établit limonadier dans sa commune natale. Ayant du bien, commerçant, ancien élève du lycée de Guéret où il fit de bonnes études, il devint conseiller municipal de Chénérailles en 1892 puis maire de cette commune importante. En 1895, il est élu conseiller d'arrondissement, puis en 1901 conseiller général de la Creuse.

Le 10 mars 1912, il se présente à une élection partielle et devient député de la Creuse, au second tour de scrutin, par 7.256 voix sur 18.560 votants.

Pendant son court mandat (1912-1914), Léonce Marlaud s'est prononcé en faveur du scrutin de liste et insista sur l'établissement d'une instruction laïque et gratuite à tous les degrés. Représentant l'arrondissement d'Aubusson, il s'intéressa à la réorganisation des Manufactures nationales de Gobelins et de Beauvais

Il se représenta sans succès en 1914 obtenant 2.497 voix sur 16.933 votants au premier tour et 1.137 sur 18.171 au second. Ce fut son dernier acte de candidature

Il mourut le 7 septembre 1935, âgé de 69 ans

MARMONIER (HENRI), né le 16 septembre 1855 à Saint-Maurice-de-Satonay (Saône-et-Loire), mort le 4 février 1900 à Belleville-sur-Saône (Rhône).

Député du Rhône de 1885 à 1889.

(La notice de Marmonier qui ne semble pas avoir été publiée dans le *Dictionnaire des Parlementaires* de ROBERT et COUGNY a été traitée ici en entier)

Né à Saint-Mauris-des-Près, qui prendra plus tard le nom de Saint-Maurice-de-Satonay, Henry Marmonier débuta fort jeune dans la carrière politique, dès le quartier Latin. Etudiant en droit, collaborateur de la *Semaine républicaine*, il compta parmi les organisateurs des manifestations radicales de 1874 à 1878. Secrétaire d'Henri Brisson dès cette époque, il devint en fin 1881 son chef de cabinet adjoint, quand il fut élu président de la Chambre, et promu chef de cabinet du ministre de la Justice quand Henri Brisson, prenant le 6 avril 1885 la présidence du Conseil, devint en même temps garde des Sceaux

Mais Marmonier, qui avait entre-temps obtenu le doctorat en droit, fondait le comice agricole du Beaujolais, dont il devenait secrétaire général et présidait la Société d'agriculture de Villefranche. Aussi songea-t-il à se présenter sur la liste des républicains-radicaux du Rhône aux élections d'octobre 1885; il fut élu au second tour avec 86.791 voix sur 136.430 votants et avait obtenu au premier tour 57.705 voix sur 129.942 votants

Siégeant à la Chambre à l'extrême-gauche, Marmonier, membre de la commission des chemins de fer, rapporta à ce titre un certain nombre de projets relatifs à des constructions ou exploitations de lignes Il intervint dans la discussion du tarif des douanes, se prononça pour l'expulsion des princes, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement en février 1889, pour l'ajournement de la révision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse et pour les poursuites à engager contre le général Boulanger

En 1889, le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour lequel il s'était cependant prononcé, ne lui fut pas favorable Candidat dans la 2^e circonscription de Villefranche, il n'obtint que 5.218 voix sur 19.810 votants et se retira avant le scrutin de ballottage En 1893, la 1^{re} circonscription de Villefranche, cette fois-ci, ne lui est guère plus accueillante: il recueille 6.158 voix sur 13.864 votants contre 7.129 à Louis Million, élu Ce fut son dernier acte de candidature à la députation

Il entra au Conseil général du Rhône en 1895, où il représenta le canton de Belleville jusqu'à sa mort

Marmonier qui, entre-temps, avait fait une carrière dans la magistrature et était devenu juge au tribunal de la Seine, comptait au nombre des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie* en matière juridique, historique et politique

Il mourut le 4 février 1900 à Belleville-sur-Saône, à l'âge de 45 ans.

MARMOTTAN (PIERRE, JOSEPH, HENRI), né le 30 août 1832 à Valenciennes (Nord), mort le 5 janvier 1914 à Cannes (Alpes-Maritimes)

*Député de la Seine
de 1876 à 1883 et de 1889 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 280.)

Pour la cinquième fois en 1889, Marmottan se présente comme candidat d'union républicaine aux élections législatives dans son ancienne circonscription du XVI^e arrondissement de Paris, et retrouve la faveur du scrutin uninominal, mais de justesse, puisqu'il est élu au second tour avec 5 750 voix contre le candidat boulangiste Quinaud qui totalise 5 686 voix.

Aux élections de 1893, il conserve son siège, élu également au second tour avec 4 481 voix contre 3 473 au candidat radical-socialiste Astier, et 1 793 à l'ancien député monarchiste Calla.

Il fait partie de la majorité opportuniste de la Chambre des députés au sein de laquelle, membre de diverses commissions, il n'intervient pour ainsi dire jamais dans les débats en séance publique.

Il ne se représente pas aux élections de 1898 ; nommé alors maire du XVI^e arrondissement de Paris, il reprend ses activités municipales jusqu'en 1906, date à laquelle il se démet de cette fonction.

Agé de 82 ans, le docteur Pierre Marmottan s'éteint à Cannes le 5 janvier 1914 au terme d'une vie politique dévouée à la cause de la République nouvelle qu'il sert avec « fermeté, sagesse et modération », à l'occasion de l'exercice de nombreux mandats nationaux et locaux, préconisant déjà la stabilité gouvernementale pour éviter les crises parlementaires.

MAROGER (JEAN), né le 10 octobre 1881 à Nîmes (Gard)

Sénateur de l'Aveyron de 1939 à 1945.

Après de brillantes études secondaires, il entra à l'Ecole polytechnique et, à sa sortie, il devint ingénieur des ponts et chaussées.

Il se présenta aux élections sénatoriales de 1939 dans le département de l'Aveyron. Il obtint, au premier tour, 265 voix, au second 354 et au troisième 131 voix.

Au Luxembourg, il fit partie du groupe des républicains indépendants.

Durant la courte période qui précéda la guerre de 1939 il déposa de nombreux rapports et un nombre respectable d'amendements sur le budget de 1940. Il fit partie des commissions des douanes, des travaux publics et des mines.

Son intervention la plus brillante et la plus remarquée eut lieu le 22 février 1940, dans la discussion des interpellations

sur la politique économique et le commerce extérieur. Cette même année, il fit aussi partie de la commission du commerce.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Jean Maroger était conseiller général du département de l'Aveyron et maire de Camarès. Il était également administrateur de la Compagnie Pechiney, président de la Société des phosphates tunisiens. Il avait été précédemment directeur général de la Société Pierrefitte, président de la Société des tréfileries et laminiers du Havre, administrateur de l'Energie électrique du Rouergue et de Poliet-et-Chausson, du Comité des forges, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques et du Conseil supérieur des travaux publics.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre 1914-1918.

MAROSELLI (DON, JEAN, André), né le 22 février 1893 à Rutali (Corse).

*Sénateur de la Haute-Saône
de 1936 à 1940.*

André Maroselli a fait partie de cette génération qui, au moment de devenir adulte, a eu pour avenir immédiat — et combien pénible ! — la guerre de 1914. Après des études aux lycées de Bastia et de Toulon, il passa son baccalauréat et se destina à la carrière militaire. Il préparait son admission à l'Ecole d'artillerie de Fontainebleau lorsque la guerre fut déclarée et il fut tout de suite volontaire pour monter en première ligne. Sa valeureuse conduite au front lui valut sept citations et la Légion d'honneur, et la fin de la guerre le retrouva chef d'escadron d'artillerie.

Une fois les hostilités terminées, il ne resta pas dans l'armée et devint un homme d'affaires, industriel en broderies et administrateur de sociétés.

Peu de temps après son installation dans la ville de Luxeuil, il devint conseiller municipal. C'était le 30 octobre 1927 ; dès le 18 mars 1929, ses collègues lui confiaient le poste de maire qu'il gardera longtemps.

Conseiller d'arrondissement en 1928, il fut élu, le 18 octobre 1931, au Conseil général pour y représenter le canton de Luxeuil et la confiance de ses électeurs ne lui faillit pas désormais puisqu'il sera constamment réélu à cette assemblée départementale dont il deviendra vice-président en 1932.

Son action sur le plan municipal a toujours été intense. Il a donné à cette coquette ville située sur les bords du Breuchin un essor considérable sur tous les plans : thermal, touristique, économique, etc. André Maroselli s'y est attaché à lutter contre le chômage, à favoriser le commerce local, à embellir et à assainir la ville, à la doter d'une adduction d'eau potable, d'un réseau

d'égouts ; c'est à lui aussi que Luxeuil doit la transformation de son abattoir, l'amélioration des conditions d'accès à la cité, la modernisation et l'agrandissement de l'hôpital, l'aménagement des écoles et du musée.

André Maroselli s'intéressa d'ailleurs à toutes les questions sociales et économiques qui concernent tant sa ville que son département. En même temps, il devint président de la fédération de l'Est du parti républicain radical et radical-socialiste.

Cette activité sur le plan départemental incita André Maroselli à se présenter aux élections sénatoriales. A celles du 20 octobre 1935, il fut élu au deuxième tour de scrutin. Au premier tour, il recueille 381 voix sur 850 votants et vient en quatrième position derrière le président Jules Jeanneney avec 416 voix, Jules Hayaux avec 411 voix, Alcime Renaudot avec 384 voix, devant Robert Montillot avec 380 voix et Moïse Lévy avec 336 voix. Au deuxième tour, il arrive en seconde position avec 447 voix sur 850 votants, derrière Jules Jeanneney avec 465 voix, devant Moïse Lévy avec 439 voix et Jules Hayaux avec 415 voix, dont il prend le fauteuil. Les trois élus avaient fait campagne commune sous les couleurs radicales.

Au Sénat, André Maroselli s'incrimine au groupe de la gauche démocratique, ce qui est normal de la part du militant radical actif qu'il s'est montré depuis plusieurs années. Il fut membre de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale, de la commission de législation civile et criminelle, de la commission de l'air, dont il sera le secrétaire, et de la commission de l'armée en 1939.

Ce jeune sénateur pour l'époque — il avait 42 ans quand il fut élu — eut tout de suite une intense activité parlementaire. Il posa de nombreuses questions écrites aux différents ministres ; il déposa un rapport sur le projet de loi relatif à la création d'emplois de sous-inspecteurs de l'assistance publique (1936), une proposition de loi concernant l'acquisition et l'expropriation des sources d'eau minérale (1937), un rapport sur le projet de loi relatif aux veuves des militaires de l'armée de l'air retraités et une proposition de loi sur le recrutement de l'armée (1939).

On l'entendit dans la discussion d'un projet de loi sur les crédits supplémentaires (1936) et de la loi de finances de 1938 (1937) ; en outre, il interpella le gouvernement sur l'état de l'aviation militaire en 1938.

Il siégea très peu au Palais du Luxembourg en 1940 car il avait de nouveau été mobilisé, comme lieutenant-colonel de réserve, dans l'armée de l'air cette fois-ci.

Lors de la séance du 10 juillet 1940 de l'Assemblée Nationale réunie à Vichy en congrès, dans le scrutin sur l'article unique du projet de loi constitutionnelle, André Maroselli vota « pour ».

Mutilé de guerre à 80 p. 100, il était, en 1940, officier de la Légion d'honneur à titre militaire et titulaire de la croix de guerre 1914-1918, ainsi que de nombreux ordres militaires étrangers et de la médaille d'honneur d'argent départementale et communale.

MAROT (EMILE. HILAIRE), né le 19 septembre 1837 à Niort (Deux-Sèvres).

*Député des Deux-Sèvres
de 1919 à 1924*

Emile Marot, était issu, par son père, d'une vieille famille niortaise, tandis que sa mère était d'origine parisienne.

Il conduisit ses études au lycée Fontanes à Niort, puis à l'université de Poitiers, où il obtint un diplôme d'ingénieur.

Emile Marot reprend et développe alors l'entreprise de matériel agricole fondée par son père.

Conscient du rôle social, économique et politique qu'il doit remplir, compte tenu de ses capacités et possibilités, Emile Marot devient conseiller municipal, puis maire de Niort le 15 mai 1904. Il remplira ce mandat jusqu'en 1910, puis de 1919 à 1925. Il est élu conseiller général en 1907, et le restera jusqu'en 1927. Il fonde en 1900 la chambre de commerce de Niort qu'il présidera jusqu'en 1937, enfin il préside la chambre syndicale des constructeurs français de matériel agricole.

Dans cette vie qui présente toutes les apparences de réussite, un drame se produit, son unique fils, Jean Marot, ingénieur, est tué dès les premiers combats de la guerre 1914-1918.

En 1919 il fait acte de candidature dans les Deux-Sèvres, sur une liste d'union nationale conduite par M. de Puineuf. Cette liste l'emporte avec la majorité absolue. Pour sa part, Emile Marot recueille 39 797 voix sur 76 089 suffrages exprimés et 104 581 inscrits. Seule la liste de gauche, d'action et de concentration républicaine, avait constitué un obstacle sérieux.

Il fait partie de la commission du commerce et de l'industrie ainsi que de celles de l'enseignement et des beaux-arts et des marchés de guerre.

Il est l'auteur de rapports sur la création d'un contingent exceptionnel de Légion d'honneur pour le centenaire de la création des écoles supérieures de commerce, sur la nationalisation de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, sur les propositions relatives à l'application de conventions internationales en matière de propriété industrielle, sur la création et l'organisation de chambres de métiers.

La liste d'union des gauches aura en 1924 sa revanche sur les élections de 1919 en obtenant la majorité absolue : sur 99 169 inscrits et 85 944 suffrages

exprimés, Emile Marot n'en obtient que 34.517

En 1928, après retour au scrutin majoritaire à deux tours, Emile Marot fait à nouveau acte de candidature à Niort, dans la 1^{re} circonscription. 16.598 électeurs sont inscrits et 14.286 vont voter au premier tour, Emile Marot obtient 5.821 voix, Jouffrault 5.055, Gout 2.545. Au second tour, Gout se désiste au profit de Jouffrault, qui l'emporte avec 7.643 voix contre 6.041 à Emile Marot.

Après cet échec, tempéré cependant par le succès remporté par Emile Taudière, son gendre, dans une circonscription voisine, Emile Marot se consacre à ses nombreuses activités locales et à l'exercice de sa profession qu'il n'avait d'ailleurs pas négligée pendant son mandat parlementaire. Il fait partager à ses pairs son expérience des problèmes industriels et commerciaux, qui avaient d'ailleurs inspiré ses principales interventions à la Chambre des députés.

Emile Marot est élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur le 8 mars 1930 par le ministre du Commerce.

MAROT (FÉLIX, PAUL), né le 15 août 1865 à Angoulême (Charente)

Député de la Charente de 1902 à 1906.

Après avoir fait ses études classiques au lycée de sa ville natale, Félix Marot s'inscrit à la Faculté de médecine de Paris et passe son doctorat avec une thèse sur le streptocoque de la bouche. Il est nommé préparateur de bactériologie à la clinique des malades infantiles de la Faculté de médecine (1892 à 1894), professe un cours de bactériologie et exerce son art à Paris.

Il n'a pas cependant rompu tous les liens avec son pays natal car il est propriétaire de terre à Fouqueure et Tusson. De plus, il dirige le *Journal de Ruffec*. Dès 1898 — il a alors 33 ans —, il se présente aux élections législatives, dans le canton de Ruffec.

Au premier tour, il recueille 3.161 voix contre 3.779 à Limouzain-Laplanche et 5.046 à Toujaud. Il se désiste au second tour au profit de Limouzain-Laplanche, républicain progressiste, qui est élu.

En 1900, il devient conseiller municipal de Ruffec et en 1901, conseiller général dans le canton d'Aigre.

Aux élections générales de 1902, il fait acte de candidature sous l'étiquette de l'union républicaine contre le député sortant, Limouzain-Laplanche. 16.057 électeurs sont inscrits et 13.533 se présentent aux urnes au premier tour. Limouzain-Laplanche recueille 6.477 voix et Marot avec 6.880 est proclamé élu.

Son programme présente un curieux caractère de modernisme. Marot préconise en effet la liberté de conscience,

d'association et d'enseignement, la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépense, la décentralisation pour favoriser la réalisation d'économies grâce à une diminution du fonctionnarisme et la réduction de la durée du service militaire.

M. Marot s'intéresse, en outre, aux problèmes spécifiques de la Charente, département rural et viticole, et s'élève, dans son programme, contre la loi sur les boissons qui réduisait les privilèges des bouilleurs de cru, et appelle une protection des intérêts agricoles.

A la Chambre des députés dont il sera élu secrétaire en 1905, il intervient dans les débats sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1903), sur les créations d'écoles prévues au budget (1905), sur les justices de paix. Il dépose un rapport sur la lutte antituberculeuse dans la Loire-Inférieure, et une proposition de loi sur les secours à apporter aux victimes des inondations de Ruffec (1905).

En 1906, il se représente à Ruffec. 16.086 électeurs sont inscrits; 13.533 vont voter. Il obtient 6.409 voix, son principal adversaire M. Raynaud la majorité absolue avec 7.155, et M. Menard 16.

Il abandonne alors la vie politique pour se consacrer à l'exercice de la médecine.

Il est l'auteur d'articles dans les revues médicales et de l'ouvrage *Sur un streptocoque* (1893).

MARQUET (ADRIEN, THÉODORE, ERNEST), né le 6 octobre 1884 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Gironde de 1924 à 1942.

*Ministre du Travail
du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Ministre d'Etat
du 23 au 27 juin 1940.*

*Ministre de l'Intérieur
du 27 juin au 10 juillet 1940.*

Il fit ses études à Bordeaux et devint chirurgien dentiste. Attiré très jeune par la politique il avait, dès l'âge de 20 ans, adhéré au parti socialiste. En 1908, il était devenu secrétaire général de la fédération S.F.I.O. de la Gironde et conseiller municipal de sa ville natale en 1912.

Il fut deux fois candidat aux élections législatives à Blaye avant la guerre qu'il passa tout entière en première ligne. A compter de 1919, il se consacra entièrement à la politique; ayant repris le secrétariat général de la fédération socialiste, qu'il réorganisa après la scission avec les communistes, il devint conseiller général en 1924 puis maire de Bordeaux l'année suivante. S'étant bientôt affirmé comme un grand administrateur, il devait rester à la tête de cette grande cité jus-

qu'à la libération et marquer sa gestion de réalisations importantes : construction de grands abattoirs, de piscines, de la bourse du travail, du stade municipal, etc.

Simultanément, il avait été élu député de la Gironde (3^e circonscription de Bordeaux) en tête de la liste du bloc des gauches, ayant recueilli personnellement 76.650 voix sur 187.689 votants. Il devait être constamment réélu jusqu'à la seconde guerre. au deuxième tour, en 1928, par 11.419 voix contre 7.874 à Caillier, sur 20.748 votants ; au premier tour en 1932, par 14.659 voix contre 4.864 à de Wissant sur 21.393 votants ; de justesse, au second tour, en 1936 par 10.379 voix contre 10.358 à Vielle, sur 21.593 votants.

Secrétaire de la Chambre, membre de diverses commissions : enseignement et beaux-arts, armée, travaux publics et moyens de communication, finances, enfin administration générale, départementale et communale, il participa activement aux travaux parlementaires. Auteur de nombreux avis et propositions de loi, il intervint souvent et dans les domaines les plus variés, notamment au cours des débats budgétaires où il fut, en 1933, rapporteur du budget de l'Education nationale.

C'est surtout son activité politique qui en faisait un homme de premier plan. Représentant avec Déat, Renaudel, Ramadier et Montagnon la fraction de droite de la S.F.I.O. et partisan, comme eux, de la participation au pouvoir, il prit au congrès de 1933, à Avignon, la direction des « mous » dits aussi « néo-socialistes ». Il fut exclu avec eux et entraîna dans la dissidence la fédération de la Gironde. Il fonda avec Marcel Déat le parti socialiste français dont la devise était : « ordre, autorité, nation ».

Après le 6 février 1934, lorsque le président Doumergue organisa le cabinet de trêve, il fit appel à Adrien Marquet pour prendre le portefeuille du Travail. Dans ce poste, qu'il n'occupa que quelques mois, le maire de la ville la mieux administrée de France opéra un redressement notable, fit montre de qualités d'homme de gouvernement et mit en œuvre un programme de travaux contre le chômage qui porte son nom et qui peut être considéré comme la première œuvre d'une planification en France.

A la chute du cabinet Doumergue, il déclina l'offre qui lui était faite par Flandin du portefeuille de la Guerre dans la nouvelle combinaison.

Favorable à un rapprochement franco-allemand, défenseur de la politique de Munich, Marquet soutint en 1939 avec Marcel Déat qu'il ne fallait pas « mourir pour Dantzig » et appuya la proposition faite par Mussolini d'une conférence en vue de régler le problème du « corridor ».

A Bordeaux, où le gouvernement s'était replié devant l'avance allemande en juin 1940, il fut l'un des protagonistes

de l'armistice. Le maréchal Pétain le nomma ministre d'Etat le 23 juin puis, le 27, ministre de l'Intérieur.

Le 10 juillet, Marquet accordait bien entendu au Maréchal les pouvoirs constituants qu'il demandait.

MARQUET (CHARLES. ANDRÉ, Jean-Baptiste), né le 15 novembre 1851 à Rochechouart (Haute-Vienne), mort le 19 janvier 1929 à Rochechouart.

*Député de la Haute-Vienne
de 1910 à 1914.*

Jean-Baptiste Marquet, enfant de Rochechouart, devait en devenir le maire et y passer toute son existence. C'est en effet dans sa ville natale qu'il exerça sa profession de docteur en médecine. Il épousa la fille de l'avocat Neury, conseiller général de la Dordogne.

Président du conseil d'arrondissement, président du syndicat agricole, de la caisse de crédit agricole et de la mutuelle-bétail de Rochechouart, vice-président des mutuelles-bétail de la Haute-Vienne. Marquet attendit d'avoir la soixantaine pour postuler la députation. Il se présenta aux élections générales d'avril-mai 1910 dans sa circonscription, contre le député sortant, Louis Codet. Distancé au premier tour avec 3.845 voix contre 4.312 à son principal adversaire sur 13.155 votants, Marquet triompha au second tour avec 6.682 suffrages contre 5.930 à Codet.

A la Chambre il s'inscrivit — comme son prédécesseur d'ailleurs — à la gauche radicale. Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des pensions civiles, il prend pendant deux ans une part active aux travaux de l'assemblée et ne ménage jamais sa confiance aux différents cabinets Briand.

Aux élections législatives d'avril-mai 1914, il trouve contre lui — outre Louis Codet — le candidat du parti socialiste, Jean Parvy, qui prend la tête au premier tour avec 5.204 voix sur 12.280 votants, contre 3.698 à Codet et 2.441 à Marquet. Bien que placé au dernier rang, celui-ci décide de se maintenir et n'obtient que 35 voix au second tour contre 5.693 à Codet et 6.243 à Jean Parvy qui est élu.

Cet échec cuisant sonna le glas des ambitions politiques de Jean-Baptiste Marquet qui finit ses jours à Rochechouart où il devait mourir le 19 janvier 1929, à l'âge de 78 ans.

MARQUIGNY (FERNAND), né le 24 juillet 1876 à Dom-le-Ménil (Ardennes).

Député de l'Aisne de 1924 à 1928.

Fernand Marquigny après ses études secondaires, s'inscrivit à la faculté de droit

qu'il quittera titulaire d'une licence et s'établit comme avoué à Soissons en 1901. Il se consacre très vite à la gestion des affaires publiques et est élu conseiller municipal dès 1908.

Reconnaissant son dévouement, ses pairs le désigneront pour occuper le poste d'adjoint au maire en 1912 puis de maire en 1919. Ils lui renouvelleront leur confiance jusqu'à sa mort.

Il est bouleversé par les souffrances et les dommages endurés par la population pendant la guerre qui vient de s'achever et se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur une liste d'union républicaine qui se propose d'œuvrer pour la reconstitution des pays dévastés, sous la conduite de Albert Hauet. Il obtient 27.215 voix, ce qui ne lui permet pas d'être élu en raison du mode de scrutin en vigueur.

En 1920 cependant, il a la satisfaction d'être élu conseiller général de Soissons. Le 11 mai 1924, il se représente, cette fois en se séparant d'Albert Hauet auquel il préfère son second de liste, Léon Accambray qui prend la tête de la liste du bloc des gauches, parti radical et radical-socialiste et parti socialiste. Lui-même obtient d'ailleurs pour se présenter 535 mandats sur 900 au congrès radical de l'Aisne en mars 1924. 35.942 voix se portent sur son nom et il est élu.

Dès son élection, il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste.

En dépit du temps qu'il consacre à la reconstruction de sa ville presque entièrement détruite par la guerre, il participe à l'activité du Parlement, et notamment aux travaux de la commission des régions libérées et de la commission de la législation civile et criminelle. Il est chargé de nombreux rapports et avis divers, mais se consacre pour l'essentiel, et par fidélité à ses engagements électoraux, à tous les projets intéressant la situation des régions dévastées, la reconstruction, et l'indemnisation des dommages de guerre.

Il se représente au premier tour des élections législatives de l'Aisne le 22 avril 1928 dans la circonscription de Soissons.

Mais le nouveau mode de scrutin lui est moins favorable et il n'obtient que 4.283 voix contre 4.515 à Georges Monnet, S.F.I.O., et 5.652 à M. Ferté, député sortant, U.R.D. Il se retire de la compétition au second tour et ne se représente plus pour se consacrer exclusivement à sa ville et à ses affaires.

MARQUIS (HENRI, ETIENNE), né le 22 septembre 1834 à Thiaucourt (Meurthe), mort le 4 mars 1906 à Paris.

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle
de 1883 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 282)

Réélu une troisième fois sénateur le 3 janvier 1897, au premier tour, par 851 voix sur 939 votants, et enfin le 7 janvier 1906, au troisième tour, par 399 voix sur 981 votants, Henri Marquis était inscrit au groupe de la gauche républicaine.

Dans la Haute Assemblée, il a pris pendant vingt-trois ans une part très importante aux débats et fut maintes fois rapporteur du budget de la Guerre. Il fit partie de nombreuses commissions, commission de comptabilité en particulier, dont il fut le président.

Par ses paroles et par ses votes, il s'est associé à toutes les mesures ayant pour objet l'organisation de l'armée, le bon ordre des finances et la défense de la République. Il avait déposé le 4 mai 1894 un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 110, 112 et 132 du code de commerce sur la lettre de change. Il avait pris une part importante à la discussion de la proposition de loi modifiant la loi du 2 novembre 1892.

Il fut emporté par une maladie foudroyante le 4 mars 1906, alors qu'il assistait encore le 27 février à la séance du Sénat sans que rien ne puisse laisser prévoir sa disparition. Il était âgé de 72 ans.

MARRAUD (PIERRE), né le 8 janvier 1861 à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne).

*Sénateur de Lot-et-Garonne
de 1920 à 1933.*

*Ministre de l'Intérieur
du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922
Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-arts du 11 novembre 1928
au 21 février 1930
et du 2 mars au 13 décembre 1930.*

Après de sérieuses études juridiques, Pierre Marraud se dirigea vers la haute administration. Préfet de l'Aude en 1900, directeur de l'enregistrement et du timbre en 1907, conseiller d'Etat en 1908, directeur général honoraire au ministère des Finances, il fut ensuite nommé directeur général des pensions au ministère de la Guerre le 1^{er} mars 1916 et participa à ce titre, en tant que commissaire du gouvernement — en 1916, 1917 et 1918 — aux travaux du Parlement.

Il fut élu pour la première fois au Sénat le 11 janvier 1920, par 402 voix, et s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Membre de la commission des affaires étrangères et de la commission d'administration générale, il intervient surtout dans les discussions budgétaires et financières (budget de l'exercice 1920, projet de loi relatif à l'emprunt le 31 juillet de la même année).

Briand lui confia le 16 janvier 1921 le ministère de l'Intérieur, portefeuille

qu'il conserva pendant un an moins un jour. Outre la défense de son budget, il tenta entre autres d'apaiser l'effervescence des esprits provoquée par une conférence faite à Grenoble par Joseph Caillaux à peine un an après sa condamnation en Haute Cour et fit voter la loi du 10 novembre 1921 instituant la célébration de l'anniversaire du 11 novembre 1918.

Réélu le 6 janvier 1924 au Sénat, il préside la commission de codification des lois et règlements fiscaux le 3 juin 1926.

Quatre fois ministre de l'Instruction publique, dans le 5^e cabinet Poincaré du 11 novembre 1928 au 29 juillet 1929, dans le 11^e cabinet Briand du 29 juillet au 3 novembre 1929, dans le 1^{er} et le 2^e cabinet Tardieu du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 et du 2 mars au 13 décembre 1930. Il défendit principalement ses budgets devant le Parlement.

Le 13 juin 1931 voit le terme du septennat de Gaston Doumergue ; le 13 mai précédent avait eu lieu l'élection de son successeur. Deux candidats s'affrontaient : Paul Doumer pour la droite, Briand pour la gauche qui ne recueillit que 401 voix contre 442 à Doumer. Devant cet échec qui le froissa profondément, Briand se retire, laissant la gauche sans candidat. C'est alors que Pierre Marraud, pressenti, consent à relever le drapeau et reçoit les voix de 334 congressistes, Paul Doumer étant élu par 504 voix.

Près de dix-huit mois plus tard, le renouvellement triennal de 1933, qui a lieu le 16 octobre 1932, met fin à la carrière politique de Pierre Marraud, battu par André Fallières, fils de l'ancien président de la République.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

MARROT (JEAN), né le 27 septembre 1821 à Fouqueurs (Charente), mort le 22 novembre 1893 à Angoulême (Charente).

Député de la Charente de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 284.)

Après l'échec de la liste républicaine dont il faisait partie, en 1885, Jean Marrot ne fit plus acte de candidature, retrouvant son cabinet d'avocat à Angoulême.

Il mourut le 22 novembre 1893 à Angoulême à l'âge de 72 ans.

MARROU (STANISLAS, JEAN, Baptiste, MARC), né le 7 mai 1862 à Saignes (Cantal).

Député du Puy-de-Dôme de 1909 à 1927.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1927 à 1936.

Négociant, maire de Ceyrat et conseiller général du Puy-de-Dôme, Baptiste Marrou était une figure marquante du parti socialiste en Auvergne.

Il fut élu député du Puy-de-Dôme le 21 mars 1909 dans la 1^{re} circonscription de Clermont-Ferrand, en remplacement de Chambige devenu sénateur — au second tour — par 9.723 voix contre 416 à Fabre, sur 11.597 votants. A la consultation électorale suivante, en 1910, il fut réélu au premier tour, par 12.096 voix contre 5.469 au même concurrent et 3.806 à Félix, sur 30.424 inscrits, puis en 1914, avec 12.415 voix sur 20.233 votants. Le 16 novembre 1919, il est réélu sur la liste d'union républicaine et de réorganisation nationale par 36.301 voix sur 11.873 votants et le 11 mai 1924, sur la liste d'union des gauches, avec 79.672 voix sur 128.174 votants.

A la Chambre, il siégea avec les radicaux-socialistes et fit partie de la commission du commerce dont il fut vice-président ainsi que de la commission d'Alsace-Lorraine. Soucieux des intérêts de son département pour lequel il demandait des mesures de secours contre des fléaux naturels, il s'intéressa plus particulièrement aux discussions budgétaires.

Candidat au renouvellement sénatorial de 1927, il fut élu le 11 janvier, au second tour, par 614 voix, ayant obtenu 379 voix au premier tour.

Sénateur particulièrement discret, Baptiste Marrou ne s'intéressa guère qu'à la question des vins, à propos de laquelle il n'intervint que trois ou quatre fois.

Au renouvellement de 1936, Marrou ne fut pas réélu : sur 1.121 votants, 27 suffrages au premier tour, 4 au deuxième et 101 au troisième se portèrent sur son nom.

Il abandonna dès lors la vie politique, s'occupant de sa mairie de Ceyrat, dont il fut dépossédé en 1940 par une décision administrative du gouvernement de Vichy.

MARSAIS (Louis), né le 19 août 1883 à Saintes (Charente-Inférieure).

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Candidat socialiste aux élections législatives de 1928, Louis Marsais est élu député de la 1^{re} circonscription de Saint-Denis, au second tour de scrutin, par 12.084 voix sur 22.754 votants. Il était alors conseiller général de la Seine et adjoint au maire de Pantin. Il fut réélu en 1932 par 8.062 voix sur 22.847 suffrages exprimés.

Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, la connaissance qu'il avait, du fait de ses fonctions municipales, des problèmes de la banlieue parisienne, le porta à s'intéresser surtout à ceux-ci : construction de logements H.L.M., organisation des grands marchés d'appro-

visionnement comme celui de La Villette, coordination entre les circuits commerciaux de la capitale et ceux de sa périphérie.

Inquiet par la poussée nationaliste et par les incidents de rue qui se multipliaient, il fut l'auteur en 1933 d'une interpellation demandant au gouvernement de faire connaître clairement son attitude à l'égard des camelots du roi qui cherchaient, notamment dans les conflits sociaux, à se substituer aux agents de la force publique.

En 1936, il est battu par le communiste Marcel Gitton, n'obtenant au premier tour que 5 295 voix sur 24 721 votants.

MARSAL (Cantal). — Voy. **FRANÇOIS-MARSAL**.

MARSOT (HENRY), né le 19 janvier 1877 à Lure (Haute-Saône), mort le 5 juillet 1938 à Lure.

*Sénateur de la Haute-Saône
de 1920 à 1927.*

Issu d'une ancienne famille de commerçants, il est lui-même négociant en vins et alcools.

Conseiller municipal de Lure en 1903, maire en 1912, conseiller général en 1913, président de l'assemblée départementale, il est élu sénateur le 11 janvier 1920 par 420 voix sur 835 votants. Mais il perd son siège aux élections du 9 janvier 1927, après trois tours de scrutin qui lui donnent successivement 223 voix, 33, et enfin 5 voix sur 845 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission d'administration générale, départementale et communale, il dépose plusieurs rapports et expose en séance plusieurs textes examinés par ces commissions et portant plus particulièrement sur des questions concernant les communes.

Il meurt dans son pays natal le 5 juillet 1938, à l'âge de 61 ans.

Chevalier de la Légion d'honneur, il avait aussi été décoré de la croix de guerre.

MARTEAU (LOUIS, EUGÈNE), né le 31 janvier 1875 à Courgenay (Yonne).

Député de l'Yonne de 1928 à 1932.

La vie de M. Louis Marteau offre un exemple émouvant de fidélité à des attaches paysannes que son court passage à la Chambre n'a pas démentie.

Né dans l'Yonne d'un père cultivateur il s'installa lui-même et exploita sa vie durant « La Singerie » son domaine

Sa vie politique commence très traditionnellement par son élection à la mairie de Courgenay, puis par son accession au mandat de conseiller général.

Il se présente à la députation dans la circonscription de Sens et il est élu le 29 avril 1928 au deuxième tour par 6.961 voix contre 6.645 à M. Bouilly professeur d'école primaire supérieure. Le résultat du premier tour de 1928 est intéressant car si Marteau y obtenait 6.108 voix, son principal adversaire Bouilly recueillait 4.496 suffrages et Jobert 2.075, Mamy 1.171.

Lors du scrutin du 1^{er} mai 1932 un écart important au premier tour en faveur de Louis Marteau ne devait pas empêcher son adversaire traditionnel Bouilly de l'emporter cette fois par 7.016 voix contre 6.087.

A la Chambre Louis Marteau, inscrit au groupe des républicains de gauche, devient membre de la commission de l'agriculture.

En quatre ans de vie parlementaire il déploiera une activité assez exceptionnelle pour un nouvel élu puisqu'il ne déposa pas moins de 9 propositions de loi et propositions de résolution, invitant le gouvernement à unifier les systèmes d'aides à l'enfance, deux rapports sur les mesures à prendre pour protéger la laine produite en France et dans les colonies, sans compter trois rapports de validation électorale.

Parmi les propositions de loi déposées par Louis Marteau, il faut noter, en particulier, celle qui visait à accélérer le règlement des accidents causés par les véhicules à moteur. Constatant que très souvent le contentieux en matière automobile naît de l'imprécision ou de l'ambiguïté des rapports des témoins ou des gendarmes, cette proposition de loi tendait à généraliser l'obligation de reconstruire, à l'aide des véhicules accidentés eux-mêmes, ou de véhicules du même type, les différentes phases de l'accident.

Louis Marteau déposa également une proposition tendant à simplifier le règlement des différends entre les agriculteurs et leurs ouvriers.

Il demanda également que les veuves ayant au moins trois enfants de moins de seize ans à leur charge puissent bénéficier d'une législation comparable à celle sur les emplois réservés.

Mais l'initiative législative qui, sans doute, marque le mieux la personnalité de Louis Marteau est sa proposition du 4 mars 1932 visant à réduire le nombre de députés. L'exposé des motifs est particulièrement émouvant puisque rappelant la crise économique traversée par de nombreux pays européens et dont la France était encore relativement préservée, Louis Marteau, demandait que l'on contribue à réduire le déficit des finances publiques en diminuant en même temps que le nombre et la rémunération des fonctionnaires le nombre et la rémunération des parlementaires afin de bien montrer disait-il le bon exemple. Il lui paraissait indispensable de ramener à 400 le nombre des députés, la circonscription

électorale étant calculée sur la base d'un député pour 100.000 habitants.

Ce goût du sacrifice devait avoir une conséquence personnelle : moins de trois mois après ses électeurs le privaient de son mandat et le rendaient à son cher domaine « La Singerie » où il devait s'éteindre douze ans plus tard.

MARTEL (HENRI), né le 3 août 1898 à Bruay-sur-Escout (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1940.

Ne dans une famille de mineurs, dès l'âge de 13 ans il commence le dur métier de son père et ne l'interrompt que pour partir à la guerre. Fait prisonnier, puis libéré, il retourne à la mine et devient un militant socialiste et par la suite communiste. Très actif, participant à tous les mouvements revendicatifs, il devient en 1923 secrétaire de sa section syndicale. En 1929 il est élu délégué mineur aux Mines d'Aniche. Ce poste de confiance lui est renouvelé en 1932 et 1935 par 75 % des suffrages.

A cette activité syndicale, Henri Martel joignit très tôt l'action politique. A 15 ans, il est membre des Jeunesses socialistes du Pas-de-Calais. C'est en 1921 qu'il adhère au parti communiste et devient membre du bureau politique en 1933. La même année, il est élu conseiller général du canton Douai-Nord.

Henri Martel fut élu à la députation en 1936, alors qu'il était membre du comité central du parti communiste. Il représentera jusqu'en 1940 la 1^{re} circonscription de Douai. Ayant obtenu, au second tour de scrutin, 13.296 voix sur 24.306 votants, il l'emporta de justesse sur un républicain de gauche, Delsart (11.245 voix).

Pendant son mandat, il s'attacha surtout à la situation des mineurs, déposant plusieurs propositions de loi concernant les garanties de leur sécurité, l'aide sociale, les congés payés.

Henri Martel fut, comme ses camarades politiques, déchu de son mandat de député le 20 février 1940.

MARTEL (LOUIS, JOSEPH), né le 13 septembre 1813 à Saint-Omer (Pas-de-Calais), mort le 4 mars 1892 à Evreux (Eure).

Représentant du Pas-de-Calais en 1849.

*Député du Pas-de-Calais
au Corps législatif de 1863 à 1870.*

*Représentant du Pas-de-Calais
de 1871 à 1875.*

Sénateur inamovible de 1875 à 1892.

*Ministre de la Justice
du 12 décembre 1876 au 16 mai 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 286.)

La mort le surprit le 4 mars 1892, dans sa propriété d'Evreux où la maladie l'avait confiné. Il était âgé de 79 ans.

MARTEL (LOUIS, FÉLIX) né le 20 janvier 1899 à Thairy (Haute-Savoie).

*Député de la Haute-Savoie
de 1932 à 1942.*

Les études de droit qu'entreprend Louis Martel le mènent à la profession d'avocat. Il sera par la suite directeur d'assurances.

Il est adjoint au maire de Thairy lorsqu'il se présente aux élections législatives en 1932, dans la circonscription de Saint-Julien en Haute-Savoie, comme démocrate populaire et candidat de concentration républicaine. Il est élu au deuxième tour avec 7.462 voix sur 16.804 inscrits et 14.297 votants.

Il se représente en 1936, dans la même circonscription et sous la même étiquette et il est élu au premier tour, avec 7.046 voix sur 16.996 inscrits et 13.997 votants.

Au Parlement Martel est membre de 1932 à 1936 de la commission de l'aéronautique, de la commission d'assistance et de prévoyance sociale, de la commission des comptes définitifs et des économies, à partir de 1933, et de la commission des postes, télégraphes et téléphones à partir de 1935. Il est de plus nommé membre du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail. En 1936, il est élu secrétaire de la Chambre.

Il intervient dans les discussions concernant le statut des départements de sa région. A propos du projet de loi portant fixation de l'organisation douanière et fiscale des territoires français visés par l'arrêt de la Cour permanente de justice internationale du 7 juin 1932, il interpelle le gouvernement sur les négociations relatives à l'exécution de l'arrêt du 5 juin de la Cour internationale de La Haye concernant les zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.

Il intervient d'autre part à propos des intérêts économiques de son département : sur le projet de loi tendant à l'organisation et à l'assainissement des marchés de la viande et du lait, sur la politique agricole du gouvernement, en particulier en ce qui concerne le lait et dans la discussion d'une proposition de loi tendant à protéger l'industrie et le commerce de détail de la chaussure. Enfin il participe à la discussion du projet de loi instituant des mesures pour venir en aide à la forêt française et protéger l'industrie du papier. Son autre centre d'intérêt est le tourisme, activité dont il prend la défense principalement à l'occasion du budget.

Après les élections de 1936, Martel devient membre de la commission de l'agriculture. Son activité législative se précise, toujours en relation avec les intérêts du département dont il est le représentant.

Il est l'auteur de plusieurs propositions de résolution, concernant en particulier l'application de la loi des 40 heures en agriculture, l'amélioration des assurances sociales en agriculture la prophylaxie de la fièvre aphteuse. Il dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1924 sur les Chambres d'agriculture.

Il est rapporteur d'une proposition de résolution sur les travaux publics agricoles et d'une proposition sur l'institution d'un carnet de travail en agriculture et, enfin, last but not least, de la proposition de résolution de Pierre Mendès France tendant à inviter le gouvernement à prendre toutes mesures en vue de développer la distribution du lait dans les écoles.

Martel vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy.

MARTELL (JEAN, CONSTANTIN, Edouard), né le 17 février 1834 à Cognac (Charente), mort le 20 juillet 1920 à Paris.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur de la Charente de 1890 à 1903 et de 1912 à 1920.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 287.)

Il fut nommé maire de Cherves, où la famille Martell possédait la propriété de Chanteloup, de 1865 à 1876 et de 1888 jusqu'à son décès. Conseiller général depuis 1871, il fut aussi pendant plusieurs années président de l'importante société d'agriculture de la Charente.

Élu sénateur avec un programme républicain le 27 juillet 1890, en remplacement de feu le général Gresley, inamovible, par 472 voix contre 379 à Marrot, avocat; réélu le 7 janvier 1894, au premier tour, par 433 voix sur 841 votants, il n'obtient, le 4 janvier 1903, que 416 voix contre 464 à Jules Brisson et perd son siège. Cet échec ne le décourage pas et, le 7 janvier 1912, Edouard Martell affronte de nouveau la lutte; grâce aux divisions de ses adversaires, obtenant au troisième tour 414 voix contre 383 à Blanchier, il remplace Brisson qui l'avait battu neuf ans plus tôt.

Dans ses diverses fonctions, il s'intéressa particulièrement à sa région en ce qui concerne les questions commerciales.

Edouard Martell mourut le 20 juillet 1920 à Paris. à l'âge de 86 ans.

MARTENOT (AUGUSTE), né le 26 septembre 1817 à Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), mort le 30 août 1891 à Ancy-le-Franc (Yonne).

Député de l'Yonne de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 287.)

Auguste Martenot, qui bien que son aîné de dix années seulement, était l'oncle (et non pas le frère comme l'indique à tort le *Dictionnaire* de Robert et Cougny) de Charles Martenot, sénateur de l'Allier, nullement découragé par ses échecs de 1877 et de 1885, se représentera en 1889 dans la circonscription de Tonnerre; sans plus de succès, il obtint 4 916 voix sur 10 659 votants au premier tour et manqua de peu l'élection au second avec 5 243 voix sur 10 826 votants contre 5 373 à l'avocat Rathier, élu.

Auguste Martenot mourut deux ans plus tard à Ancy-le-Franc, le 30 août 1891, à l'âge de 73 ans.

Il appartenait toujours au Conseil général.

MARTENOT (CHARLES, AUGUSTE), né le 11 décembre 1827 à Ancy-le-Franc (Yonne), mort le 15 octobre 1900 à Commeny (Allier).

Représentant de l'Allier à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur de l'Allier de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 287.)

Neveu d'Auguste, député de l'Yonne, bien que de dix ans seulement son cadet, Charles Martenot, après son échec au renouvellement sénatorial de 1885, tenta sa chance aux élections législatives de 1889 dans la 1^{re} circonscription de Montluçon et faillit réussir. En tête au premier tour avec 5 555 voix sur 16 214 votants, le siège lui fut souflié au scrutin de ballottage par Thivier, 5 685 sur 16 677 alors qu'il en réunissait lui-même 5 628 soit un écart de 57 voix seulement.

Il se détourna désormais de la compétition électorale et, retiré à Commeny, y mourut le 15 octobre 1900, dans sa soixante-treizième année.

MARTIMPREY (EDMOND, LOUIS, MARIE, comte de), né le 2 septembre 1849 à Paris, mort le 22 novembre 1892 à Paris (8^e).

Député du Nord de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 289.)

Le comte de Martimprey avait eu raison de s'opposer au rétablissement du scrutin d'arrondissement, il lui fut en

effet fatal. S'étant représenté en 1889 dans la 1^{re} circonscription de Cambrai, il y fut battu avec 10.722 voix sur 22.656 votants par Michau élu avec 11.729 voix.

Martimprey mourut un an plus tard des suites d'une laryngite, le 22 novembre 1892, à l'âge de 43 ans.

MARTIN (Yonne). — Voy. **BIENVENU-MARTIN**.

MARTIN (JEAN, FRANÇOIS, Félix dit **FÉLIX-MARTIN**), né le 18 juillet 1840 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 4 août 1924 au Creusot.

Député de Saône-et-Loire de 1884 à 1885.

Sénateur de Saône-et-Loire de 1887 à 1924.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 295.)

Au Sénat, ses électeurs lui renouvelèrent sans interruption son mandat. En effet, il fut réélu le 4 janvier 1891, au premier tour, par 972 voix sur 1.332 votants ; le 28 janvier 1900, au premier tour, par 1.003 voix sur 1.293 votants ; le 3 janvier 1909, au premier tour, par 929 voix sur 1.267 votants.

Inscrit au groupe des indépendants, il fut l'auteur d'interventions particulièrement remarquées à propos des questions de prévoyance sociale, chères à son cœur, dans les débats concernant les syndicats de patrons et d'ouvriers, le travail des enfants et des femmes, le travail des filles mineures dans les établissements industriels ; dans tous les projets intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans l'industrie ; dans les discussions concernant l'arbitrage, les retraites des agents des trains, chauffeurs et mécaniciens.

Il fit partie de nombreuses commissions dont : commission de l'organisation du crédit agricole, commission spéciale des habitations ouvrières.

En revanche, Félix Martin s'occupa assez peu de politique pure et, dans les scrutins importants, il vota tantôt avec la gauche, tantôt avec l'union républicaine.

Il déposa une proposition de loi pour la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers de l'industrie, proposition qui fut retirée lorsqu'un projet plus général fut déposé à la Chambre. Il prit une part très active à l'élaboration et à la discussion des lois sur les habitations ouvrières, les sociétés coopératives, les prud'hommes, les sociétés de secours mutuel, l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

Ce fut surtout comme auteur d'une proposition de loi tendant à modifier

les articles 300 et 302 du code pénal relatif à l'infanticide — proposition dont il fut nommé rapporteur — qu'il s'affirma au sein de la Haute Assemblée.

Félix Martin mourut le 4 août 1924, en cours de mandat. Il était âgé de 84 ans.

Il fut l'un des fondateurs de la *Revue d'économie sociale* et collaborateur de nombreux périodiques et organes de la presse de province. Il a publié *Les cimelières et la crémation* (1881), *La morale naturelle ou la science du bonheur*, enfin *Origines et scènes primitives* (1895).

MARTIN (FRANÇOIS), né le 6 septembre 1900 à Millau (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1936 à 1942.

Issu d'une vieille famille huguenote des Cévennes, né à Millau, les errances de la vie de garnison de son père, officier de carrière, devaient faire connaître à François Martin les internats de divers lycées. Il y conduisit des études sérieuses et brillantes, orientées vers les mathématiques. Il a tout juste 14 ans quand éclate la guerre mondiale qui marque d'un sceau d'autant plus indélébile l'esprit profondément patriotique de l'adolescent que son père y trouve la mort. Peu après la fin de la guerre, se sentant une irrésistible vocation d'avocat, François Martin, tout en préparant un certificat de mathématiques générales, s'inscrit à la Faculté de droit de Montpellier. Il obtient en même temps sa licence en droit et le certificat de mathématique générale.

Il prête le serment d'avocat en 1922 et s'inscrit au barreau de Paris. Moins d'un an après, il sort major de sa promotion, premier secrétaire de la Conférence à 23 ans. Le bâtonnier Guillaumin le prend auprès de lui. Très vite, il devient un des grands noms du barreau et crée un très solide cabinet civil, tant sont grands son talent d'orateur, sa conscience professionnelle, sa rectitude de jugement. Il épouse en 1925 la fille d'un avocat de Millau, Simone Werner. Mais son attachement à sa terre natale, son nationalisme ardent l'amènent à la doctrine maurassienne et l'incitent à militer à l'Action française.

L'évolution politique l'inquiète au plus haut point et en 1935, à Millau, quoique protestant, il prend la parole à une réunion de la Fraternelle catholique pour faire appel à l'union entre les Français afin de contenir le Front commun d'extrême-gauche. Le grand succès de cette intervention conduit ses amis à l'inciter à se présenter aux élections législatives en dépit de sa jeunesse et bien qu'il n'ait aucun mandat local.

Au premier tour, 14.436 électeurs se présentent et trois candidats seulement obtiennent plus de 1.000 voix : Barthe, avocat également qui se présente sous

l'étiquette fédération républicaine de France vient en tête avec 4.060 suffrages. François Martin a, pour sa part, 3.170 voix, de Coussergues 2.131, de Durand 925, Tardieu 716, de Labaume 711, Mercadier 700, Roudière 664 et Raynal 642. Au second tour, restent seuls en lice François Martin et Barthe. François Martin est élu avec 7.214 voix contre 6.967 à Barthe.

A la Chambre, où il est l'un des plus jeunes députés, il se fait remarquer par ses qualités mêmes qui lui ont valu son renom d'avocat. Son activité y est grande : il est l'auteur de nombreuses propositions de loi, notamment sur les allocations familiales, les réductions d'impôt pour les petits exploitants. Il intervient dans les débats sur les projets économiques, financiers ou sociaux du gouvernement : aide temporaire aux agriculteurs, commerçants et industriels, système d'assurance-crédit de l'Etat, Caisse nationale des marchés de l'Etat, procédures de conciliation et d'arbitrage.

Les problèmes internationaux ne lui permettent pas de traduire dans les textes le schéma constitutionnel qu'il avait tracé dans sa profession de foi électorale et qui prévoyait l'organisation de la représentation économique, le renforcement de l'exécutif et la réduction de l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

Mais c'est surtout dans ses interventions et interpellations sur l'amnistie, sur la répartition massive des partisans du gouvernement républicain espagnol, sur la situation politique en 1939 et sur la déchéance des député communistes en 1940 qu'il donne toute sa mesure, ce qui lui vaut d'être considéré par ses pairs comme le leader de son parti promis à un très bel avenir.

La guerre allait modifier ces prévisions. Dès la mobilisation, il s'engage dans l'armée de l'air ; officier, il assiste désespéré à l'effondrement de l'armée française, à la ruée de l'armée allemande. Cette expérience tragique l'incite à déclarer : « oui » à l'armistice puisqu'une cruelle nécessité impose la suspension des combats, mais « non » à la collaboration à l'occupant ! » Que la France exécute loyalement les clauses de l'armistice mais ne concède rien au-delà ».

Cette décision, François Martin la traduit en votant la loi du 10 juillet 1940 qui accorde les pouvoirs constituant au maréchal Pétain.

MARTIN (GASTON), né le 26 septembre 1886 à Saint-Aignan-Grandlieu (Loire-Inférieure)

*Député du Lot-et-Garonne
de 1932 à 1936*

Petit-fils de paysans, fils d'instituteur, Gaston Martin se consacra à l'enseignement : débutant comme instituteur, puis professeur d'école normale, inspec-

teur de l'enseignement primaire, il obtint l'agrégation, le doctorat ès lettres et enseigna l'histoire et la géographie au lycée de Toulouse et à la Faculté de Bordeaux. Il fit la guerre de 1914-1918 dans l'infanterie et en revint avec la croix de guerre et trois blessures.

Candidat à la députation en 1932, il fut élu dans la circonscription d'Agen, au second tour de scrutin, par 9.204 voix contre 6.731 à Cels, ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat, mais fut battu en 1936 par Philippot, communiste, n'ayant obtenu que 3.425 voix contre 7.154 à son adversaire.

Siégeant sur les bancs du groupe radical-socialiste, il fut membre successivement de plusieurs commissions : assurance et prévoyance sociales, enseignement et beaux-arts, postes, télégraphes et téléphones et commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.

Parlementaire actif, il s'intéressa notamment aux problèmes de l'enseignement, du chômage et des assurances sociales, de la coordination rail-route, à la défense du marché du blé, à un certain nombre d'affaires relevant de la finance et de la politique (Banque nationale de crédit, Société des agriculteurs de France, Etablissements Citroën). Il fut l'auteur d'une proposition de résolution tendant à instituer dans les postes de radiophonie d'Etat une « Tribune libre de la radio ».

Il avait été nommé en 1932 membre du Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

MARTIN (MARIE, HIPPOLYTE, Georges), né à Paris le 19 mai 1845, mort à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher) le 3 octobre 1916.

Sénateur de la Seine de 1885 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 295.)

En 1889, il intervient à de nombreuses reprises et sur les projets les plus divers. Ses propos provoquent souvent les protestations de ses collègues. Il en est ainsi, par exemple le 17 mai, à propos du recrutement de l'armée.

Le 6 février 1890, il dépose une proposition de loi relative aux droits civils des femmes.

Aux élections du 4 janvier 1891, il n'obtient au troisième tour que 246 voix sur 662 suffrages exprimés. Il est en cinquième position et il n'est pas réélu. Il s'installe alors à Chaumont-sur-Tharonne, dans le Loir-et-Cher, et devient conseiller général de ce même canton en 1898. Il se présente plusieurs fois sans succès aux élections sénatoriales ou législatives, soit à Romorantin soit à Vendôme. Ainsi, au renouvellement législatif de 1898 il obtint, dans la circonscription de Vendôme, 4.792 voix sur

19.631 votants au premier tour mais ne se maintint pas au second. En 1902, dans la circonscription de Romorantin cette fois-ci, il réunit 4.140 voix au premier tour sur 15.333 votants et 7.240 au second, sur 15.148 votants contre 7.813 à Pichery qui fut élu. Il n'eut pas plus de chance en 1906 contre le même adversaire, ne recueillant que 2.081 voix sur 12.299 votants.

Il ne fit désormais plus acte de candidature et mourut le 3 octobre 1916 à Chaumont-sur-Tharonne, à l'âge de 71 ans.

MARTIN (Hérault). — Voy. **GERMAIN-MARTIN**.

MARTIN (HENRI, JEAN, EUGÈNE), né le 15 février 1903 à Hautvilliers (Marne).

Député de la Marne de 1936 à 1942.

Propriétaire vigneron, maire de sa commune natale à l'âge de 31 ans, conseiller général de la Marne à l'âge de 34 ans, Henri Martin milita de très bonne heure dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O.

Il se présenta aux élections législatives de 1936 dans la circonscription d'Epernay. En tête au premier tour de scrutin avec 7.545 voix sur 21.630 votants contre 5.535 à Collard, candidat de l'union républicaine démocratique et 3.845 au candidat radical-socialiste, Henri Martin l'emporta au second tour avec 11.618 suffrages contre 10.070 à Collard.

A la Chambre, il fit partie de la commission de l'Algérie et des colonies, de celle de la législation civile et criminelle, de la commission des boissons. Son activité fut essentiellement orientée vers la défense des intérêts du vignoble champenois, en faveur duquel il multiplia ses interventions dans le domaine de la vente du raisin et du vin et de la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées.

Le 10 juillet 1940, Henri Martin fut de ceux qui votèrent le projet de loi confiant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

MARTIN (JEAN), né le 16 août 1863 à Dommartin (Nièvre), mort le 21 octobre 1926 à Vitry-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine de 1924 à 1926.

Son père, tisseur, l'envoie très jeune à Paris où il exerce la profession d'apprenti sur étoffes jusqu'en 1892, puis celle de comptable jusqu'en 1919.

Il se lance tout de suite dans l'action politique, très soucieux d'améliorer le

sort des classes laborieuses et des plus déshéritées, et adhère au parti socialiste.

En 1896, il est élu conseiller municipal de Vitry, qui le désigne comme premier adjoint pendant la guerre 1914-1918.

Il se présente avec succès au Conseil général de la Seine en 1904, qui le porte à la vice-présidence en 1916 puis à la présidence en 1919.

Le 16 novembre 1919, il se présente aux élections législatives dans la 4^e circonscription de la Seine en troisième position sur la liste du parti socialiste, conduite par Pierre Laval. Il n'obtient que 113.728 voix et n'est pas élu.

Il aura plus de chance le 11 mai 1924 et est élu avec 94.143 voix en troisième position sur la liste du cartel des gauches, également menée par Pierre Laval.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe du parti socialiste.

Il se préoccupera surtout des questions d'assistance sociale, des familles nombreuses, des assurances sociales et de l'hygiène publique, et devient membre de la commission du travail.

La mort qui le frappe à l'âge de 63 ans, le 21 octobre 1926, ne lui permet pas d'accomplir intégralement son mandat.

Il a laissé à ses collègues l'image d'un travailleur acharné, se consacrant à la défense des libertés ouvrières et à la cause de son parti avec une simplicité et une modestie qui lui avaient valu de solides amitiés.

MARTIN (LÉON, ACHILLE), né le 20 décembre 1873 à Saint-Martin-de-Cielles (Isère).

Député de l'Isère de 1936 à 1942.

Léon Martin était docteur en médecine et en pharmacie. Il s'installa à Grenoble comme pharmacien en 1889 où il devient directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie en 1935. Le docteur Martin était entré au parti socialiste après l'affaire Dreyfus. En mai 1922, il devient conseiller général de Grenoble-sud et, en 1932, il succède à Paul Mistral comme maire de la ville.

Battu aux élections municipales de 1935, il est élu député de l'Isère en 1936, obtenant 14.264 voix sur 24.525 votants. Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de l'hygiène et de la santé publique, il est l'auteur de plusieurs propositions de loi tendant à développer la pratique du sport et l'éducation physique dans les écoles. Les problèmes de la formation des jeunes l'intéressaient tout particulièrement et il aurait souhaité que l'enseignement artistique ne fût pas à ce point négligé. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'enseignement du solfège.

Le docteur Martin compte parmi les 80 parlementaires qui ont, le 10 juillet 1940, refusé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

MARTIN (EMMANUEL, Léon), né le 2 mars 1835 à Paris, mort le 28 septembre 1918 à La Tricherie (Vienne).

Député de l'Oise de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 295.)

Léon Martin se représente aux élections de 1889 dans la circonscription de Senlis : ayant obtenu 4.938 voix au premier tour sur 20 054 votants, il se retire laissant Jules Gaillard emporter le siège avec 10.510 voix sur 17.948 votants.

Il ne fit plus acte de candidature et mourut à l'âge de 83 ans, le 28 septembre 1918 à La Tricherie.

MARTIN (LOUIS, FRANÇOIS), né à Puget-Ville (Var) le 15 janvier 1859.

Député du Var de 1900 à 1909.

Sénateur du Var de 1909 à 1936.

Fils d'un ancien maire de Puget-Ville qui fut conseiller d'arrondissement, conseiller général et juge de paix, Louis Martin fait ses études classiques à Toulon et ses études de droit à Aix et à Paris où il prend ses grades.

Inscrit au barreau de Paris, il plaide de 1884 à 1889 des affaires importantes puis il se consacre à l'enseignement du droit. Mêlé de bonne heure au mouvement politique, il compte parmi les fondateurs de la ligue antiplébiscitaire et de la ligue antiboulangiste. Il collabore assidûment à plusieurs journaux de gauche.

Au renouvellement général de la Chambre des députés en 1889, Martin se porte candidat dans l'arrondissement de Draguignan (Var) où, bien qu'ayant obtenu une importante minorité de voix, il se retire au second tour pour assurer l'élection du candidat républicain Clemenceau contre le candidat boulangiste. En 1898, il échoue de quelques voix dans la circonscription de Brignoles contre Charles Rousse.

Après le décès de Cluseret, député de la 2^e circonscription de Toulon, Louis Martin, se réclamant d'un programme républicain antinationaliste, est élu au second tour de cette élection partielle, le 2 décembre 1900, avec 9.187 suffrages contre 4.607 à Grébauval, nationaliste, président du conseil municipal de Paris, sur 13.921 votants.

Il est réélu le 27 avril 1902 par 8.900 voix contre 1.899 à de Praneuf, sur 11.118 votants, et le 6 mai 1906 par

9.497 voix contre 2.990 à Lanoir, sur 12.985 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radical-socialiste, membre de plusieurs commissions, vice-président de la commission de la marine, il est l'auteur et le rapporteur de propositions de loi relatives à des questions juridiques.

Il vote contre la politique générale de Rouvier et pour le ministère Combes. Le 3 juillet 1905, il se prononce pour la séparation des Eglises et de l'Etat. Il semble pencher pour le protectionnisme en matière agricole.

Louis Martin est élu sénateur le 3 janvier 1909 au premier tour, par 377 voix sur 485 votants, en remplacement de Victor Méric. Il est réélu le 11 janvier 1920 au premier tour, en seconde position, par 286 voix sur 484 votants et le 9 janvier 1927 au premier tour, en troisième position, par 250 voix sur 488 votants.

Au Sénat, comme à la Chambre des députés, il s'intéresse aux questions juridiques sans pour autant négliger ce qui concerne l'agriculture, la marine et le commerce. Il intervient fréquemment à propos des affaires extérieures pendant la guerre et notamment en faveur de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

Aucun sujet ne le laisse indifférent. Le 1^{er} mars 1928, au cours d'une interpellation sur la protection de la santé publique, il prononce un discours très émouvant et très applaudi dans lequel il regrette que l'hygiène ne soit pas suffisamment en honneur en France et il s'arrête plus particulièrement sur le sort des enfants assistés sans famille. Il déplore l'excessive mortalité infantile due pour une part aux logements insalubres. Il reviendra sur le sujet de la santé en 1929, accusant l'alcoolisme mais prônant un usage modéré du vin.

Il met au premier rang l'égalité civile des deux sexes et surtout le vote des femmes. De 1927 à 1935, il ne se passera pas de session sans qu'il demande l'inscription à l'ordre du jour du projet de loi adopté par la Chambre des députés. Une seule fois, le 23 juin 1932, il pourra développer, soutenu par les quatre-vingts membres du groupe féministe du Sénat, ses arguments, mais la discussion générale est ajournée et aucun vote ne la sanctionnera.

Aux élections du 20 octobre 1935, il ne se place au premier tour qu'au cinquième rang avec 116 voix sur 510 votants. Au deuxième tour, il est encore cinquième mais avec 157 voix. Au troisième tour, il ne recueille plus que 40 voix. C'est un viticulleur socialiste, Senès, qui le remplace au Palais du Luxembourg.

Louis Martin a donné à la presse une importante collaboration et il a publié de nombreux ouvrages de droit : *Précis élémentaire de droit constitutionnel*, *droit civil*, *procédure civile* et *droit pénal*, *légalisation commerciale* et *indus-*

truelle, Etude sur la législation civile et pénale de la Révolution française.

Il a été président du groupe parlementaire de l'union latine et du groupe d'études politiques et financières.

MARTIN (MARIEN, dit *Marius*), né le 16 janvier 1848 à Charensat (Puy-de-Dôme), mort le 23 janvier 1926 à Paris (8^e).

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Ingénieur civil, administrateur délégué de la Société nationale de construction de matériels de chemins de fer et de guerre, administrateur d'importantes sociétés de forges, Marius Martin s'est initié très tôt aux questions ouvrières et sociales. Capitaine de mobiles au moment de la guerre 1870-1871, il participe à ce titre à la campagne de l'Est. Après la guerre, il devient officier dans la réserve puis dans l'armée territoriale.

Il débute dans la vie politique en 1879, appelé à représenter le quartier des Champs-Élysées au conseil municipal ; il est constamment réélu jusqu'en 1890.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il se présente comme candidat révisionniste bonapartiste dans le VIII^e arrondissement et obtient, au premier tour de scrutin, 3.640 voix sur 12.665 votants, contre 4.066 au député républicain sortant, Frédéric Passy, 3.621 au monarchiste Edouard Hervé et 1.239 au bonapartiste Maurice Binder.

Au scrutin de ballottage, le 6 octobre, il est élu par 6.831 voix sur 12.059 votants contre Frédéric Passy qui totalise 3.114 suffrages.

Son élection validée, il est nommé membre de la commission d'initiative et de diverses autres commissions spéciales. Au cours de la législation, il dépose deux propositions de loi, l'une relative au chemin de fer urbain parisien, l'autre à la répression des fraudes commises dans la vente des beurres et un rapport sur l'amnistie des infractions commises durant la période électorale. Il prend part à de nombreuses discussions concernant, notamment, la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889, les conventions avec les compagnies de chemins de fer, le tarif des douanes, le budget des travaux publics, le recrutement de l'armée, l'organisation de la santé publique ; il interpelle le gouvernement sur les attentats commis à Paris à l'aide de cartouches de dynamite et sur la nomination d'un fonctionnaire au poste de directeur des services pénitentiaires.

Candidat aux élections législatives du 20 avril 1893 dans le IX^e arrondissement (1^{re} circonscription), il n'obtient que 777 voix sur 5.729 inscrits. Il abandonne alors toute activité politique pour se consacrer à ses entreprises de travaux métallurgiques et de construction.

Il meurt le 23 janvier 1926, à l'âge de 78 ans. en son domicile parisien, 48, rue Pierre-Charron.

MARTIN (RAYMOND), né à Rolampont (Haute-Marne) le 23 mars 1869.

Sénateur de la Haute-Marne de 1933 à 1941.

Fils d'un médecin, il fait lui-même ses études de médecine à Paris. Docteur en janvier 1896, il exerce lui aussi sa profession à Rolampont où il a laissé le souvenir d'un praticien dévoué.

En 1919 il est élu conseiller général du canton de Neuilly-l'Évêque en remplacement de son père décédé et le reste jusqu'en 1940. Vice-président du Conseil général en 1925 et 1926 et de 1931 à 1933, il s'y attache aux questions d'hygiène, de solidarité, de lutte contre la tuberculose.

Elu conseiller municipal le 7 décembre 1919, il devient maire le 17 mai 1929 et le demeure jusqu'en 1935.

Aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932, il est élu au second tour, sur une liste républicaine de l'union des gauches, par 372 voix sur 740 votants. Membre de la commission d'hygiène et de prévoyance, il consacre ses interventions aux questions sociales et agricoles.

Très attaché à la mutualité, il créa à Rolampont une caisse locale de crédit agricole et y institua un syndicat de drainage. Il créa également dans son canton dix-huit syndicats agricoles pour des achats d'engrais et de matériel.

Il fut également membre de l'office départemental des prêts aux communes, président de la délégation cantonale de l'école laïque et il appartint au conseil d'administration du *Petit Champenois*, journal radical modéré.

Son fils René lui ayant succédé comme médecin à Rolampont depuis 1940, le docteur Raymond Martin s'était installé à Malain (Côte-d'Or).

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

MARTINAUD-DÉPLAT (LÉON. JEAN), né le 9 août 1899 à Lyon (Rhône).

Député de la Seine de 1932 à 1936

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 30 janvier au 7 février 1934

Fils d'instituteur, né à Lyon, il joint le nom de son beau-père au sien propre. Il fait des études secondaires dans cette ville puis s'inscrit à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Après avoir obtenu sa licence, il s'inscrit au barreau de Paris. En 1925-1926, il préside l'association des jeunes avocats, et, à la même époque, il s'inscrit au parti radical qui, dès 1929, le nomme secrétaire général du comité exécutif du parti radical-socialiste.

En 1932, il se présente aux élections législatives dans la 2^e circonscription du XIX^e arrondissement de Paris contre le député communiste sortant, Jacques

Beaugrand. La campagne électorale est d'autant plus passionnée que sept candidats briguent les voix des 14.264 électeurs inscrits. Au premier tour, le 1^{er} mai, Beaugrand, avec 3.292 suffrages, distance légèrement Martinaud-Déplat qui obtient 3.084 voix ; Jérôme-Lévy, républicain socialiste, vient en troisième position avec 2.184 voix. Alloix, de la S.F.I.O., Amieux, républicain de gauche, Rigal, démocrate populaire, et Régnauld, républicain indépendant, recueillent respectivement : 1.114, 1.086, 1.019 et 210 voix. Au second tour, restent en présence Beaugrand, Martinaud-Déplat et Jérôme-Lévy. Par le jeu des désistements en sa faveur, Léon Martinaud-Déplat l'emporte avec 5.233 voix sur 11.728 suffrages exprimés. Beaugrand et Jérôme-Lévy améliorèrent leur score du premier tour : 3.718 et 2.775 voix.

A la Chambre, Martinaud-Déplat fait partie de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, et de la commission du commerce et de l'industrie.

Il dépose des propositions tendant à régler les problèmes qui intéressent la circonscription qui l'a élu (quartier du Pont-de-Flandre) notamment : relations entre propriétaires et locataires inscrits au chômage, aménagement de la zone qui ceinture Paris. Il est l'auteur d'un avis sur l'assainissement du marché de la viande et du lait, d'un rapport sur les magasins à prix unique. Il intervient dans les débats et dépose de nombreux amendements concernant les projets de loi sur les baux commerciaux, la taxation de la viande de boucherie...

En 1934, Daladier lui confie dans le cabinet qu'il constitue le 30 janvier un sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil ; mais la durée de ce ministère sera très brève puisque moins d'une semaine après sa présentation les événements du 6 février conduisent Daladier à remettre sa démission.

En 1936, il se représente dans la même circonscription du XIX^e arrondissement. Au premier tour, il obtient 6.133 voix sur 16.590 inscrits et 14.887 votants, contre 6.075 au candidat communiste Grésa, 1.219 à Périgaud, socialiste S.F.I.O. et 532 à Masson. Au second tour, par le jeu du désistement entre les candidats du front populaire Grésa recueille 7.504 suffrages tandis que Léon Martinaud-Déplat subit un échec avec 7.067 voix.

Martinaud-Déplat reste néanmoins un des leaders de son parti. Au début de la guerre, il est nommé directeur de la Presse au haut-commissariat à l'Information, à la tête duquel se trouve Jean Géraudoux.

MARTIN-BINACHON (Régis), né le 25 septembre 1865 au Puy (Haute-Loire), mort le 1^{er} septembre 1938 à Saint-Hilaire-de-Talmont (Vendée).

*Sénateur de la Haute-Loire
de 1924 à 1938.*

Issu d'une vieille famille du Velay, sa vocation première est la marine militaire. En 1895, pendant l'expédition de Madagascar, il commande une canonnière.

Le mariage qui l'allia à la famille Binachon l'orienta vers l'industrie que son beau-père dirigeait à Pont-Salomon. Il s'y consacra et il ne la quitta un moment que pour redevenir marin durant la guerre.

Maire de Pont-Salomon, conseiller général, il est élu sénateur de la Haute-Loire le 6 janvier 1924 au deuxième tour de scrutin par 358 voix sur 683 votants.

Réélu le 16 octobre 1932 au troisième tour par 357 voix sur 685 votants, il fait partie des commissions des colonies, de la comptabilité, des douanes, de la marine, de l'air dont il fut vice-président. Il est élu secrétaire du Sénat le 16 janvier 1936.

Du fait de sa formation, il intervient souvent dans les questions concernant la marine, et à chaque budget, mais aussi à propos des textes relatifs aux sociétés, à l'épargne. Il est inscrit au groupe démocratique et radical.

Il mourut subitement à Veillon chez un collègue du Sénat, Linÿer, dont il était l'hôte.

Régis Martin-Binachon était le frère aîné de Germain-Martin, député, ministre et professeur de droit.

MARTIN-D'AURAY (JOSEPH, ANGE, MARIE **MARTIN** dit), né le 4 octobre 1832 à Auray (Morbihan), mort le 3 novembre 1900 à Carnac (Morbihan).

*Représentant du Morbihan
à l'Assemblée Nationale
de 1872 à 1876.*

Député du Morbihan de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COGNAT, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 294.)

Martin d'Auray ne se représenta plus à la députation et mourut le 3 novembre 1900 à Carnac à l'âge de 68 ans.

MARTINEAU (ALFRED, ALBERT), né le 18 décembre 1859 à Artins (Loir-et-Cher).

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Licencié en droit, licencié ès lettres, ancien élève de l'Ecole des Chartes et archiviste paléographe, il était professeur honoraire au Collège de France et avocat à la cour d'appel. D'une grande activité, il eut également une carrière coloniale extrêmement variée puisqu'il fut successivement directeur au ministère des Colonies, délégué au Conseil supé-

rieur des colonies, directeur de l'Intérieur en Nouvelle-Calédonie, gouverneur de la Côte des Somalis, des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte et dépendances, lieutenant-gouverneur au Gabon et gouverneur général intérimaire du Congo français, gouverneur de l'Inde française, directeur de l'office colonial et membre de la commission des archives coloniales.

Il avait en outre trouvé le temps d'être vice-président, puis président de l'Union de la jeunesse républicaine, de fonder en 1888 et d'être le secrétaire général de la Ligue d'action républicaine.

Il se présenta aux élections législatives de 1889 sous le patronage et avec le programme du général Boulanger, dans la 1^{re} circonscription du XIX^e arrondissement de Paris, où il fut élu au second tour par 7.138 voix contre 5.723 à son concurrent, Chabert.

Secrétaire des bureaux successifs de la Chambre des députés, membre de la commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine et de la commission chargée d'étudier la révision des services administratifs, il fut de surcroît un parlementaire actif. Auteur de plusieurs propositions de loi dans des domaines touchant aux colonies, il s'intéressa également au fonctionnement de la justice et de l'administration de la ville de Paris. Il fut entendu sur ces sujets plusieurs années de suite lors de la discussion des lois de finances.

MARTINET (ANTONY), né le 7 septembre 1836 à Issoudun (Indre), mort le 24 août 1931 à Gracay (Cher).

Sénateur du Cher de 1909 à 1921.

La longue vie d'Antony Martinet fut tout entière consacrée au service de l'Etat, d'abord au sein de la fonction publique puis dans l'exercice de fonctions électives. La carrière administrative de cet homme de devoir le conduisit du poste de garde général des Eaux et forêts à celui de préfet et de commissaire du gouvernement auprès du Conseil de préfecture de la Seine. Après sa retraite, établi à Gracay, il fut pendant 17 ans conseiller général du Cher et présida la commission départementale.

A l'âge de 73 ans, le 11 juillet 1909, il brigua le siège sénatorial laissé vacant par le décès de Giraud. Il fut élu au troisième tour de scrutin, obtenant 355 voix pour 696 votants contre 340 à son principal adversaire, Pajot. Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1912 il put, non sans difficulté, conserver son siège; il fut élu au troisième tour de scrutin avec 337 suffrages, précédé aux deux premiers tour par Pauliat et Bonnelat.

Dès son arrivée au Sénat, Antony Martinet, inscrit à la gauche démocratique, s'était signalé par le nombre et la dimension de ses interventions. Il s'inté-

ressa tout d'abord à la proposition de loi sur les retraites ouvrières et paysannes, dont il aurait souhaité voir réserver le bénéfice aux salariés les plus modestes. Mais ce spécialiste du droit fiscal ne donna vraiment libre cours à sa verve que dans les questions touchant l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Dans des interventions nourries et répétées, il ne manqua pas une occasion de critiquer le décalage existant entre la valeur réelle des propriétés foncières et l'évaluation qu'en donnait l'administration fiscale. Mais les différents amendements qu'il présenta sur ce point n'obtinrent aucun succès.

A partir de 1914, la discussion du projet d'impôt sur le revenu lui permit de donner toute sa mesure. Il avait publié dès 1888, et à nouveau en 1911, une brochure sur les différentes formes d'impôt sur le revenu et il avait suivi avec attention les expériences menées dans ce domaine à l'étranger. Partisan de ce type d'impôt, il estimait que le projet gouvernemental n'en était qu'une caricature, compte tenu de l'imprécision des méthodes de calcul des revenus fonciers, imprécision qui aboutissait selon lui à la surimposition de la propriété et de l'exploitation agricoles. Après avoir demandé — mais en vain — la disjonction du texte, il proposa en novembre 1917, mais sans plus de succès, de retarder de dix ans l'application de la réforme en matière d'imposition des bénéfices agricoles. C'est d'ailleurs à l'agriculture, et notamment aux problèmes du blé, qu'il devait consacrer ses dernières interventions.

Les élections sénatoriales du 9 janvier 1921 ne lui furent pas favorables. Distancé au premier tour avec 151 voix pour 689 votants, il ne parvint pas à combler l'écart qui le séparait des trois candidats élus, Mauger, Breton et Pajot.

Retiré de la vie publique, il s'éteignit à Gracay le 24 août 1931 à l'âge de 95 ans.

MARTIN-FEUILLEE (FÉLIX), né le 25 novembre 1830 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort en 1896

Député d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1889
Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes du 4 mars au 28 décembre 1879

Sous-secrétaire d'Etat à la Justice
du 29 décembre 1879 au 30 janvier 1882

Ministre de la Justice
du 27 février 1883 au 6 avril 1885

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 296).

Martin-Feuillée se représenta aux élections générales de 1889 dans la 2^e circonscription de Rennes mais sans succès: il obtint 5.746 voix sur 15.209 votants contre 7.694 voix à Carron, élu et ne se représenta plus.

Après treize ans de carrière parlementaire dont près de cinq années passées aux affaires, au cours desquelles il avait fait voter le projet de loi de réforme du personnel judiciaire de 1883 — dont il était l'auteur — Martin-Feuillée se consacra désormais à son important cabinet d'avocat.

Il mourut en 1896

MARTINON (Honoré, Auguste), né le 15 août 1854 à Blessac (Creuse).

Député de la Creuse de 1889 à 1898.

Né à Blessac, petit village des environs d'Aubusson, dans la Creuse, il appartenait à une très ancienne famille du pays, ayant pour père un brillant avocat, pour grand-père un magistrat par ailleurs député du district d'Aubusson, à la fête de la Fédération de 1791.

Il poursuit très naturellement ses études de droit et regarde avec intérêt la carrière politique. Il y est d'autant plus enclin qu'il épouse la fille d'Armand Fourot, ancien député-maire d'Evauux.

Il est rapidement élu maire de Blessac, président du comice agricole de l'arrondissement d'Aubusson et vice-président de la société centrale d'agriculture de la Creuse. Il s'occupe beaucoup de questions agricoles qu'il traite d'une façon très personnelle dans le bulletin du comice d'Aubusson. Il sera délégué par le comité départemental à l'exposition universelle.

Il se présente aux élections en 1889. Il participe avec fougue aux débats sur l'opportunité d'une révision de la Constitution. Il n'accepte cette révision que dans le cas où elle serait réclamée par une majorité républicaine compacte et sans que l'on élise pour ce faire une assemblée spéciale. Il demande en outre le maintien des deux Chambres et la nomination des électeurs sénatoriaux par le suffrage universel.

Sa position en matière coloniale est claire. Il est hostile aux expéditions lointaines, car elles risquent de compromettre la sécurité nationale.

Il est élu le 22 septembre 1889 par 6.677 voix contre 2.305 obtenues par Sallandrouze conservateur. Il sera réélu dès le premier tour le 20 août 1893 par 5.690 voix contre 4.763 à Gauthier, agent de change, radical.

À la Chambre, il siège à gauche, bien qu'opposé à la formation aussi bien qu'à la politique des groupes. Tout naturellement son activité législative s'exercera principalement dans le domaine agricole, bien qu'il prenne part aux travaux d'autres commissions telles que la commission des chemins de fer, celle de réforme générale de l'impôt ou du tarif des douanes.

Il propose une réorganisation du crédit réel agricole et dans cette optique, prend une part très active à la discussion de la proposition de loi Jules Mé-

line qui tend à l'organisation du crédit agricole et populaire.

En 1898, il est battu au premier tour par M. Cornudet, ancien officier converti à l'agriculture et conseiller général, par 13.017 voix contre 5.992, à la suite d'une modification du découpage des circonscriptions.

Il se retire alors de la vie publique.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur du Mérite agricole.

MARTY (André), né le 6 novembre 1886 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Député de Seine-et-Oise de 1924 à 1928.

*Député de la Seine de 1929 à 1932
et de 1936 à 1940.*

D'origine catalane, André Marty était le fils d'un condamné à mort par contumace de la commune narbonnaise. Il fit ses études au collège de Perpignan, obtint son baccalauréat et devint apprenti chaudronnier. Sa jeunesse fut marquée par le soulèvement des vigneron du Midi, en 1907, et par la mulinerie des soldats du 17^e régiment d'infanterie, fraternisant avec la population. André Marty participa avec enthousiasme à ces manifestations, prenant part à l'assaut de la prefecture de Perpignan le 20 juin 1907, à la nouvelle de la fusillade de Narbonne. Il publia, en 1927, un récit détaillé de ces événements en lesquels il voyait la plus puissante action de masse de la paysannerie française depuis 1789.

En 1908, il s'engagea dans la marine en qualité de matelot-mécanicien. Ses voyages le menèrent en Chine, en Indochine, dans les Balkans et au Maroc. Scaphandrier volontaire, il dirigea en 1911 le renflouement du torpilleur *Takou* échoué dans la baie d'Along. Embarqué durant toute la guerre sur des unités combattantes en première ligne, il fut, le 1^{er} juillet 1917, nommé ingénieur mécanicien de la marine. Il inventa un réchauffeur qui remédiait à une grave défectuosité des machines.

À l'armistice, son navire faisant partie de l'escadre envoyée en Crimée pour lutter contre la Russie des Soviets, André Marty prit conscience de sa solidarité avec le mouvement révolutionnaire russe. Il a raconté dans son livre *La révolte de la mer Noire*, comment il se décida à s'opposer à la répression de ce mouvement et comment il invita l'équipage du *Protêt* à se mutiner, en avril 1919, dans le port d'Odesa, pour protester contre l'intervention de la France en Russie et obliger les navires de guerre français à quitter la mer Noire. Cette révolte a aussi pour motif les conditions de vie très pénibles des marins qui n'avaient pas eu de permission depuis deux ans et à qui l'armistice, au lieu d'apporter la démobilisation escomptée, n'offrait que le maintien sous les armes pour des raisons non comprises d'eux.

Arrêté le 16 avril 1919, Marty est transféré sur le croiseur *Waldeck-Rousseau*, où il fomenta une nouvelle révolte. A la Chambre des députés, des interpellations socialistes sur ces événements se déroulèrent du 10 au 17 juin 1919. Condamné le 5 juillet 1919 par le conseil de guerre siégeant à bord du cuirassé *Condorcet* à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour, André Marty est dégradé le 8 juillet 1919 et voit sa peine commuée en quinze ans de détention le 17 juin 1921. Il purge sa peine à la Maison centrale de Nîmes, à la Maison de force de Thourars et à la Maison centrale de Clairvaux.

Le parti communiste français fait en sa faveur une violente campagne et, d'octobre 1921 à juin 1923, c'est quarante-deux fois qu'il est élu ou réélu, malgré l'annulation des élections par le conseil de préfecture. Il est notamment élu conseiller municipal à Paris, conseiller général dans les Pyrénées-Orientales, dans le Nord; le 27 mai 1923, il est élu dans chacun des dix conseils d'arrondissement de la Seine.

André Marty est libéré le 17 juillet 1923 et bénéficie d'une grâce amnistiante trois jours plus tard. Il s'inscrit au parti communiste le 26 octobre 1923 et collabore régulièrement à *'Humanité'* dont il sera le directeur adjoint en 1934-1935.

Le 11 mai 1924, il est élu député de Seine-et-Oise sur la liste du bloc ouvrier-paysan, avec 63.430 voix.

A la Chambre des députés, il est membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission de la marine militaire, de celle de la marine marchande. Il dépose une proposition de loi ayant pour objet de supprimer le code de justice militaire et les conseils de guerre, ainsi que les établissements pénitentiaires militaires. Il intervient, lors de la discussion budgétaire, pour exposer des problèmes de la marine de guerre moderne et la nécessité de donner aux marins des conditions de vie plus humaines, aux ouvriers des arsenaux des salaires plus élevés.

En janvier 1925, André Marty est élu membre du comité central du parti communiste, mandat qui lui sera renouvelé en juin 1926.

Son action contre la guerre du Maroc lui vaut, entre février 1926 et décembre 1927, cinq condamnations à des peines allant de six mois à dix ans de prison, pour provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste.

Arrêté le 12 août 1927 et emprisonné à la Santé, il est libéré à la suite du vote, le 3 novembre 1927, d'une proposition de résolution requérant sa mise en liberté. Mais le 24 août 1927, André Marty, de la prison de la Santé, avait adressé au maréchal Foch une lettre qui lui valut une nouvelle con-

damnation. Le 11 janvier 1928, la Chambre repousse une proposition de résolution interdisant l'arrestation pendant la durée de la session des députés antérieurement libérés et Marty est de nouveau arrêté, le 25 janvier, pour purger une peine de cinq ans d'emprisonnement.

Le 3 février 1929, il est élu député de Saint-Denis au second tour, au cours d'une élection partielle, avec 8.318 voix contre 7.681 à Gustave Gautherot, candidat du « Redressement français ». Le 7 février, la Chambre repousse, à la demande du gouvernement, une demande de suspension de sa détention.

En octobre 1929, il est élu conseiller municipal du XIII^e arrondissement de Paris; pendant près de six ans, il sera le seul conseiller municipal communiste parisien.

Le 15 janvier 1931, la Chambre adopte, par 270 voix contre 258, une proposition de résolution, signée notamment par Marcel Cachin et Doriot, décidant que « MM. André Marty et Jacques Duclos, députés de la Seine, seront mis immédiatement en mesure de remplir leur mandat ». André Marty qui a déjà passé près de huit années en prison, peut enfin quitter Clairvaux.

Aux élections législatives du 8 mai 1932, où il se représente à Saint-Denis, il n'obtient que 7.738 voix et est battu par Barthélémy, maire de Puteaux, qui en obtient 10.887.

Il appelle à la lutte contre le traité de Versailles et contre l'armement du pays.

Réélu conseiller municipal de Paris en avril 1935, il est nommé, le 20 août 1935, membre du comité exécutif de l'Internationale communiste.

Le 26 avril 1936, il est élu député de Paris dans la 2^e circonscription du XIII^e arrondissement, au premier tour, avec 9.205 voix sur 18.150 votants, son principal adversaire, Junot, n'obtenant que 4.572 voix.

Le 3 septembre 1936, il réclame au Vélodrome d'Hiver des avions et des canons pour l'Espagne. D'août 1936 à février 1939, il est l'organisateur et l'animateur des Brigades internationales comme représentant direct du ministre de la Défense de la République espagnole. Ces brigades internationales groupaient 35.000 hommes, dont 8.500 volontaires français. Marty y manifesta un comportement extrêmement brutal, faisant exécuter un grand nombre de volontaires pour des motifs futiles.

A la Chambre, le 17 février 1939, il demande à interpeller sur « l'orientation ouvertement franquiste — donc mussolinienne et hitlérienne — de la politique française depuis la conquête de la Catalogne par les troupes italiennes et allemandes ».

Le 22 juin 1939, il demande à interpeller sur « les causes de la catastrophe du sous-marin *Phénix*, sur lesquelles un silence absolu persiste ».

En août 1939, Marly part pour l'U.R.S.S. Dans une lettre ouverte à Léon Blum, directeur du *Populaire*, Marly défend le pacte germano-russe et critique l'intervention française en faveur d'une « Pologne réactionnaire, contre-révolutionnaire ». Sa lettre, publiée dans les *Cahiers du bolchevisme* en janvier 1940, se termine par les mots « A bas la guerre impérialiste ».

Une information est ouverte contre lui en décembre 1939, à la suite de tracts de propagande signés par lui.

Déchu de la nationalité française par un décret en date du 27 janvier 1940, il est déchu de son mandat parlementaire le 20 février 1940.

MARTY (BERNARD, GABRIEL), né le 28 décembre 1830 à Lavaur (Tarn), mort le 11 décembre 1914 à Lavaur.

Député du Tarn de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 300.)

Après son échec de 1877, Bernard Marly ne fit plus acte de candidature. Il entra alors dans la magistrature et termina cette nouvelle carrière comme président du tribunal de Lavaur, obtenant l'honorariat de son grade lors de sa mise à la retraite.

Il mourut à Lavaur le 11 décembre 1914, à l'âge de 84 ans.

MARTY (JEAN, ANTOINE), né le 31 janvier 1838 à Carcassonne (Aude), mort le 5 novembre 1916 à Carcassonne.

Député de l'Aude de 1885 à 1898.

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes, Télégraphes et des Colonies du 3 décembre 1893 au 23 mai 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 300.)

En 1889, Jean Marty est réélu dans la 1^{re} circonscription de Carcassonne, au second tour, par 5.872 voix contre 4.777 à son adversaire conservateur monarchiste.

Ce second mandat est surtout marqué par ses initiatives sociales (remaniement de l'impôt foncier, organisation d'un régime de retraites pour les travailleurs, droit à l'assistance pour les invalides du travail).

Il est réélu en 1893, au premier tour, par 8.842 voix contre 8.175 à son concurrent radical-socialiste révisionniste. Il est membre des grandes commissions, notamment de la commission des douanes et de celle du budget.

Jean Marty se voit attribuer le portefeuille du Commerce, de l'Industrie, Postes, Télégraphes et des Colonies

dans le cabinet Casimir-Périer formé le 3 décembre 1893.

Après la démission de ce gouvernement en mai 1894, il devient vice-président de la commission du budget puis président du groupe des républicains de gouvernement.

Il perd son mandat de député au renouvellement de 1898, battu avec 6.932 voix sur 22.185 votants par Théron, élu avec 11.197 voix. Il récidive sans plus de succès en 1902 : 2.537 voix seulement sur 11.202 votants ; en 1906, s'aventurant dans la 2^e circonscription de Carcassonne, il n'obtiendra, sur 14.044 votants, qu'une seule voix ! Il n'insiste plus.

Conseiller à la Cour de Paris jusqu'à sa retraite, Jean Marty est décédé à Carcassonne le 5 novembre 1916, à l'âge de 78 ans.

MARUÉJOULS (PIERRE, ADOLPHE, Emile), né le 4 août 1837 à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), mort le 22 octobre 1908 à Sainte-Croix (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1889 à 1908.

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes du 28 juin au 1^{er} novembre 1898.

Ministre des Travaux publics du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905.

Après des études juridiques à l'issue desquelles il obtient la licence en droit, Emile Maruéjols, publiciste, est lauréat de l'Académie française : il participe à la *Revue Contemporaine*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, au journal *Le Temps*. Il se fait connaître également par un livre sur la Sicile.

Puis, Emile Maruéjols s'engage dans une carrière administrative qui le conduit, en 1889, à la vice-présidence du Conseil de préfecture de la Seine.

Mais il avait déjà fait ses débuts dans la vie politique en 1881, candidat lors des élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Villefranche-de-Rouergue, il est battu par Cibiel, conservateur.

En 1885, il échoue aux élections sénatoriales.

En 1889, il est élu dans la 2^e circonscription de Villefranche, au premier tour, par 7.725 voix contre 6.833 à Gastambide, conservateur. Le 20 août 1893, il est réélu au premier tour par 7.269 voix contre 5.681 à Duc-Quercy, socialiste révolutionnaire. En 1898, il est réélu au premier tour par 10.000 voix contre 4.000 à Allemane, socialiste révolutionnaire, toujours dans la 2^e circonscription de Villefranche. Emile Maruéjols sera réélu jusqu'à sa mort, en 1908.

De tendance républicaine et laïque, il ne s'inscrit à aucun groupe ; néanmoins, il s'occupe activement des groupements agricole, viticole, colonial.

Il fait partie de nombreuses commissions et en préside plusieurs, notamment la grande commission du travail

et celle des chemins de fer. Rapporteur de la commission du travail pour plusieurs projets importants, il collabore à l'élaboration de la loi créant un office du travail ; en 1898, il rapporte la loi sur les accidents du travail. Il rapporte également le projet de loi étendant aux mécaniciens et chauffeurs la loi de 1848 sur les horaires de travail.

Cette activité parlementaire est couronnée dans le ministère Brisson, du 28 juin au 1^{er} novembre 1898, où il reçoit le portefeuille du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes. Il sera également ministre des Travaux publics dans le ministère Combes, du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905.

En dehors des travaux parlementaires Emile Maruéjols participe à la délégation française au Congrès pénitentiaire de Saint-Petersbourg en 1890 ainsi qu'à la commission de l'Exposition de Chicago.

L'intérêt qu'il porte aux problèmes du travail, des beaux-arts, justifie sa nomination au Conseil supérieur du travail et au Conseil supérieur des beaux-arts. Ces fonctions sur le plan national s'accompagnent d'une activité locale appréciable qui lui vaut d'occuper le poste de vice-président du Conseil général de l'Aveyron.

Emile Maruéjols meurt le 22 octobre 1908 dans sa propriété de Sainte-Croix (Aveyron) à l'âge de 71 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

MAS (JEAN, HENRI, ALPHONSE), né le 31 janvier 1850 à Moraussan (Hérault), mort le 27 janvier 1931 à Saint-Denis-de-la-Réunion (La Réunion).

Député de l'Hérault de 1890 à 1898.

Alphonse Mas, biterrois d'origine, exerçait la profession d'avoué lorsqu'il s'intéressa à la vie municipale et fut élu maire de Béziers et conseiller général, en 1888.

Après le décès d'Emile Vernhes, député, républicain-radical qui représentait la 1^{re} circonscription de l'Hérault depuis 1876, Alphonse Mas se porta candidat et fut élu député lors des élections partielles du 6 juillet 1890, sous la même étiquette, par 7.643 voix contre 5.327 à Fournier sur 13.456 votants, au second tour de scrutin.

Il fut réélu aux élections générales législatives du 3 septembre 1893, également au scrutin de ballottage, par 7.779 voix contre 5.788 à Augé, radical-socialiste et 1.900 à Despetit.

Membre de diverses commissions spéciales, son activité parlementaire s'exprime par la rédaction de plusieurs rapports intéressant les prorogations de surtaxes à l'octroi, les autorisations d'emprunt pour certaines communes.

Il intervint lors de la discussion de l'interpellation de Clapot sur les agissements, dans les départements, des fon-

ctionnaires du ministère de l'Intérieur et sur les conséquences de ces agissements dans l'administration de la police de l'agglomération lyonnaise.

Au cours de son deuxième mandat, il déposa une proposition de loi sur la suppression des taxes d'octroi sur les vins, cidres, hydromels, etc... et une proposition — signée également des députés Cousin et Cot — tendant à ouvrir un crédit de 600.000 francs pour venir en aide aux victimes des inondations de Béziers.

Son activité municipale fut axée principalement sur l'embellissement de Béziers et c'est sous son administration que furent construites les halles centrales, la rue de la République, l'avenue Nationale, les écoles du faubourg, du pont et de Saint-Marceau. Il contribua à l'installation d'un réseau de tramways électriques et à l'organisation de manifestations.

En hommage à son activité de maire, la rue Nationale est devenue la rue Alphonse-Mas.

Il quitta Béziers après sa nomination, d'abord, au poste de directeur de la Banque de la Guadeloupe, puis à celui de directeur de la Banque de la Réunion.

Quand sonne l'heure de la retraite, Alphonse Mas revient à Béziers, où il aurait aimé finir ses jours. Cependant, la nostalgie de la vie coloniale, et peut-être aussi la perspective d'être à nouveau sollicité pour un mandat municipal le firent renoncer à ce projet.

Il repartit à Saint-Denis de la Réunion où se trouvait sa famille. C'est là qu'il s'est éteint le 27 janvier 1931, à l'âge de 81 ans.

MAS (ANTOINE, VICTORIN, EDOUARD), né le 25 novembre 1830 à Recoules-Prévinquières (Aveyron), mort le 22 mars 1898 à Recoules-Prévinquières.

Député de l'Aveyron de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 301.)

Après son échec aux élections de 1885, le docteur Mas ne fit plus acte de candidature.

Il mourut le 22 mars 1898 à Recoules-Prévinquières, à l'âge de 68 ans.

MAS (AUGUSTE, AMBROISE, JOSEPH), né le 28 mai 1854 à Prades (Pyrénées-Orientales), mort le 27 août 1908 à Marquixanes (Pyrénées-Orientales).

Député de l'Hérault de 1902 à 1906.

Auguste Mas fit ses études au lycée de Toulouse où il remporta les prix d'honneur en rhétorique et en philosophie, puis à Paris au collège Sainte-Barbe et au lycée Louis-le-Grand. Licencié ès lettres en 1877, puis agrégé

en 1883. Il fut professeur de rhétorique successivement aux lycées d'Orange, Avignon, Chambéry, Nîmes, puis Montpellier où il épousa la fille du chimiste Chancel, ancien recteur de l'Université de Montpellier.

Sa carrière parlementaire fut précédée d'une longue période d'activités locales : conseiller général de Béziers de 1886 à 1892, membre du conseil d'arrondissement de Montpellier et président de cette assemblée de 1895 à 1901. Il fut, à compter de 1902, conseiller municipal de Montpellier et deuxième adjoint au maire, délégué à l'Instruction publique et aux Beaux-arts. En cette qualité, il s'occupa de la réorganisation du musée, de l'école des Beaux-arts et du développement des écoles laïques. Il fut l'un des créateurs de l'Université de Montpellier, où il fit de nombreuses conférences. Il a représenté au conseil académique la ville de Montpellier d'abord, puis ses collègues agrégés qui l'éluèrent à la quasi-unanimité.

Il fut élu de justesse député de la 1^{re} circonscription de Montpellier, nouvellement créée, aux élections législatives de 1902, obtenant au second tour 7.982 voix contre 7.869 à Castets, doyen de la Faculté des lettres, candidat libéral sur 15.989 votants.

Membre du groupe radical-socialiste de la Chambre, il a fait notamment partie de la commission du travail et de celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il s'intéressa particulièrement aux problèmes du monde du travail et rapporta plusieurs propositions et projets de loi relatifs : à la protection du travail national, aux agents des chemins de fer, à l'organisation de la juridiction d'appel des conseils de prud'hommes, au chômage et à la crise du travail rural ainsi qu'au service des employés subalternes de l'Etat.

Il fut également rapporteur du projet de résolution d'Edouard Vaillant tendant à déclarer qu'il y a lieu de réviser la Constitution et d'instituer le droit d'initiative populaire et le référendum obligatoire.

Il n'obtint en 1906 que 4.235 voix contre 8.304 à Pierre Leroy-Beaulieu, élu dès le premier tour.

Auguste Mas est décédé le 27 août 1908 à Marquixanes, à l'âge de 54 ans. Il était officier de l'Instruction publique depuis 1898.

MASCLANIS (JOSEPH, MARIE, HENRI), né le 25 mars 1858 à Ramouzens (Gers).

Sénateur du Gers de 1920 à 1924.

Député du Gers de 1928 à 1932.

Docteur en médecine et viticulteur, Joseph Masclanis s'intéressa à la vie publique. Il commença par remplir toutes les fonctions électives locales et c'est ainsi qu'il devint maire de Ramouzens, sa ville natale, puis conseiller général. Par la suite il fut président de l'assemblée départementale du Gers.

Contrairement au processus habituel, Masclanis fut pourvu d'un mandat sénatorial avant d'être député. En effet, il se présenta aux élections sénatoriales de 1920 et, le 11 janvier, il fut élu au deuxième tour. Il obtint 423 voix sur 711 votants, précédé de Philip qui recueillit 424 suffrages, mais battant Bascon qui n'en recueillit que 269. Au premier tour, il arrivait en quatrième position avec 264 voix sur 712 votants contre 400 à Noulens, 279 à Bascon et 277 à Philip.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste, il fut membre des commissions suivantes : organisation départementale et communale ; protection des mères et des nourrissons ; pétitions ; agriculture ; et principalement de la commission d'hygiène d'assistance, d'assurance et de prévoyance sociales. C'est au nom de cette dernière qu'il déposa en 1922 un rapport sur le projet de loi tendant à modifier l'article 64 de la loi du 31 mars 1919. Il prit part aussi à la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

En 1924, Joseph Masclanis ne fut pas confirmé dans son mandat de sénateur. Il n'obtint que 145 voix sur 709 votants contre 483 à Gardey, 474 à Philip et 440 à Fournan.

En 1928, il se présenta aux élections législatives comme républicain radical et laïque. Il fut élu dans la circonscription de Condom-Lectoure, au second tour, à une faible majorité : il recueillit 10.000 suffrages sur 20.353 votants contre 9.960 à Naples.

À la Chambre, il appartint au groupe de la gauche radicale. Il fit partie de la commission des comptes définitifs et des économies, de la commission des mines et de la force motrice et de celle des boissons.

En 1932, il intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés, son amendement visant sa propre circonscription.

Aux élections législatives de 1932, Joseph Masclanis sollicita le renouvellement de son mandat, mais, en butte à l'hostilité du grand quotidien toulousain *La Dépêche* qui lui reprochait d'être radical dissident, soutenu par la réaction, au premier tour il n'obtint que 3.651 voix sur 19.820 votants contre 6.340 à Mahagne, négociant, 3.711 à Montils, 2.890 à Rambaud, 2.164 à Damblanc et 598 à Ricau. Il se retira et Mahagne l'emporta par 13.621 voix sur 19.046 votants contre 4.755 à Rambaud et 262 à Ricau.

Il ne se représenta plus.

MASCLE (ERNEST, Frédéric), né le 1^{er} janvier 1853 à Châteaurenard-de-Provence (Bouches-du-Rhône), mort le 24 février 1917 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1912 à 1917.

Frédéric Mascle fit sa carrière dans l'administration préfectorale. Il gravit régulièrement toute la hiérarchie et administra notamment les Landes, la Dordogne, le Maine-et-Loire et enfin la Loire. Ce dernier département, si complexe par ses intérêts économiques et ses partis, fut le couronnement de sa carrière. Frédéric Mascle s'y distingua particulièrement, soit dans la gestion courante de ses services, soit dans les heures de crise et de troubles et Waldeck-Rousseau le tint en grande estime.

En quittant cette dernière préfecture, il prit la direction de la mutualité au ministère de l'intérieur, puis du Travail. Il s'y était tracé tout un programme d'action et de propagande lorsque ses compatriotes l'envoyèrent siéger au Luxembourg.

En effet, il se présenta en 1912 aux élections sénatoriales dans le département des Bouches-du-Rhône. Il fut élu le 7 janvier, par 227 voix sur 438 votants, en remplacement d'Antide Boyer, sénateur sortant.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut membre, notamment, de la commission de la marine au nom de laquelle il déposa, le 6 août 1913, un avis sur le projet de loi relatif au crédit maritime mutuel.

En 1916, Frédéric Mascle eut la douleur de perdre son fils unique glorieusement tombé au champ d'honneur. Il ne put survivre à ce coup terrible et mourut subitement à Marseille le 24 février 1917, à l'âge de 64 ans. Sortant de chez son médecin, il fut terrassé par une crise cardiaque.

Il était officier de la Légion d'honneur.

MASCURAUD (ALFRED), né le 18 octobre 1848 à Paris, mort le 27 octobre 1926 à Paris.

Sénateur de la Seine de 1905 à 1926

Parisien de naissance, Alfred Mascuraud prit part en 1870-1871 à la défense de la capitale avec le 3^e bataillon des mobiles de la Seine. En 1871, il remplaça son père à la tête d'une fabrique de bijoux de fantaisie qu'il avait créée. Préoccupé des intérêts généraux de cette branche d'industrie, il fonda en 1873 la chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, dont il fut secrétaire puis vice-président et président jusqu'en 1902. Il créa aussi une école professionnelle de la bijouterie destinée à faciliter l'apprentissage du personnel ouvrier.

Membre de la commission supérieure des expositions, du conseil de direction du comité français des expositions à l'étranger, président du conseil des prud'hommes de la Seine, Alfred Mascuraud, lors de la création des conseils du travail sous le ministère Waldeck-Rousseau (1898-1902), fut choisi pour sa compétence dans toutes les questions industrielles et ouvrières comme membre du conseil des métaux. Il fit aussi partie du conseil supérieur de l'enseignement

technique, du conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur et du comité consultatif des chemins de fer.

Enfin, il fut le président fondateur du comité préparatoire des élections consulaires.

Tout en consacrant ainsi une partie de son activité aux questions économiques, Alfred Mascuraud prit part, en même temps, aux luttes politiques. Président d'un des comités républicains du III^e arrondissement de Paris, il combattit énergiquement la candidature du général Boulanger qui, en 1887, ne fut en minorité que dans cette partie de la capitale. Il mit son influence au service des candidats républicains dans les diverses élections législatives ou sénatoriales.

En 1898, pour combattre le parti nationaliste, il fonda le comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Ce groupement, sous son impulsion, prit une importance considérable et s'intéressa non seulement à la politique intérieure mais encore aux relations de la France avec les nations voisines. Par ses efforts et par son action, son président contribua aux rapprochements franco-italien et franco-anglais.

Très attaqué par les adversaires de la République à cause de l'appui qu'il prêtait à la politique des cabinets Waldeck-Rousseau et Combes, Alfred Mascuraud fut désigné, lors de l'enquête parlementaire ouverte à propos de l'affaire dite « du million des Chartreux » comme étant l'X mystérieux qui aurait essayé d'entamer des négociations avec ces religieux en vue de leur maintien en France. Le rapport de Flandin, député de l'Yonne, membre de l'opposition, fit justice de cette allégation.

Il se présenta aux élections sénatoriales en 1905. Il fut élu sénateur de la Seine le 15 janvier, en remplacement de Hervé de Saisy, sénateur inamovible décédé le 2 septembre 1904. Il l'emporta au troisième tour de scrutin par 469 voix sur 858 votants contre 347 à Caron et 30 à Thomas.

Il fut membre de la commission du commerce et devint vice-président de la commission des douanes. Il intervint quelquefois dans les discussions d'ordre commercial et industriel.

Alfred Mascuraud mourut à Paris le 27 octobre 1926, à l'âge de 78 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de la Couronne d'Italie et décoré de divers autres ordres.

MASSABUAU (JOSEPH, PIERRE, ANDRÉ), né le 27 juillet 1862 à Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron), mort le 14 octobre 1939 à Saint-Geniez-d'Olt.

Député de l'Aveyron de 1898 à 1914

Sénateur de l'Aveyron de 1921 à 1930

Massabau naquit à Saint-Geniez, où sa famille remonte en ligne directe jus-

qu'au début du xiv^e siècle, vouée sans interruption au commerce et à l'industrie. Le jeune Joseph fut nourri de tradition républicaine : en effet son père, Philippe Massabuau, futur maire de Saint-Geniez, major de sa promotion de l'Ecole centrale en 1848, travailla aux Ateliers nationaux issus des journées de février, fut témoin, sur les barricades, de la mort de Mgr. Affre et n'avait pas hésité, courageusement, à crier le couteau sur la gorge « A bas Louis-Philippe ».

Il fit son droit, s'inscrivit au barreau d'Espalion, tout en exploitant sa vigne et entra au Conseil général. Sur le plan local, il fut également président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Geniez.

Attiré par la carrière politique, il se présente aux élections législatives de 1898 comme républicain indépendant, partisan de la liberté par une large décentralisation : « liberté pour l'individu, le citoyen, la commune, la nation ». Il fut élu le 22 mai dans l'arrondissement d'Espalion, au second tour, par 6.639 voix sur 13.021 votants, contre 6.321 à Denayrouze, ancien député radical, en remplacement de Labarthe, député sortant, républicain. Au premier tour, il avait obtenu 4.422 voix sur 12.817 votants contre 4.749 à Denayrouze et 3.585 à Labarthe.

Massabuau fut réélu : le 27 avril 1902, au premier tour, par 7.256 voix sur 13.415 votants, contre 5.572 à Talonet et 573 à Calmels ; le 6 mai 1906, par 7.040 voix sur 12.860 votants, contre 5.333 à Calmels ; et le 24 avril 1910, au premier tour, par 6.469 voix sur 12.863 votants, contre 3.034 à Delatouche, 2.865 à Pélissier et 398 à Calmels.

En 1914, il sollicita un cinquième mandat. Il fut battu au premier tour, avec 5.627 suffrages sur 12.340 votants, par Talon, conseiller général, manufacturier, qui en recueillit 6.483.

A la Chambre, Massabuau s'inscrivit au groupe d'action libérale et fut membre de la commission des finances. Il intervint fréquemment à la tribune, notamment en matière budgétaire. Il rapporta le budget de la Légion d'honneur et de l'Ecole centrale. Il rapporta également le règlement des comptes de l'expédition de Madagascar et fut rapporteur général des comptes définitifs.

La période d'après-guerre donna un nouvel essor à la carrière politique de Massabuau. Il se présenta aux élections sénatoriales de 1921. Il fut élu par 405 voix sur 796 votants contre 369 à Canac.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, il fit partie de la commission de législation civile et criminelle. Il participa au Sénat, comme à la Chambre, aux débats budgétaires. Il s'intéressa également d'une manière particulière à la politique extérieure depuis le traité de Versailles.

Lors des élections du 20 octobre 1929, il dut céder son siège à Raynaldy. En effet, il n'obtint, au premier tour, que

354 voix sur 801 votants alors que son concurrent en obtint 409.

Massabuau mourut le 14 octobre 1939, à Saint-Geniez-d'Olt, à l'âge de 77 ans.

Il fut le directeur-fondateur de la revue *La famille française*. Il publia un drame en vers, *Witkind* (1896) et un roman politique, *Nos maîtres* (1905). Il fut aussi l'auteur d'une brochure sur la *Réforme de l'impôt* et d'une étude sur la *Dette française depuis le Directoire jusqu'à nos jours*. Enfin, il collabora au *Peuple français*, à *L'événement*, à *La Voix nationale*, au *Gaulois* et à divers journaux de province.

MASSE (JEAN, PAUL, JOSEPH), né le 3 juin 1868 à Corbie (Somme), mort le 20 février 1934 à Amiens (Somme).

Député de la Somme de 1928 à 1932.

Jean Masse est appelé de bonne heure à seconder son père à la direction de sa filature de laines peignées. Il lui succède en 1913 et fait travailler l'usine, en dépit de la proximité du front, jusqu'à l'évacuation de 1918. La filature, détruite au cours des combats, est rebâtie et reprend son activité dès le mois de mai 1921.

Officier de l'Instruction publique, Jean Masse donne, pendant deux ans, des cours du soir à l'école primaire supérieure. Il est président de toutes les œuvres post-scolaires de Corbie et aménage un stade qui porte son nom. Juge de paix à Corbie et à Chaumes, il est élu conseiller municipal en 1912. Réélu et nommé maire de Corbie en 1919, il sera confirmé en 1925 dans cette charge. Elu conseiller d'arrondissement en 1919, réélu en 1922, il devient en 1925 conseiller général du département. Il assumera ainsi jusqu'à sa mort sa double fonction de maire et de conseiller général.

Cet homme de bien participait à toutes les activités de la cité : membre de la société des agriculteurs de la Somme, il était président de la délégation cantonale de Corbie et vice-président du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de la Somme.

Aux élections générales de 1928, Jean Masse se présente dans la 2^e circonscription d'Amiens comme républicain de gauche indépendant, candidat d'union nationale et partisan de Poincaré. Au premier tour de scrutin, avec 6.910 voix pour 19.229 votants, il devance le député sortant, Jourdain, radical, et le candidat communiste Prot. Il conserve cette avance au second tour, obtenant 8.443 suffrages contre 7.462 à Jourdain et 2.851 à Prot.

A la Chambre, inscrit au groupe des républicains de gauche, il fait partie de différentes commissions : douanes, régions libérées, suffrage universel. Malheureusement son état de santé ne lui permit pas de donner toute sa mesure et le contraignit à solliciter de nombreux congés.

Les élections de 1932 s'annonçaient pour lui difficiles. De fait, avec 6.771 suffrages, il n'obtenait au premier tour que 40 voix de plus que son principal concurrent, le candidat radical-socialiste Lallemand. Le report des voix de la S.F.I.O. et d'une partie des voix communistes assurait le succès de ce dernier qui triomphait au second tour avec 10.731 suffrages contre 7.229 à son adversaire.

Jean Masse ne devait pas survivre longtemps à cet échec; il mourut à Amiens le 20 février 1934 à l'âge de 66 ans.

MASSE (PIERRE), né le 13 décembre 1879 à Ribérac (Dordogne).

Député de l'Hérault de 1914 à 1919

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 12 septembre au 16 novembre 1917.

Sénateur de l'Hérault de 1939 à 1941.

Issu d'une famille lorraine originaire de Phalsbourg, son grand-père fut bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg en 1870, son père président de chambre à la cour d'appel de Besançon. Après des études au lycée de Besançon, Pierre Masse alla à la Faculté de droit de Montpellier dont il fut lauréat. Docteur en droit de la Faculté de droit de Paris en 1906 avec une thèse sur *Le droit moral de l'auteur sur son œuvre littéraire et artistique*, il était inscrit au barreau de Paris depuis 1901.

Premier secrétaire de la conférence des avocats en 1906, il débuta alors dans la carrière politique. Il devint en juillet 1907 conseiller général de Lunas. Rapporteur général de la commission des travaux publics, il connaissait bien le département de l'Hérault et sut tirer le maximum du budget tout en pratiquant une rigoureuse économie. Au sein de l'assemblée départementale ses avis furent toujours très écoutés.

Il fut élu député de Lodève en 1914, par 6.359 voix sur 21.902 suffrages exprimés contre 5.700 à Pelisse.

Il ne resta pas longtemps au Palais Bourbon. Quelque temps après, il partait pour le front, au 36^e régiment d'infanterie. Officier, il fut blessé et reçut, outre d'élogieuses citations, la croix de guerre et la Légion d'honneur. Il trouva cependant le temps de déposer cinq propositions de loi et une quinzaine de rapports principalement sur des questions relatives aux pensions, retraites, allocations concernant les mobilisés et leurs familles et d'intervenir de nombreuses fois à la tribune.

Démobilisé, il fut appelé par Paul Painlevé dans son ministère, de septembre à novembre 1917, et chargé d'un sous-secrétariat d'Etat au ministère de la Guerre, celui du contentieux de la justice militaire et des pensions.

C'est alors qu'il mit sur pied tout le régime des pensions et entra dans l'Histoire en signant l'ordre d'exécution de la célèbre espionne Mata Hari.

Il ne se représenta pas aux élections de 1919.

Pierre Masse abandonne alors la vie parlementaire pour retourner à ses dossiers. Avocat complet, grand civiliste, mais aussi remarquable avocat d'assises, il compte, dans l'entre-deux guerres, parmi les maîtres incontestés du barreau parisien; il siège d'ailleurs au conseil de l'Ordre de 1928 à 1934.

Devant la montée des périls, Pierre Masse, de qui les électeurs de l'Hérault renouvellent depuis 1907 le mandat de conseiller général, décide de reprendre du service au Parlement: le renouvellement triennal de 1939 lui en offre l'occasion. Il est élu sénateur de l'Hérault en octobre 1938, au deuxième tour de scrutin, par 462 voix contre 391 à Auguste Albertini, sous l'étiquette radical indépendant.

Malgré sa facilité de parole, Pierre Masse n'aborda pas la tribune du Sénat, réservant ses lumières à la commission de la législation civile et criminelle et à celle des mines.

Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain au congrès de Vichy.

MASSÉ (LOUIS, Alfred, FRANÇOIS, PIERRE), né le 2 juin 1870 à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1920 à 1914

Sénateur de la Nièvre de 1920 à 1924

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 2 mars au 27 juin 1911 et du 22 mars au 9 décembre 1913

Alfred Massé est le fils d'un ancien maire de Nevers et ancien conseiller général, petit-fils d'Alfred Massé, ancien sénateur de la Nièvre, arrière-petit-neveu de Legendre qui représenta la Nièvre à la Convention, siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI.

Avocat, publiciste, rédacteur à *La Tribune*, collaborateur au *Siècle*, à *La Lanterne*, et au *Rappel*, confédéré de l'union de la jeunesse républicaine, Louis Massé prend une part active aux démonstrations démocratiques du quartier Latin.

Il est élu pour la première fois député de la 1^{re} circonscription de Nevers le 22 mai 1898, au scrutin de ballottage, par 4.825 voix sur 18.163 votants devant quatre autres candidats dont le nombre de voix s'échelonne de 2.000 à 4.000.

Son programme porte sur les principaux points suivants: révision de la Constitution, impôt progressif sur le revenu, caisses de retraites ouvrières, service militaire de deux ans, mandat impératif, séparation des Eglises et de l'Etat. Il appartient au groupe radical-socialiste.

Il est réélu le 11 mai 1902 au second tour par 10 321 voix contre 7 353 à l'opposé. ancien député, sur 17 860 votants ; le 6 mai 1906, au premier tour, par 11 003 voix contre 6 411 à Laurent sur 18 164 votants et le 8 mai 1910, au second tour, par 10 368 voix contre 8 367 à Marcenet sur 19 008 votants.

Le 26 avril 1914, n'obtenant au premier tour que 5 416 voix sur 18 540 votants, derrière Tricot, 6 945 voix et Locquin, socialiste, 5 960 voix, il perd son siège de député.

Rapporteur de la commission des finances, il prend une large part à toutes les discussions budgétaires.

Le 3 juillet 1905, il vote pour l'ensemble du projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Il fait partie de la minorité combiste qui vote contre le cabinet Rouvier en 1905.

Le 14 novembre 1911, il est élu vice-président de la Chambre des députés par 264 voix sur 330 suffrages exprimés et réélu le 9 janvier 1912 par 230 voix sur 310 suffrages exprimés. Il donne sa démission le 14 mai 1913 quand il devient ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes dans le cabinet Barthou du 22 mars au 9 décembre 1913. Il avait déjà occupé le poste de ministre du Commerce et de l'Industrie dans le cabinet Monis du 2 mars au 27 juin 1911.

Pendant la guerre de 1914-1918, il sert dans l'intendance et il est chargé du ravitaillement de la population civile.

Massé est élu sénateur le 11 janvier 1920, au deuxième tour par 462 voix sur 673 votants. Aux élections du 6 janvier 1924, bien placé en second rang au premier tour avec 253 voix sur 666 votants, il se retrouve quatrième au deuxième tour avec 236 voix sur 665 votants et échoue au troisième tour avec 257 voix sur 665 votants.

Pendant son passage au Sénat, il a appartenu aux commissions des douanes, de l'enseignement et de l'agriculture.

Il a écrit : *Le cinquantenaire du lycée de Nevers* (1910), *Monographies nivernaises. canton de Pouques* (1913) et il est l'auteur d'une étude sur la suppression des octrois. Il publie en 1916 *le troupeau français et la guerre* et reçoit la médaille d'or de l'Académie d'agriculture.

MASSÉ (Augustin), né le 11 juillet 1860 à Germigny-l'Exempt (Cher), mort le 4 février 1938 à Germigny-l'Exempt.

Député du Cher de 1924 à 1932

Issu d'une vieille famille agricole, Augustin Massé consacre la première partie de son existence à défendre les intérêts des agriculteurs. Il est membre correspondant de l'Académie d'agriculture, président du syndicat des éleveurs du Cher, président du comice de Sancerre, la Guiche et Nerondes, vice-président de la

société d'agriculture du Cher et membre du conseil d'administration de nombreuses sociétés agricoles.

Parvenu au faite de l'expérience, il est attiré naturellement par les responsabilités publiques.

Il se présente aux élections législatives le 16 novembre 1919 dans le département du Cher, sur la liste de l'union républicaine, mais n'obtient que 15 679 voix : troisième de sa liste, il n'est pas élu.

Le 11 mai 1924, candidat sur la liste de concentration républicaine, il est élu seul de sa liste avec 18 178 voix. Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et est porté par ses pairs à la vice-présidence du groupe de la défense paysanne à la Chambre.

Membre de la commission du travail, puis de la commission de l'agriculture, il manifeste son intérêt pour les questions agricoles.

Il se représente en 1932 mais n'est pas réélu, ayant obtenu au premier tour, le 1^{er} mai, 5 669 voix, contre 5 326 à Béou, 5 101 à Lazurick, 4 470 à Bornet et 3 399 à Raymond, et au second tour, le 8 mai, 6 164 voix contre 9 350 à Charles Béou qui est élu, 4 717 à Raymond et 4 172 à Bornet.

Il se retire de la vie publique jusqu'à sa mort survenue le 4 février 1938 à Germigny-l'Exempt.

Auguste Massé était chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole.

MASSÉ (EMILE, CLAUDE, ANTOINE), né le 24 mai 1877 à Riom (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1928 à 1942

Avocat puis avoué à la cour d'appel de Riom, capitale de la magistrature d'Auvergne, Emile Massé, par l'austérité de son esprit, son jugement aigu de l'équité et du bon sens, était digne de la grande tradition des hommes de loi de cette province.

Conseiller municipal de Riom, il fut élu à la députation en 1928, l'emportant au second tour sur Jacques Bardeaux par 7 922 voix contre 5 264 à son adversaire. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fut membre de la commission de législation civile et criminelle et le demeura après sa réélection en 1932 (7 044 voix au second tour sur 12 834 votants) et en 1936 (6 489 voix, également au second tour, sur 12 748 votants).

De par sa profession, il était surtout attaché aux problèmes posés par le fonctionnement des tribunaux et l'application des lois civiles et pénales. Il fut notamment, au cours de sa première législature, rapporteur d'un projet de loi important concernant les juges de paix.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, Emile Massé vota pour les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

MASSÉ (JOSEPH. FRANÇOIS, LOUIS), né le 11 mars 1878 à Bordeaux (Gironde).

Député du Cher de 1936 à 1942

Attiré par la vocation artistique, Joseph Massé entra à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Après avoir obtenu le diplôme de cette école, il se consacra d'abord à la peinture puis au modelage. Installé à Soye-en-Septaine, il s'orienta vers la céramique, continuateur et novateur à la fois dans l'art des potiers de sa région. Mobilisé le 2 août 1914 comme simple soldat, il termina la campagne en mars 1919 avec le grade de sous-lieutenant.

Il avait été élu conseiller général du canton de Level aux élections partielles de 1911. Son mandat lui fut constamment renouvelé. Elu maire de Soye-en-Septaine en 1919, il conserva ses fonctions pendant un quart de siècle.

Il se présenta aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans le Cher, 1^{re} circonscription de Bourges, en adversaire du Front populaire. Au premier tour, sur 22.669 inscrits et 19.144 votants, il fut mis en ballottage : il y avait 7 candidats et devant les deux candidats du Front populaire, Gatignon, communiste, 4.288 voix et Cochet, député sortant socialiste, 4.193 voix, Joseph Massé n'obtint que 3.838 voix, devant Autrand 2.565, Bergeron 1.462, Boisdon 1.371 et Buira, 1.193 voix. Au second tour, Massé obtint 9.873 voix sur 19.831 votants, devançant de peu son concurrent, Gatignon, qui rassemble 9.579 suffrages.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe des indépendants d'union républicaine et nationale. Il fit partie des commissions de l'agriculture, de l'enseignement et de la législation.

Ses propositions sur la restitution du Pavillon de Flore au musée du Louvre, sur le tricentenaire de la naissance de Louis XIV, les métiers d'art à l'Exposition de 1937, le régime fiscal de l'artisanat témoignent de sa fidélité à sa vocation artistique. La même préoccupation se retrouve dans ses rapports sur le Pavillon de Flore, le musée de la Marine, la direction générale des Beaux-arts. Peut-être n'était-elle pas absente de sa pensée lorsqu'il rapporta un texte sur les locations des sociétés de pêche.

Mais ses interventions variées en séance publique prouvent qu'il disposait d'une palette très étendue puisqu'elles portent aussi bien sur les grèves de Marseille, sur l'office du blé, les crédits de l'Exposition de 1937, les ateliers de peinture, le prix du blé et la politique agricole, le budget des Beaux-arts, les achats aux artistes vivants, la défense des lieux historiques,

les droits d'auteur, la représentation proportionnelle, les permissions agricoles et la main-d'œuvre dans les campagnes.

Artiste et paysan, soldat et homme public, Joseph Massé vota en juillet 1940 les pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

MASSIMI (DOMINIQUE, PAUL), né le 1^{er} septembre 1885 à Lyon (Rhône).

Député du Rhône de 1928 à 1936

Industriel lyonnais, Paul Massimi n'aura pas à solliciter à plusieurs reprises les voix des électeurs du Rhône avant d'accéder à la députation. Les choses sont en effet pour lui faciles lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives d'avril 1928 : radical, il bénéficie dans le département de l'influence déjà grande d'Edouard Herriot : il fait acte de candidature dans la 9^e circonscription de Lyon où le député sortant ne se représente pas. Arrivé en tête au premier tour, il est aisément élu au second avec 3.964 voix contre 2.083 à Brun, sur 6.334 votants.

A la Chambre, il est membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, qu'il représente à la commission du commerce et de l'industrie et à la commission des travaux publics. Bien que jeune député, son activité est grande. Il intervient fréquemment sur les problèmes du commerce quoique soucieux du logement et il sera l'auteur ou le rapporteur de plusieurs textes concernant ces questions.

A nouveau candidat aux élections de 1932, alors qu'il est devenu entre-temps conseiller municipal de Lyon, il remporte dès le premier tour un éclatant succès : il obtient 4.165 voix sur 7.573 votants, ses trois adversaires ne recueillant qu'un millier de voix chacun.

Membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la commission du commerce et de l'industrie et de celle du suffrage universel, il est le spécialiste des problèmes de loyers commerciaux à propos desquels il interviendra soit à titre personnel, soit en tant que rapporteur.

A nouveau candidat du parti radical dans la 9^e circonscription en 1936, il ne renouvellera pas son succès de 1932 : au premier tour, il est devancé par le candidat communiste Brun, qui recueille au second tour 5.223 voix sur 9.410 votants, alors que lui n'en obtient que 4.072. L'industriel radical est victime de la mystique du Front populaire.

MASSON (FRANÇOIS, JEAN-BAPTISTE, ALBERT), né le 28 juillet 1855 à Mercueil (Côte-d'Or), mort le 19 mars 1923 à Lyon (Rhône).

Député du Rhône de 1893 à 1898

Né en Bourgogne, François Masson fit ses études secondaires au collège de Beaune puis au lycée de Dijon. Il entama alors des études de médecine et, après avoir été externe, puis interne des hôpitaux de Lyon, il passe son doctorat en 1883. Avant de participer à la gestion des affaires locales en tant que membre du conseil municipal de Lyon à partir de 1892, puis membre du Conseil général du Rhône la même année, il se consacre à ses fonctions de chef de clinique d'abord, et de médecin de l'Assistance publique ensuite.

Membre du parti radical-socialiste, le docteur Masson ne songe à la députation que lors des élections de 1893, et sans grande préparation semble-t-il. Il ne fait aucune campagne électorale avant d'affronter le député sortant, Lagrange, dans la 4^e circonscription. C'est sans doute la raison pour laquelle, ne croyant guère à ses chances, la quasi-totalité des journaux annonce la réélection de Lagrange. Il n'en est rien. Masson arrive d'ailleurs en tête au premier tour avec 1 799 voix et en obtient 2 433 au second, le 3 septembre, contre 2 059 pour son adversaire, sur 5 276 votants.

Peu active, sa carrière parlementaire fut courte aussi. Il convient toutefois de signaler que lorsque le président Carnot fut assassiné à Lyon en 1894 par Caserio, c'est le député médecin Masson qui lui prodigua ses soins.

S'étant représenté aux élections de 1898, François Masson n'obtint au premier tour, le 22 mai, que 698 voix ; il arrive ainsi en cinquième et dernière position.

À la suite de cet échec il se consacre tout entier à sa carrière médicale. Ses travaux dans l'ordre de l'ophtalmologie furent remarqués et il rendit d'éminents services pendant la première guerre mondiale à l'hôpital des aveugles à Lyon. Proposé pour la Légion d'honneur, il déclina cette décoration estimant qu'elle devait être réservée aux combattants.

Il mourut le 19 mars 1923 à Lyon à l'âge de 78 ans.

François Masson était l'auteur de plusieurs ouvrages médicaux ainsi que d'une œuvre intitulée *La sorcellerie et la science des poisons*.

Il était décoré de plusieurs ordres étrangers.

MASSON (JULES, GUSTAVE, Hippolyte), né le 25 octobre 1875 à Brest (Finistère).

Député du Finistère de 1919 à 1936

Commis des postes et télégraphes, Hippolyte Masson est déjà conseiller municipal de Brest et conseiller général du Finistère lorsqu'il se présente aux élections générales de novembre 1919, sur la liste du parti socialiste. Il est le dernier des candidats à être élu au scrutin, avec 29 983 voix, un peu moins seulement que le candidat qui est en

tête de liste du parti socialiste. Goude, député sortant.

À la Chambre, il représente le groupe socialiste aux commissions de la marine marchande et des travaux publics. Il s'intéresse naturellement aux questions sociales ; Breton, il intervient fréquemment en faveur des pêcheurs de sa province ; postier, il défend plusieurs textes visant à améliorer la situation du personnel des postes.

Tant d'activités lui valent de devenir, lors du renouvellement de 1924, la tête de liste du parti. Goude obtient 34 304 voix et Masson 34 358. À la Chambre, il est l'un des députés les plus assidus de son groupe et aussi des plus ardents, intervenant sur de nombreux sujets, sans se désintéresser cependant des problèmes de sa circonscription ni de l'organisation du service des postes. Pendant cette législature, il est élu vice-président de la commission de la marine marchande.

Ses préoccupations seront les mêmes pendant les deux législatures suivantes, de 1928 à 1932 et de 1932 à 1936 et il deviendra d'ailleurs membre de la commission des postes, télégraphes et téléphones, tout en continuant d'appartenir à celle des travaux publics et moyens de communication.

Car, malgré le remplacement du scrutin de liste par le scrutin uninominal majoritaire en 1927, Hippolyte Masson est réélu en avril 1928, au second tour, dans la 2^e circonscription de Châteaulin, avec 6 505 voix contre 6 056 à son adversaire conservateur, Lohéac, sur 12 428 votants. Assez paradoxalement, c'est aux élections qui virent le succès du Front populaire que Masson est battu par le candidat républicain indépendant, Lohéac, qui obtient cette fois 7 099 voix alors que lui-même ne recueille que 5 684 suffrages sur 12 872 votants.

Battu à la députation, il se consacre alors à ses fonctions de conseiller général.

MASSON (Georges, Louis), né le 25 janvier 1876 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942

Avant de faire une carrière parlementaire, Louis Masson avait donné de sérieux gages de son aptitude à gérer les affaires publiques. Longtemps conseiller municipal avant de devenir adjoint au maire de Lille, il est élu au Conseil général du Nord en 1931. Il y sera réélu en 1937.

Entre-temps, cet ancien président du groupement syndical des typos et imprimeurs de Lille, cédant à la demande des autorités locales de son parti, affronte le député sortant de la 3^e circonscription de Lille, Charles Coutelet, membre de la fédération républicaine, aux élections législatives de 1936. Son programme est celui du parti socialiste S.F.I.O. au nom duquel il demande l'abandon de la

politique de déflation, la dissolution des ligues, l'abrogation des lois scélérates et la lutte contre le fascisme.

Alors qu'au premier tour, le 26 avril, Louis Masson ne parvient pas à devancer son adversaire qui obtient 2.000 voix de plus que lui, il bénéficie au second tour du désistement en sa faveur des candidats de la gauche et aussi du climat favorable au Front populaire. Ceci explique qu'il batte son adversaire au second tour, le 3 mai, avec 8.961 voix contre 8.540 pour 17.773 votants.

A la Chambre, Louis Masson est membre du groupe socialiste — le plus important — qu'il représente au sein de la commission du commerce et de l'industrie. Mais sa fonction parlementaire ne l'empêche pas de continuer à jouer un rôle important dans la gestion des affaires de sa ville.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et avait reçu la médaille d'or du travail.

MASSOT (MARCEL, XAVIER), né le 7 avril 1899 à La Motte-du-Caire (Basses-Alpes).

Député des Basses-Alpes de 1936 à 1942.

Fils de notaire, Marcel Massot fit de brillantes études secondaires et obtint sa licence en droit aux facultés de Grenoble et de Paris. Il fut deux fois lauréat de faculté. En 1921, il s'inscrivit au barreau de la cour d'appel de Paris mais il aimait la politique et avait de nombreux amis parmi les radicaux et les radicaux-socialistes.

En 1924, il fut élu conseiller général du canton de La Motte-du-Caire, succédant à son père, Martial Massot, et y sera toujours réélu. Il devient secrétaire de l'assemblée départementale dès la première session et est alors le plus jeune conseiller général de France.

En mai 1936, il se présente à la députation dans la circonscription de Digne. Il est élu au second tour, par 4.528 voix sur 8.989 votants, contre 4.292 à Jacques Stern, député sortant, ministre des Colonies, qui l'avait devancé au premier tour.

A la Chambre, il représente le groupe radical à la commission des douanes et des conventions commerciales, dont il est élu secrétaire en 1936; à la commission de législation civile et criminelle, dont il devient vice-président en 1937; enfin en 1938 à la commission du commerce et de l'industrie.

Eminent juriste, il ne présentera pas moins de onze rapports ou avis, dont plusieurs sur des textes importants, tel le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le 10 juillet 1940, il vote les pouvoirs constituant au maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur.

MASTEAU (JACQUES), né le 18 juillet 1903 à Poitiers (Vienne).

Député de la Vienne de 1936 à 1942.

La carrière de Jacques Masteau est déjà brillante lorsqu'il devient un des plus jeunes députés de la Chambre en 1936. Docteur en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, avocat à la cour d'appel de Poitiers, il est aussi maire de Verrières et conseiller général de Poitiers-sud.

Aux élections générales de 1936, il se présente contre un autre avocat, Hulin, député sortant radical, candidat républicain de gauche. Jacques Masteau l'emporte sur son adversaire dès le premier tour, le 26 avril 1936, avec 9.889 voix contre 5.798, sur 18.730 votants.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante dont fait partie notamment Maurice Petsche. Son programme électoral reflète les idées qui étaient défendues par ce groupe : réorganisation administrative visant à limiter les empiétements de l'Etat et à protéger l'autonomie des collectivités locales, réforme des méthodes parlementaires, restauration de la confiance dans le domaine économique, adoption de mesures protectionnistes, modernisation de l'enseignement et défense énergique contre le communisme.

L'activité de ce jeune parlementaire, membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de celle de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de la législation civile et criminelle, enfin de la commission des P.T.T., est abondante. Il rapporte notamment deux séries de textes importants, les uns sur la réforme des finances locales, les autres sur la réforme de la police parisienne.

Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

MASUREL (ALBERT, PAUL, JOSEPH), né le 30 juin 1855 à Tourcoing (Nord), mort le 17 mars 1920 à Tourcoing.

Député du Nord en 1898.

Albert Masurel, industriel à Tourcoing, attendit longtemps pour entreprendre une carrière politique active puisque ce n'est qu'en 1898, à l'âge de 43 ans, qu'il se présenta aux élections législatives à Lille. Au second tour de scrutin, le 22 mai, il bat le docteur Dron, député sortant de la 8^e circonscription de Lille, à l'issue d'une élection très serrée, puisque Masurel obtient 10.275 voix alors que son adversaire — arrivé en seconde position au premier tour — ne recueille que 10.030 voix sur 20.415 votants.

Le mandat parlementaire de Masurel devait être bref. En effet, le 7 novem-

hic 1898 — soit six mois après son succès — la Chambre invalide son élection. Et lors de l'élection partielle qui suit cette invalidation, le 25 décembre, son adversaire malheureux du mois de mai, Dron, député de la circonscription depuis 1889 et qui le restera jusqu'en 1914, emporte le siège par 10.698 voix contre 9.241 à Masurel sur 20.131 votants.

Albert Masurel mourut à Tourcoing le 17 mars 1920. Il était âgé de 65 ans.

MATHÉ (PIERRE, Félix), né le 20 novembre 1834 à Moulins (Allier), mort le 27 août 1911 à Moulins.

Député de l'Allier de 1883 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 308.)

En 1889, c'est dès le premier tour de scrutin que Félix Mathé fut réélu député de l'Allier, dans la 1^{re} circonscription de Moulins, tandis que son frère, Henri Mathé, était réélu, lui, député de la Seine. Le 22 septembre, sous l'étiquette républicaine, il l'emporte par 6.344 voix contre 5.213 à Corne, conservateur, et 376 à Lischer de Chevière, boulangiste, sur 15.007 suffrages.

Son programme électoral se présentait sous la forme de 17 articles qui stipulaient notamment : la révision de la Constitution dans un sens démocratique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réforme de la magistrature, la limitation de la durée du travail, c'est-à-dire un programme politiquement et socialement assez avancé.

A la Chambre, Félix Mathé était membre de diverses commissions, notamment de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama créée en 1892.

Il se représente aux élections de 1893 et est à nouveau réélu député de la 1^{re} circonscription de Moulins, au premier tour, le 26 août 1893. Il obtient 5.837 voix alors que son principal adversaire, Blandin, avocat, modéré, en recueille 4.578 pour 11.246 votants. Son programme électoral qui le présente comme candidat du congrès républicain est toujours en 17 articles et ressemble étrangement à celui des élections précédentes, ce qui semblait prouver que la 5^e législature n'avait pas vu se réaliser les idées de Félix Mathé.

Cette stabilité de ses engagements explique sans doute aussi celle de son activité parlementaire : membre de diverses commissions. Il fit encore partie de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Félix Mathé ne s'était pas représenté aux élections de 1898. Il mourut le 27 août 1911 à Moulins, à l'âge de 77 ans.

MATHÉ (HENRI), né le 27 mai 1837 à Moulins (Allier), mort le 27 octobre 1907 à Paris (11^e).

Député de la Seine de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 307.)

Aux élections de 1889 — caractérisées par la poussée boulangiste — Henri Mathé, radical-socialiste, conseiller municipal de Paris et ancien président de cette assemblée et du Conseil général de la Seine, conserva son siège de représentant du XI^e arrondissement. Bien qu'au premier tour, le 22 septembre, il ne disposât que d'une faible avance sur son principal adversaire, Doucin, il l'emportait largement au second tour, le 6 octobre, par 7.138 voix contre 4.930 sur 12.337 votants. Les électeurs de la 3^e circonscription du XI^e arrondissement choisissaient ainsi un représentant partisan d'une révision de la constitution et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais très attaché surtout à d'importantes réformes économiques et sociales, et notamment celles de nature à améliorer le sort des travailleurs.

A la Chambre, son activité parlementaire fut réduite. En dehors de sa participation aux travaux des diverses commissions permanentes, il fut nommé en 1892 membre de la commission chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la santé et l'hygiène publiques.

Moins heureux que son frère Félix qui était, lui, réélu député de l'Allier, il fut battu aux élections générales de 1893. Il était cependant arrivé en tête au premier tour, le 20 août, avec 5.102 voix contre 3.190 à Foussaint, modéré ; celui-ci l'emporta au second tour, le 3 septembre, par 5.554 voix contre 5.163 sur 10.932 votants.

Henri Mathé se consacra dès lors à sa fonction de conseiller municipal du quartier de La Roquette. Il mourut le 27 octobre 1907, dans ce quartier même de Paris, à l'âge de 70 ans.

MATHÉ (PIERRE, Cyprien), né le 1^{er} août 1882 à Givry (Nièvre).

Député de la Côte-d'Or de 1936 à 1942.

Agriculteur, membre de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or depuis sa fondation, conseiller général de ce même département depuis 1933, Pierre Mathé pouvait prétendre à le représenter à la Chambre des députés. Il échoua une première fois aux élections générales de 1932, mais en obtenant un bon résultat puisqu'il arriva en seconde position derrière le candidat élu, Gruet, radical.

Aux élections législatives de 1936, Gruet ne se représente pas. Mathé a

pour principal adversaire Guérin, socialiste. Arrivé en tête au premier tour, Pierre Mathé l'emporte au second, le 3 mai, malgré le désistement des autres candidats de la gauche en faveur de Guérin. avec 7 977 voix contre 7 639 à son concurrent, pour 15 968 votants. Il devient ainsi député de la 2^e circonscription de Dijon.

Il s'était présenté sous l'étiquette U.R.D., c'est-à-dire celle de la fédération républicaine, mais désigné en fait par les sections du parti agraire et paysan français. Ce parti, fondé en 1928, n'avait que peu d'audience sur le plan national. Attaché aux fondements libéraux de la société, il était favorable à un renforcement du pouvoir exécutif, mais soucieux surtout d'améliorer le sort des agriculteurs. « Les parents pauvres de la nation », ainsi que celui des petits artisans ruraux, des petits rentiers, des petits fonctionnaires et des petits commerçants. Comme le montrera la suite de la carrière de Pierre Mathé, il s'agissait donc d'un parti qui, sur l'échiquier politique, se situait incontestablement à droite.

C'est pour faire triompher ces idées que se constitua dans la Chambre de 1936 un groupe agraire indépendant qui comprenait 9 membres et 3 apparentés. Mathé sera porté à sa présidence dès sa création. Agriculteur lui-même et président du groupe agraire indépendant, Mathé devait faire partie tout naturellement de la commission de l'agriculture ; il intervint fréquemment sur les problèmes agricoles et déposa plusieurs textes les concernant. Il s'inquiéta successivement de la mévente des produits agricoles, des statuts de l'office du blé, de l'exode rural, de la situation du marché des céréales et, en 1940, des mesures de ravitaillement. Il participa aussi à la discussion des projets sur les procédures de conciliation et d'arbitrage et sur les conventions collectives de travail. Outre la commission de l'agriculture, il est également membre de la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituant au maréchal Pétain.

MATHEY (RENÉ, CHARLES, Alfred), né le 23 septembre 1819 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 25 juin 1892 à Ameugny (Saône-et-Loire).

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1879 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 308.)

Alfred Mathey fut élu pour la troisième fois sénateur le 4 janvier 1891, par 988 voix sur 1 322 votants. Il mourut en cours de mandat, le 25 juin 1892, à l'âge de 73 ans.

MATHEY (LOUIS, JEAN, MANGUERITE), né le 27 septembre 1827 à Thurey (Saône-et-Loire), mort le 29 février 1912 à Thurey.

*Député de Saône-et-Loire
de 1898 à 1902.*

Il fit de brillantes études de médecine et sortit interne des hôpitaux. Il faisait partie d'une famille qui s'intéressait à la politique : son oncle fut député et son cousin sénateur.

Nommé maire de Thurey en 1860, deux fois révoqué — en 1873 et en 1877 — par les ministères conservateurs, il a toujours été réélu à cette fonction. Il fut également membre du Conseil général depuis 1862, secrétaire de cette assemblée et membre de la commission départementale et faisait partie en outre du conseil départemental de l'instruction publique.

Aux élections législatives du 8 mai 1898, il fut désigné par le congrès républicain comme candidat pour l'arrondissement de Louhans. Élu sans concurrent au premier tour de scrutin, par 12 204 voix sur 14 481 votants, il succédait à Guillemot, député sortant, élu sénateur.

Republicain radical, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Dans sa circulaire électorale, il s'était prononcé pour une révision limitée de la Constitution : l'impôt sur le revenu sans investigations tracassières, la réduction à deux ans du service militaire, la création d'une armée coloniale et le maintien absolu des lois scolaires.

Membre de plusieurs commissions et notamment de la commission de la législation fiscale, son activité parlementaire fut assez réduite. Il était vice-président de la société d'agriculture de Louhans et il s'occupa beaucoup de questions de culture et d'élevage.

Il ne se représenta pas aux élections de 1902.

Lorsqu'il mourut, en 1912, le 29 février, dans son pays natal, Louis Mathey était âgé de 80 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire d'une médaille d'argent pour les services gratuits qu'il donnait depuis de longues années aux indigents de son département.

MATHIEU (ÉDOUARD, LÉON, NAPOLÉON), né le 15 octobre 1830 à Paris (date et lieu de décès inconnus).

Député du Morbihan de 1880 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 311.)

Edouard Mathieu, qui semble avoir été un curieux personnage se prévalant, sans y avoir droit, du titre d'ingénieur civil et se vantant d'avoir exécuté d'immenses travaux dans les chemins de fer de Russie et dans les halles de Madrid

sans que cela ait pu être contrôlé aux dires de ses adversaires politiques, disparut du département en 1885 sans laisser la moindre trace.

Il se disait membre honoraire de l'Académie des Beaux-arts de San Fernando, en Espagne.

MATHIEU (Victor. Joseph). né le 4 avril 1878 à Orléans (Loiret)

Député du Cher de 1928 à 1932

Joseph Mathieu fit ses études à l'école vétérinaire de Lyon et en sortit brillamment en 1901. Appelé à travailler à Vailly-sur-Sauldre, petite localité du Cher, il dirigea son activité professionnelle vers la chirurgie vétérinaire où il obtint un grand succès.

En 1928, il brigua les suffrages de ses concitoyens aux élections législatives et il fut élu au second tour par 7.877 voix contre 7.527 à Plaisant, sur 18.945 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Membre de la commission de l'hygiène, il s'intéressa particulièrement au problème des vétérinaires militaires. Il intervint également dans la discussion du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins. Il participa à l'élaboration de la loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

De nouveau candidat aux élections législatives de 1932, son mandat ne lui fut pas renouvelé.

Il se consacra dès lors à l'exercice de sa profession.

MATHIEU-BODET (PIERRE), né le 16 décembre 1816 à Saint-Saturnin (Charente), mort le 28 janvier 1911 à Paris (8^e)

*Représentant de la Charente
à l'Assemblée Constituante de 1848*

*Représentant de la Charente
à l'Assemblée législative de 1849.*

*Représentant de la Charente
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876*

Député de la Charente de 1876 à 1877
Ministre des Finances
du 20 juillet 1874 au 10 mars 1875

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COHEN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 311)

Mathieu-Bodet avait abandonné la politique après ses échecs au Sénat en 1879.

Administrateur du Crédit foncier, il mourut le 28 janvier 1911 à Paris, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1891.

MATHIS (CHARLES. Edmond), né le 20 février 1852 à Ehuns (Haute-Saône)

*Député de la Haute-Saône
de 1910 à 1919.*

Edmond Mathis, cultivateur, fut élu conseiller municipal et maire de sa commune natale en 1878. Constamment réélu, il fut aussi conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton de Luxeuil-les-Bains.

En 1910, il fut désigné à l'unanimité par le congrès républicain comme candidat aux élections législatives. Ferme-ment attaché à l'esprit laïque, il souhaitait une réforme électorale : l'élection des députés au scrutin de liste, pour six ans avec renouvellement partiel, cette réforme assortie d'une réduction du nombre des députés. Il préconisait également une décentralisation administrative qui étende les pouvoirs des assemblées départementales et locales au point de vue financier et administratif.

Il fut élu député pour la première fois le 8 mai 1910, au second tour, par 8.227 voix contre 2.087 à Causeret sur 11.142 votants.

En 1914, désigné à nouveau comme candidat du parti républicain par le congrès de Luxeuil, il fut réélu le 10 mai, au second tour, par 7.180 voix contre 6.886 à son concurrent Causeret, sur 14.347 votants. Son programme à cette époque était encore nettement axé sur la nécessité d'une réforme électorale.

A la Chambre, il fut membre de diverses commissions, notamment commerce et industrie, postes et télégraphes. Il s'intéressa surtout aux problèmes agricoles et forestiers. Il déposa une proposition de loi tendant à abroger, en ce qui concerne les exploitations de forêts, le commerce des bois et les industries qui s'y rattachent, l'article 14 de la loi du 21 mai 1836 et l'article 11 de la loi du 21 août 1881. Il fit également partie, pendant son second mandat, de la commission du suffrage universel.

En 1919, son mandat ne lui fut pas renouvelé.

Il consacra son temps à ses autres activités et à sa mairie.

MATHIS (MARIE. Edouard), né le 8 décembre 1860 à Ville-sur-Ilion (Vosges), mort le 14 octobre 1926 à Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Député des Vosges de 1919 à 1926.

Edouard Mathis, licencié en droit, était inscrit au barreau de la Cour de Nancy ; mais il abandonna sa robe d'avocat après la mort de son père pour venir diriger une vaste exploitation agricole dans sa commune natale, à Ville-sur-Ilion dont il deviendra bientôt le maire.

Il se présenta pour la première fois aux élections de 1914 dans la circons-

cription de Mirecourt, mais fut battu par Marc Mathis élu avec 7.292 voix sur 13.601 votants, obtenant lui-même 5 687 suffrages

Il fut élu le 16 novembre 1919 aux élections législatives avec 35.695 suffrages et réélu le 11 mai 1924 avec 34.343 voix.

Pendant ces deux législatures, il fit partie de l'entente républicaine démocratique.

En 1919, le programme de ce parti était essentiellement bâti autour de l'idée de paix : paix extérieure et paix sociale. Il préconisait plus précisément une stricte politique fiscale (création d'un impôt venant s'ajouter à l'impôt sur le revenu et frappant la richesse dans ses manifestations extérieures) ; une diminution du temps de service militaire actif, avec formation d'une armée constituée par des engagements volontaires ; des mesures en faveur des familles nombreuses ; le vote familial, le droit de vote pour les femmes, l'organisation complète de la représentation proportionnelle.

A la Chambre, Edouard Mathis fut membre de la commission du travail.

Son second mandat fut brutalement interrompu par sa mort qui survint à Nancy le 14 octobre 1926.

MATHIS (Marc), né le 22 avril 1866 à Valleroy-aux-Saules (Vosges), mort le 10 juin 1917 à Paris

Député des Vosges de 1906 à 1917.

Lorsqu'il fut élu député pour la première fois aux élections législatives de 1906, Marc Mathis, licencié en droit, propriétaire agriculteur, était maire de Valleroy depuis 1894, conseiller général, président de la société agricole de l'arrondissement de Mirecourt et collaborateur de nombreuses revues et journaux agricoles. Il fut désigné comme candidat par les comités républicains de l'arrondissement de Mirecourt réunis en congrès en février 1906. C'est un républicain convaincu : « il ne faut ni réaction ni révolution » devait-il affirmer. Il développe principalement dans son programme les points concernant les travailleurs des campagnes : révision du cadastre avec redressement des cotes foncières, maintien du privilège des bouilleurs de cru, extension des syndicats agricoles et des sociétés de crédit aux cultivateurs...

Il est élu le 6 mai, au premier tour, par 7.592 voix contre 7.240 à Léon Gaultier, député sortant, sur 13.210 votants.

De nouveau désigné comme candidat par le congrès républicain en 1910 (son programme est celui de la majorité républicaine incarnée par Waldeck-Rousseau), il est réélu au premier tour, le 6 avril 1910, par 8.205 voix contre 6.446 à Boulamie sur 15.038 votants.

Il est élu pour la troisième fois le 26 avril 1914, par 7.292 voix contre 5.687

à Edouard Mathis sur 13.601 votants. Marc Mathis était inscrit au groupe de la gauche radicale.

A la Chambre, il fit partie de nombreuses commissions : réglementation des jeux, administration générale, agriculture, hygiène ; dans les travaux parlementaires, il s'intéressa particulièrement aux problèmes agricoles. Il déposa en 1907 une proposition de loi sur l'amélioration de la race chevaline et prit part à la discussion des budgets de l'agriculture.

Il fut élu questeur de la Chambre des députés le 30 mai 1913 et réélu à cette fonction tous les ans jusqu'à sa mort. Son mandat fut en effet brutalement interrompu par son décès qui survint à Paris le 10 juin 1917 alors qu'il n'était âgé que de 51 ans.

Marc Mathis était chevalier du mérite agricole.

MAUD'HUY (Louis Ernest de), né le 17 février 1857 à Metz (Meurthe), mort le 16 juillet 1921 à Paris.

Député de la Moselle de 1919 à 1921

Héritier d'une longue lignée d'officiers messins, fils d'un chef de bataillon tué à Magenta, Louis Ernest de Maud'huy est entré à Saint-Cyr en 1875. Sa carrière est brillante : sous-lieutenant en 1877, lieutenant en 1882, il est breveté d'état-major en 1884, capitaine en 1888, chef de bataillon en 1896. Il est nommé officier d'ordonnance du ministre de la Guerre en 1898. Professeur à l'Ecole supérieure de guerre en 1903, lieutenant-colonel en 1905, colonel en 1909, général de brigade en 1912, il est promu général de division d'infanterie et commande une armée en 1914. Pendant la guerre, il se distingue à Blamont, sur la Marne, en Artois, dans les Vosges, à la côte 304, à la Malmaison. Il eut deux citations à l'ordre des armées.

A la fin de la guerre, il fut nommé gouverneur de Metz : « joie du soldat devant la déroute de l'envahisseur, joie du Lorrain au foyer de ses pères, joie du Français dans l'élévation de la patrie ».

Il fut atteint par la limite d'âge le 10 octobre 1919 mais il ne pouvait supporter l'inaction. Aussi, se présenta-t-il aux élections législatives de 1919 sur la liste de l'union républicaine lorraine dans le département de la Moselle. Il fut élu par 61.352 voix sur 96.986 votants.

Son programme « républicain et démocratique » consistait en matière de défense nationale en l'exécution sévère de toutes les conditions du traité de paix, le paiement intégral de toutes les indemnités dues par l'Allemagne, la limitation des armements des pays ennemis et, en France, la réduction au maximum de la durée du service militaire.

Pour les questions financières, la réparation de tous les dommages de guerre venait en premier. Sur le plan administratif, l'union républicaine lorraine préconisait la décentralisation administrative et le régionalisme ainsi que le renforcement des pouvoirs du Président de la République et l'élargissement de son mode d'élection.

Le général de Maud'huy fit partie de diverses commissions : armée, marchés de guerre et commission des spéculations de guerre. Il déposa une proposition de loi tendant à l'organisation de la défense nationale.

Mort à Paris le 16 juillet 1921 à l'âge de 64 ans, ses obsèques eurent lieu à Metz.

Le général de Maud'huy était croix de guerre et grand officier de la Légion d'honneur.

MAUGER (EMILE, VALENTIN, ANTHIME), né le 2 février 1842 à Paris, mort le 15 janvier 1914 à Paris (15°).

Député du Calvados de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 315.)

Son échec aux élections de 1885 l'éloigna de la politique. Il se consacra de nouveau aux travaux publics. Il devait mourir à l'âge de 72 ans, à la maison de santé de la rue Blomet à Paris, le 15 janvier 1914.

MAUGER (MARIE, Hippolyte, ANTOINE, ELOISE), né le 17 septembre 1857 à Dun-sur-Auron (Cher).

Député du Cher de 1910 à 1919.

Sénateur du Cher de 1920 à 1939.

Forneur-corroyeur, Hippolyte Mauger adhéra au parti socialiste en 1888. Il fut élu conseiller municipal de Dun-sur-Auron, sa ville natale, en 1892. Il fut réélu en 1894-1896.

Sans doute, la carrière politique l'attira-t-elle dès ce moment car il se présenta, sans succès, aux élections législatives de 1902. En effet, il obtint au premier tour 4.275 voix sur 13.084 votants, contre 4.933 à Lesage, député sortant, cultivateur, et 3.765 à Baffier; au second tour, 4.503 voix contre 5.170 à Lesage, élu, 3.308 à Baffier, sur 13.027 votants. Hippolyte Mauger subit un deuxième échec en 1906. Il ne recueillit au second tour que 85 suffrages sur 12.070 votants contre 7.883 à Lesage, réélu, 3.819 à Robin et 75 à Gaulmier, après en avoir recueilli 4.539 sur 13.655 votants au premier tour.

Ce ne fut qu'aux élections législatives de 1910 qu'il connut enfin le succès. Lesage ne s'étant pas représenté, il fut élu au second tour, dans la

2^e circonscription de Saint-Amand-Montgond, par 7.522 voix sur 13.413 votants contre 5.723 à Gaulmier et 18 à Soubrel.

En 1914, ses électeurs lui gardèrent leur confiance. Mauger fut élu par 6.170 voix sur 12.274 votants, contre 3.576 à Gestal, 1.713 à Chaillouet et 470 à Thomas.

Pendant les hostilités, le gouvernement fit appel à Hippolyte Mauger en qualité de haut-commissaire aux cuirs pour les achats, l'utilisation au bénéfice de l'armée et la répartition aux divers autres besoins. C'est à cause de sa qualification professionnelle d'origine qu'il fut choisi. Nul choix ne pouvait être meilleur, ni pour la compétence, ni pour la rigueur avec laquelle ce parfait honnête homme s'acquitta de sa mission.

En 1919, candidat unique sur une liste républicaine socialiste indépendante, il n'obtint que 14.735 voix, chiffre insuffisant pour être réélu.

À la Chambre, Hippolyte Mauger s'inscrivit au groupe socialiste. Il fut membre de diverses commissions : programmes électoraux, règlement, comptes définitifs et économiques, réorganisation économique, répression du vagabondage, et principalement, de la commission d'assurance et de prévoyance sociale.

Son activité en tant que député fut très grande.

En 1920, Hippolyte Mauger songea à siéger au Luxembourg. Le 11 janvier, une élection eut lieu pour pourvoir au remplacement de Pauliat, décédé le 22 septembre 1915. Mauger se présenta et fut élu au second tour par 404 voix sur 686 votants contre 236 à Hervet.

Il sollicita le renouvellement de son mandat en 1921. Le 11 janvier, il fut réélu, au premier tour, par 348 voix sur 689 votants.

Le 6 mai 1926, il fut nommé président du conseil supérieur du travail en remplacement d'Amic.

Son mandat de sénateur lui fut encore confirmé aux élections de 1929. Le 20 octobre, au premier tour, il arrive en seconde position avec 309 voix sur 687 votants, contre 383 à Marcel Plaisant, élu. Au deuxième tour, il l'emporta par 423 voix sur 690 votants.

Au Sénat, Hippolyte Mauger appartient au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste dont il devient vice-président.

Il fit partie de très nombreuses commissions dont l'énumération donne la mesure de sa compétence et il y assumait souvent des fonctions importantes : initiative parlementaire ; douanes ; pensions militaires ; protection des mères et des nourrissons ; fréquentation scolaire ; hygiène ; assistance, assurance et prévoyance sociales (secrétaire) ; armée ; Algérie (secrétaire) ; règlement du Sénat ; air (secrétaire) ; comptes définitifs (président) ; recherche des abus ; comptabilité ; administration générale, départementale et communale (vice-président) ; législation civile et criminelle.

Par ailleurs, il fut membre du comité consultatif des assurances contre les accidents du travail et membre suppléant de la Cour de justice.

Comme à la Chambre, son activité au Sénat fut très grande.

Cependant, aux élections de 1938, Hippolyte Mauger fut battu. Il arriva en quatorzième position avec 68 voix sur 670 votants.

MAUGER (ROBERT, GEORGES, HENRI), né le 27 avril 1891 à Contres (Loir-et-Cher).

Député de Loir-et-Cher de 1932 à 1942

Robert Mauger, horloger-bijoutier de profession, inscrit au parti socialiste, a été désigné à l'unanimité comme candidat aux élections de 1932 par le congrès des organisations de gauche. Maire de Contres, sa ville natale, et conseiller général, il a été élu député de la 2^e circonscription de Blois, pour la première fois, le 8 mai 1932, au second tour de scrutin, par 7 711 voix contre 7 480 à Legros, son adversaire principal, sur 15 073 votants.

Il a été réélu en 1936, au premier tour, par 7 312 voix contre 4 557 à Bryneel sur 14 681 votants.

Viticulteur lui-même, il s'intéressa particulièrement aux questions agricoles et à la viticulture. Secrétaire de la commission de l'agriculture à la Chambre des députés, membre de la commission interministérielle de la viticulture, il intervint dans la discussion des lois sur la viticulture de 1933 et de 1934.

Il déposa également un rapport sur la répression des fraudes dans le commerce des produits utilisés pour la destruction des ravageurs des cultures.

Pendant son second mandat, il fut membre également de la commission des boissons et il déposa une proposition de résolution tendant à apporter des modifications à la loi du 24 décembre 1934 sur l'assainissement du marché des vins en ce qui concerne les cépages prohibés.

Robert Mauger fut l'un des quatre-vingts députés qui ont voté contre l'article unique du projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940.

MAUGER-VIOLEAU (PIERRE), né le 3 novembre 1867 à Bracieux (Loir-et-Cher), mort le 6 novembre 1924 à Cheverny (Loir-et-Cher).

Député de Loir-et-Cher en 1924.

Pierre Mauger-Violeau était le fils de modestes ouvriers. Il exerçait à Contres un commerce d'horlogerie lorsqu'il fut élu d'abord conseiller municipal en 1912, puis maire et conseiller d'arrondissement en 1919. En 1920, abandonnant son commerce à son fils démobilisé, il se consacra entièrement à la viticulture.

Il fut élu député au premier tour des élections législatives le 11 mai 1924, sur la liste du bloc des gauches, par 26 745 voix sur 63 701 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain-socialiste et socialiste français. Il était secrétaire de la commission des comptes définitifs.

La maladie ne lui permit pas de collaborer longtemps aux travaux de la Chambre. Sa carrière parlementaire fut en effet brutalement interrompue par sa mort qui survint le 6 novembre 1924, à Cheverny, six mois seulement après son élection et alors qu'il n'était âgé que de 57 ans.

MAUGUIÈRE (JULES, MARIE, ALBERT), né le 8 septembre 1883 à Fontenois-la-Ville (Haute-Saône).

Député de la Haute-Saône de 1936 à 1942.

Albert Mauguière, industriel dans la broderie, était maire de Vauvillers depuis neuf ans lorsqu'il fut désigné comme candidat aux élections législatives par l'union des républicains de la première circonscription de Luxeuil. Il obtint au premier tour 5 752 suffrages contre 5 920 à son adversaire, Robert Montillot, député modéré sortant. Il fut élu au second tour, le 3 mai 1936, grâce au désistement des deux candidats, socialiste S.F.I.O. et communiste, par 6 787 voix contre 6 316 à Montillot, sur 13 306 votants.

A la Chambre, il fut membre des commissions suivantes : commerce et industrie, travail, administration générale, départementale et communale, assurance et prévoyance sociales.

Sa profession le conduisit à s'intéresser plus particulièrement aux problèmes économiques, spécialement industriels. Il déposa une proposition de loi pour instituer une aide temporaire aux petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles sous la forme de crédit à moyen terme — et une autre tendant à exonérer de la taxe à la production un certain nombre de produits de charcuterie et de triperie et les opérations de façonnage de ces produits.

Il vota le 10 juillet 1940 les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il était inscrit au groupe républicain-radical et radical-socialiste.

MAUGUIN (ALEXANDRE), né le 30 janvier 1838 à Allerey (Côte-d'Or), mort le 4 mars 1916 à Alger.

Député d'Alger de 1881 à 1885

Sénateur d'Alger de 1885 à 1894

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 317.)

Alexandre Maujan se représenta aux élections sénatoriales en 1894. N'ayant, au premier tour de scrutin, obtenu que 2 voix sur 286 votants contre 142 à Paul Gêrente, 102 à Gobel et 40 à Lctellier, il préféra se retirer au second tour. Paul Gêrente fut élu.

Il mourut à Alger le 4 mars 1916, à l'âge de 78 ans.

MAUJAN (ADOLPHE, EUGÈNE), né le 3 juin 1853 à Pontaneveaux (Saône-et-Loire), mort le 23 avril 1914 à Saint-Maur-des-Fossés (Seine)

Député de la Seine de 1889 à 1893
et de 1902 à 1909

Sénateur de la Seine de 1909 à 1914.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 20 juillet 1907 au 24 juillet 1909.

D'origine modeste — son père avait débuté dans la vie comme ouvrier charpentier — Adolphe Maujan put, ses études achevées, entrer à l'Ecole de Saint-Cyr en 1873, d'où il sortit sous-lieutenant au 76^e régiment de ligne. Il était capitaine lorsque, en février 1883, le général Thibaudin, devenu ministre de la Guerre l'appela auprès de lui comme secrétaire ; il avait déjà été à Orléans son officier d'ordonnance et l'aide de camp du général Millot, commandant la Place de Paris. Lorsque, en octobre de la même année, le général Campenon succéda à Thibaudin, il désigna d'office Maujan pour commander une compagnie disciplinaire à Lambessa : le jeune capitaine démissionna plutôt que d'accepter.

Ses opinions républicaines et son opposition lui firent offrir une candidature radicale dans l'Hérault, circonscription de Lodève, lors d'une élection partielle le 25 novembre 1883 : il n'obtint que 340 voix sur 13 479 votants mais acquit le goût de la compétition politique.

Il fonda un journal socialiste *La France libre* qui ne vécut guère et partit, au renouvellement législatif de 1885, à l'assaut du département de la Loire à la tête de la liste radicale et sous le thème de l'antiboulangisme ; ce fut un second échec : 18 950 voix sur 111 360 au premier tour.

Nullement découragé, il chercha à Paris un sort plus favorable et l'obtint enfin : la 1^{re} circonscription du X^e arrondissement lui donna, aux élections générales de 1889, un siège à la Chambre, mais au second tour seulement. Au premier, le docteur Chevillon, boulangiste, député sortant de Marseille, était en tête, Maujan le suivant à quelque 800 voix avec 4 092 suffrages sur 14 282 votants ; au scrutin de ballottage, Maujan l'emportait facilement par 7 436 voix sur 13 210 votants contre 5 559 au candidat boulangiste.

Maujan est un député actif qui s'intéresse aussi bien à la réforme générale de l'impôt qu'à la révision des lois

constitutionnelles qu'aux menées boulangistes et aux remous de l'affaire de Panama.

En 1893, Maujan qui avait fondé l'année précédente une feuille radicale-socialiste *Germinal* est battu dans la même circonscription, au second tour, par le socialiste Groussier : 3 987 voix sur 11 268 votants contre 5 817 à celui-ci, élu ; au premier tour, Maujan était déjà en seconde position avec 4 161 voix sur 12 006 votants. Groussier ayant démissionné en mars 1896, Maujan se désintéressa du X^e arrondissement. C'est qu'en effet il avait cru trouver à Dreux quelques mois plus tôt, le 3 novembre 1895, l'occasion de rentrer à la Chambre : cette nouvelle circonscription lui réservée, elle aussi, un échec : 6 317 voix sur 14 194 votants contre 7 676 au progressiste Victor Dubois, qui a le mérite d'être de la région. En 1898, il n'a pas davantage de chance devant le même candidat qui est élu au premier tour avec 8 150 voix sur 16 296 alors que lui-même en rassemble 7 957.

En 1902, Maujan, qui n'en est plus à un changement près, retrouve la Seine, mais dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Sceaux où le député radical-socialiste sortant, Baulard, ne se représentait pas. Cette fois-ci, c'est le succès, au second tour cependant. En seconde position au premier tour avec 7 206 voix sur 22 657 votants, il l'emporte de justesse, à 103 voix de différence, au scrutin de ballottage, par 10 659 voix sur 21 646 votants, sur le nationaliste Fatoux. En 1906, les choses se passent mieux mais il faut quand même deux tours (9 173 voix au premier sur 26 342 votants) pour qu'il soit brillamment élu avec 14 912 voix sur 23 132 votants contre 7 911 à Péchin.

Siégeant dans les rangs radicaux, Maujan appartient à trois commissions : celle de l'armée, de la législation fiscale et du budget. Ce furent en effet les trois points principaux de son activité. Auteur de près d'une vingtaine de propositions de loi ou de résolution sur le recrutement, les cadres de l'armée active et de la réserve, les périodes d'instruction militaire, la réforme générale et l'assiette de l'impôt, etc., il intervint fréquemment sur les mêmes matières, concluant souvent les débats par un ordre du jour motivé.

La crise viticole dramatique qui secouait le midi de la France depuis mars 1907 devait amener Maujan dans les allées du pouvoir. Maujan acceptait le sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur, qu'avait dû abandonner Albert Sarraut, et le gardait deux ans, jour pour jour, jusqu'à la chute du cabinet Clemenceau, le 20 juillet 1909. Il devait principalement défendre le budget du ministère et répondre à diverses questions.

Maujan saisit l'occasion du renouvellement triennal du 3 janvier 1909 pour briguer un siège à la Haute Assemblée. Il fut élu sénateur de la Seine dès le premier tour de scrutin, par 626 voix sur 934 votants, en troisième position.

Il siégea dans les rangs de la gauche démocratique et appartint entre autres, comme à la Chambre, à la commission de l'armée. Il s'intéressa spécialement au recrutement (loi de 1913 dite de 3 ans) et à la réforme électorale.

Adolphe Maujan mourut en cours de mandat, le 23 avril 1914, à l'âge de 61 ans.

Il avait publié et fait jouer, sous le pseudonyme de Jean Malus, deux pièces de théâtre : *Léa* (1881) et *Jacques Bonhomme* (1886). Et sous son nom une brochure sur la *Réforme générale de l'impôt* en 1891.

MAULION (LOUIS, PAUL), né le 1^{er} juillet 1875 à Poitiers (Vienne)

Député du Morbihan de 1919 à 1924.

Sénateur du Morbihan de 1933 à 1941

Avocat à la cour d'appel, Louis Maulion fut maire de Mauron (Morbihan).

Conseiller général du Morbihan, il se présenta au renouvellement législatif de 1914 dans la 1^{re} circonscription de Pontivy : il obtint 7 214 voix contre 7 232 à Espivent de La Villeboisnet qui fut élu. Maulion voulut contester ce résultat mais retira sa demande d'invalidation, le 13 janvier 1915, dans un esprit d'union sacrée.

Démobilisé, il fut candidat à la députation aux élections générales du 16 novembre 1919 et élu en tête de la liste d'union républicaine par 50 221 voix sur 107 245 votants. Il se représenta le 11 mai 1924. Il obtint 44 561 voix et ne fut pas réélu.

Il s'inscrivit au groupe du parti radical et radical-socialiste et fut membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission du suffrage universel et de la commission des affaires étrangères.

Auteur de nombreuses propositions de loi et propositions de résolution concernant notamment la situation matérielle des magistrats, la réforme de l'organisation judiciaire et la réduction du nombre des membres des deux chambres, il déposa des amendements et prit part à la discussion de divers budgets.

Il fut élu sénateur du Morbihan le 11 janvier 1933, au deuxième tour de scrutin, par 535 voix sur 1 034 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut vice-président de la commission d'administration générale, départementale et communale et membre de la commission de législation civile et criminelle. Rapporteur général de la commission de la réforme de l'Etat, il fit partie de la Cour de justice.

Il déposa un grand nombre de rapports sur des propositions et des projets de loi concernant principalement : le règlement du prix de vente des fonds de commerce ; la liberté de la presse ; l'institution, l'organisation et le fonctionnement d'un Conseil national éco-

nomique ; l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans.

Il fut l'auteur de propositions de loi se rapportant à la charte des droits et des devoirs du travail ; à la protection de l'épargne ; aux attributions des pouvoirs publics en vue d'assurer l'assainissement des immeubles et la reprise de la construction.

Il prit part notamment : en 1933, à la discussion du projet de loi sur le marché du blé ; en 1934, à la discussion du projet de loi relatif à la suppression du privilège de juridiction et à la discussion de la proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de réforme de l'Etat.

Il intervint aussi en 1935 sur le projet de loi se rapportant au règlement du prix de vente des fonds de commerce et au sujet des projets de loi sur les liges.

Il se fit entendre en 1936 dans la discussion générale du projet de loi sur la réforme des finances départementales et communales et en 1937 dans la discussion générale du projet de loi relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutifs demandés par le maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre.

MAUNOURY (GABRIEL VICTOR), né le 5 octobre 1850 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 5 janvier 1926 à Chartres.

*Député d'Eure-et-Loir
de 1912 à 1924*

Frère du maréchal Maunoury et cousin de Maurice Maunoury, Gabriel Maunoury était docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Chartres, membre associé de l'Académie de médecine. Il publia plusieurs ouvrages : une *Etude clinique* de la fièvre primitive des blessés (1877) et *Les hôpitaux et les pansements antiseptiques en Allemagne* (1878).

Conseiller général, il fut élu député d'Eure-et-Loir le 2 mai 1912, par 6 730 voix contre 6 573 à M. Vaysseur sur 13 337 votants, en remplacement de M. L'Hopiteau devenu sénateur.

Progressiste, il fut membre de plusieurs commissions et prit part notamment à la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active. Il prit également part à la discussion des budgets de 1913 et de 1914.

Il fut réélu député de la 1^{re} circonscription de Chartres aux élections d'avril 1914, obtenant 7 233 voix contre 5 496 à M. Loison sur 16 014 inscrits.

A la mobilisation, il servit comme médecin-major de première classe.

A la Chambre, il fut l'auteur d'une proposition de loi relative à la fixation de la gratification ou de la pension dans les blessures de guerre crânio-céphaliques et d'un rapport tendant à l'interdiction des boissons alcooliques, ainsi que d'un rapport concluant à la création d'asiles pour buveurs. Il prit également part à plusieurs discussions. C'est ainsi qu'il intervint en 1917 dans la discussion du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer.

Réélu en tête de liste, en 1924, il l'emporta par 29.459 voix sur 75.715 inscrits.

Membre de la commission de l'hygiène, il prit part à la discussion d'un projet et d'une proposition de loi relatifs à l'amnistie et, en 1921, il intervint dans la discussion du projet de loi portant fixation pour l'exercice 1921 du budget spécial des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix.

Il mourut à Chartres le 5 janvier 1926, à l'âge de 75 ans.

MAUNOURY (JACQUES, HIPPOLYTE, PAUL), né le 30 juin 1824 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 3 décembre 1899 à Luisant (Eure-et-Loir).

*Député d'Eure-et-Loir
de 1876 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 318.)

Jacques Maunoury se représenta aux élections de 1889, dans la 1^{re} circonscription de Chartres; ayant obtenu 3.304 voix sur 11.750 votants, il se désista au second tour en faveur de Noël Parfait qui fut élu.

Il abandonna la compétition politique et se consacra à la mairie de Luisant, où il mourut le 3 décembre 1899, à l'âge de 75 ans.

MAUNOURY (JACQUES, HIPPOLYTE, Maurice), né le 16 octobre 1863 à Alexandrie (Egypte), mort le 16 mai 1925 à Paris (8^e).

*Député d'Eure-et-Loir
de 1910 à 1924.*

*Ministre des Colonies
du 9 au 13 juin 1914.*

*Ministre de l'Intérieur
du 15 janvier 1922 au 26 mars 1924.*

Fils de Jacques, Hippolyte, avocat-conseil de la Compagnie du canal de Suez et secrétaire de Nubar Pacha, Maurice Maunoury est né à Alexandrie. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole centrale, ingénieur civil, docteur en droit, avocat, il fit de brillantes

études. Il publia en 1894 un ouvrage intitulé : *Du nom commercial*.

Candidat malheureux aux élections législatives de 1902 dans la 2^e circonscription de Chartres, il obtient 2.623 voix contre 6.705 à de Saint-Pol, élu, et en 1906 il obtient 6.825 voix contre 7.102 au même adversaire qui est réélu. Il prend sa revanche le 24 avril 1910 : il est élu au premier tour par 7.346 voix contre 6.393 à de Saint-Pol, sur 16.105 inscrits.

Inscrit à la gauche radicale, il s'intéresse aux questions du règlement. A ce titre, il est l'auteur d'une proposition de résolution relative au mode de nomination dans les commissions et rapporte plusieurs propositions ayant le même objet. Egalement rapporteur de projets de loi tendant à ratifier des conventions internationales, il rapporte le projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention.

Il s'attache aux questions maritimes et présente plusieurs avis au nom de la commission du budget, notamment sur le projet de loi portant organisation du corps des ingénieurs du génie maritime et sur le projet de loi portant création d'un corps d'ingénieurs de l'artillerie navale. En 1914, il est entendu comme rapporteur du budget de la marine, dans la discussion du projet de loi autorisant l'engagement de dépenses non renouvelables pour les besoins de la défense nationale.

Quand survient la guerre, il est chef d'escadron d'artillerie et commande un parc d'armée du Centre. Il est blessé et doit être amputé de la jambe droite.

Entre-temps, il a été réélu député de la 2^e circonscription de Chartres en avril-mai 1914, au second tour de scrutin par 6.906 voix sur 15.816 inscrits, son principal adversaire, M. Roynau obtenant 6.244 suffrages.

Il est membre de la commission de la marine. Puis il est nommé ministre des Colonies par décret du 9 juin 1914.

En 1918 et 1919, il prend de nouveau part, en tant que député, aux débats parlementaires et soutient plusieurs rapports. Il est entendu notamment dans la discussion du projet et des propositions de loi tendant à garantir aux mobilisés la reprise de leur contrat de travail, des propositions de loi concernant la protection de la propriété commerciale, du projet de loi modifié par le Sénat concernant la protection des appellations d'origine. A la session de 1918 il dépose une proposition de résolution tendant à ériger, au Panthéon, un monument en l'honneur du soldat français.

Réélu député d'Eure-et-Loir en 1924 par 42.844 voix sur 75.715 inscrits, il déploie à nouveau une intense activité parlementaire. Vice-président de la commission des finances, il prend part à la discussion du projet de budget pour 1920; il rapporte, au nom de la commission des finances le projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général.

Président de la commission des finances, il prend part à la discussion des budgets de 1921 et 1922.

Il est nommé ministre de l'Intérieur le 15 janvier 1922.

Il prend part aux discussions de diverses propositions, notamment de la proposition de loi tendant à fixer au 11 novembre la commémoration de la victoire. Il soutient la discussion du budget de l'Intérieur pour 1923. Il est entendu sur la fixation de la date de discussion d'une interpellation relative à un attentat commis sur la personne de M. Caillaux. A la suite de la discussion d'une interpellation sur des attentats royalistes, la Chambre vote, le 5 juin 1923, l'affichage de son discours.

Il intervient également dans la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser la Ville de Paris à contracter un emprunt destiné à l'achèvement du réseau du métropolitain et prend part à la discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits pour secours aux victimes des inondations.

Il meurt le 16 mai 1925 à Paris, dans le 8^e arrondissement, à l'âge de 61 ans.

MAUPOIL (HENRI), né le 11 juillet 1891 à Dezize-les-Maranges (Saône-et-Loire).

*Député de Saône-et-Loire
de 1924 à 1936.*

*Ministre des Pensions
du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936.*

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1936 à 1944.*

Viticulteur, Maupoil paya un lourd tribut à la guerre; il en revint mutilé. Sa brillante conduite lui valut la Légion d'honneur et la médaille militaire avec sept citations.

Il débuta dans la vie publique comme maire de Dezize-les-Maranges, sa ville natale, et devint conseiller général en 1920.

Maupoil se présenta aux élections législatives de 1924. Il fut élu au quotient avec 20.570 suffrages, sur la liste d'union des gauches. Cinq listes étaient en présence: la liste du bloc ouvrier paysan, la liste socialiste, la liste d'union des gauches, la liste de concentration républicaine et la liste d'alliance républicaine.

En 1928, il sollicita le renouvellement de son mandat. Il fut réélu, au second tour, dans la 1^{re} circonscription d'Autun, par 9.142 voix sur 15.115 votants contre 4.637 à Renaud et 1.190 à Vielle. Au premier tour, il obtint 6.707 voix sur 15.669 votants contre 4.916 à Renaud, 2.079 à Larue et 1.399 à Vielle. Il fut confirmé une troisième fois dans son mandat en 1932. Il l'emporta par 8.753 voix sur 14.406 votants contre 3.468 à Lioucart, 1.192 à Simon et 887 à Vielle.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste. Il fit partie des commissions suivantes: agriculture;

pensions; mines et force motrice; commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934; il fut secrétaire de la commission des boissons.

Maupoil s'occupa des questions agricoles, et plus spécialement des questions viticoles; il fut d'ailleurs président de la fédération viticole. Il s'intéressa également aux pensions des mutilés, ascendants, veuves de guerre, etc.

En 1935, il devint ministre des Pensions dans le 4^e cabinet Laval qui, le 7 juin, remplaça le cabinet Fernand Bouisson. En cette qualité, il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1936.

Le 20 octobre 1935, il se présenta aux élections sénatoriales. Au premier tour, il arriva en tête avec 621 voix sur 1.263 votants et au deuxième tour il fut élu par 724 voix sur 1.263 votants.

Il se présenta sans succès aux élections législatives de 1936. Au premier tour, il obtint 1.947 voix sur 15.011 votants, devancé par Roux, socialiste — élu au second tour — et Renaud.

Au Sénat, Maupoil fut membre de la commission d'hygiène et de prévoyance sociale et membre de la commission du commerce. Il continua à s'intéresser aux questions agricoles et viticoles ainsi qu'à la situation des victimes de guerre.

Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle soumis à l'Assemblée Nationale de Vichy par le maréchal Pétain.

MAURE (ANTOINE), né le 3 août 1852 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 7 novembre 1916 à Grasse.

*Député des Alpes-Maritimes
de 1902 à 1906.*

Antoine Maure, qui est avocat, accomplit une carrière politique complète: conseiller général de son département, il est aussi maire de Grasse, sa ville natale.

Elu député le 27 avril 1902 au premier tour, par 4.839 voix contre 2.823 à M. Ossola sur 7.906 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Il dépose une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère de l'Agriculture, sur l'exercice 1903, un crédit extraordinaire de 500.000 francs destiné à venir en aide aux cultivateurs éprouvés par des orages et des inondations dans l'arrondissement de Grasse. Il soutient plusieurs rapports notamment sur le projet de loi autorisant la Ville de Casse (Nord) à établir une taxe sur les pianos, orgues et harmoniums, au cours de la session de 1905. Il prend part à la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires ainsi qu'à la discussion du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Au

cours de cette discussion, il dépose un amendement concernant les pensions et indemnités des ministres du culte. Il prend également part à la discussion du budget de l'exercice 1906 et à celle du projet de loi augmentant le nombre des magistrats dans une cour d'appel et dans plusieurs tribunaux d'instance.

Aux élections de 1906, il est battu par son adversaire M. Ossola, qui obtient 4.756 voix alors que lui-même n'en totalise que 4.498.

Il meurt à Grasse, le 7 novembre 1916, âgé de 54 ans.

MAUREAU (ANTOINE, ACHILLE), né le 23 septembre 1860 à Sorgues (Vaucluse), mort le 3 septembre 1921 à Courtenay (Loiret).

Sénateur du Vaucluse de 1905 à 1920.

Négociant, vice-président de la Chambre de commerce d'Avignon et président du Conseil général du Vaucluse, où il représentait le canton de Bédarrides, Antoine Maureau fut élu sénateur du Vaucluse le 9 avril 1905, en remplacement de Béraud, décédé, au premier tour par 394 voix contre 16 à Pourquery de Boisserin, sur 443 votants. Il fut réélu le 3 janvier 1909, avec 277 voix sur 542 votants, mais son mandat ne lui fut pas renouvelé en 1920.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre de la commission des pétitions, il prit part à la discussion du budget de 1906 et exerça son activité par le dépôt de pétitions.

Il mourut le 3 septembre 1921 à Courtenay, dans la soixante et unième année.

MAUREL (AUGUSTE, BAPTISTIN), né le 16 juillet 1841 à Toulon (Var), mort le 1^{er} avril 1899 à Haiphong (Tonkin).

Député du Var de 1881 à 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 321)

Ayant démissionné le 9 octobre 1888 pour des « raisons familiales » Auguste Maurel avait voulu faire carrière dans l'administration coloniale, ce qui ne se réalisa pas. Il partit cependant au Tonkin, y fut avocat-défenseur et mourut à l'hôpital colonial d'Haiphong le 1^{er} avril 1899, il allait avoir 58 ans.

MAUREL (HENRI, MARIUS), né le 2 mai 1867 à Manosque (Basses-Alpes), mort le 3 avril 1935 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1919 à 1924.

Instituteur public. Henri Maurel est conseiller général du 8^e canton de Marseille de 1910 à 1919.

Aux élections législatives de 1919, alors qu'il est répétiteur de lycée, il est présenté sur la liste du parti socialiste unifié dans la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône. Il est élu par 34.545 voix sur 84.040 votants et 81.977 suffrages exprimés, la liste socialiste emportant 4 sièges sur 6.

Membre de la commission des douanes et de la commission de la marine marchande, il demande à interpellier sur la crise du recrutement du personnel enseignant et, en 1922, prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1923. Exclu du parti communiste le 15 octobre 1923, il mourut à Marseille le 3 avril 1935. Il était âgé de 68 ans.

MAURICE (GEORGES, JULES, HENRI), né le 6 août 1881 à Chinon (Indre-et-Loire).

Sénateur de la Vienne de 1936 à 1944.

Avocat à la cour d'appel de Poitiers, bâtonnier de l'Ordre, Georges Maurice présidait le Conseil général de la Vienne quand il se présenta aux élections sénatoriales de 1935 pour le renouvellement du tiers de l'Assemblée. Candidat radical, il fut élu le 20 octobre, au deuxième tour, par 363 voix sur 703 votants et entra au Palais du Luxembourg où, inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea aux côtés des radicaux Baret et André avec qui il avait devancé deux des trois sénateurs sortants : Raoul Péret, ancien ministre, ancien président de la Chambre, et son confrère à la cour d'appel, le radical Duplantier, qui furent battus.

Il fut membre de diverses commissions et notamment de celles de l'agriculture, de l'enseignement, de la législation civile et criminelle, des mines.

Il déposa de nombreux rapports et amendements et prit part à la discussion du projet de loi relatif aux locaux d'habitation et à celle du projet de loi sur les théâtres lyriques nationaux.

Il participa à la discussion des interpellations de Thoumyre, Guérin et Maupoil sur la coordination des moyens de transport et intervint en qualité de rapporteur lors de la discussion du projet de loi relatif à la neutralisation des protégés et anciens protégés français.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutants demandés par le maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre 1914-1918.

MAURICE-BINDER (Seine). — Voy. **BINDER**.

MAURICE-DAMOUR (Landes). — Voy. **DAMOUR**.